■ la météo

Généralement nuageux avec possibilité d'une averse. Max de 40. Mercredi: nuageux et doux.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fériel — Vol. LXV - No 52 — Montréal, mardi 5 mars 1974 — 15 CENTS (Côte-Nord, Bas-du-Fleuve et Gaspésie : 20 CENTS)

La Commission des accidents du travail se met à l'heure — page 3

La catastrophe du DC-10

Les experts n'écartent pas la thèse de l'attentat

PARIS (d'après l'AFP) — Les experts aéronautiques ont avancé hier, bien qu'avec prudence, la thèse de l'explosion non-accidentelle pour tenter d'expliquer la catastrophe du DC-10 des Turkish Airlines, qui s'est écrasé dimanche au nord de Paris, faisant 346 victimes.

Cette thèse s'appuie sur le fait que six passagers, sanglés à leur fauteuil, ont été éjectés de l'appareil quatorze kilomètres avant que celui-ci ne s'écrase sur la forêt d'Ermenonville. Cela tendrait également à prouver que l'explosion s'est produite à hauteur de la cabine ou dans la soute à bagages.

Dans le cas de l'explosion d'un moteur, on faisait remarquer dans les milieux de l'aéronautique que le DC-10 aurait été littéralement sectionné et n'aurait pu voler encore sur une dizaine de kilomètres, mais aurait piqué droit vers le sol.

Une autre possibilité technique pourrait être la décompression de la cabine par un phénomène ou un autre. Une porte mal fermée par exemple, bien qu'un contrôle puisse être effectué du poste de pilotage avant même la mise en route des réacteurs. Mais l'hypothèse de l'attentat expliquerait la catastrophe mieux que tout autre, du moins dans l'état actuel des informations recueillies.

A l'altitude où volait l'avion (après cinq minutes de vol, il aurait dû normalement se trouver vers 4,000 mètres), un explosif même de faible puissance, comme une grenade, peut exercer une contrainte très forte sur les parois de la carlingue. L'appareil fait l'objet à cette altitude d'une surpression intérieure de plusieurs tonnes, ce qui expliquerait la déchirure du fuselage et l'éjection, par le phénomène de décompression, de plusieurs passagers.

En outre une porte intacte de la soute à bagages du CD-10 a été découverte dans une forêt, près de la commune d'Oissery (Seine-et-Marne), à quatorze kilomètres environ du point d'impact, le bois d'Ermenonville. Cette information, apprise hier soir de source digne de foi, n'a cependant pas encore été confirmée officiellement.

La commune d'Oissery est située non loin de celle de Saint-Pathus, où ont été retrouvés les corps de six passagers et quelques débris de l'appareil.

Voir page 2: Un attentat ?

Mary et Harold Wilson reviennent au 10, Downing Street, résidence officielle des premiers ministres britanniques qu'ils avaient quittée en 1970. (Téléphoto AP)

Revenu au 10 Downing Street

Harold Wilson s'attelle en priorité à régler le grave conflit social

LONDRES (d'après CP et AFP) — Le leader travailliste, Harold Wilson, est revenu hier soir au 10, Downing Street, aussitôt après la démission de son adversaire conservateur battu aux élections du 28 février, en vue de mettre sur pied le premier gouvernement minoritaire britannique depuis 1920.

Parallèlement à sa tâche de formateur, M. Wilson se propose de recevoir dès aujourd'hui les représentants du Trade Union Congress (TUC), puis ceux du Conseil du patronat (CBI), en vue de résoudre en priorité le conflit social. Il semble bien que M. Wilson cherchera à rétablir dans les plus brefs délais la semaine de travail de cinq jours.

Comme en réponse à M. Jeremy Thorpe, qui a affirmé que le groupe parlementaire libéral votera contre un gouvernement travailliste si celui-ci tentait de faire sortir la Grande-Bretagne du Marché commun, M. James Callaghan, à qui M. Wilson confierait le Foreign Office, a précisé devant les caméras de la télévision britannique que Londres ne lancera aucun ultimatum à ses partenaires européens. Quant à la renégociation des accords de Bruxelles, M. Callaghan a précisé que toute décision dépendra de la manière dont les huit partenaires répondront à la demande britannique visant à éviter de nouvelles hausses des prix des produits alimentaires.

Ayant ainsi rassuré les 14 députés libéraux, les travaillistes pourront, dès ce matin sans doute, annoncer la formation de leur gouvernement qui ne bénéficie que de 301 voix aux Communes.

M. Wilson a été reçu en audience à Buckingham Palace tard en soirée et officiellement chargé de former le gouvernement.

Quant à M. Heath, apparemment très affecté, il a déclaré, avant de céder la place à M. Wilson, que les travaillistes peuvent compter sur le soutien de conservateurs dans "toutes les mesures réalistes" qu'ils prendront dans l'intérêt du pays. La gravité de la crise économique, avec la grève des mineurs, une industrie fonctionnant au rythme de trois jours par semaine, les réserves monétaires entamées, l'inflation rampante et le déficit record de la balance des paiements, exige que l'on abandonne des attitudes partisanes.

Il n'a fallu que trois heures à M. Heath pour évacuer le 10, Downing Street et à M. et Mme Wilson pour réintégrer une résidence qu'ils avaient abandonnée en 1970.

Sur le seuil de sa résidence officielle, M. Wilson a lancé, à l'intention des journalistes: "Nous avons été chargés d'un travail, et je m'y mets aussitôt."

De toute façon, la nation attend la solution de problèmes immédiats. Disposant de 301 voix à la nouvelles Chambre des communes, M. Wilson sera en constant danger d'être battu s'il tente d'appliquer beaucoup de points du programme électoral du Labour.

On pense généralement que M. Wilson règlera très vite le conflit des mineurs.

Voir page 2: Harold Wilson

Ottawa réglementera les fonds mutuels

OTTAWA — M. Herb Gray déposera aujourd'hui aux Communes un avant-projet de loi et un document de travail proposant la mise en place d'un système fédéral de réglementation des fonds mutuels.

L'initiative de M. Gray, qui détient le portefeuille des Affaires des corporations et de la Consommation, vise surtout à protéger les épargnants qui effectuent des placements sous cette forme, dans l'espoir d'obtenir un rendement supérieur à celui des valeurs "sûres", comme les obligations gouvernementales, sans encourir directement les risques de la spéculation boursière.

"Nous voulons éviter la répétition au Canada de faillites ou de débandades qui ont souvent couté fort cher aux petits épargnants", de préciser un proche de M. Gray, en citant en exemple le cas retentissant de l'IOS (International Overseas Securities), ce fonds mutuel (ou mieux, cet éventail de fonds mutuels) dont les difficultés financières, à la suite de placements douteux, a longuement défrayé la chronique financière ces dernières années. Bien que la direction de l'IOS ait été installée en Suisse, son siè-

Voir page 6: Fonds mutuels

Les déménagements: les camionneurs affichent "complet"

par Renée Rowan

A cinquante-sept jours du premier mai, il n'y a que les prévoyants qui soient assurés de déménager à cette date.

Un rapide sondage, hier, auprès d'une vingtaine d'entreprises spécialisées dans le déménagement et qui annoncent leurs services dans les "pages jaunes", nous a permis de constater que tout est déjà retenu.

"Complet", a été le refrain presque unanime des préposés aux commandes. Sur vingt compagnies, deux seulement ont répondu qu'il y avait encore quelques camions de disponibles en soirée. "Tard seulement", nous a-t-on dit chez Dubois Transport Ltée. Pratiquement, cela veut probablement dire aux petites heures du 2 mai puisqu'on peut facilement s'imaginer des accrocs à l'horaire au cours de cet exode massif.

Cette année encore, malgré les nouvelles lois du Québec sur les loyers, on prévoit à Montréal seulement au-delà de 80,000 déménagements, chiffre record du 1er mai de l'an dernier. Les services publics et les entreprises de déménagement se préparent activement à ce qui pourrait bien être, en raison des nouvelles dispositions du code civil, le dernier exode du mois de mai. Au nombre des changements apportés, il y a en effet la suppression de la date du premier mai et le renouvellement automatique aux 12 mois.

Chez les "gros" du déménagement, ceux qui comptent de nombreuses années d'expérience, qui se sont acquis la confiance des clients ou qui font le plus de réclame, toutes les réservations pour le premier mai sont complètes depuis deux ou trois semaines, quand ce n'est pas davantage.

Ainsi, par exemple, avec A & F

Voir page 6: Les déménagements

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Quand le dégel coïncide avec les décisions de l'administration

Quand ce n'est pas le dégel qui abrège la saison des patinoires publiques, ce sont les administrations municipales qui s'avisent d'y mettre un terme dès que les premiers effets du soleil printanier de la mi-février rendent trop onéreux et souvent incertain l'entretien des surfaces glacées.

Cette année, la coïncidence est indiscutable: le dégel confirme parfaitement l'opportunité de la décision administrative. Hier, le Service des parcs de la Ville de Montréal décidait de fermer la patinoire circulaire du Lac aux Castors, sur le mont Royal, convaincu qu'il serait à présent inutile de chercher à la remettre en état, même si un refroidissement éventuel en mars pouvait justifier l'entreprise.

Ces jours derniers, les 257 autres patinoires extérieures de Montréal — 15 de moins qu'en 1973 — ont été fermées. Dès le 22 février, quelque 200 patinoires étaient jugées impraticables ou impropres au patinage normal: l'entretien était donc abandonné et le personnel, retiré. Fin février, les 62 patinoires encore accessibles dans les parcs publics de Montréal fermaient aussi.

Sont également fermées depuis le 23 février les 20 patinoires publiques dans les neuf parcs de Verdun; depuis le 1er mars, les 10 patinoires des parcs de Montréal-Nord et le 2 mars, les six patinoires extérieures d'Outremont.

A Montréal, comme dans les municipalités voisines, les porte-parole des services publics ont tous confirmé hier que la saison des patinoires publiques, ordinairement inaugurée vers la mi-décembre, s'achève habituellement à la mi-février et, dans la meilleure des situations, au début de mars.

"Depuis 20 ans, a déclaré hier M. Marcel Provost, assistant surintendant aux travaux d'entretien du Service des parcs, la saison des patinoires extérieures n'a jamais dépassé le 1er mars."

A cette date, les chalets des parcs sont fermés au public et verrouillés. Mais, si la glace est encore praticable après la fermeture, il n'est pas interdit aux patineurs de

Voir page 6: Le dégel

Pour stabiliser le dollar

La Banque du Canada a dû acquérir $343 millions en devises étrangères

OTTAWA (par Claude Lemelin) — Les opérations financières conduites pendant le mois de février par la Banque du Canada sur le marché international des changes pour tenter de stabiliser le cours du dollar canadien ont gonflé de $343.8 millions les réserves officielles de devises étrangères du pays, qui s'établissaient par conséquent le 28 janvier à $6.2 milliards.

C'est ce que révèle le communiqué d'usage émis hier par le ministre fédéral des Finances, M. John Turner.

Il s'agit de la plus forte variation mensuelle des réserves constatée depuis le début de 1971; l'augmentation représente 5.8 pour cent de la valeur des réserves canadiennes en janvier ($5.9 milliards). Pendant les douze mois de 1973, les variations mensuelles — en hausse ou en baisse — se sont situées entre $32 millions et $197 millions.

Malgré l'ampleur des opérations de stabilisation d'Ottawa le mois dernier, le cours du dollar canadien est demeuré en hausse et continue de grimper; il a atteint hier $1,0307 (USA) sur le marché new-yorkais, comparativement à $1.0194 à la clôture, le 8 février.

Rappelons que lorsque le taux de change est en hausse et que la Banque du Canada veut freiner cette augmentation, elle intervient sur le marché des changes en offrant de troquer des dollars canadiens contre des devises étrangères — surtout des dollars américains. La Banque centrale procède à l'opération inverse lorsqu'elle veut ralentir la chute des cours: elle rachète alors des dollars américains détenus à l'étranger, en les troquant contre d'autres devises.

La quasi totalité des opérations de stabilisation des changes en février ont été libellées en dollars américains (comme c'est généralement le cas), puisque toute l'augmentation des réserves canadiennes (à $200,000 près) est survenue sous ce poste. Les balances-dollars USA du Canada ont ainsi atteint le chiffre de $4,355 millions, soit leur plus haut niveau depuis février 1973.

Que la valeur du dollar canadien ait continué de grimper, malgré une intervention aussi massive d'Ottawa, indique que les pressions haussières en février ont été extrêmement vigoureuses: conjoncture monétaire qui semble se prolonger en ce mois de mars.

Plusieurs facteurs expliquent cette extraordinaire "popularité" de la devise canadienne au sein de la communauté financière internationale. Signalons notamment:

- le niveau plus élevé qu'ailleurs des taux d'intérêt à long terme au Canada. C'est ainsi qu'en janvier, l'indice de rendement moyen des obligations provinciales, municipales et industrielles au Canada était respectivement de 8.67, 8.99 et 8.98 pour cent, tandis que celui des obligations industrielles aux Etats-Unis était évalué à 8.01 pour cent.
- la suppression de la réglementation des mouvements internationaux de capitaux aux Etats-Unis et au Canada, qui a permis aux investisseurs américains de placer autant de fonds qu'ils le voulaient sur les places financières canadiennes.
- la vigueur de l'expansion économique prévue au Canada en 1974, comparativement aux Etats-Unis et aux autres

Voir page 2: Les devises

La Cour d'appel force Chrysler à approvisionner un concessionnaire

par Guy Deshaies

La Cour d'appel du Québec vient de rendre jugement obligeant la compagnie Chrysler Canada Ltée d'approvisionner en voitures le concessionnaire LaSalle Automobile selon les termes du contrat intervenu entre les parties et de cesser de faire des pressions ou menaces auprès des autres vendeurs de produits Chrysler afin qu'ils boycottent LaSalle Automobile.

Non seulement la Cour d'appel a-t-elle confirmé l'injonction rendue en Cour supérieure contre Chrysler à la demande de LaSalle mais elle ajoute que Chrysler doit respecter son contrat de fournir des voitures à son concessionnaire.

Il s'agit d'une cause qui met en lumière les pressions que peuvent exercer les fabricants de voitures auprès de leurs concessionnaires lorsque le volume des ventes de ces derniers sont trop faibles.

LaSalle Automobile s'approvisionnait en voitures et en pièces mécaniques chez ses concurrents depuis le 18 juin 1970 alors que la compagnie Chrysler résiliait unilatéralement et sans cause le contrat intervenu plusieurs années auparavant avec LaSalle Automobile.

Cette maison avait allégué des pressions illégales et des menaces pour demander une injonction obligeant la compagnie Chrysler à cesser ces menaces et à respecter son contrat.

Le premier juge avait accordé l'injonction interdisant à Chrysler d'intervenir auprès des autres concessionnaires Chrysler de la région de Montréal afin qu'ils ne fournissent pas LaSalle selon la coutume des échanges entre concessionnaires. Il avait refusé cependant d'obliger Chrysler à remettre en vigueur le contrat de concession.

Chrysler avait continué quand même à intervenir auprès des autres vendeurs à tel point que la Cour supérieure avait condamné la compagnie à $2,000 pour désobéissance à l'injonction.

La Cour d'appel maintient cette amen-

Voir page 6: Chrysler Canada

Les locomotives à Cuba: une société fédérale servirait d'intermédiaire

OTTAWA (CP) — On songe à recourir à l'intervention d'une société de la Couronne, la Corporation commerciale canadienne, pour contourner les objections posées par le gouvernement des Etats-Unis à la vente de locomotives canadiennes à Cuba.

Les hauts fonctionnaires sont d'avis qu'il serait possible que la Corporation achète ces locomotives de la compagnie MLW-Worthington Ltd. de Montréal pour les revendre à Cuba.

La loi américaine interdit aux compagnies américaines et à leurs subsidiaires au Canada de se livrer à des échanges commerciaux avec Cuba, qui est considéré comme un pays ennemi.

La compagnie MLW-Worthington est une filiale de la compagnie Studebaker-Worthington du New Jersey, et deux de ses directeurs sont Américains. Ce sont eux qui ont recommandé à la compagnie de consulter le bureau-chef des Etats-Unis et le gouvernement de Washington avant de conclure la vente des locomotives canadiennes à Cuba.

Le gouvernement américain s'est objecté à cette transaction, bien qu'elle ait obtenu la bénédiction du gouvernement canadien.

Hier, aux Communes, le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a laissé entendre que la stricte application de la loi nuisait aux relations entre le Canada et les Etats-Unis.

Il est possible d'autre part que M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, soit saisi du dossier dès son retour du Moyen-Orient.

On fait remarquer à Ottawa que cette loi américaine prétend s'appliquer aussi à des compagnies canadiennes qui appartiennent à 50% à des intérêts des Etats-Unis, comme MLW-Worthington.

Le député neo-democrate d'Oshawa-Whitby, M. Ed Broadbant, a fait remarquer aux Communes que la compagnie MLW-Worthington aurait dû finaliser la transaction sans consulter la maison-mère aux Etats-Unis. D'ailleurs, a-t-il souligné, des compagnies argentines filiales de compagnies américaines font affaires sans ennui avec Cuba.

Dans le passé, dit-on, plusieurs autres transactions du genre entre des compagnies canadiennes filiales de compagnies américaine et Cuba ont échoué, à cause de la stricte application de cette loi.

Le gouvernement canadien aurait préféré passer ces transactions ratées sous silence pour éviter la mauvaise publicité qui aurait découlé du fait qu'il avait dû se plier aux exigences de la loi américaine.

ottawa

Trois premiers projets de loi

OTTAWA (PC) — Les Communes ont pris connaissance, hier matin, des trois premiers projets de loi de la présente session portant sur le développement de la pêche, la protection du milieu et les licences d'exportation et d'importation.

Au sujet des pêches, le bill parrainé par le ministre, M. Jack Davis, prévoit une extension des pouvoirs du ministre lui permettant de faire des paiements pour la construction, la modification, la conversion et l'équipement des bateaux de pêche.

Le projet de loi au sujet des exportations et des importations, déposé par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, stipule que le cabinet pourra limiter l'exportation de tout article produit d'une ressource naturelle du Canada lorsque l'intérêt national commandera le traitement supplémentaire de ce produit.

Le bill autorise également le Conseil des ministres à limiter l'importation de tout article dont la production ou la commercialisation au Canada est limitée en vertu de la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme.

Le ministre de l'Envionnement, M. Davis, a également déposé un projet de loi dont l'objet est de protéger la santé et l'environnement contre le rejet de substances qui contaminent le milieu.

En vertu de ce bill, une commission d'étude sur les contaminants de l'environnement serait formée par les ministères de l'Environnement et de la Santé nationale et du Bien-être social, qui serait composée de trois membres.

Elle serait chargée de faire enquête sur la nature et l'étendue du danger que représente la substance rejetée pour la conservation du milieu.

Les personnes reconnues coupables de contamination du milieu seront sujettes à des peines de $10,000 d'amende maximum ou à un emprisonnement de six mois, ou les deux, sur déclaration sommaire de culpabilité; ou à un emprisonnement de deux ans sur déclaration de culpabilité après mise en accusation.

Un inspecteur désigné par la loi pourra perquisitionner un lieu où on croit que se trouvent des substances de contamination.

La peine de mort pour les pirates

OTTAWA (PC) — L'horrible tragédie aérienne qui a fait 344 victimes, dimanche près de Paris, a eu des échos aux Communes, hier matin, par la voix de l'ancien premier ministre Diefenbaker.

Ce dernier a réclamé la peine de mort pour les auteurs d'actes de sabotage ou de détournement d'avions, après avoir soulevé l'hypothèse que l'accident du DC-10 de la Turkish Airlines a pu être l'oeuvre de terroristes.

Il a dit qu'il est temps que les autorités des pays occidentaux prennent des mesures efficaces contre ceux "qui ont déclaré la guerre à des être innocents, des passagers et équipages d'avions".

Le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a vivement déploré la catastrophe et il a souligné que le Canada est à l'avant-garde en ce qui regarde les moyens à prendre pour prévenir de tels incidents ici et refuser tout refuge ou sauf-conduit aux auteurs d'actes semblables.

Il a cependant précisé que tous les pays ne sont pas d'accord avec la prise de position du Canada et continuent à recevoir des terroristes ou pirates aériens.

Au député conservateur d'Edmonton-ouest, M. Marcel Lambert, qui demandait si le gouvernement songeait à modifier les lois afin de rendre plus efficace la protection contre des incidents de ce genre, M. Sharp a répondu que des changements à la loi canadienne ne pourraient tout de même pas empêcher des tragédies comme celle survenue près de Paris en fin de semaine.

Même si la peine capitale était instaurée au Canada pour punir les auteurs d'actes de sabotage ou de détournement d'avions sur le territoire canadien, cela ne changerait pas grand-chose dans les autres pays, a dit le ministre.

Conservateurs et autochtones

OTTAWA (CPC) — Assurer aux autochtones des conditions de vie matérielles approchant de celles des autres Canadiens du point de vue du logement, de la santé et de l'éducation et remettre entre leurs mains les rênes de leur développement économique, social et culturel, sont les deux thèmes sous-tendant un mémoire sur les autochtones préparé par le Parti conservateur en vue des discussions en congrès, les 17, 18 et 19 mars prochains.

Le Parti conservateur est prêt, dit le document, à accorder un "appui chaleureux à la reconnaissance des droits aborigènes, ces droits étant par ailleurs décrits comme ceux des "tribus ou des bandes indiennes à utiliser et à occuper leur territoire traditionnel".

D'autre part, en vue de favoriser un processus de consultation pour la formulation d'une politique les concernant, le Parti conservateur préconise l'augmentation des responsabilités des Conseils indiens; améliorera et stabilisera les ressources dont disposent les Conseils de bande et continuera à aider les organismes qui représentent les Indiens.

Le Parti conservateur préconise d'autre part de favoriser l'augmentation du nombre de personnes compétentes chez les autochtones afin que ce soient ces derniers qui prennent sous leurs responsabilités les divers programmes les concernant, en particulier l'éducation.

Mathématiques et administration

OTTAWA (PC) — "Le gouvernement du Canada a, en matière de mathématiques, davantage besoin de piétons que d'aviateurs".

Tel est l'essentiel du message livré hier, par le président du Conseil du Trésor, M. Charles Drury, aux délégués réunis pour trois jours à Ottawa, à la Conférence sur les mathématiques au Canada.

Organisé par le Conseil des sciences du Canada le colloque, qui réunit une vingtaine de représentants des divers ministères et organismes fédéraux et une dizaine d'universitaires, cherche à définir le contexte de l'utilisation des diverses disciplines mathématiques au sein du gouvernement et les problèmes de la formation universitaire qui s'y rapportent.

Ayant défini les mathématiques appliquées comme une description de la réalité d'une manière qui facilite la prise de décision politique, M. Drury, qui ouvrait les débats, a décrit le mathématicien à l'emploi du gouvernement comme celui qui est appelé "à décrire les options avant le fait et à déterminer comment mettre les décisions en pratique après le fait", le politicien devant prendre la décision finale.

Toutefois, le mathématicien doit reconnaître que "son analyse demeure utile, même si on en rejette les conclusions", a dit M. Drury, ajoutant "si vous n'arrivez pas à faire comprendre cette idée à vos étudiants ou à vos collègues, je crains qu'ils soient déçus par leur travail à la Fonction publique".

suites de la première page

HAROLD WILSON

Quelques jours avant les élections générales, le chancelier de l'Echiquier du cabinet fantôme, M. Denis Healey, avait indiqué que pour rétablir une balance commerciale dont le déficit menace d'engloutir toutes les réserves de devises, les industries exportatrices seraient avantagées par rapport aux autres.

Elles recevraient en toute priorité les fournitures indispensables, notamment en ce qui concerne le ravitaillement en énergie.

Dans cette perspective, le Labour prendra sans aucun doute des mesures draconiennes sur le plan économique notamment en réduisant les importations aux seuls produits strictement indispensables au fonctionnement du pays.

Il prendra aussi quelques mesures réclamées par les syndicats, notamment l'abrogation de la loi sur les relations industrielles qui avait soulevé tant d'hostilité dans bien des milieux, même au sein du patronat. Il reportera aussi sans doute la loi sur les loyers des appartements municipaux qui devaient augmenter au début d'avril. Enfin, il est probable que des subventions seront accordées aux agriculteurs afin de faire baisser le prix des produits alimentaires.

Sur l'ensemble de ces mesures, M. Wilson est à peu près sûr d'obtenir à la Chambre une majorité suffisante. Il peut aussi gouverner pendant plusieurs mois et ne pas essayer d'appliquer les points litigieux du programme travailliste notamment: les nationalisations massives ou mêmes réduites, la renégociation des conditions d'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne...

Fort de ces succès certains, M. Wilson pourrait alors, sans doute, vers le mois de septembre ou octobre, procéder à de nouvelles élections générales en espérant revenir à la Chambre des communes avec une confortable majorité.

De fait, en présentant sa démission à la reine, M. Edward Heath a mis fin, hier à 18h30 GMT, à un suspens sans précédent qui durait depuis quatre jours.

Malgré l'issue incertaine du scrutin de jeudi, les Britanniques s'attendaient, vendredi soir, à voir M. Harold Wilson regagner le jour même Downing Street. Le cabinet fantôme se déclarait prêt à former un gouvernement minoritaire sans alliance d'aucune sorte avec d'autres formations.

Premier coup de théâtre: M. Heath, qui a passé des heures avec ses lieutenants, refuse de démissionner. Il annonce à la reine sa décision de tenter de former malgré tout un gouvernement. Dans la soirée, il téléphone à Jeremy Thorpe, le leader libéral qui vient de fêter sa victoire dans sa circonscription du Devon. Samedi matin, M. Thorpe fausse compagnie aux reporters qui campent devant chez lui. À 16 heures GMT, il est reçu à Downing Street. Les Anglais s'interrogent: auront-ils pour la première fois depuis 1931 un gouvernement de coalition? Ou bien les libéraux se contenteront-ils de soutenir un gouvernement conservateur aux communes mais sans participation?

Dimanche, les contacts se multiplient entre les conservateurs et les autres groupes, notamment les loyalistes protestants d'Irlande du Nord. Conservateurs et libéraux réunis n'auraient pas en effet la majorité absolue aux Communes. Promus au premier rang de l'actualité, les nationalistes écossais et gallois se prononcent contre toute alliance. Plusieurs députés libéraux annoncent de leur côté qu'ils refuseront de participer à un gouvernement présidé par M. Heath; dans la soirée, le premier ministre fait une dernière tentative auprès de M. Thorpe qu'il reçoit à 23 heures GMT.

Peine perdue: hier matin, le groupe parlementaire libéral se réunit. Son verdict tombe à l'unanimité en début d'après-midi: les "whigs" proposent un gouvernement d'union nationale avec la participation des trois grands partis. Désormais, c'en est fini de la tentative d'Edward Heath. Les ministres font leurs valises. Un dernier et bref conseil de cabinet se tient à Downing Street. Puis M. Heath, calme mais le sourire crispé, quitte Downing Street pour remettre sa démission à la reine au palais de Buckingham.

UN ATTENTAT?

D'après les mêmes sources, en fonction de la trajectoire de l'avion, la chute de cette porte de la soute à bagages précédait de quelques secondes la chute des corps. Cette information vient donc confirmer le fait qu'une explosion s'est produite à bord du DC-10, explosion qui devait entraîner la perdition de l'appareil.

Cette découverte est susceptible de renforcer l'hypothèse d'un acte criminel. L'explosif aurait pu tout naturellement être déposé dans une valise de la soute à bagages. Il convient de rappeler que si les passagers ont été fouillés au départ d'Orly, les bagages des soutes, eux, ne l'ont pas été.

D'ailleurs, la rédaction du journal "France-Soir" a reçu hier matin deux appels téléphoniques affirmant que la catastrophe du DC-10 des Turkish Airlines résulte d'un attentat.

"Cela a été fait volontairement. Il s'agit bien d'un attentat", a déclaré l'inconnu qui a dit appartenir au "front libéral" et qui a précisé qu'il s'agit d'un mouvement politique qui n'est pas d'origine française, mais qui demande le départ de M. Messmer.

De même, le bureau de l'AFP à Téhéran a reçu un coup de téléphone anonyme hier après-midi revendiquant au nom de l'Organisation de libération de l'Arménie la responsabilité de la catastrophe aérienne d'Ermenonville.

Toutefois, les experts se sont refusé hier à accréditer la thèse de l'attentat plutôt qu'une autre, en faisant valoir que la commission d'enquête, qui commencera ses travaux ce matin, ne disposera pas avant longtemps de tous les éléments nécessaires et notamment de ceux fournis par la fameuse boîte noire, surtout l'enregistreur de vol, pour établir les causes exactes de la catastrophe.

La commission travaillera avec des experts du constructeur de l'avion, McDonnel-Douglas, venu spécialement des Etats-Unis, ainsi qu'avec des représentants de la Turquie, pays auquel appartenait l'avion, et de la Grande-Bretagne, un grand nombre de passagers étant de nationalité britannique.

Des experts américains représentant le constructeur du DC-10 ont arpenté hier les lieux de la catastrophe, où la recherche des restes humains s'est par ailleurs poursuivie toute la journée, avec la participation de quelque 180 gendarmes.

Malgré tous les efforts mis en oeuvre, il reste, selon la gendarmerie, à retrouver environ 60 corps. Tous les restes humains et les objets personnels déjà retrouvés sur les lieux de l'accident ont été transportés dans la journée par camions militaires vers l'Institut médico-légal de Paris. C'est là qu'aura lieu la difficile identification.

Aucun cri de panique n'a été perçu par les opérateurs du centre de contrôle régional, provenant du DC-10, déclarait-on à Orly, commentant certaines informations publiées à ce propos par la presse.

L'examen minutieux de l'enregistrement des propos tenus par le commandant de bord à l'intention du centre de contrôle régional, ajoute-t-on, ne laisse apparaître en effet aucun appel de détresse ni aucune indication d'une quelconque avarie à bord. Par contre, l'opérateur a effectivement perçu à 12h.41 quelques mots très brefs — deux ou trois — vraisemblablement échangés entre différents membres de l'équipage en dehors du micro de liaison avec le sol et auxquels, étant donné la faiblesse de l'émission, il est impossible de donner la moindre signification.

Il s'agit peut-être d'ordre précipitamment transmis d'une voix sans doute assourdie par l'angoisse, mais cette interprétation n'a que la valeur d'une hypothèse.

Quant au "signal d'alarme" (selon certains articles de presse) également perçu sur la bande enregistrée, on précise qu'il s'agit là du signal sonore qui retentit très fréquemment dans le poste de pilotage de tous les avions et dont le but est, non pas de signaler un danger, mais d'attirer l'attention de l'équipage sur l'imminence d'une manoeuvre classique de pilotage.

LES DEVISES

pays industrialisés, expansion qui est attribuable surtout au fait que le Canada est relativement peu touché par la crise internationale du pétrole et qu'il n'éprouvera pas, en particulier, de détérioration de ses paiements extérieurs à l'encontre de ces autres pays par suite du renchérissement de cette matière énergétique.

● Divers facteurs saisonniers, comme la nécessité, pour les trésoreries des sièges sociaux américains de pourvoir au financement du fort volume d'investissements que leurs filiales canadiennes doivent entreprendre cette année.

Ces divers facteurs ont donc suscité un mouvement spéculatif qui, une fois déclenché, a eu tendance à s'alimenter lui-même, pour ainsi dire spontanément. La raison en est bien simple: c'est que, voyant progresser le cours d'une devise — en l'occurrence la canadienne — au sein d'une constellation de monnaies souvent mal en point (sterling, franc, yen, et même dans une certaine mesure le dollar américain) voyant aussi que cette progression est fondée sur des facteurs qui risquent de persister pendant quelque temps, les détenteurs de capitaux flottants tentent de réaliser des gains monétaires en achetant de cette devise pour la revendre, lorsqu'elle se sera appréciée davantage.

Signalons enfin que le communiqué émis hier par le ministre fédéral des Finances évalue à $11.2 millions seulement les réserves canadiennes libellées en devises autres que le dollar américain. Les réserves d'or du Canada valaient $826.8 millions, ses réserves de droits de tirage spéciaux $563.7 millions. En outre, Ottawa a pour $340.2 millions de réserves investies auprès du Fonds monétaire international, mais récupérables à volonté.

CAT Suite de la page 3

M. Jodoin séjourne présentement en Colombie-Britannique: la CAT de cette province est la seule au pays à détenir l'exclusivité en ce qui a trait à la prévention et à la sécurité. Au Québec, la sécurité sur les chantiers relève présentement du ministère du travail, tandis que la CAT s'occupe de prévention. Il est possible que les deux services en viennent à être fusionnés au sein de la CAT, a dit M. Tessier; du moins, la question est à l'étude.

D'autre part, la CAT a décidé de faire son autocritique: les structures établies il y a plus de quarante ans sont-elles toujours valables? En quoi peuvent-elles être modifiées? Avec l'aide de spécialistes, l'organisme veut améliorer encore plus ses services.

Pour le service aux réclamants, une nouvelle répartition des tâches est sur le point d'être complétée, de nouveaux formulaires sont à l'essai, un système d'informatique est implanté, les délais pour examens médicaux et la réadaptation sont réduits.

Un autre programme vise à obtenir une meilleure collaboration des médecins, au moyen de directives, par des contacts personnels et en réduisant les tâches qu'on leur confie. On centrera les efforts d'information chez les médecins les plus réticents. L'on fera de même pour les employeurs.

Quant à la refonte de la loi, également recommandée par les experts, elle doit tenir compte des nouveaux objectifs de la CAT dans le domaine de la réadaptation et de la prévention des accidents, de même que des études en cours sur les classes d'employeurs et les prestations. Elle ne pourra être soumise au ministre du Travail et au conseil des ministres avant l'automne prochain.

La Commission s'est donnée un échéancier précis jusqu'à l'aboutissement des réformes en cours, soit vers la fin de l'année en cours. Chaque semaine, elle reçoit un rapport établissant les progrès de l'opération.

"Nous n'avons rien à cacher, a dit le président Tessier; nous vivons dans une maison de verre. Tout ce que nous faisons peut être connu du public".

Quant à M. Roger Mathieu, commissaire à la CAT, il a expliqué que le volumineux rapport des conseillers Mineau, Allard et associés n'avait pas été rendu public parce que l'on estimait que c'était une affaire de "régie interne". Maintenant que LE DEVOIR et Radio-Mutuel en ont dévoilé les grandes lignes, la CAT a décidé de le rendre public et de faire connaître en même temps son programme de modernisation et de rajeunissement.

La presque totalité des travailleurs sont couverts par la CAT. Il n'y a que l'agriculture familiale et le service domestique qui ne le soient pas.

Même si des études partielles ont été faites dans le passé, c'est la première fois que la CAT se soumet elle-même à une révision en profondeur, qui a coûté jusqu'ici environ $100,000.

Chose certaine, les études ne sont pas remisées sur les tablettes, comme il arrive souvent en pareil cas. Et M. Tessier s'en réjouit fort, lui qui ne put mettre en oeuvre les réformes qu'il envisageait à titre de ministre des affaires municipales. Il se sent à l'aise dans son nouveau rôle — qu'il occupe depuis la fin de septembre dernier — et il n'a nul goût de revenir un jour à la politique.

LACUNE Suite de la page 3

qui connaît ce problème depuis l'implantation du nouveau système, mais M. Laflamme pense également que la situation se normalisera d'ici l'été.

Le chef du contentieux de Québec refuse d'admettre, de son côté, que la ville n'offre pas sa plus étroite collaboration au BVA. Il en a néanmoins profité pour reprocher aux autorités provinciales d'avoir amendé le code de la route à la fin de 1973 sans consultation auprès des municipalités du Québec.

M. Brochu n'est pas tout à fait d'accord avec cette nouvelle disposition, qui oblige les policiers à intercepter un contrevenant sur-le-champ pour lui signifier l'infraction qu'on consigne ensuite au dossier du conducteur.

Cependant, le système de démérite soulève d'autres critiques et c'est justement dans le but de le scruter à fond que le ministre Raymond Mailloux a convoqué les membres de l'Assemblée nationale à la Commission parlementaire des Transports.

La première séance se tient ce matin au salon rouge du Parlement et M. Mailloux ne devrait pas tarder à rendre public un rapport complet que les fonctionnaires du BVA lui ont remis récemment concernant les améliorations à apporter au système.

Un coup de maître?

Birks a des bagues pour les vainqueurs, des centaines de bagues aux montures classiques ou audacieusement modernes.

Nous espérons que le romantisme ne vous aveugle pas sur la qualité. C'est un domaine où nous excellons. Nous avons plusieurs classes de diamants afin que vous puissiez choisir la classe et le prix qui vous conviennent. Nous vous assurons solennellement que vous obtiendrez la meilleure qualité possible pour l'argent dont vous disposez.

Pour mettre *la reine* en échec, faites confiance à Birks.

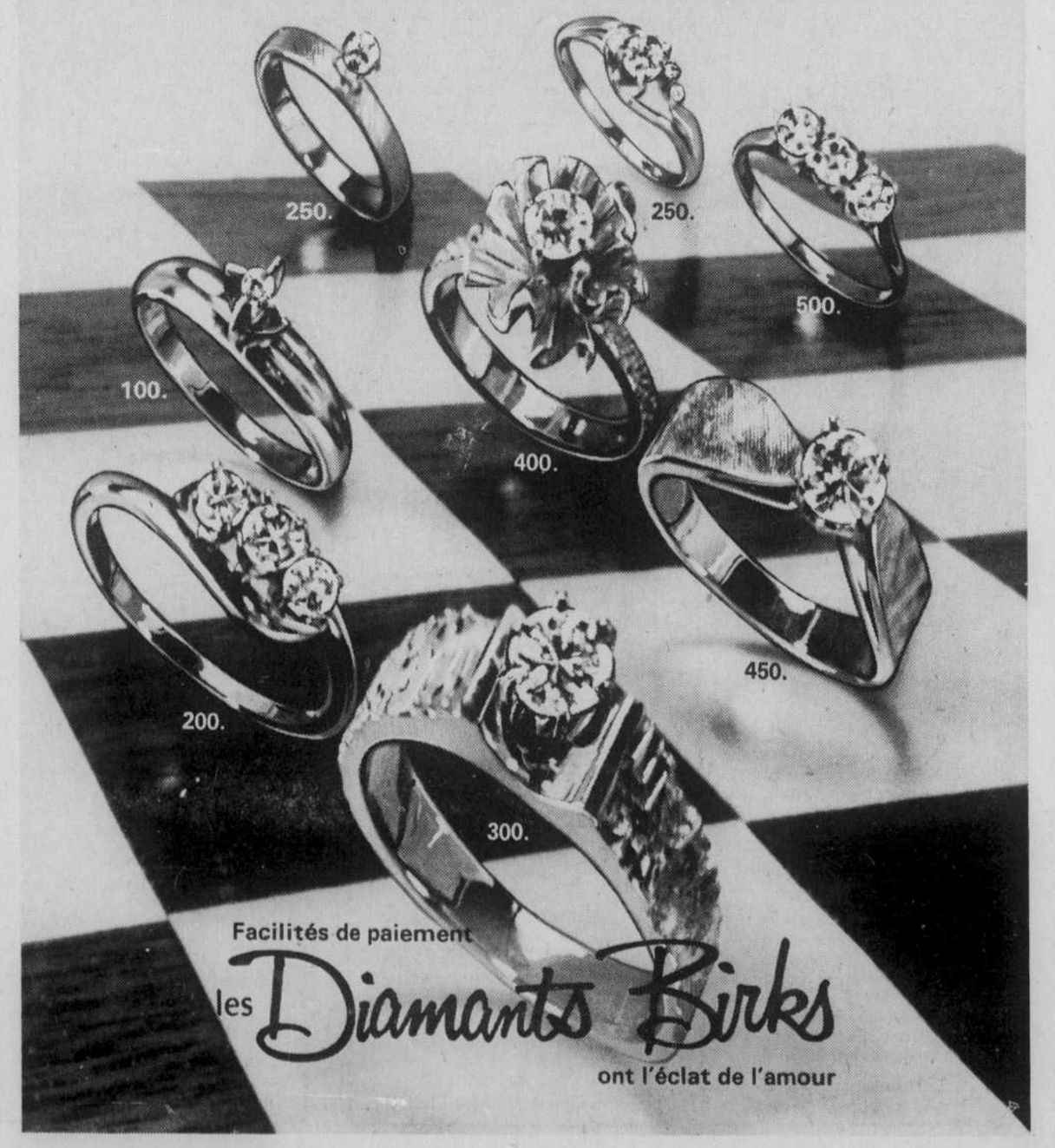

LE DEVOIR

La Commission des accidents du travail se met à l'heure

par Gilles Lesage

QUEBEC — Un vent de transformations radicales souffle sur la Commission des accidents du travail (CAT), la plus vieille institution du genre au Québec.

Fondée en 1931, la CAT est en voie de moderniser ses structures et ses procédures, surtout en vue d'accélérer les services aux accidentés.

De plus, elle est en voie de mettre sur pied un service de prévention des accidents, non seulement dans le secteur de la construction, mais dans tous les domaines.

Egalement, le système de prestations et de cotisations fera l'objet d'une étude spécialisée de la part des actuaires-conseils Pouliot, Guérard, Castonguay et associés.

Ces différents travaux sont complétés par une autocritique qui fera appel à des spécialistes de diverses disciplines: avocat, actuaire, sociologue, économiste, toujours avec l'objectif ultime d'améliorer les services.

Ces informations ont été rendues publiques hier au cours d'une séance d'information présidée par le juge Maurice Tessier, président de la CAT. Elles font suite à la divulgation des recommandations des conseillers en administration Mineau, Allard et associés, par LE DEVOIR, il y a dix jours.

Les experts suggéraient diverses réformes dans tous les secteurs; elles sont en voie d'être appliquées avec célérité, avec le concours des mêmes conseillers qui les ont suggérées.

Dès le mois d'octobre dernier, l'implantation des réformes prioritaires, celles qui concernent les services aux accidentés, était entreprise. En même temps, les premières réformes de structures débutaient, avec l'aide du comité consultatif des accidents du travail, qui groupe des délégués de centrales syndicales et d'associations patronales.

De nouvelles méthodes de travail sont implantées d'abord au service aux réclamants à l'informatique et, plus tard, au service des finances.

Ainsi, la CAT a préparé, à l'usage des médecins et des employeurs, des formulaires plus simples et plus pratiques qui feront l'objet de tests auprès des groupes intéressés, ce mois-ci. L'emploi généralisé en est prévu pour le mois de septembre prochain.

La première priorité, c'est de réduire au minimum — à une semaine si possible — le délai entre un accident et l'émission d'un premier chèque à l'accidenté. Ce qui n'est pas une tâche facile quand on sait que la CAT reçoit quelque 265,000 réclamations par année.

Sur un total de plus de cent recommandations soumises par les experts-conseils, quelques-unes seulement n'ont pas été acceptées par la CAT, et pour des raisons précises.

M. Tessier a fait état de la création prochaine d'un bureau de la CAT à la Baie James, en vue de rapprocher les services des travailleurs.

Le président de la CAT a fait part aux reporters de deux "primeurs".

Une étude actuarielle sur le système financier de la CAT est sur le point d'être entreprise par un groupe d'actuaires-conseils de Québec.

La CAT veut obtenir d'eux une proposition globale sur le fonctionnement des mutuelles. Cette proposition, une fois déposée, permettra sans doute de reformuler certaines parties de la loi. Ces amendements permettront une révision des systèmes utilisés par la CAT pour la cotisation et la comptabilité des employeurs. Cependant, les modifications aux mutuelles ne pourront avoir lieu avant l'exercice 1976.

Au sujet de la prévention des accidents, un groupe de travail a été formé avec mission de définir précisément les objectifs et la nature des interventions de la CAT dans ce domaine. La participation des organismes extérieurs à la CAT est nécessaire et la composition du groupe de travail reflète cette exigence. La première échéance se situe en mai 1974.

La formation d'un véritable service de prévention a été confiée à M. Jean-Marc Jodoin, commissaire à la CAT. Jusqu'à ce jour, la commission se contentait de donner des subventions à quatre organismes. "Ce n'est pas suffisant, il faut faire plus", a admis M. Tessier, rejoignant ainsi des critiques souvent formulées. La CAT est d'ailleurs à la recherche d'un directeur et de spécialistes de la prévention.

Voir page 2 : CAT

Une lacune du régime de points de démérite est trouvée à Québec

par Pierre Bellemarre

QUEBEC (PC) — Des dizaines de milliers de conducteurs pris en défaut dans la ville de Québec ne perdent pas de points de démérite, s'ils payent l'amende sur avis sommaire sans recourir aux tribunaux.

Cette anomalie du système de points de démérite est dû à une technicité juridique qui n'a jamais été corrigée depuis l'instauration du régime, le 1er mars 1973.

Le règlement adopté par le cabinet provincial stipule que celui qui paie sur avis sommaire se déclare automatiquement coupable de l'infraction qu'on lui reproche. Par conséquent, les points de démérite correspondant à l'infraction sont inscrits à son dossier sur paiement de l'amende.

La charte de Québec ne contient toutefois aucune disposition semblable, contrairement d'ailleurs à l'ensemble des autres villes. M. Jean-Charles Brochu, chef du contentieux de Québec, a expliqué hier que la ville transgresserait la loi, si elle déclarait au Bureau des véhicules-automobiles les contrevenants qui règlent leur infraction hors-cour.

La ville doit régulariser cette situation par un bill qu'elle présentera aux législateurs québécois, probablement au printemps, selon M. Brochu. Elle demandera de modifier sa charte pour y inclure la même disposition qu'on trouve dans le règlement provincial.

Pourquoi laisse-t-on traîner cette affaire? "Parce que la ville de Québec n'est pas pour faire trois ou quatre bills par année, afin de satisfaire le ministère des Transports qui, du reste, adopte toujours des lois compliquées", a répondu M. Brochu.

Entre-temps, les conducteurs, qui ont enfreint les règlements municipaux et qui croyaient que leur dossier était entaché par suite d'une contravention, peuvent être convaincus que tel n'est pas le cas.

M. Ghislain Laflamme, directeur du BVA, l'a confirmé dans une entrevue téléphonique: nous n'avons reçu de la ville de Québec depuis mars 1973 que les avis sommaires qui ont été plaidés en cour.

C'est d'ailleurs lui qui évalue très approximativement à 20,000 le nombre de conducteurs québécois qui ont profité de ce malentendu.

M. Laflamme déplore ce manque de collaboration de la ville de Québec, sur laquelle le BVA ne peut faire que des pressions morales. C'est la seule ville

Voir page 2 : Lacune

Le Scotian déraille à Luceville: six blessés

LUCEVILLE (PC) — Le déraillement d'un train de passagers du Canadien National, à Luceville, à une dizaine de milles de Rimouski, a fait six blessés.

Le Scotian venait de quitter Halifax, tôt hier matin, et se dirigeait vers Montréal, lorsque trois locomotives et 11 des 13 wagons ont quitté la voie. Les premiers rapports indiquent que c'est la roue défectueuse d'une des trois locomotives qui serait la cause du déraillement.

Le train transportait quelque 80 passagers et une dizaine de membres d'équipage. Trois employés du CN et trois passagers furent aussitôt transportés à l'hôpital de Rimouski pour traitements de blessures légères. Ambulances et autobus furent dépêchés sur les lieux de la tragédie pour le transport des passagers.

Deux équipes de réparations venues de Campbellton au Nouveau-Brunswick et de Charny près de Lévis s'affèrent à remettre la voie ferrée en état de fonctionnement. Entre-temps, le trafic ferroviaire a été détourné par Edmundston.

En quittant la voie ferrée, les wagons se sont heurtés les uns contre les autres et la locomotive de tête qui a versé sur le côté fut totalement détruite, sans que le mécanicien soit sérieusement blessé.

Au nombre des passagers se trouvaient les membres d'une équipe de hockey pee wee de Verdun qui revenait de sa participation à un tournoi de Matane. Des limiers de la Sûreté du Québec enquêtent sur les circonstances de la tragédie.

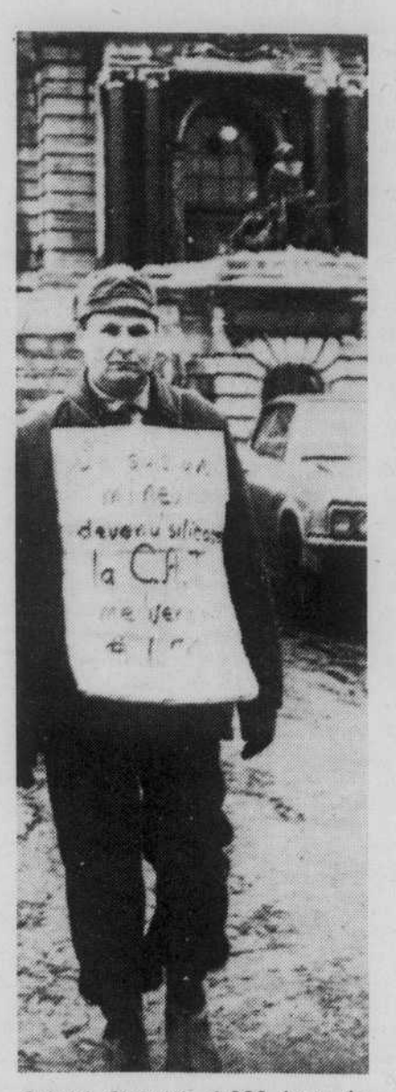

Gabriel Christini: 1,000 jours de protestation devant le parlement de Québec. (Téléphoto CP)

Depuis 1,000 jours, un ex-mineur s'impose comme un remords à la CAT

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Le mineur Gabriel Cristini n'a pas attendu le rapport des experts pour dénoncer le sort fait aux victimes du travail par leurs employeurs et la Commission des accidents de travail (CAT).

Il en était hier à son millième jour de protestation solitaire devant le Parlement de Québec, où il rappelle aux politiciens, quatre heures et demie par jour, cinq jours par semaine, la poussière de mines collée à ses poumons depuis ses incursions sous-terraines en Abitibi.

Cet homme-sandwich fait maintenant partie du décor de la colline parlementaire. On s'y habitue, mais pas complètement. Quand la CAT reprend la vedette, comme c'est le cas depuis quelques semaines, son message rejaillit.

Il est d'ailleurs simple et entêté ce message que promène quotidiennement l'ex-mineur de 46 ans, au visage joufflu et aux vêtements de paysan: mineur depuis toujours, Cristini veut retourner à son habitat ou recevoir une compensation équitable s'il y a laissé sa santé.

La CAT lui a versé de décembre 1965 à juin 1973, $24.33 par mois, conformément à sa classification dans le secteur des accidentés à 10%. Cette reconnaissance du taux d'incapacité "partielle permanente" ayant été réévaluée à 20% en juin 1973, son allocation a été portée à $52.16.

L'indexation à la hausse du coût de la vie lui permet maintenant de recevoir $65.82 par mois.

Quand on prend le temps de comprendre son français, dont l'accent reflète ses origines italiennes, son passage dans les mines de Belgique et dans celles de l'Abitibi, Cristini nous explique que son statut de célibataire, ses économies, l'héritage reçu de sa mère et son style de vie monastique lui permettent de tenir le coup. "Jusqu'à la retraite, dans 19 ans, s'il le faut", ajoute l'ex-mineur, qui se contente d'une chambre à $10 la semaine sur la rue Saint-Vallier.

En plus des quatre heures et demie consacrées à user les trottoirs du parlement, Cristini met d'ailleurs deux autres heures de marche entre sa demeure et son travail.

Epine du flanc de la CAT, Cristini est bien connu des Commissaires de la commission. Encore hier, le docteur Bertrand Bellemare, rappelait que tous les recours ont été utlisés et que la CAT ne peut rien de plus pour ce mineur.

Même si l'ombudsman a corroboré cette disculpation, Cristini n'en demeure pas moins convaincu de son idée fixe: "la mine c'est ma vie; elle doit me permettre de travailler ou me rembourser pour la perte de ma santé".

Sur une circulaire-maison, distribuée discrètement (les policiers l'ayant déjà menacé d'expulsion et certains parlementaires le qualifiant de "fou"), Cristini expose son cas.

Né en Italie, immigré en Belgique à l'âge de 25 ans, il vient poursuivre son travail de mineur à Val-d'Or au début de juin 1956.

"Au début de mars 1961, la compagnie minière m'avise qu'elle doit mettre fin à mon emploi comme mineur, suite à mon dernier examen médical, qui démontre, selon la CAT, des signes de silicose, (maladie des poumons causée par la poussière de mine)", ajoute-t-il dans un dossier d'une seule page.

Cristini explique ensuite comment on l'a assigné à la surface, où il était aussi exposé aux poussières que sous-terre. Craignant d'aggraver son état de santé, il s'adresse ensuite au centre de main-d'oeuvre, qui le dirige vers une autre mine, celle d'East Sullivan de Val d'Or. Il avait auparavant oeuvré aux mines Manitou Barvue et Lamaque.

Après un mois de travail à la East Sullivan, il est mis à pied (par ordre de la CAT, selon les raisons fournies par les autorités de la mine) et il est en chômage depuis le 9 décembre 1965.

"Je suis venu au Canada en parfaite santé, je suis venu pour y vivre et y gagner ma vie: Je me sens en parfaite santé, je veux travailler. Cependant, la CAT, sous prétexte que je suis silicose, refuse de me laisser travailler à mon métier de mineur", conclut la lettre-document:

En post-scriptum, un numéro de dossier, le 3235-386 que la CAT n'est pas près d'oublier.

Ouellet admet que la poste garantie n'est pas à la hauteur de son nom

Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a admis hier que son service s'était montré un peu trop optimiste quand il a lancé un programme de poste garantie, et il a fait appel à plus de compréhension de la part du public.

Le programme de poste garantie est l'objet de vives critiques depuis quelque temps, et l'on dit que le service n'est pas à la hauteur de ses engagements.

Au cours d'un colloque d'hommes d'affaires, M. Ouellet a souligné que le programme de poste garantie en est encore à une période de transition, mais il a atteint ses objectifs 93 pour cent du temps. Et en dépit de ses difficultés, le service garde son enthousiasme au sujet de ce programme.

"Le public a présumé que nous ne manquerions jamais notre coup... comme si nous avions donné une garantie à 100 pour cent de ne jamais être en retard, dit le ministre. Mais, bien sûr, aucun service ne peut être si parfait."

"Notre engagement ne devrait pas être pris au pied de la lettre, conclut M. Ouellet. Quand des milliers de personnes manipulent des millions de lettres, les erreurs sont inévitables. Néanmoins, le service des postes vise à un taux d'efficacité de 98 pour cent éventuellement."

Interdit de pêcher le mollusque dans presque tout l'est du Québec

QUEBEC (PC) — La direction générale des pêches vient d'interdire la pêche aux mollusques dans presque tout l'est du Québec.

Dans un communiqué remis à la presse, hier, on note que la pêche aux coques, moules ou bigorneaux est interdite en raison de la pollution des eaux ou de la toxicité de ces mollusques.

L'interdiction touche tout le Bas St-Laurent, la majeure partie de moyenne Côte-Nord, de la Gaspésie ainsi que dans certaines zones des Iles-de-la-Madeleine.

Seules demeurent quelques zones privilégiées telles la basse Côte-Nord, de l'est de Moisie à Banc Sablon, une région à l'ouest de New Carlisle et certains secteurs des Iles-de-la-Madeleine.

La décision d'interdire la pêche a été prise à la suite d'analyses faites régulièrement par le ministère fédéral de la Santé.

aujourd'hui

M. Jacques-Yvan Morin, chef de l'opposition, poursuit sa tournée du Québec. Voici l'horaire de sa journée en Mauricie: 10h, visite de la Wabasso Cotton, rue St-François Xavier, Trois-Rivières; 12h00, ligne ouverte à CHLN-Trois-Rivières; 15h30; réception civique à l'hôtel de ville de Trois-Rivières; 17h15, souper avec les représentants de corps intermédiaires de la région au restaurant Royal, rue Royal.

A 10h, au 2553, rue Saint-Urbain, à Montréal, causerie devant les membres du "Projet changements". Sujet: "Le régime des rentes du Québec et le régime d'allocations familiales."

●

A 12h30, à la salle Dorée de l'hôtel Mont-Royal, M. Pierre Péladeau, président de Quebecor Inc., prononce une causerie intitulée "Le Jour: un nouveau journal ou Le Nouveau Journal."

●

A 13h30, au pavillon de Forestrie et de Géodésie de l'Université Laval, M. Kevin Drummond, ministre des Terres et Forêts, prononce le discours inaugural de la Semaine des sciences forestières.

●

Le Comité de démocratisation de Notre-Dame-des-Neiges invite ses sympathisants à participer à l'assemblée générale à compter de 19h30, au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Neiges.

●

A 19h, au pavillon de bio-physique du Collège Loyola, le professeur William Sellers prononce une conférence sur le "rôle de l'éducateur physique en fonction du citoyen d'un certain âge."

●

A 20h, à l'auditorium du "Rosemere High School", le docteur Victor Goldbloom, ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, tiendra une assemblée publique pour examiner le projet de fusion de ces deux municipalités.

●

A 20h30, au 1250 Est Saint-Joseph, soirée d'information donnée par le Centre de yoga "Le Lotus".

●

Le Centre marial Montfortain, 5875, rue Sherbrooke est, organise une série de quatre rencontres ayant pour thème "Vivre ensemble chrétiennement."

LA CORPORATION DES ADMINISTRATEURS DU QUÉBEC
invite
tous les hommes d'affaires
à
un souper-causerie

M. ROGER GOSSELIN, M.B.A.
professeur - Université du Québec à Montréal et conseiller en administration
traitera de
"la gestion du temps"
(time management)
LE JEUDI 7 MARS
18h.30
au Cercle Universitaire
Cité du Havre
Prix: $15.00
(souper - vin - causerie)
Pour réserver, appeler
Mlle Céline Mantha
871-9842

La Chambre de commerce de Montréal
DÉJEUNER-CAUSERIE HEBDOMADAIRE
MARDI, 5 MARS

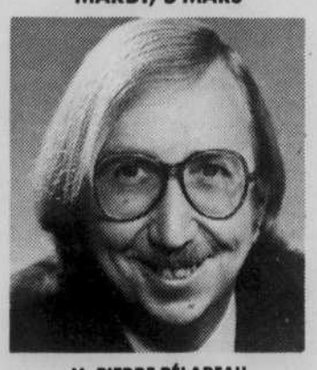

M. PIERRE PÉLADEAU
Président de Québecor Inc.
sujet: "Le Jour": un nouveau journal ou "LE NOUVEAU JOURNAL"
Hôtel Sheraton Mont-Royal
12h30
Le public est admis
Billets à l'entrée $5.
Pour les membres des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.
Renseignements: 866-2861

REPAS-CAUSERIE
"DÎNER DE LA FAIM": $1.00
Conférencier invité:
Guy Lavallée, Oblat
"La question indienne au Canada".
Mercredi
le 6 mars
de 12 hres à 13 hres
au Centre Saint-Pierre-Apôtre
(Entrée: 1323, Boul. Dorchester)
Renseignements:
Tél.: 524-1188

PHILOSOPHIE

- Le Département de Philosophie du Collège dominicain offre un programme d'études conduisant, selon la préparation philosophique antérieure, aux grades civils suivants:
  - baccalauréats avec mention en philosophie: B.A. (Ph.)
  - baccalauréat en philosophie: B. Ph.
  - après entente avec la direction du Département, on pourra élaborer un programme d'études supérieures, qui prépare à la maîtrise ès arts en philosophie: M.A. (Ph.)
- Renseignements et demande d'admission, s'adresser à:

Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5721 ou 232-7363

Université du Québec à Montréal
BACCALAURÉAT SPÉCIALISÉ EN SCIENCES JURIDIQUES
Conditions d'admission:
— D.E.C.
ou
— 23 ans ou plus, une 11e année et expérience pertinente.
Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir, dûment remplis, "avant le 16 mars 1974" (cette date étant fixée à titre exceptionnel), à l'adresse suivante:
Bureau du Registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
1180, rue Bleury
Montréal, Québec.
H3C 3P8
Tél.: 876-3002
N.B. Les étudiants admis à ce programme ne sont pas, pour l'instant, admissibles à la pratique du droit. La procédure en accréditation nécessaire à cet effet sera bientôt complétée.

Un communiqué de presse ?
ENVOYEZ UN TELBEC !
Il suffit de nous faire parvenir une seule copie de votre texte.
Quelques minutes plus tard, il sera rendu dans 100 media d'information du Québec (quotidiens, radio-tv, agences de presse, etc.)
Le moyen de communication de presse le plus RAPIDE, le plus EFFICACE et le plus ÉCONOMIQUE.
telbec
Information: Jean Lecompte
(514) 871-9881*

éditorial

Enseignement ou manie de la mesure ?

La Ligue des droits de l'homme ne déteste pas, par les temps qui courent et qui ne poussent guère à la contestation, prendre en charge notre société toute entière. Elle se veut, avec une certaine naïveté, si lourde de toutes les aspirations du milieu qu'elle en arrive à se donner des mandats qu'elle ne pourra guère assumer en plénitude jusqu'à la fin. C'est le cas dans la lutte qu'elle entreprend contre le dossier scolaire cumulatif tel que l'a conçu le ministère de l'Education: cette lutte se justifie amplement, mais il n'est pas certain que la Ligue soit le carrefour le plus indiqué pour regrouper tous les opposants. Parents et enseignants auront peut-être la tentation fort légitime de se rejoindre sous un autre étendard que celui de la Ligue.

•

L'essentiel demeure cependant que la critique se fasse. Il est également vital que le débat s'élargisse et ne se borne plus à déterminer qui peut avoir accès à ce litigieux dossier. Avant de déterminer l'identité des lecteurs éventuels du dossier, peut-être convient-il, en effet, d'examiner ce qu'on veut y inclure.

Qu'on le veuille ou non, notre système d'enseignement est encore profondément englué dans l'évaluation quantitative. Les parents s'habituent d'ailleurs difficilement à ces notes qui précisent seulement dans quel tiers ou quel cinquième de la classe se situe leur rejeton. Ils aimaient les chiffres, car ils y trouvaient un barème clair, limpide, mathématique: au-dessus du fatidique 60%, le salut; en deçà, l'ignominie. Cette mentalité perdure aujourd'hui et assure encore une grande crédibilité aux évaluations de type mathématique.

Malheureusement, les chiffres constituent souvent de piètres raccourcis. Entre la note quantitative qu'appose le correcteur sur une copie et l'annotation descriptive dont seul est capable l'enseignant, il y a un monde. Pour peu qu'il le puisse et qu'il veuille, l'enseignant saura, à force d'observations quotidiennes, percer le mystère de l'enfant et en décrire les manifestations. Le correcteur, confronté à des textes anonymes, peut tout au plus quantifier le rendement de l'étudiant secoué dans une "machine-à-examens". D'un côté, l'évaluation nuancée, descriptive, individualisée; de l'autre, le verdict déshumanisant, sec, superficiel. Or, la plupart des évaluations que cherche le dossier scolaire cumulatif appartiennent à la catégorie des verdicts dépourvus de nuances.

Certes, les évaluations nous dira-t-on, ne sont pas toutes bêtement mathématiques. La science des mesures a fait suffisamment de progrès, cependant, pour qu'on parvienne aujourd'hui à situer sur une courbe "normale" les résultats obtenus par les élèves dans mille et un domaines. On déterminera de cette manière si un enfant fait ou non partie de la zone dite normale en termes statistiques. Dès lors, on est ramené, une fois de plus, à une évaluation tout aussi mathématique qu'au temps où la foi se mesurait en quantités de "bonnes réponses" du petit catéchisme. Correcteur mathématisant, docimologue normalisant, psychosociologue probabiliste, tous ces êtres parlent chiffres, tous se situent par rapport à l'élève plus loin que les enseignants; pour ce motif, ils exposent tous l'élève à un risque de désincarnation.

Le malheur, explique la Ligue des droits de l'homme, c'est que nous soyons aujourd'hui sous-équipés au niveau de la cueillette des données valables, mais sur-équipés du côté des correcteurs, analystes, codificateurs. Le respect des normes bouscule si bien les enseignants qu'ils parviennent mal à mener toutes les observations qu'exigerait une évaluation adéquate. En revanche, la manie des dossiers a déjà gagné assez de technocrates pour qu'on veuille, prématurément et dangereusement, passer tout de suite à l'établissement des courbes, des trajectoires, des normalités. Du coup, nous valorisons les évaluations quantitatives aux dépens des observations de type anecdotique et nous aidons les spécialistes de la compilation et de la statistique à prendre le pas sur les enseignants.

•

Puisqu'on est prêt à minimiser l'importance de la cueillette des observations, pourquoi hésiterait-on à sauter par-dessus le consentement ou du moins la pleine compréhension des parents?

Il aura fallu, en fait, le flair d'une journaliste pour mettre sur la place publique cette question du dossier scolaire cumulatif. On nous a assuré, par la suite, qu'il s'agissait là d'un simple projet et d'un vulgaire document de travail. Chacun sait, cependant, que notre législation regorge de ces textes qui sont devenus lois parce que personne ne les a interceptés au moment où ils n'étaient encore qu'intentions. Il aura fallu, d'autre part, de vives pressions de la part de la CEQ pour qu'enfin le ministère de l'Education consente à rappeler temporairement son projet. Qu'on ne s'y méprenne pas, cependant: on n'est pas en train d'allonger démesurément les périodes de réflexion. On se résigne tout au plus, à peine de bonne grâce, à certaines lenteurs. L'information n'est pas encore adéquate, ni la période de réflexion suffisamment longue.

En soulignant ainsi à quel point les parents ont été tenus à l'écart dans l'élaboration et même dans la mise en oeuvre de cette nouvelle politique, la Ligue montre comment le lien entre les parents et les enseignants risque de s'en trouver considérablement affaibli.

Parents et enseignants pouvaient mettre en commun une connaissance intime et complémentaire de l'enfant. Malgré des difficultés de parcours, les deux groupes ont d'ailleurs trouvé intérêt à se fréquenter. Le dossier scolaire cumulatif, s'il utilise de façon ésotérique et schématique des informations qui ne sont admissibles que sur le plan de la confiance et de la chaleur humaine, ne peut que compliquer les relations entre la famille et l'école.

Peu consultés à propos de ce projet, peu familiers avec le jargon qui ne manquera pas de s'y déployer, les parents ne trouveront pas là de quoi mieux soutenir l'effort scolaire de leur enfant. Les enseignants, de leur côté, déçus de voir en quel état ils retrouvent dans le dossier cumulatif les quelques observations qu'ils ont eu le temps de rédiger, se sentiront vite gênés devant les parents. Dans tout cela, aucun avantage éducatif.

•

La Ligue des droits de l'homme ne sonne pas pour autant le glas du dossier scolaire cumulatif. Elle n'en conteste même pas l'utilité. Elle estime cependant, à raison, qu'il n'est pas de pire dossier qu'un dossier mal fait. Or, dans l'état actuel de nos priorités scolaires, le ministère de l'Education semble s'être énamouré des services de compilation et d'analyse avant de perfectionner suffisamment les mécanismes de cueillette des données. Pour ce motif, la Ligue souhaite le retour du ministère de l'Education à un projet plus modeste et moins redoutable.

Pourquoi, après tout, l'Etat ne se résignerait-il pas, en matière d'éducation, à situer la paperasse et les chiffres après les parents et les maîtres?

Laurent LAPLANTE

HEAT... H!

bloc-notes

Les immigrants d'abord, les avocasseries ensuite

On raconte que des écoliers de diverses nationalités ayant à rédiger une composition sur le sujet de l'éléphant, le petit Français avait opté pour "l'éléphant et l'amour", le petit Anglais pour "l'éléphant et l'empire" et le petit Québécois, comme il fallait s'y attendre, pour "l'éléphant, juridiction provinciale ou fédérale?".

Depuis bientôt deux mois que dure la grève des "COFI", l'impasse paraît encore totale entre la CECM et les quelque 87 enseignants de ses Centres d'orientation et de formation des immigrants. Les quelque 900 immigrants affectés par le conflit ont ainsi un avant-goût de ce qui les attend au paradis québécois de l'éducation des adultes. Ottawa verse à Québec qui verse à la Commission des écoles catholiques de Montréal assez de fonds publics pour faire semblant qu'on intègre ces immigrants à la vie de la communauté. Mais la grève actuelle pourrait durer encore longtemps sans que tous ces gens soient jugés dignes d'un prompt sinon d'un parfait règlement.

Assez curieusement, la CECM trouve que la grève des COFIs est illégale mais elle ne sait même pas en vertu de quelle loi elle peut les engager, et elle n'ose pas tenir pour une "entente" l'ensemble des conditions de travail qu'elle offre à cette catégorie d'instituteurs. Si la commission ne sait pas en vertu de quelle loi elle peut dire oui, en vertu de quelle loi dit-elle non?

En principe, la Commission des écoles catholiques de Montréal, comme les autres commissions, étant un organisme subsidaire de l'Etat provincial, n'a pas tous les pouvoirs sauf ceux qu'on lui retire, mais au contraire, n'a aucun pouvoir sauf ceux que Québec lui accorde.

C'est ainsi qu'après s'être aventurée pendant quelques années dans l'éducation des adultes, en pleine illégalité, la CECM a régularisé sa situation en faisant adopter par Québec un amendement à la loi de l'instruction publique. Aujourd'hui, la CECM est prise de tous les scrupules à l'endroit des COFIs. Elle aurait dû y penser à deux fois avant d'accepter les contrats et les sommes que lui proposaient les autorités de l'Immigration et de l'Education si elle n'avait d'autre chose à offrir à ces étudiants et à leurs enseignants que la plus grande précarité juridique et pédagogique.

La Commission prétend ne pouvoir aller au-delà du décret qui lui tient lieu de convention collective avec ses professeurs. Malheureusement, ce décret comme toute la loi de l'instruction publique ont d'abord été faits pour les secteurs "réguliers" de l'enseignement et c'est avec bien des contorsions qu'on peut y trouver les conditions qui devraient prévaloir dans l'éducation des adultes. Si la CECM s'en tient rigoureusement aux conditions qu'elle doit respecter pour l'ensemble de ses enseignants réguliers, — elle offre les mêmes avantages à ceux des Cofis — est-ce à dire qu'elle va également appliquer des normes de qualifications qui ont été d'abord sinon exclusivement élaborées pour le primaire et le secondaire, et qu'elle va congédier ceux qui, parmi les enseignants des Cofis, ont plus de talents à mettre au service des immigrants que de diplômes à afficher dans les taudis qui leur servent de salle de cours?

La CECM prétend que c'est la table provinciale qui possède l'autorité "légale" pour agir. Outre qu'on voit mal ce que la province peut faire dans un problème qui se pose d'abord à Montréal, le propre ministère de l'Education est plus prudent que clair à ce chapitre. Le sous-ministre Pierre Martin a demandé à la CECM de "voir si" elle ne pourrait assimiler les professeurs des Cofis, aux autres. La situation n'est donc pas évidente à Québec. De plus, il demande à la CECM, qui ne manque pas de le souligner, de "respecter la politique salariale du gouvernement concernant les enseignants". Or, en vertu de quelle politique salariale Québec a-t-il signé avec des Cofis privés des ententes qui ne les empêchent pas de "défoncer" cette soi-disant politique salariale?

Qu'on donne le même traitement à tous les Cofis, ou qu'on reconnaisse pour les étudiants immigrants des régimes particuliers.

Dans sa déclaration du 20 février, le président de la CECM se demandait si le syndicat ne voulait pas, avec ce conflit, "effectuer une brèche dans la politique salariale provinciale". Si brèche il y a, elle a déjà été faite par Québec dans les Cofis privés. La Commission ne pourrait-elle pas rechercher avec l'Alliance un règlement particulier que la partie syndicale ne pourrait invoquer comme un précédent pour le primaire et le secondaire?

Car, manifestement, la situation des Cofis et le problème qu'ils posent sont à la fois particuliers et limités. On ne pourra, par cette convention collective ou autrement, ajouter sans plus un autre étage à l'édifice du système scolaire, avec tout le secteur de l'éducation des adultes dont l'intégration des immigrants n'est qu'une facette. Faut-il dès maintenant s'imposer un carcan? A Québec comme à la CECM, aucune politique d'éducation cohérente des adultes n'a encore été trouvée, chacun s'ajustant et se trémoussant au gré des sous que le gouvernement fédéral veut bien faire sonner dans ce domaine. Le Conseil supérieur de l'éducation déplorait récemment ces lacunes, mais il sera pas possible de les combler rapidement aussi longtemps que les subsides fédéraux tiendront lieu de politique au ministère et de programme pédagogique à la CECM!

Pourquoi, entre-temps, se ferait-on scrupule de signer une convention particulière pour résoudre, au moins pour un temps, un problème particulier? La CECM a déjà été plus brave. Pourquoi ne laisserait-elle pas les avocats de Québec se démêler avec les lois de Québec? Si le ministère de l'Education ou celui de l'Immigration veut prendre l'odieux d'un arrêt des activités dans les Centres dits d'orientation et de formation des immigrants, qu'ils le fassent. Leur réputation de négligence à l'endroit des adultes et des immigrants n'est plus à faire.

Mais d'une CECM qui se faisait fort de sauver l'école française et l'intégration des immigrants, au temps du bill 63, on attend davantage. Peut-être pas autant de béton et de matériel audio-visuel qu'un syndicalisme à courte vue en exige, au profit des entrepreneurs bien plus qu'au bénéfice des étudiants. Mais au moins un régime de travail pour ces enseignants et une prompte réouverture des Cofis.

Après le Chili, l'Argentine...

Ainsi le veut le partage des sphères d'influence entre les deux superpuissances, seule l'île de Cuba peut, dans les deux Amériques, bénéficier du droit à la dissidence socialiste. Aussi, après le Chili d'Allende dont l'expérience a été brisée dans le fer et le sang, voici qu'en Argentine, on se prépare à "en finir avec les bolcheviks". Certes, les généraux argentins, après leur faillite politique et économique, ont-ils dû remettre le pouvoir à un gouvernement civil "péroniste", mais le pays n'est pas sorti pour autant de l'impasse.

Au contraire. Toutes unies contre le gouvernement militaire, les différentes tendances qui se mouvaient au sein du péronisme, ont jeté bas les masques et s'affrontent maintenant ouvertement, la violence ponctuant de nouveau la vie politique. Tantôt la gauche armée inflige ses coups à des postes de police ou à des filiales de sociétés multinationales; tantôt des commandos fascistes font à leur tour des ravages chez leurs adversaires d'en face. Mais, entre-temps, la puissance policière et militaire du pays n'est pas ébranlée.

L'armée et la police sont toujours là, en réserve et dans l'attente du prochain vide dans le pouvoir civil. Il est dans la nature des choses que le péronisme entre dans une crise fatale. Peron encore vivant, la situation est redevenue explosive; Peron disparu, le chaos va sortir de l'ombre et ouvrir les plus dramatiques perspectives.

Que la rébellion des policiers de Cordoba soit un "incident" ou plutôt une "répétition générale" en vue d'un retour prochain des armes au pouvoir, elle ne laisse guère de doute ni sur l'imminence d'un tournant ni sur la direction qu'il va prendre. Les mouvements de gauche, certes, n'y sont pas au pouvoir comme au Chili du temps d'Allende, et après la démonstration brutale de la junte chilienne, ils ne se font plus d'illusion sur l'affrontement qui s'en vient. Quand on voit dans quel étau l'Argentine est maintenant enserrée de toutes parts, avec les trois dictatures voisines de l'Uruguay, du Brésil et du Chili, on ne saurait douter longtemps de l'issue.

Aucune expérience démocratique ne saurait maintenant rester, durer, ou s'implanter même dans les pays plus industrialisés du continent latino-américain, si ce n'est sous la forme symbolique qu'elle revêt au Venezuela, et encore... Même l'expérience péruvienne ne pourra longtemps prétendre échapper à la dure loi qui étreint l'Amérique du sud.

Que les conservateurs péronistes réussissent à imposer "la loi et l'ordre" ou qu'ils doivent passer la main aux militaires, que la gauche violente soit rapidement cassée ou qu'à la faveur de sa résistance éclatent des foyers de guerre civile, c'en sera bientôt fini de la normalisation et du retour à la concorde nationale instaurés par l'ambiguïté péroniste. Des policiers brésiliens n'ont pas tardé à débarquer au Chili après le coup d'Etat. Les mêmes services sont déjà prêts à venir prêter main forte aux forces de "l'ordre" de la dernière démocratie malade au sud des Etats-Unis.

M. Mitchell Sharp peut déjà commencer à recenser les "intérêts canadiens" à protéger en Argentine et prévenir les services humanitaires de son collègue de l'Immigration, M. Robert Andras! Après le Chili, l'Argentine sera bientôt rayé de la carte, de plus en plus étroite, des nations démocratiques.

Jean-Claude LECLERC

la parole du jour

"Malheur à qui amasse le bien d'autrui et se charge d'un fardeau de gages!... Malheur à qui commet pour sa maison des rapines d'injustice, afin d'établir bien haut son repaire, croyant ainsi esquiver les coups du malheur!... Malheur à qui bâtit une cité dans le sang et la fonde sur le crime!" — Habaquq 2,6-12 (vers 600 avant JC)

lettres au DEVOIR

Foetus et petits salariés

La revue diocésaine "Eglise de Montréal" fait état d'une déclaration de Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, concernant l'avortement. Mgr Grégoire incite les chrétiens à signer personnellement la "Pétition pour le respect de la vie" que fait circuler présentement un regroupement de mouvements. Pour Mgr Grégoire, "il ne s'agit rien de moins que du respect de la vie humaine et du sens que nous voulons donner à notre société". "...Il s'agit pour nous de défendre des valeurs humaines essentielles et sur lesquelles repose notre civilisation: le droit à la vie, la dignité de l'homme. Nous le faisons au nom de Celui qui a enseigné à respecter l'homme... particulièrement celui qui est faible et démuni". Le foetus étant cette personne humaine faible et démunie.

Dans cet ordre d'idée du droit à la vie (décente), de la dignité humaine, du respect pour celui qui est "faible et démuni", ces "valeurs humaines essentielles" sur lesquelles repose notre civilisation, le GRIP de St-Henri dont je suis membre proposait récemment à l'archevêché de Montréal d'endosser l'opération visant à hausser immédiatement le salaire minimum à $2.20 le 1er mars et $2.50 le 1er mai prochain avec indexation sur le coût de la vie. Rien de quoi bouleverser la société. Juste un strict minimum pour permettre à des milliers de petits salariés de faire face un peu plus décemment à la hausse effarante du coût de la vie. Le père de famille qui est au salaire minimum à $1.85 de l'heure n'a plus de dignité, il est humilié tous les jours parce qu'il se sent en dehors du circuit normal de notre société de consommation et qu'il ne peut humainement subvenir aux besoins essentiels de sa petite famille. Est-ce que les milliers de petits salariés ne méritent pas autant d'énergie et d'efforts pour défendre leur cause que les foetus de quelques semaines?

Par la voix de Mgr J.-M. Lafontaine, coordonnateur général du diocèse de Montréal, l'archevêché de Montréal a refusé de signer la pétition du GRIP St-Henri pour la hausse de salaire minimum (ont signé entre autres plusieurs curés et prêtres de St-Henri, le chanoine GrandMaison, le Pasteur Cl. de Maestral avec les 6,500 citoyens et quantité de syndicats et d'organismes). Mgr Lafontaine a expliqué que c'était "pour des raisons qui tiennent à la présentation du projet". C'est, semble-t-il, à cause de la formulation du texte de la pétition où on rappelait que, face à la hausse du coût de la vie le gouvernement avait légiféré mais pour accorder $5,000 d'augmentation à ceux qui gagnaient $28,000! Il doit être démagogue de dire que nous avons un gouvernement au service premier des privilégiés Nous ne chicanerons pas là-dessus. Ce qui est important, c'est que le sort des petits salariés sur le salaire minimum s'améliore au plus tôt. C'est une situation dramatique et urgente. Les autorités religieuses sont-elles prêtes à donner autant d'importance aux petits salariés qu'aux foetus?

Jacques COUTURE
membre du GRIP
St-Henri, Montréal

Montréal, le 4 mars 1974

Le non-réengagement du père Maertens

Pour moi le non-réengagement du Père Maertens est très significatif. Cela démontre sans aucune équivoque l'intolérance et le paternalisme dont fait preuve la faculté de théologie de l'Université Laval.

Les théologiens de la faculté disent possédé La Vérité. La faculté veut bien tolérer le département de catéchèse mais à la condition que le département se taise et ne dérange personne. Thierry Maertens était de ceux qui dérangent l'orthodoxie de la faculté de théologie.

Le doyen de la faculté de théologie, le vice recteur aux affaires professorales, l'archevêque de Québec se sont servis du Père Maertens comme "BOUC-EMISSAIRE". Qui est responsable du non-réengagement? Qui a pris la décision? A-t-on tenu compte de la personne? Le problème est politique avant tout. Non, la faculté de théologie se porte bien, merci. Les apparences sont sauvés, la faculté de théologie de l'Université Laval a fait taire un dissident.

Pour terminer messieurs les théologiens je vous invite à méditer Mc.9, 38-41 ainsi que Lc. 10, 49-50.

La catéchèse n'est pas morte...

Raymond BOISCLAIR,
B.E.S., Option cathéchèse,
Université Laval

Ste-Foy, le 27 février 1974.

Jean-Paul L'Allier dans "L'aveu"

Mardi, le 19 février, le Comité d'Action Politique du CEGEP Bourgchemin, campus Saint-Hyacinthe, recevait la visite au pavillon des Humanités, de M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications au gouvernement provincial.

M. le ministre a fait, semble-t-il, une allocution un peu trop technique pour la majorité des étudiants de la salle qui montraient un désintéressement visible quant au contenu de l'exposé. Sentant ce malaise, déclenché en premier lieu par le caractère inadéquat du local (cafétéria), qui portait une influence directe sur la prise de conscience des étudiants face au sujet traité, M. L'Allier est rapidement passé à la période des questions. Celle-ci fut tout aussi pénible, noyée qu'elle était par le brouhaha continu de la salle.

La discussion s'est surtout penchée sur le problème des pouvoirs excessifs du gouvernement fédéral et de la CRTC (Corporation de Radio et de Télévision du Canada) au détriment du faible ministère provincial. L'avènement du français comme langue officielle dans les communications au Québec a fait l'objet d'une question. Mais ce bon M. L'Allier s'est aussitôt contenté de nous référer à François Cloutier, ministre de l'Education. Un étudiant a aussi parlé de la mauvaise qualité de la publicité, à la radio et à la télévision. Le ministre des communications a alors avoué son impuissance presque totale à ce sujet. Selon lui, le CRTC et le ministère des Institutions Financières ont la plus grande juridiction dans ce domaine. M. L'Allier a expliqué, peu de temps après, un problème culturel de son ministère en nous donnant comme exemple qu'à Montréal, il y a déjà, avant la câblo-distribution, une quantité énorme de postes de télévision anglais pour seulement deux ou trois petits postes français. Dans un Québec francophone à 80%, cela s'avère bien maigre. Quelles mesures le ministère peut-il prendre pour changer cela? Encore là, c'est un aveu d'impuissance.

Bref, ce n'est pas reluisant. Et les petits québécois que nous sommes préfèrent continuer d'écouter les postes de télévision sur chaîne américaine plutôt que de prendre les moyens pour améliorer nos réseaux français anémiques (manque de vitamines).

Robert MARTIN
Lucie GOYETTE et
Jean-Noël LUSIGNAN,
COMITE D'ACTION POLITIQUE ETUDIANT,
Campus St-Hyacinthe

St-Hyacinthe, le 21 février 1974.

Trois excellentes terres qu'on pourrait sauver

Le projet de construction du poste Chénier par l'Hydro-Québec, sur les lots 221, 223, 225, situés dans le rang St-Etienne, secteur St-Benoit de la ville de Mirabel, semble se concrétiser de jour en jour.

L'importance de ce poste géant serait telle qu'il serait l'aboutissement des lignes de transmission provenant du développement des centrales de la baie James.

Nous, qui sommes trois propriétaires touchés par ce projet, désirons nous opposer avec force à la construction de ce poste sur des fermes en pleine production.

Deux de ces fermes sont exploitées par de jeunes cultivateurs ayant plusieurs enfants en bas âge, et une autre par un cultivateur d'âge mûr ayant deux fils âgés de 17 et 19 ans. L'aîné a suivi un cours d'agriculture et fonde tous ces espoirs sur la relève de la ferme ancestrale. Deux de ces fermes sont engagées dans la production laitière et la troisième dans la production maraîchère.

1) Considérant que tous les ans, un grand nombre de nos meilleures terres agricoles sont enlevées à l'agriculture; que les experts et les économistes, tant du ministère de l'Agriculture que de l'UPA (Union des producteurs agricoles) manifestent leur inquiétude d'une façon non équivoque à ce sujet; alors que 92,000 acres ont été expropriés par le gouvernement fédéral en vue de l'établissement du nouvel aéroport international et que notre région est justement classée zone rurale agricole par le Service d'Aménagement de la Région aéroportuaire (SATRA);

2) Considérant que l'aménagement du poste Chénier à cet endroit entraînerait la disparition de trois familles à vocation agricole, qui dans les conditions économiques actuelles ne pourraient se relocaliser à moins de s'expatrier; ce qui entraînerait des inconvénients et des désavantages incalculables et pratiquement insurmontables;

3) Considérant que des sites (au moins trois) plus avantageux à tous points de vue, de l'aveu même des autorités de l'Hydro, tant pour cette dernière que pour les résidents, auraient été refusés par SATRA parce qu'ils ne rencontraient pas les exigences des projets futurs d'urbanisme de cet organisme, étant donné leur situation à l'est de la route no. 8 dans St-Augustin et St-Eustache;

4) Considérant qu'il est très dispendieux d'établir des fondations dans un sous-sol profond et sablonneux, comme l'ont démontré de nombreux sondages au cours de l'été dernier;

5) Considérant qu'aucune étude sérieuse ne semble avoir été faite sur des terres à demi exploitées, possédées par des non-résidents et situées dans le voisinage, près des lignes actuelles:

Nous prions donc les responsables de l'Hydro-Québec de bien vouloir prendre en considération, avant qu'il ne soit trop tard, tous les préjudices et inconvénients majeurs que nous causerait la construction du poste Chénier sur nos propriétés et de faire une étude plus sérieuse concernant la localisation de ce poste.

Jean-Guy SULLIVAN
Réal LAJEUNESSE
Gaétan LAURIN

St-Benoit, le 22 février 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $40 par année; six mois: $22. A l'étranger: $45 par année; six mois: $25; trois mois: $13. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

La tension entre professionnels et usagers dans les CLSC

1) Quand le médecin cesse d'être un demi-dieu

par JACQUES BENJAMIN

• Professeur au département de science politique de l'université de Montréal, l'auteur de cette étude a déjà publié quelques articles dans Le Devoir sur l'orientation des Centres locaux de services communautaires. Il enseigne cette année, à titre de professeur invité, à l'Université de Colombie-Britannique. La présente série de deux articles forme la matière d'une communication présentée au début de mars au Symposium international de planification communautaire tenu à Monaco sous les auspices de l'UNESCO.

A la fin du mois de janvier, à deux jours d'intervalle, les médecins de la clinique communautaire de Regent Park en banlieue de Regina et ceux du Centre local de services communautaires (CLSC) Hochelaga-Maisonneuve à Montréal décidaient de rompre tout lien avec l'organisme. Tant le rapport fédéral Hastings que le rapport Castonguay-Nepveu au Québec ou le rapport Foulkes en Colombie britannique soulignent pourtant que la planification des services communautaires devra s'effectuer entre professionnels et clients, et non plus par les professionnels seuls.

Ce qui me frappe, ce sont essentiellement les définitions différentes, de leur rôle et des problèmes à résoudre, données par les professionnels et par les élus, au sein de ces centres communautaires. Je livre ici les premiers résultats de deux études de cas principaux, l'un de la région de Regina en Saskatchewan, l'autre de celle de Montréal. Un troisième cas, celui de Vancouver-Sud, est encore trop récent pour qu'une analyse puisse présenter des conclusions claires et cohérentes.

En 1962, à la suite de la grève des médecins en Saskatchewan, deux médecins britanniques venus, comme plusieurs compatriotes, remplacer leurs collègues canadiens, créèrent la clinique communautaire de Regina. (1) Cette grève, on s'en rappellera, dura vingt-trois jours et ne constitue que l'une des neuf grèves de médecins survenues depuis 1960, sept en Europe et deux en Amérique du Nord. (2) En créant cette clinique, ces deux médecins acceptaient un contrôle d'élus même si durant les six premières années d'existence de la clinique, la forte personnalité de l'un des médecins domina le processus décisionnel. Or, en janvier 1974, les deux médecins se retirent de "leur clinique", comme l'un d'eux la désigne encore, et s'installent dans leurs propres locaux autonomes en conservant le nom de la clinique. Ils apportent avec eux le dossier médical de tous les 35,000 patients de la clinique communautaire, qui, elle, porte aussitôt l'affaire devant les tribunaux. Les deux médecins, dans un communiqué de presse, affirment être fatigués de passer des heures interminables en discussion avec les membres élus du conseil d'administration, et fatigués d'être accusés de "ne pas vouloir coopérer" avec ces élus.

Au Centre Hochelaga-Maisonneuve de Montréal, les médecins se retirent en insistant sur le climat de méfiance et d'obstruction qui prévaut entre eux et les membres élus du Conseil d'administration depuis la création du CLSC il y a deux ans.

Au sein du conseil communautaire du quartier de Vancouver-Sud, au contraire, des professionnels des services communautaires se présentent aux élections de janvier 1974 et sont élus au conseil d'administration. Ce qui devrait modifier les relations entre élus et professionnels. Et en même temps fausser totalement la philosophie de base du système! Les clients, ceux qui reçoivent les services, ne sont pas représentés chaque fois qu'un professionnel est élu à leur place au conseil d'administration.

Des perceptions très différentes

La première relation conflictuelle entre professionnels et élus a trait au rôle des uns et des autres au sein du centre communautaire. Qui dit rôle, au sens précis de la sociologie politique, dit perception ("Le patient s'attend à... Le médecin s'attend à ..."), situation créée par l'environnement, relation entre deux individus ou groupes d'individus. Symbolique, d'une part, cette déclaration publique du médecin qui vient de quitter la clinique de Regent Park (Regina): "Je ne laisserai pas ma clinique passer aux mains de gens en qui je n'ai pas confiance."

Lors d'une entrevue qu'il m'accordait le 7 février dernier, ce médecin insista sur l'intégrité personnelle des élus au conseil d'administration. "Mais ce sont des amateurs", et des gens qui embauchent des amateurs "dans ma clinique". Symbolique aussi, en sens contraire, cette réaction de l'un des élus siégeant au conseil d'administration: "Le problème c'est que la médecine est encore enseignée de nos jours comme une science, une technologie, qui rapporte un revenu (a technology which provides an income). Ce n'est pas plus SA clinique que la mienne". La perception du médecin — de tout médecin — de la part des 35,000 clients de la clinique reflète-t-elle l'une ou l'autre tendance?

Depuis plusieurs semaines, un sondage dirigé par Chantal DeGroote et Susan Rottinger de mon équipe de recherche auprès d'un échantillon de 1,197 de ceux-ci ne semble pas donner totalement raison aux médecins récalcitrants, et paraît au contraire plutôt témoigner de perceptions diverses du professionnel dans la société. Les gens interrogés affirment à 58 p.c. "s'y connaître pas mal en maladie et soins"; 69 p.c. répondent que "la guérison fait partie des droits élémentaires du citoyen". Et si 34 p.c. considèrent que "leur médecin" manifeste le mieux les qualités humaines qu'ils recherchent, 44 p.c. répondent au contraire qu'ils ont connu "plus d'une mauvaise expérience avec les médecins".

On peut ainsi penser que le médecin et l'infirmière ne sont plus perçus comme les demi-dieux, que l'hôpital n'est plus entouré de mystère, ce n'est plus l'endroit ou se pratiquent quotidiennement des miracles. Dans une société plus informée des développements technologiques les rayons-x et les traitements au cobalt n'épatent plus autant le commun des mortels, comme le soulignent d'ailleurs plusieurs personnes interrogées. Les médecins et les infirmières sont maintenant perçus comme des gens "capables de se mettre en grève pour des questions salariales". La question devient donc: A qui les médecins doivent-ils rendre des comptes dans la société? Cette question, notons-le, a obtenu le plus haut taux d'abstention (54 p.c.), mais 29 p.c. ont répondu que le marché des soins médicaux — comme disent les économistes — doit être une entreprise conjointe des professionnels et des clients, et 11 p.c. que les professionnels doivent rendre compte directement de leurs services aux clients eux-mêmes.

Enfin, les médecins ont-ils eu raison d'apporter avec eux les dossiers médicaux des clients? Ceux qui ont accepté de répondre se divisent en deux groupes assez égaux. 28 p.c. soulignent qu'ils se sentaient les patients de tel ou tel médecin et qu'ils continueront à voir ce médecin-là à son nouveau bureau. Par contre, 31 p.c. se considèrent des clients de la clinique communautaire et perçoivent comme "criminel" le geste des médecins. On peut penser que de telles réponses ne se retrouveraient pas dans un sondage à Montréal ou Vancouver à cause de la nouveauté de ce concept de participation communautaire à ces deux endroits. La Saskatchewan compte une longue expérience dans ce domaine, rappelons-le.

L'expérience de Montréal et de Vancouver sud

A Montréal, une étude des procès-verbaux des CLSC souligne que, dans l'esprit des membres des conseils d'administration, les plus efficaces services communautaires au moindre coût possible seront définis par une participation active des usagers de ces cliniques, participation active à la planification et à l'administration et la gestion de tels services. En Saskatchewan, la participation des usagers paraît avoir été croissante depuis douze ans et atteint actuellement au taux élevé (55 p.c. des usagers se prévalent de leur droit de vote, si on utilise ce critère facile); au Québec et surtout en Colombie Britannique, moins de 15 p.c. des gens élisent leurs représentants au conseil d'administration. Bref, si j'avais à formuler une hypothèse en ce qui a trait à ces deux études de cas (Québec et Colombie Britannique), les usagers feraient encore confiance au médecin et au juriste comme "beaucoup plus connaissants qu'eux", et aptes à faire des miracles; eux seuls peuvent les "sortir du trou".

Les nouveaux élus de Vancouver-Sud parlent volontiers du rôle nouveau du professionnel, un rôle à préciser, et plus particulièrement celui des professions libérales dites traditionnelles. Selon ces élus, comme ceux de Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, les étudiants sont acceptés à la Faculté de Médecine à cause de leurs notes excellentes en sciences physiques et biologiques. La Faculté ne se préoccupe, selon cette perception, ni de leurs connaissances en sciences sociales ou en médecine préventive ni de leurs attitudes vis-à-vis des gens; vis-à-vis des valeurs comme la compassion et la disponibilité, le service de la collectivité ou le quartier de la ville où ils désirent pratiquer leur profession. En ce sens, la relation des professionnels et des élus paraît nettement conflictuelle.

Peu importe ici l'exactitude des propos des uns et des autres. C'est en effet la **perception** de leurs rôles respectifs qui paraît empoisonner les relations depuis deux ans tant à Regina qu'à Montréal.

Demain: Regina, Vancouver, Montréal: Trois cas laborieux

(1) Elle déménagera en banlieue en 1966, à Regent Park
(2) En plus d'une longue grève des médecins en Israël l'an dernier

Parler ou se taire?

L'ingénieur québécois, brahmane ou citoyen à part entière?

par MICHEL GUENARD

• Michel Guénard est chroniqueur économique au Devoir. Vendredi dernier, le 1er mars, il était invité à traiter devant un groupe de la Corporation des ingénieurs du Québec des rapports entre cette profession et la presse. Voici des extraits de son allocution.

Définir ce que fait l'ingénieur et ce qu'il ne fait pas n'est pas le fond de mon propos. Je note cependant que les tâches administratives envahissent quotidiennement l'action de l'ingénieur et l'éloignent d'autant du champ de manoeuvre où il semble plus à l'aise... L'ingénieur deviendrait-il pantouflard en vieillissant et perdrait-il son génie inventif par un séjour trop prolongé dans les serres climatisées que sont devenues, grâce à nos architectes-paysagistes, les tours à bureaux de nos grandes villes?

...Vous êtes salariés ou cadres à l'emploi de l'Etat.

Vous faites partie des puissants organismes para-gouvernementaux... On vous retrouve dans les bureaux d'ingénieurs-conseils ou votre rôle d'homme d'affaires est difficilement dissociable de votre rôle de grand technicien.

En dernier ressort vous êtes à l'emploi de Bechtel... alors vous devenez l'ingénieur globe-trotteur puisque cette firme semble s'immiscer dans tous les projets qui dépassent le seuil des $200 millions. C'est la mecque des ingénieurs avec filiale à Wall Street.

Selon le champ d'activité que vous occupez, vos "réactions" devant la presse varient beaucoup: celle-ci reçoit onctueusement les retombées des "fuites" que votre bonté d'âme veut bien laisser échapper. Ou encore c'est "motus et bouche cousue" et le journaliste revient bredouille de sa chasse.

Vous êtes des antennes stratégiques pour la diffusion de l'information et votre silence, voire vos omissions, tuent la démocratie et prêtent flanc à tous les jeux de coulisses et fricotages dont vous avez vent...

La question que je vous pose est la suivante: Pouvez-vous parler et devez-vous parler?

En d'autres mots, peut-on demander aux ingénieurs de devenir les Soljenitsyne de l'engineering et de mettre leur tête sur le billot afin de prévenir qu'une opinion publique soit trop "charriée" par toutes les officines de propagande... privées ou publiques. Qui mieux que l'ingénieur peut décortiquer, analyser et démasquer les contre-vérités qui se glissent dans les lourds dossiers techniques qu'on lance à la face de l'opinion publique. L'ingénieur a-t-il le droit de jouer au "bouddha silencieux" qui sait mais ne peut parler?

Les questions qui exigent des réponses

Votre silence sur bien des questions de l'heure encourage la prévarication, musèle la presse et représente tout compte fait un déni de démocratie. Cela devient finalement un problème de conscience que chacun d'entre vous doit résoudre par lui-même.

Allez-vous avoir le courage d'un Guy Legault, directeur du service de l'habitation et de l'urbanisme de la ville de Montréal, qui s'opposa publiquement à l'implantation du Village olympique en déclarant à M. Drapeau "qu'il était convaincu de la non nécessité d'aliéner les 50 acres d'espace libre du parc Viau pour y construire le Village olympique."

Ou encore qui nous donnera la réponse à la question que posait Claude Lemelin au sujet de la participation de la Canadian Bechtel à la gérance de la Baie James.

Et je cite: "Qu'est-ce que l'Hydro-Québec fricote avec la Canadian Bechtel au sujet du projet de la Baie James. L'entreprise publique est-elle en train de céder en pratique à cette société privée et étrangère d'ingénierie les pleins pouvoirs qu'elle a arrachés à sa rivale agonisante, la Société de développement de la Baie James?"

Quel ingénieur expliquera à la presse ce qu.on peut installer sur la ligne de montage Soma à Saint-Bruno? La reconversion technique de l'usine est-elle seulement possible et à quels coûts? Voilà autant de questions qui éviteraient aux journalistes d'écrire les pires absurdités au sujet du "redémarrage" de Soma.

Quel autre ingénieur fera le point sur nos difficultés à produire de l'eau lourde au Canada et pourquoi le projet de $150 millions de l'usine de New Glasgow est à refaire complètement. Qu'est-ce cette histoire selon laquelle la tuyauterie de l'usine aurait souffert irrémédiablement des effets corrosifs de l'eau de mer?

Qui finalement dénoncera publiquement le contrat que vient d'obtenir la Canadian Bechtel pour réaliser l'oléoduc Sarnia Montréal. Un ouvrage d'une telle complexité technique qu'il suffit de connaître un quincailler en gros pour s'approvisionner en stations de pompage. Bref, quand va-t-on arrêter de rire du monde...

Loin de moi l'idée de vouloir vous encourager à la trahison, à la délation ou encore à la félonie envers votre employeur... mais j'aimerais vous rappeler qu'une société n'est libre, tant dans ses choix politiques que ses orientations économiques que si elle est bien informée. Je fais mienne la devise du "Canard Enchaîné": La liberté de la presse ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

La loi de l'omerta

En d'autres mots, il vous faut choisir: allez-vous devenir les nouveaux alchimistes de notre société hautement technique: i.e. ceux qui à l'intérieur d'un cénacle fermé se disent les uns aux autres cette phrase pleine d'un mépris de patricien romain: "Si le peuple savait ce qui se trame à propos de tel projet... ce serait la révolution..."

Ou encore allez-vous vous ranger du côté de ces éternels comploteurs et entremetteurs qui se liguent autour de ce "primum vivere" pour servir d'éteignoirs à toute vérité et sauver la mise des petits copains.

Le journaliste Jean-Louis Gagnon aimait rappeler que "nous avons les politiciens que nous méritons". Avons-nous aussi les ingénieurs que nous méritons... et si oui, nous avons par la même occasion la liberté de presse et la conscience sociale que nous méritons.

A ce niveau, votre connaissance des dossiers et le fait que vous soyez devenus les "grands initiés" d'un monde mené à coup d'ordinateurs, d'innovations techniques, de projets grandioses, etc vous imposent des responsabilités qui n'incombent pas au citoyen ordinaire.

L'homme qui sait mais se tait est cent fois plus coupable que l'ignorant.

Mais d'une façon pratique, comment le journaliste qui ne peut prétendre généralement à une formation technique très poussée, peut-il obtenir de vous un dossier technique pertinent, en vérifier le contenu puis finalement le vulgariser à l'intérieur d'un article de presse qui ne trahirait ni l'éthique, ni les canons scientifiques qui guident votre profession?

A qui devra-t-il s'adresser et qui voudra bien "libérer" une telle information dans un domaine où la mention "top secret" oblitère la plupart des dossiers intéressants?

Eliminons au départ les bureaux d'ingénieurs-conseils pour qui il semble impossible de divulguer quoi que ce soit: le produit final de leurs recherches ne leur appartenant pas. Second problème, et de taille celui là, si le projet apparait "bidon" dans sa conception et sa réalisation, ils se garderont bien de le dire et préféreront allonger les émoluments en faisant leur l'exclamation de la mère de Napoléon: "Pourvu que ça dure!"

A ce sujet, les divers projets d'aménagement de la baie James sont révélateurs d'un certain flottement qui a régné quant à l'harnachement du bassin sud comprenant la Nottaway, la Broadback et la Rupert. La mise en veilleuse du développement de cette région serait due, en partie du moins, à la composition argileuse du sol qui ne permet pas d'élever des digues de remblais à plus de 16 pieds de haut sans que le phénomène dit du "roulement à billes" ne vienne détruire ce château de cartes.

Pourtant l'opinion publique a cru longtemps que le développement de la baie James correspondait à la mise en chantier de ce bassin hydrographique... Pour ceux qui entretiendraient quelque illusion à ce sujet, je les renvoie au livre d'Igor Catt, "Le système de Catt" qui explique froidement, mais avec un humour suave, comment un ingénieur en électronique peut conserver son emploi dans la jungle industrielle nord-américaine.

Qui va transgresser la loi de l'omerta: l'ingénieur désabusé qui veut vider son sac parce que trop écoeuré du gaspillage d'argent et d'énergie qu'il voit autour de lui ou encore l'information filtrera-t-elle par la filière des organisations professionnelles qui chapeautent à une instance ou l'autre votre travail quotidien?

Mais sur quel organisme le journaliste en quête d'informations peut-il se rabattre? Le vôtre...

L'Association des ingénieurs-conseils... l'Association des ingénieurs municipaux... l'Association des ingénieurs de la Northern-Electric... ou encore la Corporation professionnelle des ingénieurs forestiers qui vient de prendre position très fermement au sujet de l'aménagement de l'île Anticosti.

L'expérience journalistique a cependant montré qu'il vaut mieux s'en remettre à des sociétés savantes désintéressées de toute mesquinerie pécuniaire... à savoir l'Association des ingénieurs scientifiques et technologiques du Canada ou les nombreux instituts qui regroupent savants et techniciens.

Cet anneau de fer qui vous rappelle constamment votre serment d'honnêteté professionnelle ne doit pas devenir le "talisman" d'une société secrète de type moyenâgeuse coupée de toutes préoccupations démocratiques.

Vous êtes une courroie de transmission de cette information sans laquelle la liberté de la presse pourrait avoir de sérieux rates de moteur.

la parole du jour

"As-tu, une fois dans ta vie, commandé au matin, assigné l'aurore à son poste?" As-tu pénétré aux sources marines et circulé au fond de l'Abime?... De quel côté habite la lumière, et les ténèbres, où résident-elles?... Es-tu parvenu jusqu'aux dépôts de neige et as-tu vu les réserves de grêle?... De quel côté se divise l'éclair lorsqu'il répand sur terre ses étincelles?" — Job 38, 12-24 (cinquième siècle avant JC)

"Ne garde jamais rancune au prochain, quels que soient ses torts, et ne fais rien dans un mouvement de passion." — Ecclésiastique 10,6 (deuxième siècle avant JC)

"Acquérir la sagesse vaut mieux que l'or, et l'intelligence est préférable à l'argent." — Proverbes 16,16 (cinquième siècle au moins avant JC)

HMH
Éditions Hurtubise - HMH, Ltée
380 ouest, rue Craig,
Montréal 126,
849-6381

Un nouveau
McLUHAN
Du cliché à l'archétype

Ces gestes, inlassablement répétés, illustrent ce que nous entendons par "clichés", qu'il s'agisse de rituel ou de technologie (qui est un rituel d'action pour obtenir un résultat prévu).
L'ordinaire de l'existence est fait d'une infinité de gestes et d'environnements que la conscience ne remarque pas à cause de leur omni-présence. *Ce sont les clichés.*
Lorsqu'on attire l'attention sur un cliché ordinaire, on lui donne automatiquement un regain d'énergie. Le cliché revigoré se représente à la conscience *sous forme d'archétype.*
Dans cet ouvrage, McLuhan s'attache, avec son génie fascinant, à étudier le processus du passage incessant du CLICHÉ à l'ARCHÉTYPE et vice versa.

Un volume grand format — $6.95

423 St Claude 878-3959
Le Fadeau
fine fleur de la gastronomie

Sûr de
VOTRE DENTIER
pour manger, parler
Vous craignez que votre dentier ne vous "lâche" au mauvais moment? La poudre adhésive FASTEETH® le tiendra plus solidement et plus longtemps. Evitez la gêne! Pour votre confort et votre tranquillité, utilisez la poudre adhésive FASTEETH. Un dentier qui tient est indispensable à votre santé. Consultez votre dentiste régulièrement.

BOURSES D'ÉTUDES
COURS D'ÉTÉ
COLLÈGE UNIVERSITAIRE SAINT-JEAN
DEUX SESSIONS
16 mai - 26 juin 2 juillet - 9 août
La bourse couvre les frais de scolarité, de nourriture et de logement.
Conditions à remplir:
— Être citoyen canadien âgé de plus de 16 ans au 31 décembre 1973.
— Être inscrit à titre d'étudiant à plein temps pendant l'année scolaire 1973-1974.
— Être de niveau post-secondaire ou fournir la preuve que le candidat le sera au moment où le cours commencera.
Cours offerts:
— Cours de français.
— Cours d'anglais: Anglais intermédiaire
Anglais avancé.
Pour plus amples renseignements et formules de demande, s'adresser à:
Directeur des Cours d'Été
Collège Universitaire Saint-Jean
Université de l'Alberta
8406 - 91e Rue
Edmonton, Alberta
T6C 4G9

GRANDE VENTE AVANT-SAISON
POUR JEUNES FEMMES ET DEMOISELLES
DEUX COLLECTIONS PRINTEMPS-ÉTÉ '74
Comprenant 44 styles dans un choix complet de couleurs et grandeurs. Tricots de luxe importés au prix du gros.
2 pièces, fin lainage cardigan, manches courtes, bouton avant et jupe avec élastique à la taille, garniture au collet et manches. Rég. $39. ..... Vente $18.
2 pièces, fin tricot de soie, jacquette courte, fermeture à l'avant et pantalon lavable avec élastique à la taille. Rég. $45. ..... Vente $22.
Ensemble pantalon en tricot bouclé corsage jusqu'aux hanches à texture rose, bleu marin, pantalon teinte unie. Choix de couleurs. Rég. $49. ..... Vente $24.
Ensemble pantalon en jersey de soie. Veste longue à texture, pantalon uni. Parfait 2 pièces couleur rouge, cerise, beige, etc . . . Rég. $49. ..... Vente $24.
Petit corsage court sans dos, en bouclé et pantalon uni avec élastique à la taille. Bleu, jaune et marine. Rég. $45. .... Vente $22.
2 pièces corsage et jupe en jersey double fil, encolure bijoux, manches courtes et jupes à panneaux circulaires. Rég. $39. .. Vente $18.
Ensemble veste boutonnée à l'avant et jupe légèrement évasée. Sur fond brun léger quadrillé blanc. Aussi beige, brun, marin et blanc. Rég. $45. ..... Vente $22.
Robe chemisier, boutonnée à l'avant, manches courtes piquées, collet élégant à pointes arrondies, ceintue à la taille. Beige, cerise etc. . . Rég. $45. ..... Vente $22.
Robe double fil ligne "A" avec superbes manches longues bouffantes, élastique aux poignets. Couleurs beige, rose, jaune et blanc. Rég. $39. ..... Vente $18.
Robe chemisier 4 boutons avant, corsage haut uni et jupe à rayures horizontales et manches courtes. Très élégant, choix de couleurs. Rég. $39. ..... Vente $18.
Aussi en vente 32 robes ORIGINAL BIBAN, 28 robes GIAN DOLL, 66 robes LADY ANN et 112 tricots POURELLE, exclusivités importées par nous.
CREATION DE MODE ECUSSON Inc.
6970 rue ST-DENIS — (prière de monter au 1er étage)
près rue BÉLANGER — près théâtre CHÂTEAU - Métro Jean-Talon
Tél.: 270-1182

suites de la première page

LES DÉMÉNAGEMENTS

Baillargeon "ça déménage", tout est complet à partir du 25 avril et jusqu'au 6 mai. Tout est retenu chez J.B. Baillargeon pour le premier mai et pour le 26 avril (sauf pour quelques places en soirée). Ceux qui veulent profiter de la fin de semaine pour "organiser" leur nouveau logement ont pris d'assaut le vendredi précédant le premier mai.

Même situation chez Kenwood Westmount Moving, Drolet Transport, Paul Lavoie et Roussille Transport. Toutefois, cette dernière maison, qui existe depuis 1930, offre comme solution de rechange un service inédit qui commence à peine à faire une percée à Montréal. Il s'agit d'un service par "container": Roussille fournit au client le moyen de transport, celui-ci fournit la main-d'oeuvre. Voici, en gros, comment ça fonctionne.

A la date demandée, une remorque vient déposer dans la rue, devant votre maison un "container" de dimension impressionnante: le plus petit mesure 20 pieds de long par 8 pieds de large et 8 pieds de haut. Il est suffisamment grand pour y entasser les meubles de 5 ou 6 pièces. La compagnie fournit en outre 40 couvertures de déménagement pour protéger les meubles, un ensemble de courroies pour transporter les pièces les plus lourdes, ainsi que cinq câbles.

Pourvu de tout cet outillage, il ne vous reste plus qu'à vous mettre à l'oeuvre. Une demi-heure avant d'avoir fini d'empiler toutes vos possessions dans le "container", vous téléphonez à la compagnie pour lui indiquer que votre chargement est prêt à être acheminé vers votre nouvelle demeure.

Une fois sur place, le client et "ses" aides, entreprennent aussitôt de vider le container. Aussitôt cette opération complétée, la compagnie revient sur les lieux reprendre possession du container. Toutefois, tout le déménagement, même s'il n'est pas assumé par des professionnels, ne doit pas prendre plus de sept heures.

Le coût: $50 de jour, $65 en soirée à l'intérieur des limites de la ville, comparativement à $32.00 de l'heure le jour pour trois hommes quand la main-d'oeuvre est assurée, et $44.00 en soirée.

Il faut toutefois se rendre compte des inconvénients de cette forme de déménagement mise à l'essai depuis quelques années et qui devient de plus en plus populaire.

Il y a la main-d'oeuvre à trouver: cela n'est pas toujours facile de monopoliser la bonne volonté des parents et amis. On peut bien vous promettre d'être au rendez-vous, mais il faut toujours compter sur les imprévus de dernière heure.

Il faut des gens forts, capables de transporter non seulement meubles et cartons, mais aussi les appareils électro-ménagers qui sont fort lourds.

Il faut des gens soucieux de ne pas endommager les articles à transporter, car la compagnie n'est responsable qu'en cas d'accident durant le trajet d'une maison à l'autre, en d'autres mots, des accidents de la route.

Si vous vous croyez de taille à faire face à ces difficultés, alors n'hésitez pas: le déménagement par "container" vous permettra sûrement de réaliser d'importantes économies.

Au chapitre des prix, il vous en coûtera de 10 à 15% de plus cette année pour déménager, comparativement à l'an dernier. La plupart des entreprises de déménagement ont augmenté leurs tarifs horaires; pour d'autres, cela se fait sentir sous une forme plus déguisée.

Ainsi, par exemple, chez A & F Baillargeon, le tarif horaire est de $22 pour deux hommes et de $30 pour trois hommes, mais il y a une surcharge de $10.00 par appareil électro-ménagers: cuisinière, réfrigérateur, lessiveuse, machine à laver la vaisselle, sécheuse. Quand on possède tout ces appareils, la hausse est importante.

D'une manière générale, on peut dire que les tarifs horaires se situent aux environs de $32 à $34 le jour; de $43 à $45 en soirée et le samedi.

Si vous ne voulez pas vous attirer des retards indus et accumuler les désappointements, c'est dès maintenant qu'il vous faut prévenir les services publics de votre intention de déménager, en indiquant si possible la date exacte.

Bell Canada joint des cartes-réponses aux comptes de février et de mars et demande aux abonnés de les lui retourner dès qu'ils connaîtront leur nouvelle adresse, même s'ils ignorent la date précise de leur déménagement.

La compagnie veut s'assurer que les abonnés disposeront de leur service téléphonique le plus tôt possible; elle veut, par conséquent, être en mesure de faire effectuer les changements nécessaires à l'équipement des centraux. C'est pourquoi, lorsqu'un abonné communiquera avec la préposée du service, celle-ci ne se contentera probablement pas de lui indiquer une date d'installation. Elle pourra lui fixer une deuxième date à laquelle un installateur pourra exécuter toutes les modifications qu'il désirera à son service téléphonique, une fois la période de pointe passée.

Bell Canada demande à ses abonnés de prendre note des dates fixées pour éviter toute confusion possible par la suite.

Autres suggestions: déterminez à l'avance tout ce dont vous avez besoin, y compris la couleur des appareils. L'emplacement du téléphone doit être choisi avec soin si on ne veut pas avoir à le déplacer de nouveau. Si vous avez plusieurs téléphones à déplacer, vous économiserez en faisant effectuer tout le travail au cours d'une seule visite. Tous ces détails vous éviteront des frais de services inutiles.

Egalement à retenir: apportez avec vous votre annuaire car il n'est pas assuré que la compagnie soit en mesure de vous en donner un nouveau.

CHRYSLER CANADA

de, maintient l'injonction quant aux menaces et pressions et ajoute pour Chrysler l'obligation de respecter son contrat ce qui naturellement donne ouverture à l'action en dommages intentée par LaSalle Automobile à la compagnie Chrysler pour les inconvénients subis depuis près de quatre ans par cette situation.

La compagnie a allégué que le volume de LaSalle était trop faible mais pour la première fois un concessionnaire s'attaque avec succès à une grande compagnie de fabrication de voitures contre des pratiques pour gonfler indûment les inventaires des détaillants.

FONDS MUTUELS

ge social était au Canada.

Rappelons qu'un fonds mutuel regroupe en principe les placements d'un grand nombre d'épargnants, pour les investir dans un grand nombre de valeurs de divers type — plus ou moins spéculatives, ou émises par divers types d'entreprises, etc. — afin de constituer un portefeuille dont le rendement est à la fois élevé et relativement stable.

On signalait hier à Ottawa que le fonctionnement des fonds mutuels est déjà réglementé, dans une certaine mesure, par certaines lois provinciales. Mais les conseillers techniques de M. Gray jugent que cette réglementation est inadéquate parce que trop partielle (et souvent vétuste), limitée qu'elle est par la compétence législative des provinces en la matière. Au surplus, le gouvernement fédéral estime que ses compétences propres — notamment en ce qui a trait au droit des sociétés, à certains secteurs de l'industrie financière et aux affaires économiques internationales — permettent au Parlement de légiférer pour assurer la protection des épargnants et des investisseurs.

Toutefois, conscient que son projet de réglementation des fonds mutuels devra être harmonisé avec celle des provinces, M. Gray ne déposera pas aux Communes un projet de loi en bonne et due forme. Plutôt, le ministre diffusera un brouillon de texte législatif, accompagné d'une étude des fonds mutuels dont les conclusions ont inspiré ce texte. Ainsi, Ottawa pourra amorcer des consultations avec les autorités provinciales et les milieux financiers avant de demander au Parlement de légiférer.

LE DÉGEL

s'y aventurer à leurs risques. Ainsi, dans la journée de samedi, 2 mars, plusieurs patineurs ont utilisé les patinoires, celles de Montréal et des municipalités environnantes bien qu'elles fussent officiellement fermées. Plusieurs des patinoires réservées au hockey n'avaient déjà plus de panneaux en bois, retirées la semaine dernière par les équipes municipales.

Quand la saison prend fin, la Ville de Montréal licencie son personnel saisonnier d'entretien (environ 600 hommes) et ne garde qu'environ 400 travailleurs pour démonter les installations et réparer ou entreposer le matériel. Même politique à Outremont, à Montréal-Nord et à Verdun.

A Montréal, les équipes de hockey des ligues constituées et reconnues peuvent encore jouer sur les patinoires recouvertes des stades, appelés "arenas". On en compte 13: Maurice-Richard, Saint-Michel, Villeray, Saint-Charles, Confédération, Ahuntsic, Saint-Donat, Gadbois, Clément-Jetté, Marcellin-Wilson, Raymond-Préfontaine et Mont-Royal. Ils sont accessibles au public patineur, le samedi de 20h30 à 22h30 (de 12h30 à 14h30) pour les moins de 16 ans le samedi), ainsi que le mardi et le jeudi, de 16h30 à 17h30 (sauf Maurice Richard et Saint-Michel).

A Montréal-Nord, les deux stades recouverts avec patinoires de glace artificielle sont accessibles aux seules équipes de hockey et de patineurs de fantaisie qui font les arrangements nécessaires avec la municipalité. M. Raymond Perron, régisseur des sports de Montréal-Nord, a expliqué à ce sujet que la demande du public a été jugée trop faible pour justifier l'inscription à l'horaire de périodes réservées au patinage libre.

A Verdun, M. René Breton, régisseur des sports au Service des parcs, constate au contraire que les patineurs sont très nombreux à la patinoire recouverte de l'Auditorium au cours de la période réservée au public, le samedi, de 20h. à 22h. jusqu'à la fin d'avril.

A Outremont, la patinoire recouverte de l'Arena municipal est accessible au grand public dans la soirée du samedi et l'après-midi du dimanche. M. Jacques Vézina, régisseur des sports de la municipalité, a dit que les patinoires extérieures, établies en majorité dans des bassins de parcs, resteraient ouvertes et seraient entretenues durant une semaine ou même 10 jours en mars "si le temps le permettait". Cette année, Outremont a fermé toutes ses patinoires extérieures le 2 mars.

Pour constater la mort cérébrale

COPENHAGUE (AFP) — Il est possible de savoir avec certitude si la mort cérébrale est intervenue ou non, a révélé à la radio danoise le Dr Erik Ole Joergensen.

Le praticien, qui exerce à l'hôpital d'Etat Rigshospitalet de Copenhague, a affirmé qu'il suffisait "de piquer le patient au bras avec une épingle ce qui, en cas de mort cérébrale, provoque le réflexe suivant: le bras se tend et se tourne vers l'intérieur".

"Cette méthode, a ajouté le médecin peut être utilisée par n'importe quel praticien, ne demande l'emploi d'aucune technique avancée et permet, si la mort cérébrale est établie, de stopper tout traitement ultérieur puisque plus rien ne peut sauver le patient".

L'inflation a provoqué une nouvelle ruée vers l'or... non pas du Klondike mais des boutiques des numismates de New York. Ces jours-ci, les pièces américaines de $20 que l'on voit ci-dessus se vendaient $360 chacune! (Téléphoto AP)

Le Conseil scolaire planifiera le rattrapage en milieux défavorisés

par Clément Trudel

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal a entériné hier soir un document qui régira pour 1974-1975 le rattrapage en milieux défavorisés. Le conseil se reconnaît un rôle de planification dans le développement et l'implantation des ressources affectées à cette fin. C'est dire que dans les portions de territoire où l'on identifiera des "groupes socio-économiquement faibles", le Conseil s'engage à promouvoir la recherche, l'animation de ces milieux et le financement approprié eu égard aux changements souhaités.

Le poste de coordonnateur reste à pourvoir en ce domaine. On s'attend à la production prochaine d'un règlement qui rappellera la responsabilité de toutes les commissions scolaires de l'île dans la mise en place de mesures ad hoc.

Le conseiller en Pédagogie Gérard Saint-Onge, dans son avis au conseil, précise que ce dernier a l'obligation d'adopter des mesures de rattrapage dans les milieux défavorisés en matière d'éducation (art. 591 de la Loi de l'instruction publique). Avant qu'il soit question de recommandations particulières, le conseil a cependant dû préciser les grandes lignes de son rôle et de ses responsabilités en ce domaine. D'où l'adoption d'un document intitulé "Politique générale de rattrapage."

Au cours de la même séance, le Conseil a autorisé la Commission scolaire régionale LeRoyer à construire une école de 24 classes. Devant un exposé portant sur un besoin de 49 locaux, à Saint-Léonard, en raison de l'augmentation de la population scolaire, les commissaires ont rappelé à la CSR LeRoyer que dès septembre, ils pourront faire transporter une partie des élèves dans les huit classes à l'annexe de l'école Michel-Bibaud, école que la CECM doit fermer à l'automne. L'an prochain, la CECM pourra aussi mettre à la disposition de la CSR LeRoyer huit autres classes: celles de l'école principale Michel-Bibaud.

Un imbroglio dans la procédure s'est produit sur la question des surplus des commissions scolaires. Il s'agit des dépenses dites imprévues et inadmissibles, qui représentent $30 par élève. Une résolution visait à autoriser le cumul de ces surplus mais l'assemblée après avoir accepté un amendement et rejeté la proposition principale présentée par M. Louis Carignan, se retrouvait devant le vide de sorte qu'il fut adopté de référer aux conseillers juridiques une demande d'expertise sur la procédure adoptée par le président Jacques Mongeau à cette occasion.

Le conseil a par ailleurs rejeté majoritairement la suggestion de recommander au ministre de l'Education la nomination d'un anglophone catholique au comité métropolitain des directeurs généraux.

La réunion a aussi permis aux commissaires de prendre connaissance du programme d'immobilisations qui sera soumis au ministre et qui s'établit à environ $75 millions; la CECM en aura une part de près de $29 millions, la CSR LeRoyer un peu plus de $10 millions et la Commission scolaire Sainte-Croix $14.5 millions. Le Conseil même se réserve $667,000 pour ses propres dépenses d'équipement.

NECROLOGIE

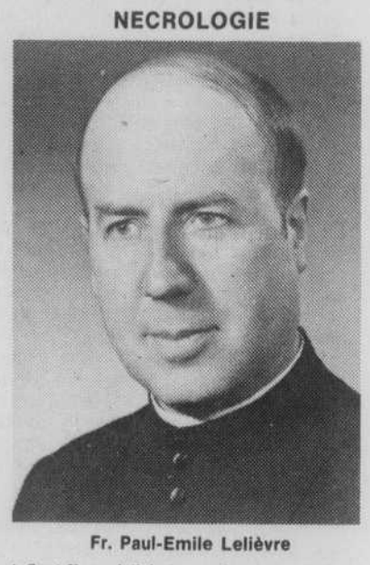

Fr. Paul-Emile Lelièvre

A Sept-Iles, où il était en séjour de repos, est décédé subitement, le 3 mars, le Frère Paul-Emile LELIEVRE (autrefois, Frère Adrias-Joseph) de la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, à l'âge de cinquante-huit ans et huit mois dont quarante-trois ans de vie religieuse.

Sauf quelques années à l'école St-Georges de Ste-Anne-de-Bellevue, le Frère Paul-Emile LELIEVRE passa la majorité de sa vie professionnelle à Montréal. Il enseigna, tour à tour, aux écoles St-Pierre-Claver, La Mennais, secondaire St-Stanislas. Après un an passé en Europe, il dirigea successivement les écoles de Lanaudière, élémentaire St-Stanislas et St-Pierre-Claver. Il assumait la direction de cette dernière école depuis treize ans.

La dépouille mortelle est exposée à la résidence Frais de Coopérative Funéraires, 4848 rue Papineau à Montréal, à compter de treize heures, mardi.

Les funérailles auront lieu à l'église St-Pierre-Claver, mercredi, 6 mars, à 15 heures. L'inhumation se fera au cimetière de la communauté à LA PRAIRIE.

Invitation à tous: parents, amis, autorités scolaires et anciens élèves.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

BESSETTE Roméo. A Miami, Floride, le 2 mars 1974 à l'âge de 76 ans, est décédé M. Roméo Bessette, Président-Fondateur de Roméo Bessette Assurances & Fils. Il laisse dans le deuil, outre son épouse née Jeanne Mayer, ses enfants M. et Mme Gabriel Bessette (Claire Roy), M. et Mme Marcel Payment (Marie-Claire), M. et Mme Jean-Marcel Bessette (Nicole Tremblay) 2 petits-fils Jean Payment et Jean-François Bessette. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 mars. Le convoi funèbre parti du Salon Funéraire Oligny Ltée No 110 rue St-Georges, St-Jean, pour se rendre à la cathédrale où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE Méderise. A Montréal, le 2 mars 1974, à l'âge de 65 ans, est décédée, Mme veuve Rosaire Lefebvre, née Méderise Chayer. Elle laisse sa fille Suzanne, son gendre Jean Reynolds ainsi que plusieurs beaux-fils et belles-filles. Les funérailles auront lieu mardi le 5 mars. Le convoi funèbre partira des Salons Lorenzo Neveu, no 7766 rue St-Hubert pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Kissinger a échappé à un attentat en Syrie

WASHINGTON (AFP) — Des extrémistes palestiniens ont échoué mercredi dernier dans un projet d'assassiner le secrétaire d'Etat Henry Kissinger lors de sa visite à Damas, apprend-on de source officielle américaine.

Selon des informations recueillies dans l'entourage de M. Kissinger lors de son arrivée hier soir à la base aérienne d'Andrews, près de Washington, l'attentat à échoué parce que l'entretien que le secrétaire d'Etat eut mercredi à Damas avec le président Hafez El Assad a duré beaucoup plus longtemps que prévu.

M. Kissinger devait en effet se rendre à la mosquée Omayad, l'un des sites historiques de Damas, mais il y renonça au dernier moment afin de ne pas retarder trop longtemps son départ pour Israël.

Les services de sécurité américains ont appris par la suite que des terroristes palestiniens attendaient le secrétaire d'Etat sur le chemin de la mosquée. Il avait eu l'intention de remettre sa visite à la mosquée au samedi suivant, lors de sa seconde visite à Damas. Mais après la découverte du projet d'attentat, le plan fut définitivement abandonné.

Samedi, l'itinéraire du secrétaire d'Etat entre l'aéroport de Damas et la ville fut modifié à la dernière minute par mesure de sécurité.

Les sources officielles américaines qui ont révélé le projet d'attentat n'ont pas voulu dire s'il avait été porté à leur connaissance par les autorités syriennes. Elles n'ont pas précisé non plus si des arrestations avaient été opérées à Damas à la suite de la découverte du projet d'attentat.

Un service direct Montréal-Winnipeg

Air Canada établira un service direct est-ouest reliant Montréal, Ottawa, Sudbury, Thunder Bay et Winnipeg, à l'été de 1975.

Ce nouveau service DC-9 sera particulièrement pratique lorsque le voyage par la ligne du sud vers Toronto ne s'impose pas.

Selon un porte-parole de la Société, une étude poussée du marché a permis de conclure à des possibilités suffisantes.

La nouvelle coïncide avec le 20e anniversaire de l'inauguration du service d'Air Canada vers Sudbury.

la météo

La tempête qui a traversé le Québec et qui affecte encore le Nouveau-Québec a apporté un avant-goût du printemps. En effet les températures ont grimpé au-dessus de la normale saisonnière presque partout au Québec et même de nouveaux records en ce qui concerne les températures maximales pour un 4 mars ont été établis. Par exemple Montréal a enregistré un maximum de 52 degrés hier alors que le record précédent était de 50 degrés en 1965. En plus de donner des conditions de ski plutôt mauvaises cette vague de temps doux occasionne une fonte prématurée des neiges, ce qui pourrait donner des problèmes en ce qui concerne l'écoulement des eaux en certains endroits surtout dans les régions du sud-ouest de la province. De plus aucun refroidissement marqué n'est prévu pour les deux prochains jours alors qu'une nouvelle perturbation venant du centre des Etats-Unis maintiendra le temps doux tout en donnant de la pluie sur le sud du Québec.

•

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, de la partie nord de Pontiac-Témiscamingue, de la partie nord du St-Maurice: neige légère intermittente cessant ce matin. Le ciel restera généralement nuageux. Maximum aux environs de 30. Aperçu pour mercredi: généralement nuageux.

•

Région du Lac St-Jean, de la partie sud de Pontiac-Témiscamingue, de la partie sud du St-Maurice: neige fondante ou pluie cessant en fin d'avant-midi. Le ciel restera généralement nuageux. Maximum de 35. Aperçu pour mercredi: généralement nuageux.

•

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est: pluie passagère cessant ce matin. Généralement nuageux avec possibilité d'une brève averse. Maximum de 40. Aperçu pour mercredi: généralement nuageux et doux.

•

Régions de Québec — Trois-Rivières: pluie passagère cessant ce matin. Le ciel restera généralement nuageux. Maximum de 35 à 40. Aperçu pour mercredi: généralement nuageux et doux.

•

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski: neige fondante ou pluie commençant en matinée. Maximum de 35. Aperçu pour mercredi: généralement nuageux.

•

Régions de Sept-Iles, de Gaspé: neige légère commençant en fin d'avant-midi. Maximum de 30. Aperçu pour mercredi: généralement nuageux.

Les Prévoyants

L'actif dépasse les $100 millions

"Les actifs du Groupe Prévoyants du Canada ont dépassé le cap des cent millions de dollars au 31 décembre 1973. C'est une étape importante qui nous permet de viser les deux cents millions pour 1980! Au cours de cette année nous nous sommes efforcés d'améliorer nos résultats techniques. Nos efforts ont porté fruits, tant en assurance générale qu'en assurance-vie."

Voilà ce qu'a annoncé le président, M. Marcellin Tremblay, dans son allocution aux actionnaires à l'occasion de l'assemblée annuelle du Groupe Prévoyants du Canada, tenue à Montréal hier. Dans sa revue des activités des compagnies du Groupe, M. Tremblay a insisté sur les points suivants:

● En assurance générale, les primes brutes souscrites totalisent $29,411,097; une politique plus stricte de sélection, une diminution notable des sinistres, des revenus de placements supérieurs à 1972 ont permis d'obtenir un bénéfice net pour l'année 1973 de $927,009 et un dividende de $0.50 par action a été déclaré par les administrateurs.

L'actif consolidé des deux compagnies d'assurance générale formait un total de $35,366,918 au 31 décembre 1973 et l'avoir des actionnaires a été porté à $7,143,679 soit une augmentation de $384,679 sur 1972.

En 1974, les Prévoyants du Canada intensifieront leurs affaires en dehors du Québec ayant obtenu une charte fédérale au nom de La Personnelle Compagnie d'Assurance du Canada. Cette nouvelle compagnie absorbera l'actif et le passif de la compagnie provinciale et aura son siège social à Toronto. Monsieur Hans. P. Johne, F.I.I.C., a été nommé directeur général de la compagnie qui débutera ses opérations au cours de l'année.

● En assurance-vie, le revenu de prime s'est chiffré par $13,409,441 soit une augmentation de plus de $1,500,000 par rapport à 1972. Les revenus de placements ont atteint $3,849,183, représentant un rendement net de 7.6% comparativement à 7.1% en 1972. Les opérations ont laissé un excédent des revenus sur les dépenses de $1,200,952. Après avoir mis de côté $797,577 pour les participations et les ristournes aux assurés et crédité $52,000 au compte des actionnaires en prévision d'un paiement de dividende de $0.15 l'action, la somme de $351,375 a été portée au surplus non réparti.

Au 31 décembre 1973, l'actif de la compagnie d'assurance-vie s'élevait à $55,241,902, soit $6,513,099 de plus qu'au terme de l'exercice précédent.

Les Prévoyants du Canada — Assurance Générale et les Prévoyants du Canada (Assurance-Vie) sont des filiales du Groupe Prenor Ltée.

La livre sterling supporte bien le suspense politique

PARIS (AFP) — Les cours de l'or se sont généralement détendus hier sur les grands marchés internationaux très calmes, après une nervosité remarquée ces dernières semaines. Les opérateurs se sont accordés une pause et ont pratiqué une politique de "prise" de petits bénéfices.

Les monnaies se sont montrées stables, le fait plus notable étant le redressement de la livre sterling en fin de journée, en dépit de l'avenir politique incertain en Grande-Bretagne.

A Londres, après quelques gains en début de matinée, l'or a clôturé en léger repli et l'once s'est établie à 166 dollars, contre 166.5 dollars vendredi.

Le franc à Paris, le yen à Tokyo, et le deutschmark à Francfort ont gagné quelques fractions par rapport au dollar.

A Londres la livre a d'abord baissé à 2.2660 dollars (contre 2.2870 vendredi), mais elle est ensuite sensiblement remontée à la fin de la matinée pour se stabiliser à 2.2815 dollars.

Le marché est resté nerveux, mais les ventes de sterling ont été moins importantes que vendredi, et les chiffres publiés dans la journée par la Banque d'Angleterre sur l'état des réserves monétaires montre que les interventions destinées à soutenir la devise britannique ont été moins importantes en février que le mois précédent.

Les réserves ont diminué de $212 millions, contre $298 millions en janvier, et s'établissaient à la fin du mois dernier à $2.966 millions, un chiffre jugé relativement élevé pour la Grande Bretagne.

De source autorisée on indique qu'il n'y a aucun besoin immédiat de dollars qui sont à sa disposition au Fonds monétaire international. Une telle décision ne pourrait d'ailleurs pas être prise avant la formation d'un nouveau gouvernement.

A New-York le dollar a évolué de façon irrégulière, hier en face des principales autres monnaies et l'activité a été faible.

La monnaie américaine s'est légèrement raffermie par rapport à la livre qui en fin d'après midi était cotée à 2.2760/90 contre 2.2825/50 dollars vendredi mais elle avait légèrement reculé devant le franc français qui valait 20.40/44 cents pour le financier contre 20.37/42 vendredi, et 20.45/53 pour le commercial contre 20.43/46 ainsi que devant le mark, coté lundi à 37.34/37.37 contre 37.23/26 vendredi.

Le franc suisse de son coté valait 31.65/69 cents contre 31.70/70, le franc belge 2.4800/4300 contre 2.4667/77. Le dollar canadien était coté 1.0307/14 contre 1.0302/05, et le yen se situait à 34.22/28 cents pour cent yens contre 34.75/85 vendredi dernier.

Héroïne et cocaïne

La GRC arrête deux Montréalais pour les USA

par Jean-Pierre Charbonneau

Par suite du démantèlement d'un réseau de trafiquants d'héroïne et de cocaïne qui approvisionnait la côte ouest canadienne et certains Etats du mid-ouest américain, deux récidivistes montréalais, Joe Horvarth, 45 ans, et Raymond George Sheppard, 42 ans, ont été arrêtés en fin de semaine par la Brigade des stupéfiants de la GRC en vertu d'une demande d'extradition formulée par le gouvernement américain.

Outre Horvath et Sheppard, la police fédérale a procédé à l'arrestation à Vancouver de six présumés complices qui sont également recherchés aux Etats-Unis. Il s'agit des frères Donald et Douglas Palmer, tous deux âgés de 33 ans, d'Andrew Smith, 32 ans, de Charles Maucor, 33 ans, de Ray Dorn et de Dale Campbell.

Lors de la comparution de Horvath et de Sheppard hier, à Montréal, le procureur de la Gendarmerie royale, Me Gérald Tremblay, a précisé que les deux Montréalais et leurs complices sont accusés à Milwaukee, dans le Wisconsin, d'avoir conspiré entre le 20 mai 1972 et le 3 mai 1973 pour obtenir illégalement de l'héroïne au Canada et pour avoir exporté et distribué illégalement cette drogue aux Etats-Unis.

De plus, Horvath et Sheppard sont accusés d'avoir conspiré entre le 10 octobre 1972 et le 15 février 1973 pour exporter de l'héroïne et de la cocaïne aux Etats-Unis.

L'audition de la requête en extradition débutera demain matin devant le juge Paul Reeves de la Cour supérieure qui agira pour la circonstance à titre de commissaire à l'extradition.

L'arrestation de Horvath et de Sheppard est considérée par les policiers canadiens comme un autre événement majeur dans la lutte aux trafiquants de drogue. Leur arrestation et celle de leurs présumés clients de Vancouver et de Milwaukee survient à la suite d'une longue enquête du Bureau américain des narcotiques et des drogues dangereuses.

A Montréal, l'inculpation de Joe Horvath, alias "Little Joe" s'ajoute à d'autres accusations pour trafic de drogue qui avaient portées contre le prévenu au mois de mai 1972 et pour lesquelles Horvath s'est vu refuser la semaine dernière une motion de non-lieu qui l'aurait libéré de ces accusations.

Dans cette première affaire qui a été mise au jour par la Brigade des stupéfiants de la GRC, Horvath est accusé de conspiration pour avoir importé de l'Afganistan 243 livres de haschisch évaluées sur le marché noir à plus de $240,000. Déjà trois présumés complices de Horvath, Neil Faierman, 24 ans, Peter Gold, 26 ans, et Harvey McLintock, 26 ans, ont été condamnés à deux ans de pénitencier, l'automne dernier.

Le procès de Horvath dans cette affaire de trafic international de haschisch se poursuivra le 10 avril prochain. Et, si jamais il était trouvé coupable et condamné, il devrait d'abord purger sa sentence au Canada avant d'être extradé aux Etats-Unis.

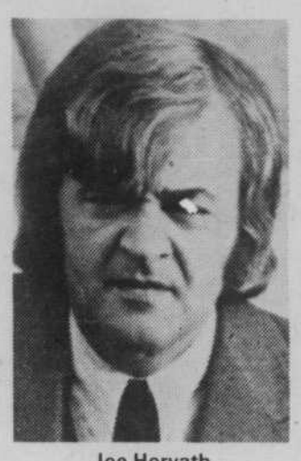

Joe Horvath

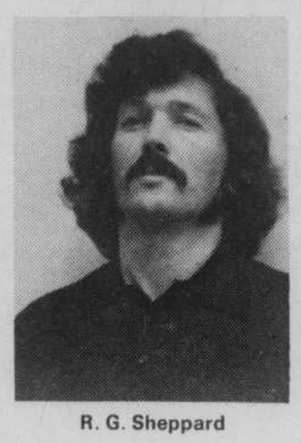

R. G. Sheppard

Le Barreau canadien hausse les cotisations

SAINT-JEAN, N. B. (CP) — Désormais, il en coûtera davantage aux avocats pour être membres de l'Association du Barreau canadien.

Cette décision ressort du congrès national de l'organisme qui se poursuit à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Le conseil exécutif de l'Association a décidé d'appliquer sans tarder la recommandation d'un comité spécial qui avait mandat d'étudier le financement du mouvement. Dès cette année, donc, le membre senior verra le coût de sa carte porté de $45 à $60. L'intermédiaire paiera $30 plutôt que $20 tandis que le junior déboursera $15 annuellement alors qu'il lui en coûtait seulement $10 jusqu'ici. C'est la première fois depuis 1969 que le coût de la carte de membre est haussé.

Ces assises ont par ailleurs principalement discuté de deux autres sujets: le projet de code d'éthique ainsi que le bilinguisme devant les tribunaux. Le Conseil de l'Association du Barreau canadien est le principal organisme au Canada, chargé de l'élaboration des politiques relatives à la pratique professionnelle des avocats. Il compte quelque 400 membres dont des représentants des barreaux des provinces et des officiers élus aux niveaux national et provincial. Les décisions de ces assises doivent être représentées aux membres de l'Association, lors du congrès général qui se tiendra cet été.

Rue St-Antoine fermée entre Atwater et de Lima

Le Service de la circulation de Montréal avise les automobilistes qu'à compter d'aujourd'hui, la rue Saint-Antoine est fermée aux automobilistes entre les rues Atwater et Rose-de-Lima, pour une période de trois mois.

Les automobilistes circulant vers l'ouest devront emprunter la rue Saint-Jacques à deux sens durant ces travaux, jusqu'à la rue Bourget où ils pourront rejoindre la rue Saint-Antoine vers l'ouest. Les automobilistes sortant de la Transcanadienne devront emprunter la rue Rose-de-Lima jusqu'à la rue Workman vers l'est.

Les détenus seront traités en centres psychiatriques

QUEBEC (PC) — Les deux gouvernements supérieurs viennent de conclure une entente fédérale-provinciale qui permet aux détenus des pénitenciers fédéraux d'être traités dans un centre hospitalier psychiatrique du Québec.

Le texte de l'accord a été rendu public dans un communiqué émis hier à Québec par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget.

L'accord stipule que le Québec accepte d'accueillir, de détenir et de traiter, dans un centre hospitalier psychiatrique, toute personne qui, ayant été condamnée ou envoyée au pénitencier, est déclarée atteinte de maladie ou de débilité mentale, à un moment ou l'autre de son incarcération.

Le Canada convient toutefois de payer au Québec le coût de l'accueil, de la détention et du traitement des détenus intéressés. Tous les paiements ou remboursements sont faits directement et à l'ordre de l'établissement psychiatrique concerné. L'entente s'applique à tous les détenus depuis le 15 janvier jusqu'au 31 mars 1975.

Le ministre Forget précise enfin que les centres hospitaliers autorisés à accueillir et traiter des personnes détenues en vertu du Code criminel ou d'une loi pénale sont: l'institut Philippe Pinel, l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu de Montréal et l'hôpital Saint-Michel-Archange de Québec.

Le trio Côté-Aubry-Benloulou à son enquête préliminaire

Trois individus connus, Donald Côté, le propriétaire de la bijouterie Sonia, rue Bélanger est, Henri Aubry, un employé du premier, et Claude Benloulou, le propriétaire du cabaret La Baraka, rue Crescent, ont commencé hier à subir leur enquête préliminaire sous l'accusation d'avoir tenté de frauder la Banque de Montréal avec $1 million en obligations volées.

Les trois individus avaient été arrêtés en octobre dernier à la suite d'une enquête de l'escouade des fraudes commerciales de la police de la CUM.

Les obligations en cause qui étaient en coupures de $25,000 et $100,000 appartenaient aux compagnies General Accident Group Insurance et Grand Trust Bank de Philadelphie. Elles avaient été livrées de New York à Montréal et portées disparues à l'aéroport international de Dorval.

Le 16 octobre, les trois accusés tentaient de les négocier au bureau chef de la Banque de Montréal, rue Saint-Jacques. Un quatrième individu doit être accusé par la police en marge de cette affaire.

Hier, la journée a été consacrée à des débats de procédure entre le procureur de la couronne et l'avocat de la défense. On a prévu une semaine pour l'enquête préliminaire à l'issue de laquelle on saura si les accusés devront subir leur procès.

Entre-temps, d'autres policiers poursuivent toujours leurs expertises concernant quelque $150,000 de bijoux présumément volés qui ont été saisis la semaine dernière à la bijouterie de Donald Côté.

La Cour suprême prend en délibéré la motion d'appel de Frank Cotroni

OTTAWA (CP-Le Devoir) — La Cour suprême du Canada a pris en délibéré une motion d'appel demandée par Frank Cotroni contre qui pèse actuellement un ordre d'extradition pour les Etats-Unis où il est accusé de trafic de cocaïne.

Les avocats de l'homme d'affaires montréalais identifié à l'enquête sur le crime organisé comme l'un des grands patrons de la Mafia montréalaise, ont soutenu hier devant la Cour suprême que le traité d'extradition en vertu duquel le juge Ruston Lamb a accordé l'extradition de leur client, contrevient à la Déclaration canadienne des droits de l'Homme.

En conséquence, les avocats du prévenu ont demandé au plus haut tribunal du pays de reviser l'ordre d'extradition qui obligerait Frank Cotroni, 43 ans, à rendre compte d'un complot qu'il aurait tramé entre le 1er décembre 1970 et le 30 avril 1971, notamment en complicité avec le célèbre Frank D'Asti mêlé à l'affaire Laporte.

Depuis son arrestation, en novembre dernier, Cotroni est incarcéré au Centre de détention de la rue Parthenais, à Montréal.

Pour prouver qu'il y avait contravention à la Déclaration des droits de l'Homme, Me Ken Rinks a expliqué que l'ordre d'extradition était basé sur la dénonciation d'un présumé complice qui n'a pu être contre-interrogé pour vérifier la crédibilité de ses allégations.

Il ajoute que le traité d'extradition prive son client du droit à un procès équitable parce qu'il permet une preuve écrite qui ne peut être mise en doute.

Il soutient enfin que si l'importation de drogues est un crime prévu par le traité, la conspiration, elle, ne l'est pas.

Québec aura des recommandations sur les services hospitaliers jugés déficients de la métropole

Ayant constaté qu'il n'existe même pas à Montréal d'hôpital de catégorie A, et que dans les autres hôpitaux la qualité des soins dispensés aux cliniques d'urgence laisse souvent à désirer, le Conseil de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain formulera dans quelques mois une série de recommandations visant à réorganiser les ressources existantes de façon à assurer un meilleur service aux patients, tant au niveau des cliniques qu'à celui des transports par ambulance, etc.

Le directeur général du Conseil de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain, M. Gilles Gaudreault, a expliqué que cette étude que réalisait le Conseil faisait suite à une recommandation émanant du ministère des Affaires sociales.

Le Conseil a fait parvenir il y a trois semaines environ un rapport-progrès de l'étude qu'il a entreprise. Déjà, on peut présumer que les principales recommandations du Conseil porteront sur une réorganisation des ressources hospitalières existant à Montréal, une classification de ces ressources en même temps qu'une division par région, la mise sur pied d'une centrale à qui serait confié l'inventaire permanent des disponibilités des cliniques d'urgence.

Le rapport pourrait aussi proposer une gestion centralisée des services ambulanciers et des communications nécessaires à assurer le bon fonctionnement de ce service.

Jusqu'à maintenant, l'étude entreprise par le Conseil a permis d'établir qu'il n'existe pas à Montréal d'hôpital de catégorie A, classification adoptée par l'American Medical Association.

Plusieurs grands hôpitaux de la ville, de noter M. Gaudreault, sont bien près de mériter cette classification, qui ne peut leur être accordée à cause de l'insuffisance de leur personnel médical, et de la qualité de ce personnel, mesurée en nombre d'années d'expérience.

Ainsi, un hôpital qui devrait compter parmi son personnel médical deux anesthésistes et qui n'en compte qu'un, ou qui compte deux étudiants de deuxième, ne peut être classé hôpital de catégorie A.

Les ressources existantes, de préciser M. Gaudreault, seront utilisées à meilleur escient, sans que les modifications suggérées ne nécessitent des dépenses supplémentaires.

Néanmoins, certaines modifications, qui ont déjà été annoncées par le ministère des Affaires sociales, se traduiront par des travaux coûteux. à l'hôpital Charles Lemoyne de la rive sud, on doublera l'espace réservé aux cliniques externes et à l'urgence, et on portera à 100 le nombre de lits en psychiatrie, au coût de $2,500,000.

A l'hôpital Notre-Dame, des travaux d'agrandissement de la clinique externe et de la clinique d'urgence ont été annoncés, au coût de $2,000,000.

Le taxi revient à la charge contre Murray Hill

Un groupement de Montréal vient de demander au premier ministre Bourassa d'abroger l'article 6.79 du règlement no 6 (sur les taxis) et de confier le contrôle de l'aérogare de Montréal au ministère québécois des Transports, pour ce qui est du transport par taxi.

L'Association Métropolitaine des Propriétaires de Taxi (AMPT), dans une lettre envoyée récemment à M. Bourassa, rappelle l'opposition qui dès 1968 s'était manifestée à l'encontre d'un monopole de la Murray Hill. Le Québec voudrait-il favoriser un autre monopole des associations de service, tels Diamond et LaSalle, demande l'AMPT, qui craint une "franchise exclusive" à ces compagnies dans l'aire de l'aérogare de Dorval.

ANGLAIS-ESPAGNOL
ALLEMAND
COURS DE
CONVERSATION
OFFRE SPÉCIALE $99 VALABLE CETTE SEMAINE SEULEMENT
10 SEMAINES - JOUR - SOIR
DÉBUT DES COURS: AVRIL 1974
LPS®
Étage F.
Place Bonaventure
878-2821
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

AUX RESPONSABLES DE L'AUDIO-VISUEL
LA SOLUTION IDÉALE POUR SYNCHRONISATION ET MONTAGE
La MINIMOVI PREVOST 16mm PORTATIVE

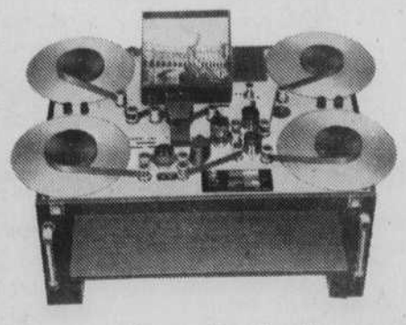

- Classe professionnelle - 110V.60C.24 f/s
- 4 plateaux 900 pieds-projection directe
- Servo-moteur différentiel son/image
- Dégagement facile des bobines du train
- Accepte bobines ou rouleaux de 900'

- Une piste audio-visuelle avec son magnétique ou optique et une piste audio magnétique centrale et latérale
- Compteur minute-seconde ou pied
- VITESSES normales par fotogramme et rapide
- Commande bouton-pressoir et lampe d'inspection
- Muni de ventilation à la projection du film.

Équipement complet pour l'éclairage professionnel IANIRTRAN pour le film et la photographie

Technique du SON et du FILM
CINETECKNICA INC.
M. Sem Bartoc
6900, rue St-Denis, Montréal H2S 2S2
Téléphone: 279-4536

Nos programmes d'épargne sont au service de votre mieux-vivre.

Car ils vous aident à réaliser l'équilibre budgétaire.

C'est en pensant à votre équilibre budgétaire et à votre mieux-vivre que la Banque Provinciale vous propose son large éventail de comptes d'épargne.

Quels que soient vos projets, le directeur de succursale vous aidera avec plaisir à constituer un programme d'épargne à la fois réalisable et avantageux.

Comme point de départ, il vous recommandera sans doute un compte d'épargne ordinaire pour faire face à vos dépenses courantes.

Et pour les projets qui vous tiennent à coeur, il vous parlera des taux très intéressants et vous expliquera les modalités de chacun des comptes d'épargne véritable: épargne avec assurance-vie, épargne spéciale, épargne à terme.

Vous pourrez alors choisir les modes d'épargne qui conviennent le plus parfaitement à votre situation, et vous engager délibérément sur la voie du mieux-vivre.

épargne ordinaire 3%
épargne véritable: épargne avec assurance-vie 6¾%; épargne spéciale 7¼%; épargne à terme jusqu'à 8½%

banque provinciale
LA BANQUE DU MIEUX-VIVRE

La Croix-Rouge remet son rapport à Abba Eban

Les prisonniers de guerre israéliens en Syrie se portent bien

JERUSALEM (par l'AFP et Reuter) — M. Michel Convers, représentant du comité international de la Croix-rouge en Israël, a été reçu hier par M. Abba Eban auquel il a remis un rapport détaillé sur l'état moral et physique des prisonniers israéliens en Syrie. D'après des sources bien informées proches du ministère, il apparaît que l'un comme l'autre sont tout à fait satisfaisants.

En même temps, le commandement militaire israélien expédiait auprès de toutes les familles des prisonniers, des messagers chargés de leur remettre des lettres rédigées par ces hommes et confiées aux délégués de la Croix-Rouge.

Ce sont les premières lettres que ces familles reçoivent depuis que les Israéliens sont en captivité en Syrie. En revanche, les prisonniers auraient reçu aussi bien des lettres que des colis qui leur ont été expédiés ces derniers mois par l'entremise de la Croix-Rouge, apprend-on.

On a appris d'autre part que la liste des prisonniers de guerre israéliens détenus en Syrie était déjà entre les mains de M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, il y a deux semaines. C'est ce qu'a déclaré dimanche Mme Golda Meir, lors d'une réunion du cabinet.

Le quotidien indépendant "Haaretz", qui a révélé hier la nouvelle, précise que M. Kissinger en avait informé Mme Meir, mais lui avait demandé de ne la communiquer à personne. La réception de cette liste n'a en fait été annoncée par le président du conseil que peu après l'arrivée en Israël, mercredi, du secrétaire d'Etat, qui venait de Damas.

En outre, Israël a remis hier à l'Egypte 65 Arabes des territoires occupés détenus dans les prisons israéliennes pour divers actes de sabotage et activités illégales.

En échange, les Egyptiens ont remis à Israël deux civils israéliens, Baroukn Mizrahi, qui avait été arrêté au Nord-Yemen il y a deux ans et remis aux Egyptiens, et Oura Moussa Levy, qui avait traversé la ligne du cessez-le-feu de Gaza, il y a 20 ans, et était depuis détenu en Egypte. Cet échange a été effectué dans le cadre des derniers accords conclus entre les deux pays.

D'ailleurs, le désengagement des forces israélo-égyptiennes s'est achevé hier 24h. avant le délai fixé par la signature des accords entre les états-majors d'Israël et d'Egypte, le 18 janvier.

Toutes les forces israéliennes au Sinaï sont désormais regroupées derrière la ligne dite des cols. Celle-ci se prolonge entre Peluse sur la Méditerranée, jusqu'à Ras Soudar sur le golfe de Suez, en passant par les cols de Mitla et de Giddi.

Des deux côtés d'une zone tampon occupée par les contingents de l'ONU et commençant à 10 km à l'est du canal de Suez, sur une largeur variant de 10 à 3 km, les Egyptiens et les Israéliens ne déploient désormais que des forces réduites, fixées d'un commun accord à des effectifs de 7,000 hommes, 30 chars et 36 batteries de canon de 122 mm, dont la portée n'est pas suffisante pour atteindre l'un ou l'autre par-dessus la zone tampon occupée par l'ONU.

La ligne "des cols" est à une distance de 30 km du canal et des effectifs réduits israéliens ont été placés devant elle, tandis que le gros du dispositif israélien se trouve derrière eux.

Le nouveau dispositif israélien que les correspondants ont déjà surnommé la "ligne des sables", ou la "ligne Dayan" est totalement différent de la ligne Bar Lev. Il reflète le retour vers la conception stratégique classique des Israéliens, fondée sur le principe de la mobilité des forces préférable à tout retranchement derrière des lignes fortifiées, comme ce fut le cas pour la ligne Bar Lev. De ce fait, les travaux du génie israélien, sont surtout concentrés vers la construction de réseaux routiers, de communications, plutôt que vers des fortifications proprement dites, comme c'était le cas pour les travaux entrepris sur le bord du canal, entre 1968 et 1971.

Pour sa part, le général Ensio Siilasvuo, commandant de la force d'urgence des Nations Unies (FUNU) au Proche-Orient, a estimé qu'Israël et l'Egypte avaient respecté "à la lettre" l'accord sur le désengagement conclu entre les deux pays.

D'autre part, après avoir rencontré M. Fahari au Caire, M. Andrei Gromyxo, ministre soviétique des Affaires étrangères, se rendra aujourd'hui à Damas pour une deuxième visite à moins d'une semaine, apprend-on de bonne source. Le ministre soviétique des Affaires étrangères était, en effet, arrivé vendredi au Caire venant de Damas et il semble qu'à ce moment une deuxième visite dans la capitale syrienne n'ait pas été prévue. Deux éléments, ont, semble-t-il, décidé M. Gromyko à se rendre de nouveau auprès des dirigeants syriens:

- la décision des dirigeants syriens d'envoyer rapidement une délégation à Washington pour y discuter avec les Israéliens du désengagement des forces syro-israéliennes sous les auspices de M. Kissinger;
- les conversations qu'a eues M. Gromyko avec le président Sadate.

En outre les Egyptiens, assez indifférents à la manière dont les choses se passent à condition qu'elles avancent, craignent que les Syriens, même s'ils vont à Washington, n'élèvent des prétentions et des exigences qui bloquent rapidement tout le processus d'un règlement final.

C'est pourquoi, apprend-on de bonne source, le gouvernement égyptien a pris deux initiatives:

- demander à M. Gromyko de convaincre les Syriens d'être plus pratiques et plus patients;
- demander à M. Kissinger de faire en sorte qu'un nouveau retrait israélien, même de faible ampleur, ait lieu rapidement. Si ce nouveau retrait s'effectue, il montrerait aux Syriens qu'un premier désengagement en amène un autre et qu'il met en mouvement un processus de règlement global.

Mme Meir accepte de continuer ses consultations 2 jours encore

JERUSALEM (d'après AFP) — Mme Golda Meir poursuivra jusqu'à la date limite de demain, minuit, ses efforts en vue de constituer un nouveau gouvernement, a annoncé hier soir le chef de l'Etat, M. Ephraim Katzir.

M. Katzir venait d'avoir une entrevue d'une heure et dix minutes avec Mme Golda Meir à la résidence présidentielle.

Le président Katzir a précisé qu'il avait donné mercredi dernier un délai supplémentaire d'une semaine à Madame Meir pour constituer le gouvernement.

"A ma grande satisfaction, a-t-il souligné, le premier ministre m'a fait part de sa décision d'utiliser pleinement ce délai pour tenter de former un nouveau gouvernement. Je lui souhaite bonne chance".

Mme Meir a quitté la résidence présidentielle par une sortie de service pour ne pas rencontrer les dizaines de journalistes et photographes qui l'attendaient.

Le professeur Katzir, avant de recevoir Mme Meir, avait donné audience dans l'après-midi à une importante délégation du Parti travailliste. Cette délégation lui avait fait part du désir du parti de voir Mme Meir poursuivre ses efforts. Mais on a noté qu'il n'y avait pas dans cette délégation de représentants de la fraction Rafi dont le chef est le général Dayan.

Une réunion importante du comité central du Parti travailliste a été fixée pour ce matin à Tel Aviv.

Après le départ de Mme Meir, le chef de l'Etat a enfin reçu une délégation du bloc nationaliste Likoud (opposition) que dirigeaient les députés Menahem Begin et Ariel Sharon.

A l'issue des entretiens, M. Begin a déclaré que le Likoud était venu demander au président Katzir d'utiliser son autorité morale afin de favoriser la constitution d'un gouvernement d'union nationale, dans les circonstances graves que traverse le pays.

Mais on se demande dans les milieux politiques si un renversement de la situation est encore possible.

L'issue la plus probable de la crise politique à laquelle Israël est en proie depuis les élections du 31 décembre, serait de recourir une fois de plus à l'électorat et de proclamer des consultations pour le mois de juin.

Le gouvernement actuel, dont la composition reflète la distribution politique du parlement précédent, pourrait alors continuer à gouverner pour assurer la transition jusqu'aux prochaines élections.

Mais la loi constitutionnelle en Israël laisse au président de l'Etat d'autres possibilités. Il peut désigner un autre député pour former le gouvernement soit parmi le parti le plus important, soit en s'adressant aux représentants de l'opposition.

Si demain Mme Golda Meir recommande que la tâche soit confiée à un membre de son parti, elle pourrait suggérer un certain nombre de personnalités politiques dont MM. Pinhas Sapir, Abba Eban et Yigal Allon sont les plus connus.

Mais le journal Yedioth Ahranoth rapporte que M. Sapir a d'ores et déjà rejeté une telle éventualité, tandis que MM. Allon et Eban pourraient difficilement faire l'unanimité autour de leur nom.

Restent des outsiders dont les noms sont cités depuis dimanche par des commentateurs politiques et dans les milieux proches des travaillistes. Il s'agit bien entendu de M. Rabin, ancien chef de l'Etat-major puis ambassadeur à Washington. Mais on pense aussi à M. Haim Tzadok, président de la commission des Affaires étrangères et de la sécurité, respecté par toutes les fractions mais peu connu du grand public, et à M. Yossef Almoghi, ministre du travail et maire de Haifa.

Déjà fort affectée par la décision de M. Dayan de ne pas participer au prochain gouvernement, Mme Meir n'a pas été épargnée par les critiques au sein du noyau de son propre parti où elle a toujours rencontré un soutien inconditionnel, ce qui a motivé sa fausse sortie.

D'une voix calme, après avoir lu devant la direction du parti la liste des ministres avec lesquels elle avait eu l'intention de former son gouvernement, Mme Meir avait ajouté froidement: "j'espère que parmi ces personnalités distinguées vous trouverez le prochain président du conseil". Elle devait immédiatement après quitter la salle où après quelques minutes se produisait un véritable tumulte.

Kissinger ne revendique pas de droit de veto sur les relations euro-arabes

BRUXELLES (par AP et AFP) — Les Etats-Unis ne revendiquent pas un droit de veto sur "toute la gamme" des relations entre l'Europe et les pays arabes, a déclaré M. Henry Kissinger au cours d'une conférence de presse tenue hier au siège de l'Alliance atlantique, après avoir informé les représentants des pays membres des résultats de sa visite au Proche-Orient.

"A la conférence de Washington sur l'énergie, a-t-il dit, nous avons pris position contre les accords pétroliers bilatéraux, mais cela ne veut pas dire que nous revendiquons un droit de veto sur toute la gamme des relations."

Le secrétaire d'Etat américain s'est entretenu pendant deux heures avec les ambassadeurs des pays membres de l'OTAN puis, après une brève conférence de presse, il a rencontré le ministre allemand des Affaires étrangères, M. Walter Scheel, qui venait de présider la réunion des ministres des Affaires étrangères des Neuf, où le projet d'une conference avec les Arabes a été approuvé.

En introduction à la très brève conférence de presse qu'il a donnée à l'issue du Conseil, le secrétaire d'Etat américain a rappelé que l'Alliance atlantique était la pierre angulaire de la politique étrangère américaine et que l'OTAN devait être renforcée. Le secrétaire d'Etat s'est à ce propos félicité des progrès réalisés dans la rédaction de la "déclaration atlantique", redéfinissant les relations entre Alliés et que les "quinze" doivent signer au printemps, prochain. M. Kissinger a souhaité que, lors de la réunion le 13 mars des directeurs politiques des membres de l'Alliance ou de leurs "équivalents", a-t-il dit, des progrès supplémentaires soient accomplis.

Interrogé sur la possibilité d'associer l'Espagne à cette déclaration, M. Kissinger a dit que les Etats-Unis étaient prêts à signer avec l'Espagne une déclaration séparée mais analogue.

25% moins d'émigrés juifs

MOSCOU (AFP) — Le nombre des Juifs soviétiques autorisés à émigrer en Israël a baissé de près de 25% au cours des deux premiers mois de l'année par rapport à la période correspondante de 1973, apprend-on à Moscou de source diplomatique.

Moins de 4,000 Juifs soviétiques ont obtenu un visa de sortie en janvier et février, contre plus de 5,100 pour les deux premiers mois de 1973, indique-t-on de même source.

Les autorités soviétiques donnent l'impression d'avoir volontairement freiné le rythme de départ des Juifs, après avoir rempli l'engagement pris l'an dernier par M. Leonid Brejnev, secrétaire général du PC de l'URSS, lors de sa visite à Washington, de laisser partir 35,000 Juifs en 1973.

Ce ralentissement du nombre des visas accordés aux Juifs désireux d'émigrer en Israël, intervient au moment où le Congrès américain reprend l'examen du projet de loi sur le commerce comportant l'amendement interdisant l'octroi de crédits à long terme et de concessions tarifaires aux pays qui pratiquent une politique restrictive en matière d'émigration.

La grande émigration des Juifs soviétiques a commencé au printemps 1971. 15,000 Juifs ont quitté l'URSS cette année-là, contre 9,000 l'année précédente. Le rythme des départs s'est ensuite accéléré: 32,000 sont partis en 1972 et 35,000 en 1973. En octobre dernier, pendant la guerre du Proche-Orient, 4,500 Juifs ont obtenu un visa de sortie pour Israël.

La question de l'émigration des Juifs et le cas des familles ou des ressortissants soviétiques qui demandent à rejoindre un parent aux Etats-Unis seront probablement évoqués lors des prochains entretiens de M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, avec les dirigeants soviétiques.

Les étudiants dénoncent "le régime féodal"

Nouveau gouvernement à Addis Abeda

ADDIS ABEBA (d'après AP et AFP) — Les étudiants et quelques militaires encore en révolte ont violemment condamné la composition du nouveau gouvernement présenté hier et ont annoncé qu'ils allaient continuer à lutter jusqu'à l'obtention de nouvelles réformes.

"Le régime féodal est toujours le même, seules les personnalités ont changé", a dit un orateur lors d'un rassemblement de quelques centaines d'étudiants à l'université Hailé Sélassié. Cependant l'accueil général a été plutôt favorable au nouveau gouvernement, à Addis Abeba.

La première chose qui frappe dans la composition partielle du nouveau gouvernement éthiopien est l'absence de tout membre de l'ancienne équipe, à l'exception du premier ministre. C'est une équipe entièrement nouvelle, recrutée bien souvent à l'extérieur du pays, qui accède au pouvoir, après treize années de gouvernement pratiquement sans changement.

Ce bouleversement complet de la direction politique, économique et militaire du pays répond manifestement au souhait de M. Andelkatchew Makonnen qui voulait une équipe "jeune, talentueuse et dynamique".

Une autre décision très importante a été celle de nommer chef d'état-major de l'armée le lieutenant-général Abiye Abbebe qui cumule ainsi ces fonctions avec celles de ministre de la Défense. Dans les milieux éthiopiens proches de l'armée, on ne cache pas que cette mesure sera de nature à calmer les dernières impatiences des militaires. Le lieutenant-général Abbebe, ancien président du Sénat, est en effet l'homme le plus populaire dans l'armée et ce choix devrait donner satisfaction aux plus contestataires.

On note également que le premier ministre a désormais deux ministre attachés à son cabinet, deux jeunes technocrates à la personnalité très forte, souligne-t-on dans les milieux éthiopiens. Le premier ministre entend par là manifester sa volonté de gouverner, rompant ainsi avec le précédent gouvernement, souvent accusé d'être une simple chambre d'enregistrement.

La décision de nommer plusieurs ambassadeurs à des postes ministériels importants a été mûrement réfléchie, souligne-t-on dans les milieux éthiopiens. Le nouveau premier ministre a voulu en effet avoir autour de lui des hommes étrangers aux derniers événements, qui puissent accéder "aux affaires" avec un "esprit neuf". Le nouveau gouvernement se distingue également du précédent par la jeunesse de la plupart de ses membres.

Maximov signale le danger de la "solitude silencieuse" réservée aux dissidents

PARIS (AFP) — Le romancier soviétique Vladimir Maximov a lancé un appel pour que les dissidents demeurés en Union soviétique ne "soient pas abandonnés à leur solitude silencieuse", au cours d'une conférence de presse donnée hier au siège d'une maison d'édition parisienne.

En ce qui concerne son sort personnel, M. Maximov a déclaré qu'il espérait retourner un jour en URSS. Il a précisé qu'il avait reçu un visa d'un an pour la France et que son retour serait subordonné, selon les autorités soviétiques, à "sa bonne conduite à l'étranger."

"Les dirigeants soviétiques, a expliqué M. Maximov, cherchent à se débarrasser de l'"intelligentsia" agissante: certains intellectuels ont pu émigrer en raison de leur appartenance juive. Pour les autres, on a inventé diverses formules pour se débarrasser d'eux." Selon M. Maximov, seules les considérations politiques empêchent les autorités de l'URSS d'employer "d'autres méthodes" pour faire taire les contestataires.

Quant aux raisons qui l'avaient poussé à demander un visa pour la France, M. Maximov s'est borné à dire: "la situation était devenue telle qu'il n'y avait pas d'autre issue." L'écrivain a précisé qu'il avait reçu son visa au moment même où Soljenitsyne était banni. C'est a-t-il dit, pour que son départ n'apparaisse pas comme une "trahison" qu'il n'était pas parti en même temps que Soljenitsyne.

M. Maximov, qui a raconté dans un roman son expérience des asiles psychiatriques, a déclaré qu'il serait heureux de rencontrer Soljenitsyne, si ce dernier le désirait. Il a précisé que l'opinion publique soviétique commençait à changer d'avis à son égard, notamment à l'égard de "l'Archipel du Goulag", et qu'elle tendait à l'approuver.

Incident à Panmunjom

SEOUL (AFP) — Quatre soldats américains ont été blessés au cours d'incidents qui ont éclaté dimanche après-midi à Panmunjom.

Quatre véhicules militaires américains ont été endommagés au cours de l'affrontement qui a duré une demi-heure. La bagarre a éclaté après qu'un Nord-Coréen eut frappé un officier américain. Elle s'est immédiatement étendue, opposant trente soldats américains à cent vingt nord-coréens, qui ont brisé les vitres de véhicules américains à coups de pierres et de matraques.

Le commandement des Nations-unies a convoqué les officiers nord-coréens pour qu'ils expliquent des affrontements survenus dans une région contrôlée conjointement par des Américains et des Nord-Coréens.

Le climat se détériore entre Dacca et Pékin

BOMBAY (PC) — La déclaration faite récemment par le premier ministre du Bangladesh, cheikh Mujibur Rahman, selon laquelle la Chine se serait "immiscée" dans les affaires internes de la nation, marque une détérioration plus marquée dans les relations entre les deux pays.

Cette déclaration, que le premier ministre a faite à Dacca lors d'une conférence politique de la Ligue Awami, à laquelle assistaient des délégués du Parti du Congrès de l'Inde, a été la première allusion claire au fait que Pékin soit un facteur de troubles civils au Bangladesh.

On peut tirer deux conclusions de l'accusation faite par le premier ministre, accusation qui, si on en croit les journaux, fut faite dans le cours d'un discours émotionnel, dans lequel cheikh Mujibur a parlé des tentatives faites par des "étrangers" pour semer le trouble dans ce pays de 75 millions d'habitants.

La première conclusion, c'est que le gouvernement du Bangladesh soupçonne fortement que les éléments d'extrême gauche qui poursuivent une guerre de guérilla contre l'administration, dans les régions côtières et dans les jungles, sont supportés matériellement par les Chinois.

Des quantités considérables d'armes et de munitions ont été saisies au moment de la capture des supporters de Siraj Sikdar, un politicien militant pro-Chine. Sikdar, qui est recherché par la police depuis près de deux ans, a distribué des brochures signées, prêchant un soulèvement maoïste. Une brochure saisie il y a deux mois disait: "La population du Bangladesh doit suivre la voie tracée par le président Mao. C'est la voie de la révolution armée contre les dirigeants américains et soviétiques."

La seconde conclusion qu'on peut tirer de la critique exprimée ouvertement par le premier ministre contre la Chine, c'est qu'il a perdu tout espoir de voir Pékin réviser sont attitude concernant l'admission de son pays aux Nations unies. On sait en effet que la jeune nation sud-asiatique est gardée à l'écart de l'Organisation mondiale, à cause de l'obstruction faite par Pékin au Conseil de sécurité.

Le cheikh Mujibur a déclaré, lors de la conférence à Dacca: "Si un pays, quelque grand et puissant qu'il soit, croit que le gouvernement du Bangladesh va le supplier à genoux, il se trompe grandement. Le gouvernement chinois ne devrait pas se faire d'illusions à ce sujet."

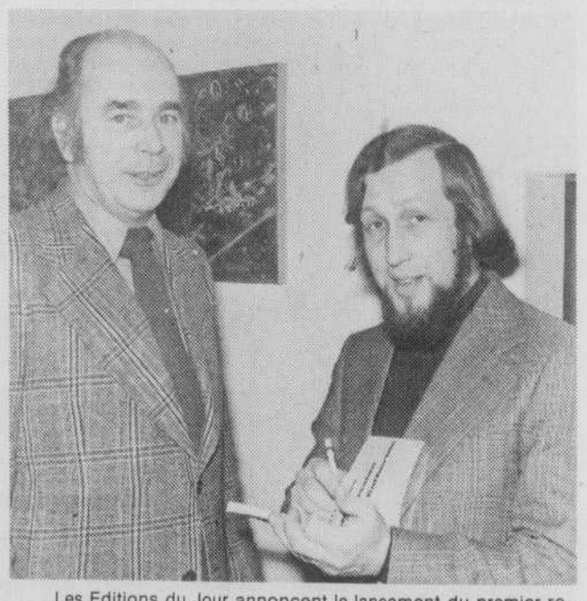

Les Editions du Jour annoncent le lancement du premier roman de Yves Dupré: **Chélée ou la passion selon Sainte-Catherine.** Dans ce premier roman, où le suspense est omniprésent, Dupré nous offre de partager la vie d'un messager mystérieux, envoûtant presque. Le lecteur sera forcé de passer par toutes la gamme des émotions, du rire aux larmes, de la douleur à la douceur, du rêve à la réalité. Il fera aussi la connaissance de Chélée, un nouveau type de femme. **Chélée ou la passion selon Sainte-Catherine** par Yves Dupré est en vente partout. (Publireportage)

centre des arts visuels

NOUVEAUX COURS DE TISSAGE

Tissage avec Maria Svatina

Broderie expérimentale

N. Stephenson

Tissage pour débutants

G. Schmidt

Ateliers pour étudiants avancés

DÉBUTANT EN MARS

Dans notre nouvel immeuble

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

488-9559

328, Victoria

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Reconnaissance à Jean XXIII pour faveur-obtenue

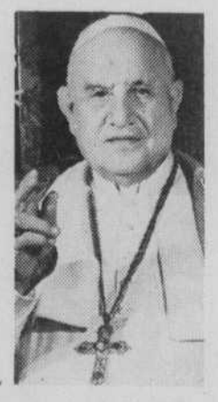

Victor LAVOIE
Foyer de Dorval

RADIO-MUSIQUE • RADIO-THÉÂTRE • RADIO-CULTURE • RADIO-LITTÉRATURE

L'ART AUJOURD'HUI

L'ORFÈVRERIE EN NOUVELLE-FRANCE

Laurent Lamy, critique d'art, s'entretient avec Jean Trudel, Conservateur à la Galerie Nationale

Ce soir - 20 heures

CBF-FM 100,7

■ le point

Brandt à bout de souffle

Il est des résultats que la seule usure du pouvoir ne parvient pas à expliquer, et la constante baisse de popularité de M. Willy Brandt ne manquera pas de poser en des termes aigus le problème du leadership au sein du SPD qu'il a lui-même porté au triomphe.

Les derniers sondages avaient indiqué que le parti de M. Brandt avait atteint la cote d'alerte. L'Institut d'Allensbach, de Bade-Wurtemberg, précisait que si des élections générales se tenaient maintenant, la CDU/CSU s'assurerait 50% des suffrages, contre 35% seulement pour le SPD. Et la cote du prix Nobel de la paix elle-même suivait la même courbe descendante puisque entre juin 1973 et la mi-février 1974, elle glissait de 49% à 35%.

L'essoufflement des socialistes profitait également à leurs alliés libéraux puisque le même sondage les créditait de 13%.

Les dernières élections, tenues en fin de semaine dans la ville (Etat) de Hambourg, considérée comme un bastion imprenable des socialistes, ont à cet égard dépassé les prévisions les plus pessimistes quant à la crise de confiance de l'Allemagne envers le parti au pouvoir. Le SPD devra à son allié du FDP de ne pas céder le pouvoir à la Diète de Hambourg aux chrétiens-démocrates-, puisque ceux-ci s'adjugent 51 sièges, alors que le SPD, reculant de 10.5% en termes de suffrages exprimés, n'en détient plus que 56, avec 13 mandats au FDP de M. Scheel.

On pourra aisément comprendre que dans ces conditions les alliés libéraux feront preuve d'une plus grande faim à satisfaire... Et ce résultat est d'autant plus inquiétant pour l'état-major socialiste que les agglomérations ouvrières semblent avoir préféré les candidats libéraux à ceux du SDP.

On a longuement spéculé sur les perspectives ouvertes par l'aile des Jeunes socialistes (Jusos) qui débordaient M. Brandt à sa gauche. On est unanime à signaler le malaise social grandissant, le climat d'insécurité matérielle que la crise mondiale de l'énergie, dans un pays aux industries de pointe comme l'Allemagne, menace plus directement encore dans son élan.

Mais n'est-il pas temps de constater que M. Willy Brandt, dont des rumeurs ont ces derniers temps colporté le désir de démissionner, l'homme de l'Ostpolitik et du rééquilibre politique au centre de l'Europe, a achevé son oeuvre dès l'instant où cette plate-forme électorale, sincèrement appliquée, est entrée dans les réalités?

Pousser à des élections en Allemagne serait une erreur, et d'autant plus impensable pour la démocratie-chrétienne d'opposition que les mécontents iraient plus facilement grossir les rangs des libéraux fidèles alliés des socialistes de préférence à la CDU/CSU. Et il y aurait de fortes chances que la même alliance SPD/FDP revienne au pouvoir mais avec une répartition interne laissant la part du lion aux libéraux. Ou, pis encore, de donner un résultat nul comme en Grande-Bretagne qui fait aujourd'hui son expérience d'un gouvernement minoritaire par temps de crise.

Willy Brandt lui-même était conscient du défi que représentait pour lui sa victoire aux élections générales et il avait lui-même précisé que son nouveau mandat serait axé sur le social et l'économique, le premier ayant tout entier absorbé son énergie à redéfinir les relations européennes en fonction d'une Allemagne réconciliée à défaut d'être réunifiée.

Trois autres consultations sont prévues cette année en Allemagne. Trois obstacles majeurs dans une course qui risque d'être inégale entre un SPD à bout de souffle, une CDU/CSU omniprésente et un FDP prompt à capitaliser les lauriers perdus de son allié.

Willy Brandt attendra-t-il ces trois élections avant de réagir? Le risque est grand que l'homme qui fit la grandeur du SPD n'en précipite aussi la crise de conscience, sinon le déclin.

Georges VIGNY

Recul du SPD à Hambourg

HAMBOURG (d'après l'AFP) — Le revers des sociaux-démocrates lors de la première consultation électorale de l'année, dans la ville-état de Hambourg, était prévu. Toutefois, la régression du parti du chancelier Willy Brandt a dépassé les pronostics: le SPD, qui avait pu garder la majorité absolue en 1970 avec 55.3-%, a enregistré un recul de plus de 10%, n'obtenant plus, cette fois, que 44.9% des suffrages. Du même coup, les sociaux-démocrates n'auront plus que 56 sièges à la Diète de Hambourg, soit une perte de 14 mandats que se partageront les chrétiens-démocrates (10 gains) et les libéraux (4 gains). La CDU dispose maintenant de 51 sièges, le FDP de 13.

Les résultats détaillés font ressortir que le parti libéral a progressé dans les circonscriptions ouvrières.

Quant à l'opposition chrétienne-démocrate, elle ne pensait certainement pas pouvoir réaliser une remontée aussi spectaculaire.

Le SPD s'est efforcé, dès avant le scrutin, de dénier à cette consultation la valeur d'un test national. Il est certain que les élections régionales sont déterminées pour une part importante par des considérations de politique locale et marquées par l'influence des personnalités du cru.

Cependant, ces élections reflètent assez fidèlement les résultats des récents sondages à l'échelon national, qui font état d'une nette perte de vitesse du parti du chancelier Brandt.

Trois autres consultations régionales auront lieu cette année, en Bavière, en Basse-Saxe et en Hesse. Ces deux derniers laender sont également gouvernés par des gouvernements de coalition entre sociaux-démocrates et libéraux.

Echanges commerciaux avec Moscou

Un long débat commence au Sénat sur le projet de loi contesté sur le commerce

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat américain a commencé hier à examiner le projet de loi commercial déposé en avril 1973 par le président Nixon. Les débats, qui promettent d'être longs et difficiles, seront marqués par l'opposition entre le désir de libéralisation du commerce mondial manifesté par l'administration et l'attitude restrictive de sénateurs mécontents de la politique d'émigration soviétique et de l'embargo pétrolier arabe.

Dès l'ouverture des débats hier matin devant la commission des Finances du Sénat, le secrétaire américain au Trésor, M. George Shultz, a réaffirmé la position de l'administration: il est extrêmement "malavisé" de lier l'octroi de concessions commerciales à l'URSS à une modification de la politique d'émigration soviétique, ainsi que l'a fait la Chambre des représentants en votant la loi en décembre dernier.

M. Shultz a par ailleurs ajouté qu'en cette époque d'inflation et de pénurie, "il est devenu plus important que jamais de faire disparaître les barrières artificielles, dont le résultat est que moins de marchandises sont produites ici et à l'étranger".

M. Shultz a précisé qu'il craignait également que les récents événements soient à l'origine d'un renouveau du protectionnisme commercial dans le monde. "Nous devons combattre ce danger et donner un nouvel élan à la coopération dans le domaine commercial", a-t-il précisé.

Les déclarations de M. Shultz sont révélatrices des difficultés auxquelles devra faire face l'administration pour obtenir le vote rapide d'une loi qui ne soit pas rendu inopérante par les multiples restrictions que pourraient introduire les parlementaires.

Le problème de la politique d'émigration soviétique — surtout vis-à-vis des Juifs — est plus que jamais crucial. Selon un amendemant voté en décembre par la Chambre, le statut commercial de la nation la plus favorisée serait refusé à l'URSS, si cette dernière ne libéralisait pas sa politique d'émigration et plus de 60 sénateurs sur cent sont également favorables à un tel amendement.

Dans ce contexte, l'affaire Soljenitsyne et l'annonce en provenance de Moscou, selon laquelle une réduction de 25% du nombre de Juifs autorisés à émigrer en Israël a été notée pendant les deux premiers mois de 1974 ne feront rien pour améliorer la position de l'administration.

Le président Nixon ayant promis d'opposer son veto à l'amendement concernant l'émigration soviétique le passage de la loi risque d'en être retardée et ce d'autant plus qu'au vu des récents événements, l'humeur des sénateurs américains semble à la fois plus aggressive que conciliante et plus circonspecte qu'expéditive.

L'embargo pétrolier des pays arabes et ses conséquences sur le commerce mondial sera étudié attentivement par la commission des Finances du Sénat et il se pourrait que des mesures de représailles ou de contrôle des exportations américaines soient proposées.

Par ailleurs, les syndicats américains comptent poursuivre plus que jamais leur campagne contre la loi et en faveur d'un contrôle des importations pour protéger l'emploi aux Etats-Unis, avec cette fois l'appui du syndicat des ouvriers de l'automobile qui veut limiter les importations de voitures étrangères.

Enfin parmi les sénateurs, qui en cette année d'élection sont peu enclins à agir rapidement, certains, comme le démocrate de Louisiane Russell Long, qui préside la commission des Finances, mettent en question la politique menée par les alliés européens des Etats-Unis et se déclarent "fatigués de voir les Etats-Unis être la nation la moins favorisée dans un monde plein de discrimination.".

En conséquence, il ne faut pas s'attendre à ce qu'un vote sur la loi commerciale intervienne au Sénat avant septembre prochain, estime-t-on. Ceci risque d'handicaper à nouveau les négociations commerciales dites "Nixon Round" ou "Tokyo Round" entamées dans la capitale japonaise en octobre dernier.

Pour colmater l'édifice européen?

Les Neuf tiendront une conférence euro-arabe

BRUXELLES (par l'AFP) — Les ministres des Affaires étrangères des Neuf ont décidé hier matin, au cours de leur réunion consacrée à la coopération politique européenne, de proposer aux Etats arabes une conférence de coopération, qui pourrait se tenir avant la fin de l'année.

Ainsi, les neuf pays de la Communauté européenne ont donné l'impression, à Bruxelles, de vouloir se ressaisir, et de prendre conscience de leur délabrement.

D'une Europe traumatisée par la récente conférence pétrolière de Washington et qui paraît aller à la dérive, avec, de surcroit, trois pays membres sans gouvernement, il est tout de même sorti quelque chose de positif, — donc inattendu — à l'occasion de l'examen, au niveau des ministres des Affaires étrangères, des dossiers relatifs à la concertation politique, c'est-à-dire à l'élaboration d'une politique commune à long terme.

Les ministres — la Grande-Bretagne étant représentée par un haut-fonctionnaire du Foreign Office — ont décidé d'ouvrir avec les pays arabes "un dialogue tous azimuts" portant sur les formes de coopération les plus diverses, économiques, techniques, culturelles, etc... dialogue qui pourrait déboucher sur une conférence arabo-européenne avant la fin de l'année.

Reste à savoir si on est bien d'accord également sur les arrières-pensées. Dans sa traditionnelle conférence de presse, le président en exercice, le ministre allemand Walter Scheel, qui engagera les premiers contacts avec les Arabes, a paru surtout insister sur le fait que ce vaste schéma n'allait pas à l'encontre des desseins américains en matière énergétique.

M. Walter Scheel a d'ailleurs rencontré un peu plus tard le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, venu à Bruxelles participer à une réunion du Conseil atlantique.

Cette procédure comporte trois étapes:

- contacts préliminaires avec les Etats arabes;
- création de commissions mixtes euro-arabes;
- conférence des ministres des Affaires étrangères de vingt Etats arabes et des neuf européens avant la fin de l'année, si possible à l'automne.

Cette décision a été très rapidement adoptée, après un seul tour de table, déclare-t-on de bonne source, sur un texte déjà mis au point par le comité politique des Neuf, à la suite de la décision prise en ce sens par la conférence au sommet de Copenhague, en décembre dernier. Seul le délégué britannique — un haut fonctionnaire — a réservé l'accord définitif de son pays dans l'attente de la formation d'un gouvernement.

A la sortie de la réunion, M. Scheel n'a pas caché son optimisme: "Cette Europe ne peut être réduite en miettes". Le chef de la diplomatie de Bonn s'est déclaré persuadé que la Communauté européenne surmontera les difficultés qu'elle a rencontrées, notamment à la conférence pétrolière de Washington.

"Les déceptions de l'Europe à Washington ont découlé de l'illusion qu'un voyage outre-Atlantique suffirait à doter la CEE d'une politique énergétique qu'elle n'a pas encore réussi à formuler, mais je suis sûr que Washington a donné aussi de nouvelles impulsions à l'Europe", a ajouté le ministre.

M. Scheel a indiqué que la décision la plus importante prise par les Neuf, a été d'ouvrir avec les pays arabes un "dialogue à long terme" en vue d'une coopération dans tous les domaines possibles (économique, technique, culturel etc...).

Ce "dialogue" ne sera pas une "conversation" limitée à l'énergie et au pétrole, a précisé M. Scheel. Parmi les vingt pays arabes concernés, il n'y aura pas uniquement des producteurs de pétrole. Dans les contacts qu'il prendra avec les pays arabes, M. Scheel ne parlera pas seulement comme porte-parole des ministres des Affaires étrangères des Neuf, mais également comme président en exercice du Conseil des Ministres de la CEE.

M. Scheel a insisté enfin sur le fait qu'à son avis le dialogue euro-arabe ne fait pas double emploi avec la politique "globale" à l'égard des pays de la Méditerranée que la CEE essaie de mettre sur pied.

De même, le ministre a estimé qu'il n'y a pas "contradiction ni concurrence" entre le dialogue euro-arabe, les efforts faits par les Etats-Unis pour harmoniser les points de vues des pays consommateurs de pétrole en vue d'une conférence avec les producteurs et l'organisation dans le cadre de l'ONU d'une conférence mondiale de l'énergie (proposition Jobert) ou d'une conférence sur les matières premières (proposition Boumediene). De l'avis de M. Scheel, toutes ces démarches peuvent aller de pair sans inconvénient.

Le rapport Schlesinger

Le poids de la présence des GI's sera assumé principalement par Bonn

WASHINGTON (par l'AFP) — Le secrétaire à la Défense James Schlesinger estime, dans son rapport annuel sur la défense publié hier, que les alliés de l'OTAN compenseront, par des achats d'équipements militaires américains, le déficit de la balance des paiements dû aux frais de stationnement des "Gi's" en Europe.

Ces achats permettront ainsi d'écarter la menace prévue par une loi du Congrès, de réduire les effectifs des troupes américaines stationnées en Europe (300,000 hommes), si ce déficit n'est pas compensé par les Alliés.

"Bien que je ne puisse pour le moment le promettre, je crois que des arrangements de compensation avec la RFA et nos autres alliés répondront aux exigences de la loi sans requérir un redéploiement unilatéral des forces américaines d'Europe", déclare M. Schlesinger à cette occasion.

"Ces arrangements, a-t-il conclu, seront une importante contribution vers le partage des charges que nous recherchons"

La RFA supporterait la majeure partie de ces achats d'armements.

En outre, le Pentagone est surpris et préoccupé par l'effort "vraiment massif" déployé par l'URSS l'année dernière pour le développement des missiles. Selon le secrétaire à la Défense, les Soviétiques "envisagent le déploiement d'un grand nombre" de missiles à têtes multiples "lourds et peut-être précis", qui pourraient devenir "à temps, une menace pour nos bombardiers et nos missiles balistiques intercontinentaux ICBM"

Dans ce rapport, qui prévoit, pour l'année prochaine, un record de dépenses militaires de 85.8 milliards de dollars, M. Schlesinger, a souligné que la menace deviendrait sérieuse, si l'URSS triplait son arsenal actuel de missiles.

Il a mis en garde ce pays contre un mauvais calcul qui consisterait à espérer tirer un avantage diplomatique du déploiement de tels missiles: "pression, confrontation et crises pourraient facilement suivre un mauvais calcul de cette nature", a-t-il dit.

Evoquant un éventuel échec des négociations sur les limitations d'armes stratégiques, M. Schlesinger a suggéré le lancement d'un programme de recherches militaires en réponse au développement des missiles soviétiques.

D'autre part, M. Schlesinger a souligné que, durant la guerre israélo-arabe d'octobre, la conduite de l'URSS avait démontré que "la détente n'est pas la seule, et dans certaines circonstances, pas la principale politique" de ce pays.

La "note péremptoire soviétique" envoyée à cette époque à Washington et menaçant d'intervenir militairement dans la guerre israélo-arabe, pour le secrétaire à la Défense, témoigne de la "volonté soviétique de prendre des risques avec la paix mondiale".

De plus, M. Schlesinger a estimé que les relations des Etats-Unis avec la Chine "se sont améliorées très spectaculairement au cours des quatre dernières années", qu'il est possible que les dirigeants chinois s'appliquent à doter leurs forces de missiles stratégiques qui seraient "exclusivement destinées aux représailles et qui seraient dirigées contre les villes".

"Néanmoins, ajoute le ministre, par prudence, il nous faut tenir compte de ces forces dans notre planification".

"Le déploiement des ICBM que les Chinois sont en train de mettre au point leur permettra d'atteindre des objectifs à travers l'ensemble de l'URSS, ainsi qu'aux Etats-Unis", souligne aussi le secrétaire à la défense Schlesinger. Il a ajouté que Pékin dispose de missiles balistiques "dont la portée et l'emplacement permet déjà de frapper d'importants objectifs dans l'est de l'URSS."

"Nous estimons, souligne-t-il, que la République populaire chinoise pourrait commencer de mettre en service ses ICBM dès 1976, et des fusées larguables à partir de sous-marins un peu plus tard."

Le message annuel du chef du Pentagone fait encore ressortir que la Chine dispose déjà d'un petit nombre de missiles à moyen rayon d'action et de bombardiers moyens et légers à capacités nucléaires. Ce pays, dit enfin M. Schlesinger, fournit "un effort considérable afin de réduire au minimum la vulnérabilité de ses forces stratégiques offensives".

L'expulsion de l'évêque de Bilbao

Le Saint-Siège souhaite une solution préservant ses relations avec Madrid

MADRID (d'après AP et AFP) — Le Vatican ayant exprimé le souhait que les autorités espagnoles et l'Eglise règlent de façon satisfaisante le problème soulevé par l'expulsion de l'évêque de Bilbao, le général Franco a reçu hier le cardinal Marcelo Gonzales Martin, archevêque de Tolède et primat d'Espagne.

Aucune indication n'a été donnée de source officielle quant aux résultats de l'entrevue. Mais dans une lettre publiée par l'Osservatore Romano, le Saint-Siège a déclaré qu'une solution doit respecter "la justice afin de favoriser de bonnes relations entre l'Etat espagnol et l'Eglise", et doit contribuer "non seulement à la tranquillité de la population du diocese de Bilbao, mais également à celle de la nation espagnole tout entière".

La note met en garde contre les décisions ou les prises de positions "qui pourraient aggraver la situation présente et porter préjudice aux développements positifs désirés". La note précise que le Vatican "n'a pas l'intention pour le moment du moins, d'aborder le fond des informations fournies par le gouvernement espagnol."

L'évêque de Bilbao, Mgr Antonio Anoveros, était depuis cinq jours en résidence surveillée et il continuait de refuser d'obéir à l'ordre d'expulsion dont il fait l'objet. Un avion demeure prêt à le conduire hors du pays, tandis que Rome et Madrid s'efforcent de trouver un moyen de sortir de cette impasse.

Selon des sources bien informées, aucune décision ne sera prise en attendant l'issue des consultations engagées entre le nonce apostolique en Espagne, Mgr Luigi Dadaglio, et le Saint-Siège. Le gouvernement espagnol aurait demandé au Vatican d'affecter Mgr Anoveros dans un autre diocèse hors d'Espagne, afin d'éviter que la justice ibérique ne soit dans l'obligation d'entamer des poursuites contre lui.

Jusqu'ici, le prélat a refusé de céder. Il a menacé dimanche d'excommunication ceux qui tenteraient de l'expulser par la force. Le gouvernement a riposté en l'accusant de se livrer à une "incitation à la discorde".

Quelque 2,000 Basques ont manifesté dimanche devant l'évêché pour soutenir l'action du prélat. Ils ont été dispersés par la police. L'expulsion de l'évêque ne manquerait certainement pas de provoquer des mouvements de protestation sur une plus grande échelle.

Pas de DCA pour interdire le ciel de la Maison-Blanche

WASHINGTON (par l'AFP) — Il est "inexact" que la police de la Maison-Blanche soit équipée de missiles de DCA, a déclaré hier le porte-parole du "secret service" chargé de la sécurité présidentielle.

Dans son numéro d'hier, l'hebdomadaire Aviation Week affirmait que ces policiers "sont maintenant équipés de missiles anti-aériens Redeye capables de détruire tout avion essayant de s'approcher" de la Maison-Blanche. Le mois dernier, un militaire pilotant un hélicoptère de l'armée volé dans les environs de Washington avait survolé à deux reprises la résidence présidentielle. Sous une grêle de balles des membres du service secret, il avait été contraint de se poser à quelques dizaines de mètres de l'édifice, et fut arrêté peu après.

Le porte-parole de la police présidentielle a refusé de formuler tout autre commentaire, notamment de dire si celle-ci étudie la possibilité de s'équiper de Redeyes ou de tout autre missile de DCA.

Dialogue rhodésien

SALISBURY (AFP) — Le Conseil national africain de Rhodésie (ANC), réuni en congrès samedi et dimanche, a mandaté son dirigeant, l'évêque Abel Muzorewa, pour qu'il poursuive les pourparlers engagés avec le premier ministre, M. Ian Smith, en vue de la révision de la constitution en faveur des Noirs.

Huit cents délégués participaient à ce congrès.

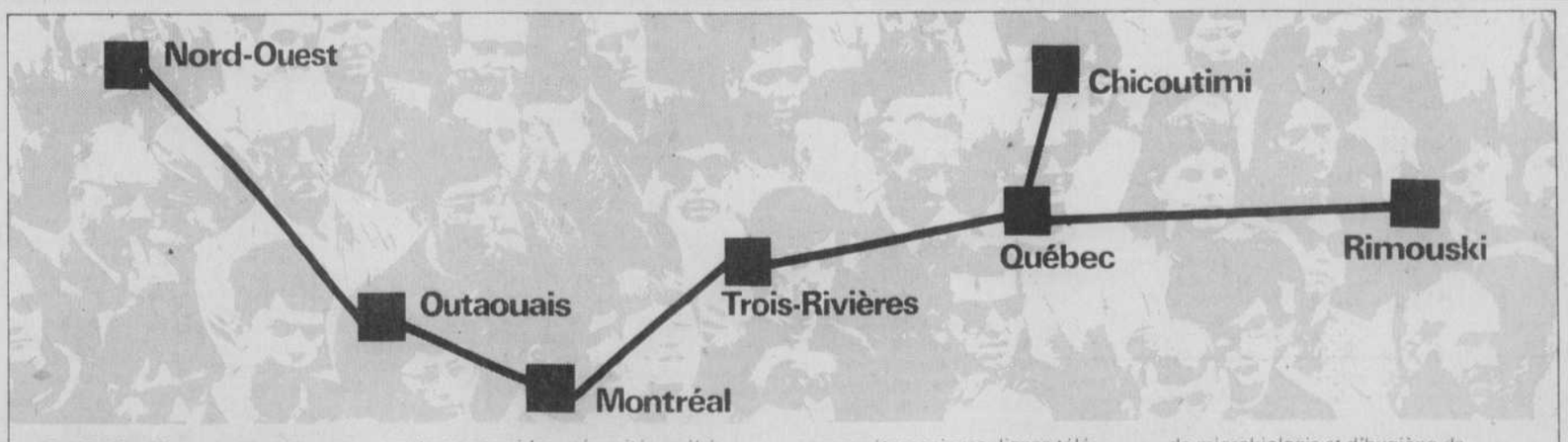

L'Université du Québec... un réseau

Cinq ans à peine après sa création, l'Université du Québec compte déjà plus de 5,000 diplômés. Au-delà de 25,000 étudiants y suivent actuellement des cours donnés par plus de 1,000 professeurs réguliers. De jour ou de soir, jeunes ou adultes, à plein temps ou à temps partiel, ces étudiants sont inscrits à plus de 225 programmes d'études, depuis les baccalauréats jusqu'aux maîtrises et doctorats. L'Université du Québec est maintenant la première en importance parmi les universités québécoises francophones pour le nombre des inscriptions étudiantes au 1er cycle d'études.

Mais, ce qui distingue le plus l'Université du Québec, c'est qu'on la retrouve aux quatre coins du Québec. Non seulement a-t-elle des unités constituantes dans la majorité des grands centres du Québec, mais la plupart de ces institutions vont dispenser des cours dans plusieurs municipalités de leurs régions respectives: en tout, l'Université du Québec dessert plus d'une soixantaine de villes sur une distance d'environ huit cents milles.

Et ce n'est qu'un début: les méthodes de télé-enseignement (par télé et radio-diffusion, bandes magnétiques ou magnétoscopiques, lignes téléphoniques et documents écrits ou visuels) permettent déjà à l'Université du Québec d'offrir à encore plus de Québécois un enseignement universitaire de qualité.

L'Université du Québec à Montréal, à Trois-Rivières, à Chicoutimi, à Rimouski, l'Institut national de la recherche scientifique, l'Ecole nationale d'administration publique, l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal et la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois avec ses centres de Hull et Rouyn, voilà le réseau qui fait de l'Université du Québec un instrument collectif de développement et d'innovation pour tous les Québécois.

Université du Québec

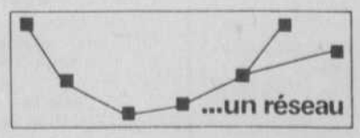

Gray veut des sièges d'autos plus sûrs pour bébés

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Herb Gray, proposera des modifications dans le but d'améliorer le règlement en vigueur concernant les sièges d'autos pour bébés.

Le règlement actuel, qui relève de la loi sur les produits dangereux, est en application depuis avril 1972 et constituait une mesure temporaire dont l'objectif était de retirer du marché tous les modèles de sièges inadéquats.

M. Gray déclare, dans un communiqué, que le règlement actuel n'assure pas la protection jugée nécessaire pour les enfants.

La grande inquiétude soulevée par ce règlement provient du fait que la tête d'un enfant peut bouger à l'intérieur d'un rayon de 26 pouces lors d'une collision à une vitesse de 30 milles à l'heure.

Selon une étude effectuée par le ministère des Transports, il est clair que ce mouvement de la tête ne doit pas être acceptable parce que dans 90 pour cent des cas, il permet à la tête de l'enfant assis sur le siège d'auto de heurter le tableau de bord.

Le danger croît avec la popularité grandissante des voitures moyennes dont 'intérieur est, de ce fait, plus petit et plus exposé aux accidents de ce genre.

M. Gray a précisé que le nouveau règlement réduirait le rayon du mouvement de la tête de 26 à 18 pouces.

Etant donné que l'industrie aura besoin d'un certain temps pour mettre au point et produire les nouveaux sièges d'autos, le gouvernement suggère que les exigences concernant le mouvement de la tête en avant soient obligatoires pour une période de 18 mois à compter de la date de lancement.

Un ECG portatif

NEW YORK (AP) — Un électrocardiographe portatif peut maintenant enregistrer les battements de votre coeur quand vous courez pour attraper un train ou quand vous suivez passionnément l'évolution d'un match de football à la télévision.

Mis au point aux Etats-Unis, cet appareil portatif, semblable à un petit magnétophone, se porte à la ceinture et permet de poursuivre ses activités tout à fait normalement. Il enregistre les plus petites modifications du rythme cardiaque grâce à des fils reliés à la poitrine. Les battements sont enregistrés sur bande et votre médecin peut ensuite l'étudier pour déceler le cas échéant des anomalies qui auraient échappé à d'autres examens.

L'appareil a notamment pour but de déceler les arythmies, a précisé le Dr Simon Dack de New York, lors d'un symposium sur les maladies cardiaques. Souvent, a-t-il précisé, un malade décrit des symptômes vagues, comme des éblouissements ou des étourdissements, sans que cela puisse immédiatement être attribué à une maladie du coeur. En équipant ce malade de l'appareil et en lui demandant de noter ses activités et ses symptômes, il est possible, par la lecture des indications fournies par l'électrocardiogramme, de savoir si le coeur est ou non responsable de ces faiblesses.

Le malade ne porte cet appareil que pendant 24 heures. Le médecin peut alors constater comment la vie du patient affecte l'activité électrique de son coeur.

Le N.-A. Labrie au Dr Marcoux

SEPT-ILES (PC) — Le prix Mgr N.-A. Labrie pour 1974 sera attribué, à titre posthume, au Dr Camille Marcoux, annonce la Société nationale des Québécois de la Côte-Nord. Le Dr Marcoux est décédé au mois de septembre dans un accident d'hélicoptère sur la Basse-Côte-Nord. Il était directeur médical de l'hôpital de Lourdes, de Blanc-Sablon, à quelque 700 milles au nord-est de Québec. Le prix a été créé afin de souligner l'oeuvre d'une personnalité qui s'est dévouée pour ses concitoyens. Son premier récipiendaire fut Mgr N.-A. Labrie. L'organisme songe à remettre la bourse de $500 attachée à ce prix à la Fondation Dr Camille Marcoux, une oeuvre qui a pour but de venir en aide aux étudiants de la Basse-Côte-Nord.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

SERGE DOZOIS, présentement sans emploi, résidant et domicilié au 1912 Parthenais, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom de famille de DOZOIS à LEFEBVRE.

MONTREAL, le 20 février 1974
Procureurs du requérant

MYER HERSHORN CONSULTANTS LTD

AVIS est par les présentes donné que MYER HERSHORN CONSULTANTS LIMITED demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 28 février 1974

JOHN HERSCHORN
Secrétaire

LES ENTREPRISES DE GRAMMONT INC.

AVIS est donné que la compagnie "Les Entreprises De Grammont Inc." ayant son siège social en la Ville de Laval, demandera au ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province, la permission d'abandonner sa charte.

LAVAL, le 28 février 1974.

Marcel Paquet, notaire
Procureur de la Compagnie

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de D.H. Overmyer Company (Québec) Limited ayant sa seule place d'affaires en la Cité de Dorval, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 28 février 1974, a été enregistré à Montréal, le 1er mars 1974, sous le numéro 2496889.

Banque Canadienne Nationale
Montréal, 4 mars 1974.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que Mademoiselle Marie Agathe Yolande Lisette Laurier, domiciliée au 23-71e Avenue, Blainville, district de Terrebonne, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Agathe Yolande Lisette Charbonneau.

ST-JEROME, le 1er mars 1974.

Charette, Soumis & Lussier,
Procureurs de la requérante

AVIS

Conformément aux dispositions de l'article 1571D du code civil, est par les présentes donné qu'une cession transporte le transfert de toutes créances de livres et autres créances recevables, présentes et futures, de PSN (Hockey) Ltee dont la principale place d'affaires est à Montréal, Québec, à la Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, faits et exécutés le 21ième jour de janvier 1974 ont été enregistrés au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P. Q. le 21 février 1974 sous le numéro 2495035, daté à Montéal le 27 février 1974.

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA

AVIS

AVIS est donné que MARIE BERTHE ALICE LEBEL, ménagère, épouse de Fernand Lachapelle, résidant et domiciliée au 8075, rue Lafontaine, app. 2, Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice de la Province de Québec, en vue d'obtenir du Lieutenant-Gouverneur en conseil un décret changeant son nom en celui de LUCIENNE LEBEL.

MONTREAL, ce 1er mars 1974

Johanne Gagnon Trudel
Hargreaves, Monette, Trudel, Leduc
5125, rue du Trianon, suite 230
Montréal H1M 2S5
tél. 354-1520

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

No: 500-12-039 420-744

DAME ALINE MALLETTE DUBE, ménagère, demeurant au 4161 46 ième Rue, Ville St-Michel, District de Montréal.

Requérante

-vs-

ULDEGE DUBE, journalier, présentement de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ULDEGE DUBE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention à la Division des Divorces du District de Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoire qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 28 février 1974.

(S) JEAN GUY VAUGEOIS
REGISTRAIRE ADJOINT

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
PMN-74-19012
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 19 mars 1974
Région Manicouagan

TRAITEMENT CHIMIQUE DE LA VEGETATION LE LONG DE DIVERSES LIGNES DE TRANSPORT D'ENERGIE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS ($6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 22 février 1974.

AVIS

Avis est donné que Acton Vale Transport Inc., fera une demande de permis spécial pour extension du permis octroyé le 26 septembre 1973 à la Commission des Transports du Québec (Simpson s Sears).

Tout intéressé qui désire s'opposer à la présente requête doit le faire dans les quatre jours qui suivent la première publication de cet avis.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que Aurellus Dumais, époux de Marie Louise Francoeur, domicilié au no 60, rue Léonie, app. no 3, à Repentigny, district de Montréal, a présenté une requête, conformément à la Loi du Gouvernement de Sa Majesté de la Province de Québec, pour changer son prénom en celui de Aurèle Dumais.

MONTREAL, ce 28 février 1974.

RENAUD & BOUCHER
Procureurs du requérant.

AVIS

Nous demandons à la Commission des Transports un permis spécial de 90 jours, de St-Jean-Baptiste de Rouville aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (Port d'entrée Ste-Rose-du-Dégeles) pour transporter 75 voyages de viandes congelées avec remorques réfrigérées au port de St-Jean, N.B. originant de Quebec Poultry Ltd. et destinés à Cuba. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial dans les 4 jours de la première publication.

Lacaille Rouville Transport Inc.

LEON VAHAN MELEMETDJIAN

AVIS est donné, par les présentes, que Léon Vahan MELEMETDJIAN, chirurgien-dentiste, résidant au 8325, L'Acadie, suite 403, à Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de Léon Vahan LEMIAN, ledit nom servant à toutes fins que de droit.

Les procureurs du requérant
VALIQUETTE, BLOUIN & KOCHENBURGER

Montréal, le 21 février 1974.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que MONTREAL CARTAGE SYSTEM LTD, 1670 rue William, Montréal, P.Q., permis no: 1470-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial l'autorisant à ajouter le droit additionnel suivant aux clauses a) et b) — a) Montréal Métropolitain, b) Montréal aux endroits dans un rayon de 30 milles — dudit permis:

Droit additionnel: en donnant le service précité par les clauses a) et b) de son permis, la détenteur aura le droit d'utiliser et tirer les remorques appartenant à l'expéditrice, Sealand Shipping Service Ltd.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE
Procureur de(du) requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-038926-741

DAME RITA GAGNON BLANCHARD, ménagère, résidant et domiciliée dans les Cité et District de Montréal,

Requérante

-vs-

PIERRE BLANCHARD, gentilhomme, présentement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé PIERRE BLANCHARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procèdera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 25 février 1974

JACQUES PERRON
Registraire

Mes Eudes, Lanctôt & Ass., avocats,
465 St-Jean, s. 603,
Montréal, P.Q.
a/s Me Gilles Thouin, avocat.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-74-10049
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 26 mars, 1974
Divers endroits dans la Province de Québec.

FOURNITURE D'AMARRES ET DE MANCHONS COMPRESSIBLES POUR CONDUCTEUR A.C.S.R. 1,028.7 MCM.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal le 21 février 1974.

AVIS

Avis est donné que Simpson's Sears Ltd, fera une demande de permis spécial pour extension du permis octroyé le 26 septembre 1973, à la Commission des Transports du Québec (Acton Vale).

Tout intéressé qui désire s'opposer à la présente requête doit le faire dans les quatre jours qui suivent la première publication de cet avis.

AVIS

AVIS est par la présente donné que Julius Cappel, vendeur, résidant et domicilié au 400 Avenue Lansdowne, Ville de Westmount, demandera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec, un décret changeant son nom en celui de Julius Cappell, duquel changement bénéficiera aussi son épouse, Mildred Cappel, domiciliée à l'adresse ci-haut mentionnée.

MONTREAL, le 22 février, 1974.

GREENBLATT, GODINSKY,
RESIN & UDITSKY.
Procureurs du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

NO: 500-12-039 422-740

DAME BERTHE LAPOINTE, ménagère, demeurant au 3810 Boul. St-Joseph, app. 2, dans les Cité et District de Montréal.

REQUERANTE

-vs-

JEAN BOUTHILLETTE, présentement de lieux inconnus

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JEAN BOUTHILLETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention à la Division des Divorces du District de Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais légaux susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 28 février 1974.

(S) JEAN GUY VAUGEOIS
REGISTRAIRE ADJOINT

BLAIS & LANGLOIS INC., C.P. 188, Matagami, Abitibi, P. Q.

Requérante.

Courtier en transport pour utiliser un service de transport par remorquage "haulaway".

Service de courtier en transport pour le transport de marchandise autorisé par son permis de voiturier-roulier no 22317-V selon la clause b), en utilisant le service de remorquage de Monsieur Guy Buteau appelé voiturier remorqueur. (Tout intéressé pourra faire opposition dans les 4 jours).

GUY BUTEAU, 200, Place Normandie, Matagami, Abitibi, P. Q.

Requérant

Transport pour remorquage "haulaway" seulement — contrat—

Le détenteur appelé voiturier-remorqueur demande l'autorisation de remorquer, avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques vides ou remplies du voiturier-roulier "BLAIS & LANGLOIS INC". dans les cadres du permis no. 22317-V selon la clause b), de ce dernier et pour son compte. (Tout intéressé pourra faire opposition dans les 4 jours)

BLAIS & LANGLOIS INC., C. P. 188, Matagami, Abitibi, P. Q.

Requérante

Courtier en transport pour utiliser un service de transport par remorquage "haulaway".

Service de courtier en transport pour le transport de marchandise autorisé par son permis de voiturier-roulier no 22317-V selon la clause b), en utilisant le service de remorquage de Monsieur Edgar Millette, appelé voiturier-remorqueur. (Tout intéressé pourra faire opposition dans les 4 jours).

EDGAR MILLETTE, 61, Rue de la Savane, Matagami, Abitibi, P. Q.

Requérant.

TRANSPORT pour remorquage "haulaway" seulement — contrat

Le détenteur appelé voiturier-remorqueur demande l'autorisation de remorquer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques vides ou remplies de voiturier-roulier "BLAIS & LANGLOIS INC." dans les cadres du permis no 22317-V selon la clause b), de ce dernier et pour son compte. (Tout intéressé pourra faire opposition dans les 4 jours.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
3CD732-022
DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTREAL
Le mardi, 19 mars 1974

Seize (16) chaque fourgon vitré, type régulier et trente-neuf (39) chaque fourgon vitré, type quatre roues motrices d'un PBV de 8,200 lb (minimum) certifié.

POUR PROJET LG-2

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. De Maisonneuve, 19e étage
Montréal, Qué. H2L4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TRENTE MILLE DOLLARS ($30,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU, ING.

AVIS est par les presentes donné que le contrat de vente en date du 25 février 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MONICA IMPORTS a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL le 28 jour de février 1974, sous le numéro 2496422. Ce 28 jour de février 1974 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-038996-744

DAME CECILE BERNATCHEZ KERNEY, ménagère, résidant et domiciliée dans les Cité et District de Montréal,

Requérante

-vs-

NORMAND KERNEY, gentilhomme, présentement de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé NORMAND KERNEY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution, ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procèdera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 25 février 1974

JACQUES PERRON
Régistraire

Mes Eudes, Lanctôt & Ass., avocats,
a/s Me Gilles Thouin, avocat
465 St-Jean, s. 603,
Montréal, P.Q.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCP-74-19046
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 19 mars 1974
Poste Cournoyer
(Comté de Nicolet)

CONSTRUCTION DU POSTE ET INSTALLATION ELECTRIQUE INITIALE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS ($15,000.), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 février 1974

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES:
3CH617—005
DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTREAL
Le mardi, 19 mars 1974

Trois (3) groupes électrogènes diesel de 100 KW et accessoires, chaque groupe monté dans une unité mobile.

POUR PROJET LG-2

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction de l'Approvisionnement
SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. De Maisonneuve,
19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS ($6,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la Baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU, ING.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

NO: 500-12-039 421-742

DAME JEANNE D'ARC TREMBLAY, ménagère, demeurant au 4409 rue Christophe-Colomb, dans les Cité et District de Montréal.

Requérante

-vs-

JEAN PRIEUR, présentement de lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'INTIME, JEAN PRIEUR, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention à la Division des Divorces du District de Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 28 Février 1974

(S) JEAN GUY VAUGEOIS
REGISTRAIRE-ADJOINT

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-74-10051
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
Mardi le 26 mars 1974
Diverses régions dans la Province de Québec

FOURNITURE DE COLONNES ISOLANTES, 230kV, 315kV et 735kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 22 février 1974

AVIS DE RACHAT AUX DETENTEURS D'OBLIGATIONS DE

LA VOIX DE L'EST LIMITEE

Obligations 7½% à fonds d'amortissement
Datée du 1er octobre 1967
Echéant le 1er octobre 1977

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que, en vertu de l'article V de l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage entre La Voix de l'Est Limitée (la "Compagnie") et Société d'Administration et de Fiducie maintenant Trust Général du Canada, à titre de fiduciaire, portant la date officielle du 16 octobre 1967, toutes les obligations 7½%, à fonds d'amortissement (les "obligations") émises et présentement en cours seront rachetées par la Compagnie le 1er avril 1974 au prix de rachat, payable en monnaie légale du Canada, égal à la valeur nominale des obligations ainsi rachetées, plus une prime de 2¼% de telle valeur nominale, plus l'intérêt couru et impayé sur cette valeur nominale jusqu'à la date ainsi fixée pour le rachat.

Toutes lesdites obligations ainsi appelées pour rachat deviendront dues et seront payables, aux prix de rachat ci-dessus mentionnés, le 1er avril 1974 comme si cette date était la date d'échéance mentionnée dans ces obligations, respectivement, sur présentation et remise de ces obligations à toute succursale dans la Province de Québec de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Toronto-Dominion, au gré du détenteur, accompagnées, dans le cas de ces obligations munies de coupons, de tous les coupons échéant le 1er octobre 1974 et par la suite.

Les intérêts courus et impayés à la date fixée pour le rachat le 1er avril 1974 sont payables sur présentation du coupon échéant le 1er avril 1974.

Dans le cas des obligations immatriculées quant au capital seulement, le prix de rachat sera payé aux détenteurs immatriculés de ces obligations et, dans le cas des obligations payables au porteur, le prix de rachat sera payé à la personne qui présentera ces obligations.

AVIS EST DE PLUS PAR LES PRESENTES DONNE que si l'une quelconque desdites obligations n'était pas présentée pour rachat à la date de rachat ci-dessus mentionnée, tous les intérêts sur ces obligations cesseront à compter de ladite date et tous les coupons d'intérêt s'il en est, qui viendront à échéance après cette date deviendront et seront nuls.

DATE à Montréal, P.Q.,
le 19ième jour de février 1974.

LA VOIX DE L'EST LIMITEE
par Trust Général du Canada
aux droits de Société d'Administration
et de Fiducie, Fiduciaire.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-00251-744

DAME ROMEA DION GIROUX, ménagère, demeurant au 5835 rue Iberville, app. 5, dans les Cité et District de Montréal.

Demanderesse

-vs-

OMER GIROUX, plombier, présentement de domicile inconnu.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, OMER GIROUX, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la date de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation a été laissée à la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, ce 28 février 1974.

(S) JEAN-GUY VAUGEOIS
PROTONOTAIRE-ADJOINT.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

NO: 500-12-039-496-744

DAME GISELE GENEST, ménagère, demeurant au 6087 Boul. Rosemont, District de Montréal.

REQUERANTE

-contre-

JEAN PAUL AUTHIER, présentement de lieux inconnus

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JEAN PAUL AUTHIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention à la Division des Divorces du District de Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir, contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 28 février 1974.

(S) WILFRID LEFEBVRE
PROTONOTAIRE-ADJOINT

Prenez avis que le Bureau des Tarifs du Québec Inc. a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit: augmentation des taux pour le transport effectué entre certains points des Etats-Unis et de la Province de Québec, desservis par les camionneurs membres du Bureau des Tarifs du Québec, le tout tel qu'il appert au Supplément No 8 du Tarif 400-A, annulant le Supplément No 7 de ce même tarif; AUGMENTATION APPROXIMATIVE: 2%, conformément à l'article 2.64, section 3 du règlement No 2, concernant la concurrence tarifaire avec transport ferroviaire. La présente décision entrera en vigueur le 4ième jour après la première publication, pour une période maximale de six (6) mois. Tout intéressé peut contester le présent avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 800 est, boul. de Maisonneuve à Montréal, dans les 4 jours de la première parution dudit avis.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-038891-747

DAME MARIE-JEANNE GAGNON, ménagère, épouse séparée de biens de Maurice Thibault, résidant et domiciliée au 6784, 12ième Avenue, à Montréal dit district,

Requérante

-vs-

MAURICE THIBAULT, présentement de lieu inconnu

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, MAURICE THIBAULT, est, par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication.

UNE copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 27 février 1974

WILFRID LEFEBVRE
D.P. CSM

St-Louis — Labelle, Lafontaine & Charbonneau
4935, est Beaubien, suite 103
Montréal, P.Q.

Transports Canada Transport Canada

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

appel d'offre

Projet no. 600-433 Construction du plafond suspendu en métal sous la mezzanine—Aérogare des Passagers—Assemblage # 9B.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Bureau des appels d'offres,
Bureau d'aménagement du nouvel aéroport international de Montréal,
Edifice du Port de Montréal,
3ième aile, 3ième étage,
Cité du Havre, Montréal, Québec, H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal)

VENDREDI, LE 15 MARS 1974.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent, peuvent être obtenus par les entrepreneurs généraux à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de $200.00 émis au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressees pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970 Place de la Savane, Montréal, Québec.
Association de la Construction de Québec,
675 Marguerite Bourgeoys, Québec, Québec.
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 William, Trois-Rivières, Québec.
Association des Constructeurs du District de Hull,
3 rue Cholette, Hull, Québec.
Pentagon Construction (1969) Compagnie Limitée,
1550 ouest, Boulevard de Maisonneuve, Montréal, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'Offres, à (514) 283-6824.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Baribeau,
Administrateur délégué.

Hydro-Québec

AVIS PUBLIC
API-74-1
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal

APPEL DE PROPOSITIONS POUR ESPACES LOCATIFS A ENTREPOT, ATELIER ET BUREAU
(Pour la Direction Projets de centrales)

DES PROPOSITIONS CACHETÉES, adressées aux Cosecrétaires de la Commission hydroélectrique de Québec, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal (Québec) H2Z 1A4 et portant la mention:

"PROPOSITION POUR ESPACES LOCATIFS A ENTREPOT, ATELIER ET BUREAU — API-74-1",

seront reçues jusqu'à 10h30 (heure de Montréal), mardi le 19 mars 1974.

L'enveloppe contenant la proposition doit porter également le nom et l'adresse de l'expéditeur.

LOCAUX RECHERCHES:

A l'intérieur d'un édifice chauffé et sur un seul plancher:

— espace à entrepôt et atelier — environ 18,300 pieds carrés
— espace à bureaux — environ 3,300 pieds carrés

Cour extérieure avec clôture de 7 pieds, attenante à l'édifice:

— superficie de 30,000 à 35,000 pieds carrés devant servir au stationnement et à l'entreposage de l'équipement de la Direction Projets de centrales.

SPECIFICATIONS:

Eclairage:

— 100 bougies-pied pour le bureau
— 75 bougies-pied pour l'atelier
— 50 bougies-pied pour l'entrepôt

Hauteurs libres minimum:

— entrepôt et atelier: 16 pieds
— bureau: 8.5 pieds

ENDROIT:

Limites:

— dans les districts industriels des municipalités de l'Ile de Montréal situés à l'ouest des rues Atwater et Décarie.

DATE D'OCCUPATION:

Le ou avant le 1er mai 1974.

TERMES:

5 ans avec option de renouvellement pour 5 ans.

RENSEIGNEMENTS REQUIS:

La proposition doit nécessairement inclure les renseignement suivants:

— l'adresse de l'édifice proposé
— des plans délimitant les espaces offerts
— le taux de location incluant tous les services.

POUR INFORMATION:

Monsieur Robert Guénard,
Chef de service,
DIRECTION DES PROPRIETES IMMOBILIERES,
875-4311, poste 760.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les propositions soumises.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 25 février 1974.

L'attitude de la colonie canadienne au Cameroun "choque" l'écrivain Béti

par Clément Trudel

Dans un pays comme le Cameroun où le "fascisme" prévaut depuis la pseudo-indépendance, l'attitude des Canadiens "choque" l'écrivain Mongo Béti dont l'ouvrage "Main basse sur le Cameroun" vient d'être réédité à Montréal (Editions Québécoises).

Béti avance, pour expliquer l'inexplicable, l'hypothèse d'un pays — le Canada — qui serait victime d'une information insuffisante. Certains services "parisiens" auraient pu dénaturer le dossier au point qu'on aurait ainsi abusé d'un pays de bonne foi pris maintenant dans l'engrenage de "l'aide" dont il ne peut plus se désengager sans perdre la face.

Mongo Béti et son éditeur montréalais estiment poser un geste de "contre-censure" en lançant un ouvrage qui s'en prend tout autant aux organismes de presse de France qu'aux vrais détenteurs du pouvoir à Yaoundé: des Français qui maintiendraient bien fermement le régime d'Ahmadou Ahidjo par des monopoles d'import-export et par des manoeuvres de coulisse qui, si elles ne sont pas inspirées par le Quai d'Orsay, seraient tout de même dues à l'émulation entre agences françaises chargées de la "coopération".

L'éditeur Léandre Bergeron a présenté hier Mongo Béti aux journalistes de Montréal et dit sa fierté de publier, par conviction politique et par solidarité internationale, une oeuvre qui dénonce des "impérialismes" — le sous-titre porte mention: autopsie d'une décolonisation — et qui peut rendre service au peuple opprimé du Cameroun dans une situation qu'il place en parallèle avec celle du peuple du Québec.

La colonie québécoise et canadienne au Cameroun compte 400 personnes environ: missionnaires, enseignants, coopérants, diplomates et hommes d'affaires (surtout les chaussures Bata).

Dans son ouvrage, Béti fait en effet le procès d'un "procès politique" que bien peu ont osé présenter comme tel: celui de Mgr Albert Ndongmo, (1970) opposant au régime, victime de ce que François Maspéro qualifiait d'une "crapulerie" du pouvoir métropolitain. L'édition publiée en '72 à Paris par Maspéro a été saisie et il est interdit de vendre ou d'afficher l'ouvrage en France qui imite ainsi le régime Ahidjo. Incidemment la préface à l'édition québécoise est de Jacques Benjamin, auteur de "Les Camerounais Occidentaux", autre oeuvre interdite à Yaoundé.

De son vrai nom Alexandre Biyidi, l'écrivain camerounais qui quittait hier Dorval pour la France, enseigne au lycée Corneille de Rouen. Il se peut, a-t-il confié, que le ministère de l'Education nationale ferme les yeux sur son "abandon de poste", puisque j'ai quitté il y a sept jours sans avoir obtenu la permission sollicitée.

On pourrait aussi choisir d'inscrire un blâme au dossier de Béti ou le rayer de toute liste d'avancement, ou le rétrograder, ou même lui imposer une suspension provisoire. Béti et ses amis comptent sur le syndicat des enseignants pour faire prévaloir le bon sens dans cette affaire qui pourrait être plaidée devant un conseil de discipline.

Pourquoi cette insistance à revenir sur la conjoncture d'une indépendance avortée au Cameroun? Parce que Mongo Béti place au rang des plus grands Camerounais des concitoyens comme Ruben Un Myobé, mort les armes à la main en 1958; Ernest Ouandié et Félix Moumié (ce dernier fut empoisonné à Genève en 1960) et Albert Ndongmo que l'on aurait voulu compromettre dans un "complot" anti-Ahidjo en le faisant complice de "marxistes" favorables à l'Union des populations du Cameroun (U.P.C. — illégale). Ce procès fait à Ndongmo, Béti l'assimile à ces procès sous Staline où l'on arrivait à faire accepter à l'accusé une auto-accusation salvatrice (pour le Parti en URSS ou pour l'Eglise au Cameroun).

Le cardinal Paul-Emile Léger, ex-archevêque de Montréal qui réside au Cameroun sait-il tout ce que vous affirmez sur la répression en cours? Il est inconcevable qu'il ne soit pas au courant, dit Béti qui rappelle les "exécutions publiques" d'opposants, chaque année, dans son pays d'origine. J'ignore les conditions dans lesquelles il (le cardinal) vit au Cameroun, mais il ne saurait ignorer que le gouvernement en est un d'oppression.

L'écrivain affirme que la presse n'est pas libre dans son pays, que "L'effort camerounais" (catholique) continue à véhiculer une idéologie d'extrême-droite et raciste même si des Noirs sont embauchés à sa rédaction. Les intellectuels qui vivent encore à l'intérieur des frontières du Cameroun n'ont pas les moyens de signifier qu'ils ne se rallient pas au régime. Ahidjo et son entourage ont longtemps dorloté les étudiants, dira Béti, mais récemment, sur le campus de l'université de Yaoundé, on a vu des affrontements avec la police et il y aurait eu cinq morts.

Le durcissement du régime Ahidjo, on l'a surtout constaté à partir du traitement réservé à des hommes comme Ouandié et Ndongmo; durcissement qui, par exemple, se manifeste dans la supression de diplômes en philosophie et en sociologie...pour éviter que les jeunes n'arrivent à un esprit vraiment ciritique.

Pour Béti, le haut clergé africain a été mis en condition, "colonialisé" par un procédé qui ressemble "bizarrement" à l'accession au pouvoir d'Ahidjo quand, "en haut lieu", on décida d'en faire un grand homme... peu nuisible aux intérêts des Blancs-possédants. D'où ce souhait de Béti: que vienne enfin la vraie indépendance. Il est surprenant et blâmable qu'un pays qui considère — comme la France — que la liberté est la valeur suprême pour ses citoyens accepte de soutenir un pays dont le gouvernement est fasciste. Il y a là preuve de racisme, "la liberté n'étant pas bonne pour les Noirs", accuse Mongo Béti.

L'écrivain camerounais Mongo Béti, qui enseigne dans un lycée de Rouen, lançait hier aux Editions Québécoises "Main basse sur le Cameroun". Cet ouvrage, depuis 1972, est interdit tant en France qu'au Cameroun. (Photo Le Devoir, par Alain Renaud)

Israël reçoit des maires du Canada

Une délégation de maires de villes canadiennes a quitté hier Montréal pour une visite d'une semaine en Israël.

Ils se rendent en Israël dans le but d'établir des liens plus étroits au palier municipal entre dirigeants israélites et canadiens. Ils sont les invités du ministre du Tourisme d'Israël et de la Société aérienne El Al.

La délégation est formée des maires de Calgary, London, Ottawa, Québec, Régina, Saskatoon et Winnipeg. Leur itinéraire prévoit des entretiens avec le président de l'Etat d'Israël, la participation à un débat du Knesset (le Parlement), un dîner avec le ministre du Tourisme, une réception offerte par Ael Al, et une visite d'une "maskit" (boutique d'artisanat) en compagnie de Mme Ruth Dayan.

Le séjour prévoit en outre des rencontres avec les maires de Tel-Aviv, Haifa, Tibériade, Rehovot, Elath, Beereheba, ainsi que des visites aux plaines de Sharon, en Galilée, et au désert du Neguev, dans la région de la mer Rouge.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

FEMME FIABLE, sérieuse pour garder enfant d'un an, district Côte-des-Neiges. 5 jours par semaine, 9 à 5. Légers travaux domestiques. Parents travaillent. Bon salaire. Tél. 489-2300 de 5 à 9 p.m. 8-3-74

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

DEMANDE: liquidation de successions et de meubles anciens, agents spécialisés. Taux raisonnable. Tél: 932-5950 ou 932-6844. 7-3-74

ANTIQUITÉS À VENDRE

ACHETONS ET VENDONS: choix considérable — meubles antiques, porcelaine, vaisselle, fixtures, etc. Prix très raisonnables. Ouvert 7 jours par semaine. 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse, 435-4350. J.N.O.

APPARTEMENT À PARTAGER

6½ à partager, filles seulement. $90. par mois. Outremont. A partir de mai. Tél.: 274-5159 6-3-74

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est, Tél: 276-9067. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT chauffé, 2½, Sherbrooke et Guy. $110. Disponible immédiatement. Tél.: 932-1171 11-3-74

COTE-DES-NEIGES: 3½ pièces, eau chaude, chauffé, poêle, réfrigérateur, concierge. 3255 Goyer, app. 5. Tél. 738-1765. 8-3-74

BROSSARD: 3½ et 6½ chauffés, neufs avec stationnement, $122, à $162. par mois, 5505 Platon, Tél: 678-1417 ou 671-3691. 7-3-74

COTE-DES-NEIGES: Queen Mary, complètement meublé, 3½, piscine, sauna, air climatisé. Libre immédiatement. $250. Dwelling Location, courtier, 844-3941 6-3-74

BUREAUX À LOUER

VILLE ST-LAURENT
720 Boul. Décarie
Espace de bureaux, 600 à 3,500 p.c. Édifice de choix, air climatisé. 2e étage, façade, entretien complet.
Robert Lavigne 747-6892
JJean G. Gagnon 849-1223
14-3-74

MÉDECINS . . .
Bureau à louer dans
Clinique médicale et esthétique à Québec.
Écrire à: **CASE 168 LE DEVOIR**
6-3-74

COURS PRIVÉS

SI VOUS ETES INTERESSE A APPRENDRE l'espagnol par professeur d'expérience, téléphoner à 931-5631 14-3-74

COURS PRIVÉS

PROFESSEUR BRESILIEN donne chez-lui ou à domicile, cours de portugais par la méthode situationnelle. Tél: 524-5754 après 5 p.m. 6-3-74

LANGUE CHINOISE: Cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél: 725-9481. M. Yu. 6-3-74

COURS

APPRENEZ A CONDUIRE LES CAMIONS REMORQUES
— Entraînement ici même au Canada
— Frais du cours déductibles pour fins d'impôt
— Aide de placement garantie
— Entraînement en français ou en anglais.
Pour votre demande d'entrevue, écrivez:
Service de Sécurité, The Canadian Institute of Tractor Trailer Training Ltd 150 Edward, C.P. 68 Cornwall, Ontario
ou composez: (613) 933-5621 7-3-74

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, face pente, 5½, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaines, vacances, hiver, été. Tél. 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-4-74

CHAMBRES À LOUER

METRO SHERBROOKE: Parc Lafontaine, chambre dans logement nouvellement décoré, toutes commodités. Pour personne avec références. $80. par mois ou $20. par semaine. Tél: 523-4492 6-3-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél: 642-4077. J.N.O.

ÉDUCATION

LE MENSUEL "Les Enseignants" offre des articles sur l'éducation et des procédés didactiques. L'abonnement ne coûte que $3.50. 3375 est, rue Prieur, Montréal-Nord, Tél: 323-5410. 6-3-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE DACTYLO
• Connaissance minime de la langue anglaise.
S'informer au: **842-7871**
6-3-74

FERMES À VENDRE

BELLE FERME de 171 arpents près du village à 40 milles de Montréal. Elles sont rares à cette distance. N'attendez plus, contactez R. Arsenault à 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

GARDERIES

GARDIENNE—JARDINIERE francophone pour 2 filles d'âge pré-scolaire, Toronto, centre-ville. Aucun travail ménager, lundi au vendredi 9 à 6:30-hres; samedi 9 à 13 hres. $80. Logement disponible. Vacances payées. Engagement 1 an. Références exigées. Tél: Montréal 738-8234 entre 7 — 9 p.m. 9-3-74.

HOMMES DEMANDÉS

VENDEUR
Si vous êtes jeune, bilingue, dynamique et agressif, nous vous proposons un travail agréable dans la vente d'un produit de décoration, s'adressant à une vaste gamme de clients.
Vous pouvez bénéficier:
• d'un entraînement
• d'un excellent salaire
• de bénéfices avantageux
• une auto vous sera fournie
Faire parvenir curriculum vitae à:
CASE 166, LE DEVOIR
6-3-74

UNE COMPAGNIE PÉTROLIFÈRE offre un revenu largement intéressant plus boni, avec entraînement chez-soi, à un homme sérieux, bilingue, pour la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire par avion à: T.D. Read, Prés. American Lubricants Co., Dayton, Ohio 45401, U.S.A. 11-3-74

3 CAPITAINES
Qualifiés pour D.C. 3, demandés immédiatement. Doivent posséder expérience du vol et I.R. Classe 1.
Pour travailler dans le Nord du Québec.
Laurentian Air Services Ltd. Ottawa
Tél.: 613-321-4871
7-3-74

A VOTRE PORTEE: Agence de distribution opérée sur une base de temps partiel. Aucun capital requis. Faire parvenir son curriculum vitae à Case Postale 102 Repentigny, Québec. 6-3-74

HOMMES DEMANDÉS

3 INGÉNIEURS
diplômés
Qualifiés dans le D.C. 3, pour travailler dans le Nord du Québec.
Laurentian Air Services Ltd. Ottawa
Tél.: 613-321-4871
14-3-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

DESIRE LOUER logis de 7 à 8 pièces, aussi près de l'Université de Montréal que possible ou du Collège Brébeuf. Tél: 637-8781. 1-4-74

LOGEMENTS À PARTAGER

Père d'un garçon de 2 ans, aimant le calme, l'ordre (et les cornichons) très soucieux du bien-être de son enfant désire partager maison ou logement spacieux avec homme, femme ou couple dans même situation. Tél. 731-1655. 8-3-74

LOGEMENTS À LOUER

CHAMBLY: Bord de l'eau, bas-duplex, 7 pièces, toutes commodités, près écoles, Marina, golf. Terrain paysagé 100' x 300'. Non chauffé $300. Tél. après 5:30 hres 279-2217. 8-3-74

MAISONS À LOUER

BROSSARD: cottage neuf, semi-détaché, 3 chambres à coucher, 1½ salle de bain, immédiatement. $215. chauffage électrique, Dwelling Location, courtier, 844-3941 6-3-74

CANDIAC: bungalow, 7 grandes pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, salle familiale, foyer et bar, garage chauffé, patio, rideaux inclus. Tél. 659-2568. 11-3-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux; 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette. b. a., b.péd.b.ph.1. ès lettres Tél: 524-3852. (J.N.O.).

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

LE COMITE D'EDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE
recherche un
ANIMATEUR CULTUREL
pour ses activités

Critères d'engagement:
Expérience en animation; connaissance des milieux populaires; aptitude à travailler en équipe; capacité à réaliser une démarche avec des gens d'un milieu populaire; initié aux techniques audio-visuelles et de mass-média.

Tâches:
Promouvoir les activités socio-culturelles d'une clientèle populaire bien déterminée, selon les objectifs d'un projet d'ensemble d'Éducation Populaire et sous la direction du C.E.D.A. de la Petite Bourgogne.

Salaire: Selon les normes du projet.

Entrée en fonction: 1er avril 1974.

Date limite des candidatures: 15 mars 1974.

Adresser curriculum vitae complet à:

Monsieur Jacques Nolet, 550, rue Atwater, Montréal, Qué. H4C 2G6 6-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: nouvelle inscription. Transfert. Magnifique cottage canadien, 9 pièces, grand salon, salle à dîner, salle de musique, bibliothèque, cuisine spacieuse et fonctionnelle, 5 chambres à coucher, salle de bain attenante chambre des maîtres. Nombreuses commodités. Splendide terrain boisé et paysagé. Secteur de choix. Prix demandé: $66,000. Exclusif. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

ST-BRUNO: nouvelle inscription — si vous pouvez vous permettre luxe, confort, espace — j'ai ce qu'il vous faut. Superbe bungalow style "Ranch" 40' x 108', 8 grandes pièces, foyer pierre, 3 salles de bains, garage double, piscine creusée, terrain 29,846 pieds, magnifiquement paysagé. Nombreux extras. MLS. $125,000. Pour plus d'informations téléphoner à Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

VIEILLE MAISON: solide et pas cher — 8 pièces, près de la rivière sur grande route, petit comptant. Consultez R. Arsenault, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

BOUCHERVILLE: La Seigneurie, bungalow, 6 pièces, salle à dîner, abri d'auto, plusieurs arbres. Intérêt 6%. On demande: $34,900. M.L.S. Rémi Lépine, 655-7611 Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE: Bord de l'eau, cottage 3 chambres, salle à dîner, salle familiale (poutres) bar, salon (foyer), salle de couture et lavage. Garage, terrain 18,780 pi. ca. piscine creusée, etc, excellente valeur. Prix: $49,500. MLS. Marthe Festa, 467-0285 ou 467-5118. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

ST-AMABLE: Cottage aluminium, 3 chambres, 6 pièces, 1½ salle de bain, planchers chêne, poutres au plafond, terrain paysagé. $33,500. Michèle Bélanger, 653-7841 ou 653-7684. Immeubles Carbonneau, courtiers. 6-3-74

LONGUEUIL: Domaine de Normandie. Bungalow pierre et brique construit en 1960. Bien paysagé. 5 pièces. Garage double. Transport CTM à deux pas. Situation excellente. MLS. Diane de Chantal, 679-8220 ou 844-5230. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

LONGUEUIL: "Le Vieux" — Petit bungalow, 4 pièces, 2 chambres. Terrain 50' x 100'. Près métro, centre d'achats. $14,850. Faut voir! Roger Champagne, 679-8220 ou 655-7021. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

LONGUEUIL: secteur Fatima — 4 logements de 4½ pièces, dont 1 avec 4 chambres au sous-sol. Tous loués. Prix: $29,450. Roger Champagne, 679-8220 ou 655-7021. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CARTIERVILLE: ancienne maison remodelée, 1½ étage, toit à pignons, grande cuisine et voisinage de tout repos. $30,000. Appelez Nicole H. Gohier, 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

NOUVEAU-BORDEAUX: Joli petit cottage, 2 chambres, en parfait ordre, très beau terrain. Prix: $27,000. Pour renseignements Michelle Nagy 334-5330 ou 331-1577. Immeubles Westgate courtiers. 7-3-74

BOUCHERVILLE: magnifique bungalow, 4 chambres avec cuisine et salle à dîner, sous-sol fini avec foyer, garage. Venez voir. Raymond Bourgetel, 655-7611 ou 768-6800. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

BOUCHERVILLE: Splendide bungalow, 5 pièces, 3 chambres à coucher, garage, construction pierre-brique, grand terrain. Dans La Seigneurie. Poêle-four encastrés. Intérêt 7%. M.L.S. Gilles Patry, 655-7611 ou 655-1961. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC: maison canadienne située sur un arpent de beau terrain boisé près de la Rivière des Prairies, $71,500. Appelez Nicole H. Gohier, 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-74

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, réparation sets de salon, sofa-lits, davenports, chaises de cuisine. Spécialiste en capitonnage et meubles antiques. Estimation gratuite. Ouvrage garanti. Tél: 521-5484. 1-4-74.

TAILLEURS

DROLET tailleurs spécialité, habits et costumes sur mesure, 351 rue Guizot tél: 388-2532 6-3-74

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

HOMMES DEMANDÉS

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:
• Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:
• Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
• Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:
Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:
"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.
"Nous communiquerons avec chaque correspondant"
J.N.O.

REPRÉSENTANT ANALYSTE DU MARCHÉ

Vue l'expansion rapide de notre entreprise, nous recherchons immédiatement des personnes dynamiques, désirant faire carrière dans le domaine de la vente d'équipement de bureau.
Les candidats devront être âgés de 20 à 25 ans et posséder une bonne apparence.

Qualifications:
• Bilingue
• Expérience de préférence
• 12e année
• Initiative et ambitieux

Nous offrons:
• Salaire de base
• Commission sur ventes et références
• Excellents bénéfices marginaux.

Se présenter ou envoyer curriculum vitae complet à:

AD. LEMIEUX & FILS INC., 449, rue Ste-Hélène, Montréal H2Y 2K9
Tél.: 842-8295
Att.: M. Rhéal Mailloux
9-3-74

les MOTS CROISÉS du Devoir

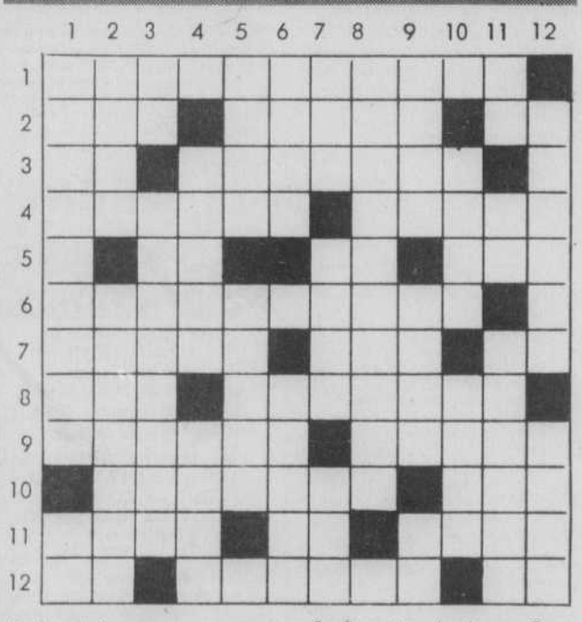

Horizontalement

1—Qui appartient du domaine des dialectes flamands (fém).
2—Agent politique de Louis XV. — Tableau. — A toi.
3—Avalé. — Action de couper.
4—Abrégé. — Lutin.
5—Altesse Royale. — Douze mois. — Atome électrisé.
6—De la couleur de la suie.
7—Etablissement industriel. — Comm. de Suisse. — Pronom personnel.
8—Maréchal de France (1451-1513). — Fait subir des violences à.
9—Qui hait quelqu'un. — Rien.
10—Petit anneau. — Enlève.
11—Vieille. — Adverbe de lieu. — Coup.
12—Sélénium. — Soulèvement populaire. — Sans vêtement.

Verticalement

1—Qui fait tomber la fièvre — Le meilleur en son genre.
2—Vante. — Action d'usiner.
3—Douze mois. — Relative aux Francs Saliens.
4—Jeune pommier non encore greffé. — Prince troyen.
5—En outre, de plus. — Bourgeon.
6—Célébration d'un mariage. — Potage d'origine espagnole.
7—Est couché. — Anneau de fer. — Pluie.
8—Action d'aligner.
9—Gaz rare. — Château de la vallée de la Loire. — Germanium.
10—Fruit du noyer. — Mouche.
11—Sert à lier. — Molybdène. — Partie saillante du visage.
12—Entreprise commerciale s'occupant de différentes affaires. — Soigné.

Solution d'hier

AVEC LE PETIT ROBERT . . . PAS DE PROBLÈME

échos

Sculpture de matière plastique

Du 6 au 17 mars, la Collection d'Art de l'Université du Québec à Montréal invite le public à visiter la première exposition au Québec qui soit exclusivement consacrée à la sculpture plastique. Les oeuvres qui seront présentées, en polyester et acrylique, sont signées par un groupe d'étudiants du professeur Clément Picard de la Famille des Arts, par le professeur Picard lui-même ainsi que par quelques jeunes professionnels, anciennement étudiants de l'UQAM. En tout, dix sculpteurs exposeront les résultats de leurs recherches.

Le plastique, ce matériau bien d'aujourd'hui que l'artiste coule en sculptures (polyester), d'où il dégage une forme par assemblage (acrylique), séduit l'observateur aussi bien que le créateur par cette transparence qui permet des jeux de lumière à l'infini. La sculpture plastique peut donc se présenter comme un mariage particulièrement fascinant de la forme, de la couleur et de la lumière.

L'exposition est ouverte au public de midi à 20 heures, sur semaine et de midi à 17 heures, les samedis et dimanches, jusqu'au 17 mars. L'adresse: 3450 rue Saint-Urbain, à l'angle de Sherbrooke. Métro: Place-des-Arts. L'ouverture officielle a lieu ce soir à 20h.

"Liberté"... inutilisable

A cause d'une grave erreur commise à l'imprimerie, le dernier numéro (90) de la revue Liberté est inutilisable: les pages sont entremêlées à un point tel qu'il est impossible de lire les articles.

La direction de la revue prie instamment ses abonnés de détruire l'exemplaire qu'ils ont reçu ces jours derniers. On procède présentement à une réimpression de ce numéro qui sera envoyé, dans une dizaine de jours, à tous les lecteurs de Liberté.

Le congrès Folklore-Canada

Le prochain congrès annuel du Conseil canadien de la musique aura lieu à Halifax, les 3 et 4 mai prochains, sous le thème "Folklore Canada."

On y discutera, notamment, de notre héritage folklorique, du rôle de la musique folklorique dans l'éducation, de l'explosion folklorique populaire contemporaine, puis du rôle de la musique folklorique dans les oeuvres dites "sérieuses".

Voulez-vous recevoir gratuitement et régulièrement les programmes-calendrier ?
CINÉ OUTREMONT
1248 Bernard 277-4145

11 JOURS AVANT BINGO

"LE MARCEAU JAPONAIS"
MAÎTRE DE LA PANTOMIME
YASS HAKOSHIMA
17 MARS — 20H30
Billets: $7, $5, $4
EN VENTE: CCA 1822 o Sherbrooke (sous-sol), Place des Arts, Montreal Trust P.V.M.
Nombre limité de billets $5 à demi-tarif: étudiants - Âge d'Or en vente à CCA seulement
Agences et CHARGEX 932-2234
THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS

STUDIO B TOUS — LES ARPENTEURS avec MARIE DUBOIS, J.-L. BIDEAU — 2 Derniers Jours — Étudiants $1.50
STUDIO A — GRAND PRIX DU JURY CANNES/73 — TOUS — Dernières Semaines — L'INVITATION
SEM.: 6.00-7.55-9.45
DIM.: 2.25-4.10-6.00-7.55-9.45
Vieux Montréal 136 est, St-Paul 861-7863

UN FILM DE MARC SIMENON
PAR LE SANG DES AUTRES
DÈS VENDREDI AUX
RIVOLI • LAVAL • VERSAILLES • GREENFIELD

de Jean-Claude Lord
BINGO
VENDREDI LE 15 MARS
À MONTRÉAL, QUÉBEC, ST-JÉRÔME, JOLIETTE, GRANBY, ST-HYACINTHE, VALLEYFIELD, ST-JEAN

tnm DÈS LE 8 MARS
84 ouest, rue ste-catherine – tél. 861 0563
la charge de l'orignal épouvantable
claude GAUVREAU

SALLE RESNAIS — POUR TOUS
AVANT TOUT UN FILM D'AMOUR
MICHEL PICCOLI 4e LEA MASSARI
la femme en bleu
ÉLYSÉE 35 MILTON 842-6053 — SALLE EISENSTEIN — POUR TOUS
7e MOIS
Une oeuvre exceptionnelle — JOURNAL DU DIMANCHE
Une vraie leçon de cinéma. — L'EXPRESS
LA BONNE ANNEE DE CLAUDE LELOUCH

VICTIME D'AMNÉSIE...
UN PRÊTRE DEVIENT AMOUREUX ET PÈRE!
AUX 5 CINÉS! — 14 ANS
LE CIEL ET TOI
Aussi 2e Grand FILM dans chaque Cinéma
PAPINEAU: À 1.05, 4.30 & 7.40 P.M. GREENFIELD-1, SUR SEMAINE DÈS 6.15 P.M., LAVAL-1, SUR SEMAINE DÈS 6.20 P.M.
PAPINEAU — PAPINEAU & MT-ROYAL 521-8853
CINÉMA LAVAL — CENTRE D'ACHATS LAVAL 688-8200
GREENFIELD PARK — PLACE GREENFIELD PARK 671-6129
REGAL — 4505 E. BOUL. GOUIN 322-7030
COMMODORE — 5780 O. BOUL. GOUIN 334-8560

Orchestre symphonique de Montréal
DIRECTEUR ARTISTIQUE • FRANZ-PAUL DECKER
LES GRANDS CONCERTS
Ce soir et demain soir à 20h.30
Au pupitre
JAMES DePREIST
Programme
MOZART: Symphonie no 31, K. 297, "Paris"
R. STRAUSS: "Till Eulenspiegel"
SCHUBERT: Symphonie no 9, D. 944
$3.25 à $7.50
Avant chaque concert, à 19h, 100 billets de dernière heure à $2, si disponibles.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

"Bulldozer dans le ton des meilleurs films de Sergio Leone" (Luc Perreault, La Presse)
14 ANS
Les FILMS MUTUELS présentent un film de PIERRE HAREL
BULLDOZER
avec MOUFFE, DONALD PILON, ANDRE ST-DENIS, PAULINE JULIEN, RAYMOND LEVESQUE, YVAN DUCHARME, TONY ROMAN
3e semaine
scénario et dialogues PIERRE HAREL & MOUFFE — musique "OFFENBACH"
PARISIEN 861-2697 — VERSAILLES 352-7[illegible] — LAVAL 688-8200
(Laissez-passer non acceptés - Aucun prix jeunesse). PARISIEN, REPRÉSENTATION À 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 P.M. LAVAL-1, VERSAILLES (Salon Bleu) SUR SEMAINE À 7.30 & 9.30 P.M., SAMEDI & DIMANCHE À 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 P.M.

télévision

CBFT 2

8.40 Ouverture et horaire ... c
8.45 L'Agriculture de demain ... c
9.15 En mouvement ... c
9.30 Les Oraliens ... c
9.45 100 tours de Centour ... c
10.00 Minute Moumoute ... c
10.15 Contes de la Rive
10.30 Initiation à la décoration intérieure ... c
11.00 Les recettes de Juliette ... c
11.30 Témoignages ... c
12.00 Francis aux paradis perdus ... c
12.30 Boubou ... c
1.30 Téléjournal ... c
1.35 Femme d'aujourd'hui ... c
2.30 Cinéma: "Des ennuis à la pelle" (comédie — Américain 1961) ... c
4.00 Bobino ... c
4.30 Nic et Pic ... c
5.00 Daniel Boone ... c
6.00 Tomaï ... c
6.30 Actualités 24 ... c
7.30 La p'tite semaine ... c
8.00 Vedettes en direct ... c
9.00 Rue des Pignons ... c
9.30 Le 60 ... c
10.30 Le téléjournal ... c
10.50 Nouvelles du sport ... c
11.00 Appelez-moi Lise ... c
12.00 Cinéma: "Je suis un sentimental" (aventures — Franco-Italien 1955)
1.30 Téléjournal

CBMT 6

8.21 Standby six ... c
8.30 Mon ami ... c
8.45 Friendly Giant ... c
9.00 Repondez, s'il vous plait ... c
9.30 Quebec school telecast ... c
10.00 Canadian school telecast ... c
10.30 Mr. Dressup ... c
11.00 Sesame street ... c
12.00 The Phil Silvers Show ... c
12.30 Elwood Glover's Luncheon Date ... c
1.00 One O'clock Report ... c
1.15 The Audubon wildlife theatre ... c
2.00 Juliette and friends ... c
2.30 Coronation Street
3.00 Take 30 ... c
3.30 The Edge of Night ... c
4.00 Family Court ... c
4.30 The Fit stop ... c
5.00 Marc's grab bag ... c
5.30 Gilligan's Island ... c
6.00 City at six ... c
7.30 Sports feedback ... c
8.00 The Mary Tyler Moore Show ... c
8.30 Police story ... c
9.30 Optimum Canada ... c
11.00 The National ... c
11.22 Viewpoint ... c
11.30 Montreal Tonight ... c
11.45 Brier report ... c
12.05 Ciné-six: "Footsteps" (drame — 1972) ... c

CFCF 12

6.00 University of the air ... c
6.30 Hercules
7.00 Canada A.M. ... c
8.30 Romper Room ... c
9.00 Yoga ... c
9.30 The community ... c
10.00 Eye Bet ... c
10.30 The art of cooking ... c
11.00 Hercules
11.30 McGowan and Co ... c
12.00 The Flintstones ... c
12.30 Jack Curran's movie: "I never sang for my father" (drame — 1971)
2.30 Somerset ... c
3.00 Another World ... c
3.30 What's the good word ... c
4.00 Anything you can do ... c
4.30 Pay cards ... c
5.00 Truth or consequences ... c
5.30 The New beat the clock ... c
6.00 Pulse ... c
7.00 Adam 12 ... c
7.30 Tuesday mystery movie ... c
9.00 Marcus Welby M.D. ... c
10.00 Kojak ... c
11.00 The CTV National News ... c
11.20 Pulse ... c
12.00 Tuesday night feature: "A lovely way to die" (drame — 1968) ... c

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue ... c
7.45 Bonjour Montreal ... c
8.45 36-24-36 ... c
9.00 Les bouts d'chou ... c
9.30 Pour vous mesdames ... c
11.00 Les tannants ... c
12.00 Les p'tits bonshommes ... c
12.15 Ligne ouverte ... c
1.15 Ciné-Mardi: "Les aventuriers de Mékong" (aventures — Français 1957) ... c
3.00 Adèle ... c
3.30 Personnalites ... c
4.00 Patofville ... c
4.30 L'enfant du cirque ... c
5.00 Le justicier ... c
6.00 Pierre, Jean jasent ... c
7.00 Le 19 vous informe ... c
7.30 Hawaii 5-0 ... c
8.30 Symphorien ... c
9.00 Les protecteurs ... c
9.30 Que reste-t-il? ... c
10.30 Les nouvelles TVA ... c
11.00 La couleur du temps ... c
11.15 Sans Pantoufles: "L'affaire Ciceron" (espionnage — Américain 1952)
12.45 Le 10 vous informe ... c

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O., 844-3691. Relâche.

CENTAURE: 453 St-François Xavier, 288-1229. "The promise" A. Arbuzov — 20h.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury, 866-1964. "La Moscheta" de Ruzante (horaire irregulier).

RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis, 844-1793, "Un chapeau de paille d'Italie" d'Eugene Labiche — 20h.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau. 523-1211. Relâche.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O., 861-0563. Relâche.

THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave. Des Pins E.: 845-7277. Relâche.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre Symphonique de Montréal: Les grands Concerts, au pupitre J. Krips — 20h30.

THEATRE MAISONNEUVE: Jean-Pierre Ferland — 20h30

THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J. Thomas McDough — 20h30.

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou, 353-5960. "Le chant de la forêt" — 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E., 288-2943. "Credo de la violence" 2.30, 5.50, 9.15 et "Quelques dollars pour Django" 12.55, 4.15, 7.40. "The last Tango in Paris" 7.15, 9.30.

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon, 935-4246. "The sting" 12.20, 2.30, 4.50, 7.20, 9.30.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon, 931-3313. "The last Tango in Paris" 7.15, 9.30.

BEAVER: 5117 ave. du Parc, 844-1932. "Teenie Tulip" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.

BERRI: 1280 St-Denis, 878-2424. "L'homme des hautes plaines" 2.10, 6.00, 9.45, "Tuez Charley Varrick" 12.20, 4.00, 8.00.

BIJOU: 5030 Papineau, 527-9137. "Les hôtesses de lit" 12.50, 3.54, 6.38, 9.42. "Les jeunes masseuses" 2.09, 5.13, 8.17.

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E., 523-5180. "Les cinq doigts de la mort" 1.00, 5.35, 8.10. "Cite de la violence" 2.35, 6.15, 9.50.

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E., 524-1685. "Nos plus belles années" 2.10, 6.10, 10.10. "L'or noir de l'Oklahoma" 12.05, 4.10, 8.10.

CHATEAU: 6996 St-Denis, 271-4000. "Dossier érotique d'un notaire" 2.50, 6.05, 9.25, "Perfection de l'amour physique" 1.20, 4.35, 7.50.

CHEVALIER: 1590 St-Denis, 845-3222. "Quelqu'un derrière la porte" 11.50, 3.18, 6.26, 9.54. "Journée noire pour le bélier" 1.23, 4.51, 8.19.

CINEMA V: 5550 Sherbrooke, 429-5559. (Salon Rouge) "The adventure of Rabbi Jacob" 7.30, 9.30.
(Salon Bleu) "The grande bouffe" 7.10, 9.35.

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine, 861-2996. "Les aventures de Rabbi Jacob" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E., 722-0302. "Le Parrain" 7.00. "La mort d'un prof." 10.00.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke, 486-7395. "The day of the dolphin" 1.10, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210. "Jesus Christ superstar" (en français) 7.30, 9.40.

DAUPHIN: (McLaren) 2396 Beaubien, 721-6060. "Orange mécanique" 7.00, 9.25. (Salle Renoir) 2396 Beaubien, 721-6060. "L'emmerdeur" 7.30, 9.30.

ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E., 522-9177. "Dossier érotique d'un notaire" 1.00, 4.20, 7.45. "Perfection de l'amour physique" 2.55, 6.20, 9.45.

ELYSEE: 35 Milton 842-6053. (Salle Eisenstein) "La bonne année" 7.30, 9.30. (Salle Resnais): "La femme en bleu" 7.30, 9.30.

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E., 525-8600. "La grande bouffe" 7.10, 9.35.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E., 288-3303. "Les aventures de Rabbi Jacob" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 9.00, 10.00.

IMPERIAL: 1420 Bleury, 288-1702. "Les hôtesses du lit" 1.00, 3.55, 6.50, 9.50. "Les jeunes masseuses" 2.25, 5.20, 8.20.

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E., 725-7000. "Les aventures de Rabbi Jacob" 6.00, 8.00, 10.00.

LOEWS: 954 Ste-Catherine, 866-5851. "The exorcist" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30.

LUCERNE: 855 Décarie, 744-2734. "Cry of the wild" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E., 525-2174. "Les cinq doigts de la mort" 8.10, "Cite de la violence" 6.15, 9.50.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E., 255-6224. "L'homme des hautes plaines" 8.00, "Tuez Charley Varrick" 6.05, 9.50.

OUTREMONT: 1248 Bernard, 277-4145. "Viridiana" 7.00. "La condition humaine: la route vers l'éternité" 9.00.

PALACE: 698 Ste-Catherine O., 866-6961. "Papillon" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00.

PAPINEAU: 4519 Papineau, 521-6853. "Le ciel et toi" 2.50, 6.10, 9.35. "De profondis pour un tueur" 1.05, 4.30, 7.55.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine, 861-2597. "Bulldozer" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222. "Un violon sur le toit" 7.20.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain, 861-4395. "Summer wishes" 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: (petit cinéma) 277 Dorchester O., 866-2644. "Sleeper" 1.30, 3.20, 5.10, 7.00, 8.50.

PLACE VILLE-MARIE: (grand cinéma) 377 Dorchester O., 866-2644. "Don't look now" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.35.

PLAZA: 6505 St-Hubert, 274-6155. "Les cinq doigts de la mort" 1.00, 4.35, 8.10, "Cite de la violence" 2.35, 6.15, 9.50.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent, 845-5215. "The sensual girls" 12.20, 3.05, 6.00, 8.45 et "Six women" 1.30, 4.15, 7.10, 10.00.

RIVOLI: 6906 St-Denis, 277-4129. "Lady Frankenstein" 2.55, 6.15, 9.30 et "Lâchez les chiennes" 1.10, 4.25, 7.45.

SAINT-DENIS: 1594 St-Denis, 849-4211. "Terreur aveugle" 12.05, 3.29, 6.33, 9.57. "L'hôpital en folie" 1.34, 4.58, 8.22.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O., 932-1139. "Fantasia" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.05.

SNOWDON: 5225 Décarie, 482-1322. "Single girls" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40. "Love time three" 2.25, 5.15, 8.05.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges, 731-8243. "Ash Wednesday" 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.35.

VENDOME: Place Victoria, 878-1451. "Up your alley" 12.30, 2.15, 4.05, 5.50, 7.40, 9.25.

VERDUN: 3841 rue Wellington, 768-2092. "Le chant de la forêt" 7.00, 9.00.

VERSAILLES: (Salle bleue) 7625 Sherbrooke E., 352-4020. "Bulldozer" 7.30, 9.30.

VERSAILLES: (Salle rouge) 7625 Sherbrooke E., 352-4020 "Dossier érotique d'un notaire" 6.15, 9.40. "Perfection de l'amour physique" 8.10.

VIEUX MONTREAL: 136 St-Paul E., 861-7863 (Studio A) "L'invitation" 6.00, 7.55, 9.45 et (Studio B) "Les arpenteurs" 6.30, 8.15, 10.00.

VILLERAY: 8042 St-Denis, 388-5577. "Le roi du Kung Fu attaque" 6.10, 9.25. "Le gang des otages" 7.40.

WESTMOUNT SQUARE: Westmount, 931-2477. "Serpico" 1.30, 4.10, 6.50, 9.20.

YORK: 1487 Ste-Catherine O., 937-8978. "American Graffiti" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis, 866-4688. Animation au festival d'Oberhausen, 7.30, 9.30.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Boul. de Maisonneuve, 879-4349. "Aparajito" (S. Ray — Inde 1955) 8h30.

SOCIETE DES FILMS DE McGILL: "Street of shame" (K. Mizoguchi — Japon 1956) 7h.00 et "Odd obsession" 9.30.

Vedettes en direct

Le mardi 5 mars à 20 heures

le Ville-Emard Blues Band

Dix-huit garçons et filles qui ont décidé de devenir dix-huit étoiles qui brillent pour tout le monde. Ils se définissent eux-mêmes "une concentration de terre, d'air, d'eau et de feu".

Le Ville-Emard Blues Band c'est l'illustration la plus vivante de l'univers des sons et des musiques de la nouvelle génération.
Présentation: Pierre Chouinard
Réalisation: Raymonde Boucher

On regarde Radio-Canada

LE GROUPE LA LAURENTIENNE présentent
LES GRANDS EXPLORATEURS
ces CRÉATURES ÉTRANGES du fond des MERS
AVEC JACQUES STEVENS
QUI COMMENTE PERSONNELLEMENT SON FILM COULEUR.
LES PRODUCTIONS EXPLO-MUNDO INC.
SALLE LE PLATEAU
8 - 9 - 10 MARS 8h.30 P.M.
MATINÉE 10 MARS 2h.00 P.M.
(CARTES ÂGE D'OR EN MATINÉE SEULEMENT)
BILLETS: $2.50 et $1.25 (ÉTUDIANTS)
GUICHETS OUVERT DE 1:00h. à 6:00h. P.M.
TÉL.: 284-3222
3710, Calixa Lavallée - Parc Lafontaine
Station de métro de Sherbrooke - Autobus 24E

Cinémas ODEON
UN IMMENSE ÉCLAT DE RIRE — POUR TOUS
EDOUARD MOLINARD
"l'emmerdeur"
avec • LINO VENTURA • JACQUES BREL
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060 — 7.30 - 9.30

POUR TOUS
Enfin en français
"JESUS CHRIST SUPERSTAR"
CREMAZIE ST DENIS, CREMAZIE 388 4210 — 7.30 - 9.40

Orange Mécanique — 18 ANS
STANLEY KUBRICK
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060 — 7.00 - 9.25

Les Ballets-Jazz, qui avaient créé l'an dernier un ballet de Marcel Dubé et Lee Gagnon intitulé "Jérémie", se produiront au Monument National du 5 au 9 mars. A cette occasion, la compagnie présentera trois nouvelles chorégraphies: "Colors", "Suite baroque" et "Roof-Tops".

Bernard Blier à Montréal

La grande vedette internationale Bernard Blier sera à Montréal jeudi prochain, le 7 mars, pour la première du film "Par le Sang des Autres" qui aura lieu au cinéma Rivoli.

Le répertoire de Monsieur Blier se lit comme suit: 118 films, 13 pièces de théâtre et 11 séries à la télévision.

Ayant débuté sa carrière en 1937 grâce à Louis Jouvet, Bernard Blier a joué dans le film "Par le Sang des Autres" avec, à ses côtés, Charles Vanel, Francis Blanche, Mylène Demongeot, Denise Filiatrault, Jacques Godin, Daniel Pilon et Mariangela Milato.

C'est en grande première mondiale avant la France et l'Italie, et malgré plusieurs démêlés avec les autorités françaises pour l'obtention du visa d'exportation, que Ciné-Capitale Inc. présente "Par le Sang des Autres", film réalisé par le réalisateur français Marc Simenon, fils du célèbre créateur de Maigret, Georges Simenon.

Selon l'ADELF

La presse parisienne néglige la littérature québécoise

PARIS (PC) — Le président de l'Association des écrivains de langue française, M. Robert Cornevin, estime que la presse parisienne ne manifeste pas suffisamment d'intérêt vis-à-vis de la littérature canadienne-française, notamment celle du Québec.

Pour s'en rendre compte, vient-il d'écrire dans le quotidien parisien Le Monde, on n'a qu'à lire les pages littéraires des grands quotidiens et des hebdomadaires de la capitale.

"Avant les années '60, note M. Cornevin, Gabrielle Roy exceptée dont le Bonheur d'occasion avait eu le prix Féminа, on ignorait à Paris à peu près tout de la littérature québécoise, et il fallut la méritoire persévérance de critiques éminents comme Auguste Viatte (un des membres fondateurs de l'Association France-Québec), Pierre Emmanuel (membre de l'Académie française) et quelques autres pour faire connaître les auteurs francophones d'outre-Atlantique."

Il souligne que certains auteurs québécois dont les oeuvres sont publiées à Paris (Anne Hébert, Marie-Claire Blais, Jacques Godbout, etc.) connaissent bien aujourd'hui un légitime succès mais que jamais on a vu un auteur québécois édité à Montréal "faire une véritable percée sur le marché parisien."

L'ADELF a remédié en partie à cette situation depuis 1964, soutient M. Cornevin, en créant le prix France-Québec qui est depuis accordé annuellement à un auteur québécois. Chaque année, un jury composé d'écrivains français et québécois examine une trentaine d'oeuvres d'auteurs de la littérature canadienne-française.

Selon lui, le jury constate d'année en année "une progression régulière en qualité" des oeuvres qui lui sont soumises. Dans le domaine de la poésie française, certains critiques ont pu dire, révèle M. Cornevin, qu'il n'y avait pas l'équivalent en France depuis la Résistance et les combats de la libération.

Le président de l'ADELF souligne également le mérite des auteurs québécois qui, "dans la confrontation linguistique franco-anglaise, où le géant américain pèse de tout son poids... tiennent avec un courage admirable et un extraordinaire esprit d'invention à la fois contre l'oppression linguistique anglaise et contre la dégradation de la langue."

Un plaidoyer d'Alain Bombard

Les Editions La Presse viennent d'éditer le dernier ouvrage de l'explorateur et chercheur français Alain Bombard: "La dernière exploration, voyage dans un monde qui se meurt". Comme le titre l'indique bien, il s'agit d'un plaidoyer passionné pour la préservation de la vie à un moment où le monde prend conscience que lui aussi est mortel et que l'agression de la nature par l'homme et sa technologie risque de conduire l'humanité au suicide collectif.

Cours de fine cuisine

(le jour ou le soir)

Pour recevoir la brochure gratuite des prochains cours de base et de perfectionnement et le programme des leçons d'information: **843-6481**

Institut Culinaire Henri Bernard

2015, RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL 107.
permis de culture personnelle du ministère de l'éducation.

Les réalisateurs de Radio-Canada ne veulent pas de Patof à Tempo

Dix réalisateurs de la section jeunesse de la télévision de Radio-Canada à Montréal ont fait parvenir la semaine dernière à leurs supérieurs hiérarchiques une lettre conjointe de protestation contre la décision de la société d'Etat de présenter à l'émission Tempo du 10 mars prochain le clown Patof, incarné par le comédien Jacques Desrosiers.

Le passage de Patof à l'émission Tempo était annoncé dans la dernière livraison du périodique Ici, Radio-Canada.

Selon les réalisateurs de la section jeunesse TV, "accorder pareille importance à Patof dans nos propres émissions, c'est encourager la médiocrité et faire injure à tous ces producteurs d'émissions pour enfants à Radio-Canada à qui on demande autre chose que Patof."

Trop souvent dans le passé, rappellent-ils, que ce soit à Appelez-moi Lise ou à Feu vert, le concurrent Patof (du canal 10) a pu vendre ses produits sur les ondes de Radio-Canada, disposant ainsi d'une tribune souvent refusée à nos propres produits dérivés." Et de préciser: "Il nous semble tout à fait inacceptable que Radio-Canada cautionne plus longtemps le phénomène Patof et ses retombées commerciales, surtout à une heure de forte écoute."

La protestation des réalisateurs a été adressée à M. Robert Roy, chef des émissions pour la jeunesse à la télévision de R.-C., ainsi qu'aux quatre réalisateurs de l'émission Tempo, MM. Jean-Marie Dugas, Claude Caron, Jacques Blouin et Garry Plaxton. Il semble que ce soit M. Plaxton qui ait eu l'idée de présenter Patof à l'émission Tempo.

Pour les réalisateurs protestataires, "l'affaire Patof" n'est pas seulement un problème de concurrence, mais d'abord une "question morale." Selon eux, en tant que service public, Radio-Canada n'a pas le droit de présenter aux enfants un personnage comme Patof qu'ils jugent vulgaire et aliénant pour les jeunes.

Un slogan publicitaire de la société d'Etat dit: "L'enfant pour nous, c'est important." "C'est à voir", répliquent les réalisateurs qui exigent une réponse de la direction dans les plus brefs délais.

Des vieux routiers du jazz en concert

Le Preservation Hall Jazz Band battra le rappel des amateurs de jazz, à l'occasion d'un concert que les membres de ce fameux ensemble présenteront le 25 mars prochain, à la salle Wilfrid-Pelletier.

Comprenant des pionniers qui ont participé à l'avènement de cette forme d'art typique en Nouvelle-Orléans, ce groupe historique a parcouru beaucoup de chemin depuis sa fondation, témoignant du même esprit et de la même vitalité qui animaient, au début du siècle, des musiciens tels que Freddy Keppard, Buddy Bolden, Louis Armstrong, King Oliver et Jelly Roll Morton.

Les membres du Preservation Hall Jazz Band ne prétendent pas livrer un message: ils souhaitent seulement, par le biais de leur musique, "exprimer la joie et la peine, toucher le coeur des jeunes et des moins jeunes qui vont les entendre".

Galarneau devient héros de théâtre

"Salut Galarneau!", une adaptation théâtrale d'un célèbre roman de l'écrivain et cinéaste Jacques Godbout, prendra l'affiche du Théâtre d'aujourd'hui le 14 mars prochain.

Cette pièce sera présentée par la troupe Sainfoin qui a déjà porté à la scène — dans les cégeps, les universités, les écoles polyvalentes et au Festival du jeune théâtre québécois — une première version de "Salut Galarneau".

Cette deuxième version, signée Denis Chouinard, a été entreprise à la demande du Théâtre d'aujourd'hui et réunira les comédiens suivants: Vincent Bilodeau, Richard Blackburn, Louise Laparé, Jean-Pierre Piché, Christine Prud'homme et Pierrette Savard. Les costumes sont de Anne Rémillard, le dispositif scénique de Jean-Claude Leblanc et la musique de Michel Rivard.

Ce spectacle tiendra l'affiche du Théâtre d'aujourd'hui jusqu'au 13 avril.

L'OSM reçoit

Ce soir et demain soir, à la salle Wilfrid-Pelletier, l'Orchestre symphonique de Montréal sera sous la direction de James de Preist que les abonnés verront pour la première fois au pupitre de l'orchestre. Le maestro dirigera la symphonie no. 31 dite "Paris" de Mozart, "Till Eulenspiegel" de Richard Strauss, ainsi que la neuvième symphonie de Schubert. La soirée débutera, comme d'habitude, à 20h30.

CHEZ BIRKS, C'EST

PULSAR

LA PREMIÈRE MONTRE A ORDINATEUR TRANSISTORISE AU MONDE

• Pulsar ne comprend aucune pièce mobile susceptible de sonner • Pas d'aiguilles ni de cadran, pas d'engrenage ni de ressort • Rien à remonter, pas d'ennui ni d'usure • Précise à 60 secondes près par année • Ne nécessite aucun entretien ni nettoyage • Elle fait apparaître l'heure, les minutes et les secondes sur un écran, au simple toucher d'un bouton • Garantie inconditionnelle de 3 ans • Une exclusivité de Birks au Canada.

Pulser est alimentée par 2 cellules électriques d'une durée approximative d'un an d'usage normal. Elles peuvent être remplacées en moins d'une minute.

En or jaune doublé, $395. Le modèle illustré est en acier inoxydable et coûte **$295.**

BIRKS
JOAILLIERS

De chouettes idées - beau temps quand vous voulez porter une jupe longue. Les plus nouvelles tenues mode pour un séjour au soleil maintenant. D'allure classique romantique, l'ensemble jupe corolle en denim de coton bleu pâle **65.00** et blouse assortie en voile polyester et coton imprimé de pattes d'oiseau avec empiècement, patte et poignets à pois **35.00.** Pour romantique audacieuse, l'ensemble en acétate et nylon sans souci à motif veiné bois noir sur ivoire ou brun sur ivoire. Jupe longue à taille élastique **25.00** et haut cache-coeur à nouer, avec volant aux poignets et formant capeline sur les épaules **40.00.** Tailles 8 à 16.

Achats en personne seulement.

EATON Centre-ville seulement (troisième étage). Rayon 246

EATON

Hausse de salaires de 95% chez les Expos

de notre envoyé spécial, Marc Thibeault

DAYTONA BEACH, Floride — William James Fanning, 46 ans, est avec les Expos de Montréal depuis que la métropole est devenue, en 1968, la première ville canadienne à obtenir une concession dans une ligue de baseball de calibre majeur. Comme directeur général et vice-président il n'a pas seulement observé l'essor de l'équipe, il l'a vécu... presque 24 heures par jour... comme ancien joueur, ancien gérant, ancien dépisteur, donc fin connaisseur, et enfin comme administrateur de beau talent.

Dans l'élégant foyer de "la Cave du Roi" de l'hôtel Americano Beach Lodge, quartier général des Expos lors de la saison d'entrainement, nous passons en revue les 5 premières saisons du club montréalais dans la ligue Nationale. En 1969, l'équipe a fini en 6e et dernière place, 48 parties derrière les meneurs de la division. Même chose en 1970 mais, cette fois, avec "seulement" 16 parties de retard... 5e en 1971 avec 25½ parties de recul, encore 5e, en 1972 avec un écart de 26½ parties.

Tout à coup, en 1973, les Expos surprennent tout le monde en terminant en 4e place à seulement 3½ parties du championnat de la division Est.

L'amélioration est phénoménale et comme nous sommes devant celui qui a en mains le budget salarial du club, nous demandons à Jim Fanning, pas mal à brûle-pourpoint, si ce succès ne sera pas coûteux cette saison, au niveau des joueurs évidemment.

Habitué à parler chiffres avec joueurs et conseil d'administration, Fanning l'est moins avec les journalistes autour desquels il évite adroitement d'être... indiscret. Mais une fois pris, il sait bien se défendre tout en étant direct et franc.

"Cela va peut-être vous surprendre mais je suis presque heureux que vous me posiez cette question. Certains se sont déjà amusés à accuser les Expos d'être un peu mesquins à propos des salaires payés aux joueurs. Or, ils parlaient dans le vent et je crois être assez bien placé pour le savoir. Certes, les succès remportés par les Expos l'an dernier représentent une augmentation à notre budget salarial de 1974, de fait notre deuxième plus grosse augmentation depuis 1970, donc depuis cinq ans. En moyenne, au cours de ces cinq dernières années notre budget salarial a monté quelque 19% par saison, ce qui veut dire qu'il a presque doublé puisque cela totalise quelque 95%. Autrement dit, nous ne sommes pas exactement mesquins".

A notre agréable surprise, Jim Fanning, tout d'un trait, s'est un peu vidé le coeur.

Les Expos de 1974

Les Expos de 1974, après ceux surprenants de 1973, ont-ils une chance de gagner le championnat?

"Ma foi, oui. Nous avons gagné 79 parties l'année dernière et si Mike Torrez, Bill Stoneman, Ernie McAnally et Balor Moore avaient connu des saisons un tantinet meilleures, nous aurions pu tout gagner. De fait, s'ils avaient été eux-mêmes, pour ainsi dire, je crois que nous aurions gagné le championnat facilement.

"Comme vous le savez, les lanceurs jouent un rôle de premier plan au baseball. J'estime que nous pourrions assez facilement gagner 10 parties de plus, dont 89, l'été prochain et cela devrait ou pourrait nous donner le championnat. Commençons justement par analyser ce que les quatre lanceurs déjà nommés ont fait en 1973... Torrez: 9 victoires... Stoneman: seulement 4... McAnally, 7... et Moore, 7 aussi... à eux seuls, ces quatre gars-là pourraient nous donner 10 victoires de plus... Stoneman s'est préparé tout l'hiver et, depuis une semaine, nous remarquons qu'il est 10 fois plus en forme qu'au printemps de l'année dernière alors qu'il se rapporta très en retard et en très mauvaise forme... Torrez aussi a travaillé cet hiver... McAnally et Moore ont lancé dans les ligues d'hiver porto-ricaines et cela devrait les aider... ajoutez à ce groupe Steve Rogers et Steve Renko, qui seront des lanceurs partants, et la possibilité de remporter 10 victoires de plus se dessine très bien. A la relève, Tom Walker et Don DeMola, qui ont aussi lancé cet hiver, Chuck Taylor et le gaucher Earl Stephenson pourraient nous faire oublier Mike Marshall. Nous avons encore des recrues qui, comme Steve Rogers l'été dernier, pourraient nous causer d'agréables surprises... John Montague, Dale Murray, Dennis Blair et Chip Lang pour n'en mentionner que quatre".

Ah! le champ centre

Jim Fanning repose son stylo et sa pensée avant d'enchaîner:

"Notre défensive sera raisonnable et nous ne commettrons pas trop d'erreurs, ce qui veut dire que nous n'aurons peut-être pas trop besoin d'offensive. Ainsi, au champ centre et avec Willie Davis, nous allons être défendus comme nous ne l'avons jamais été et je crois que Tim Foli va connaître sa meilleure saison. Je crois encore, ce qui va peut-être vous surprendre, que Ken Singleton va être meilleur qu'en 1973. Bob Bailey a de l'expérience et de la confiance. Il a connu sa meilleure saison dans les majeures en 1973 et il est maintenant convaincu qu'il peut frapper n'importe quel lanceur.

"Nous sommes forts aux champs droit et centre. Nous n'aurons plus besoin de changer, presque d'une partie à l'autre, notre voltigeur au champ centre. Un gros problème a donc été éliminé.

"Le champ gauche représente un point d'interrogation mais alterner nos voltigeurs à cette position n'est pas un problème sérieux. D'autre part, nous avons l'embarras du choix.... Jorgensen, Lyttle, Woods, Day, Pepe Mangual, Jerry White, Bombo Rivera... ce Mangual est jeune, 23 ans, et il a une chance de décrocher le poste... il est aussi rapide que Lintz et est bon défensivement... son lancer laisse à désirer... son coup de bâton est passable... si nous lui avions accordé autant d'attention que nous l'avons fait pour Jorge Roque, que nous avons vendu à un club de la ligue Mexicaine et qui n'est plus avec nous, il serait peut-être prêt.

"Au 2e but, nous avons un Ron Hunt en santé et, derrière lui, un Larry Lintz qui s'améliore constamment... il a frappé .295 en quelque 60 parties cet hiver dans la ligue de Porto-Rico et a été le meilleur voleur de buts... mais Hunt demeure un homme-clef car nous avons besoin de sa force offensive. Il a été sur les buts pour une formidable moyenne de .419 l'année dernière et il est pour moi le meilleur 1er frappeur des majeures... pas de problème au 1er but avec Ron Fairly et, en réserve, Jorgensen et Hal Breeden ... au champ intérieur, encore deux autres très bons réservistes, Pepe Frias et Jim Cox".

Les receveurs

Fanning, l'ancien receveur, a conservé son analyse de ce poste pour la fin et ses yeux brillent alors qu'il l'entreprend:

"Défensivement, nous avons deux excellents receveurs en John Boccabella et Terry Humphrey. Passons aux autres: Bob Stinson, frappeur ambidextre, Jerry Morales et des jeunes aussi prometteurs que Barry Foote, Gary Carter et Billy Goodman. Il n'y a pas beaucoup de clubs aussi forts à ce poste que nous, actuellement ou, encore plus, en pensant à l'avenir. Parlant receveurs, nous sommes en santé. Oui, plus j'y pense, plus nous pourrions tout gagner".

L'arbitrage

Que pense-t-il du nouveau système d'arbitrage, parlant salaires, institué ce printemps pour permettre aux joueurs de présenter leur point de vue?

"Je ne veux pas que vous considériez mes commentaires à ce sujet à la suite de la décision nous ayant favorisés contre Tim Foli. A ce propos, je vous dirai simplement que si nous avons gagné c'est probablement parce que nous lui avions fait une offre généreuse. Malgré ses statistiques de l'année dernière, guère meilleures, même moins bonnes, qu'en 1972, nous lui avons donné une augmentation de salaire... et j'ajouterai, assez substantielle.

"Ce nouveau système d'arbitrage est une bonne chose si les deux parties s'en servent bien. Cela pourrait être très utile car vous n'aurez plus de grévistes et vous ne verrez plus de joueurs en furie contre la partie patronale. Cette nouvelle façon de régler les problèmes de rémunération est constructive. Remarquez que j'ai l'intention de m'en servir le moins souvent possible car je veux être juste et généreux au point de ne pas avoir à m'en servir."

Et nous quittons un Jim Fanning qui, dans sa chambre, se lancera sur le 15e chapitre du livre "French Without Toil."

"Je parle très peu le français jusqu'ici mais j'y arriverai, croyez-moi. Je le lis assez bien, couramment lorsqu'il s'agit d'histoires sur le baseball et les Expos", explique-t-il en souriant et en s'éloignant... et en évitant d'ajouter "à mon sujet"!

hockey

LIGUE NATIONALE

Section Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	61	42	11	8	278	169	92
MONTREAL	73	37	18	8	232	180	82
RANGERS NY	62	34	16	12	238	184	80
TORONTO	64	30	21	12	233	189	72
BUFFALO	62	27	27	8	197	205	62
DETROIT	63	22	31	10	212	262	54
ISLANDERS NY	61	15	31	15	148	202	45
VANCOUVER	63	17	36	10	173	243	44
Section Ouest							
PHILADELPHIE	61	37	14	10	210	128	84
CHICAGO	61	32	12	17	208	124	81
ATLANTA	73	23	29	11	165	194	57
ST-LOUIS	62	23	29	10	171	170	56
LOS ANGELES	63	23	30	10	174	199	56
MINNESOTA	62	18	29	15	185	217	51
PITTSBURGH	61	20	34	6	177	221	46
CALIFORNIE	63	12	43	8	162	276	32

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ANGLETERRE	65	36	26	3	240	213	75
TORONTO	67	34	29	4	259	231	72
QUEBEC	65	33	29	3	254	231	69
CLEVELAND	63	28	28	7	205	213	63
CHICAGO	62	28	31	3	207	222	59
NEW JERSEY	64	27	34	3	204	245	57
Section Ouest							
HOUSTON	64	39	20	5	262	176	83
MINNESOTA	64	36	26	2	261	221	74
WINNIPEG	66	30	31	5	214	239	65
EDMONTON	62	31	30	1	215	221	63
VANCOUVER	62	23	39	0	230	269	46
LOS ANGELES	64	21	43	0	192	262	42

LIGUE AMERICAINE

Section Nord	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ROCHESTER	64	36	18	10	261	222	82
PROVIDENCE	65	34	23	8	289	208	76
NEW HAVEN	65	31	24	10	249	224	72
N.-ECOSSE	64	29	25	10	221	192	68
SPRINGFIELD	63	18	32	13	204	263	49
BOSTON	64	18	37	9	196	260	45
Section Sud							
CINCINNATI	63	34	20	9	226	192	77
BALTIMORE	63	34	22	8	256	199	76
HERSHEY	63	33	20	10	268	202	76
VIRGINIE	63	21	34	8	181	237	50
JACKSONVILLE	65	21	37	7	195	277	49
RICHMOND	63	18	35	10	190	261	46

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	62	51	10	1	549	270	103
QUEBEC	62	47	13	2	475	275	96
SHAWINIGAN	60	25	32	3	298	341	53
CHICOUTIMI	62	21	41	0	238	397	42
TROIS-RIVIERES	62	17	44	1	270	417	35
Section Est							
CORNWALL	60	41	17	2	364	270	84
MONTREAL	61	35	23	3	382	289	73
SHERBROOKE	62	33	28	1	291	298	67
LAVAL	59	26	30	3	302	346	55
DRUM'VILLE	62	20	41	1	255	376	41
HULL	62	12	49	1	193	348	25

Jocelyne défendra son titre à Candiac

par André Tardif

Avant son arrivée sur la scène du golf féminin, c'était la grande noirceur au Québec. Puis, Jocelyne Bourassa, une frêle athlète originaire de Shawinigan, s'est amenée et tout a changé.

Aujourd'hui, "JoJo" est l'égale des Maurice Richard, Jean Béliveau, Yvan Cournoyer et autres héros du folklore québécois. Et elle n'a que 26 ans.

On se l'arrache à qui mieux-mieux, d'autant plus qu'elle ne joue pas à la vedette: elle reste la simplicité même. Elle adore la compétition depuis sa tendre enfance, et c'est un peu par accident qu'elle a choisi d'exceller au golf. Son frère Gilles, professionnel attitré au club de golf de Shawinigan, y est sûrement pour quelque chose.

Une telle carrière en plein essor ne peut que susciter des commandites. On l'aura constaté l'an dernier quand le financier et sportif montréalais Jean-Louis Lévesque a décidé non seulement de financer sa présence au circuit professionnel américain, une entreprise de plus en plus florissante, mais également de lui organiser "son" tournoi, à Montréal.

L'événement, qu'on surnomma "La Canadienne" en son honneur, n'est pas prêt d'être oublié de sitôt. Survoltée, Jocelyne eut raison en prolongation de deux rivales chevronnées, Sandra Haynie et Judy Rankin, et gagna son premier tournoi professionnel. Elle venait d'accomplir un exploit extraordinaire, celui si difficile de tirer profit, au lieu de succomber à la pression, des encouragements de milliers de ses compatriotes attirés sur les lieux (le club municipal) par sa seule présence.

C'était la première fois que les golfeuses américaines, en plus de "JoJo" et de la Torontoise Sandra Post, se produisaient en sol canadien. Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître: quelque 42,000 spectateurs furent admis aux guichets en trois jours, et $50,000 en bourses y furent distribuées, le premier prix de $10,000 allant évidemment à la championne.

A Candiac en juin

Une société déjà fortement identifiée au golf canadien, Imperial Tobacco, révélait hier, lors d'une conférence de presse où la seule présence de Mlle Bourassa a suffi à attirer un nombre quasi record de journalistes, qu'elle commanditerait le tournoi au cours des deux prochaines années, et qu'elle y accordait une bourse globale de $60,000.

La compétition aura lieu les 28, 29 et 30 juin prochain à Candiac, petite municipalité moderne située au sud-ouest et à 11 milles du centre de la métropole. Il s'agira de la Classique féminine Peter Jackson, à laquelle participeront à peu près tous les grands noms de la troupe féminine.

Tom Lamont, vice-président d'Imperial Tobacco, a expliqué que l'intérêt de sa compagnie pour le golf féminin est tout à fait naturel, puisqu'il découle du succès que lui vaut sa participation aux principaux tournois de golf au Canada.

"En 1974, a-t-il dit, nous offrirons des bourses totalisant $368,000, dont $200,000 pour l'Omnium canadien et $108,000 pour les sept épreuves de la tournée Peter Jackson, sans compter une contribution importante au chapitre de la publicité et de la promotion".

Si les dirigeants du Club de golf de Montréal et de quelques clubs huppés de la banlieue ont vraisemblablement fait la moue lorsqu'on leur a offert de présenter la reprise du tournoi, les bonnes gens de Candiac semblent ravies.

Leur club, dont elles sont très fières, a bonne réputation, même si son parcours de 6,100 verges ne lui donne pas celle d'être un "monstre", comme le veut la vogue du jour. On le rallongera de quelques verges, bien sûr, et on y ajoutera certains obstacles.

Mais selon Luc Brien, directeur général de l'Association professionnelle des golfeuses du Canada, chargé de l'organisation du tournoi en collaboration avec la LPGA américaine, les golfeuses s'y plairont énormément.

Devant les siens

Jocelyne Bourassa est heureuse du choix.

"J'ai joué à Candiac il y a trois ans, et j'avoue que c'est un parcours taillé à ma mesure. Les allées sont larges et favorisent de longs coups de départ comme les miens. Quant aux verts, ils ressemblent à ceux du Municipal où j'ai obtenu tant de succès l'an dernier."

"JoJo" n'ose pas promettre de défendre son titre avec succès, car il y a trop d'imponderables au golf. Mais savoir qu'elle pourra de nouveau évoluer devant ses compatriotes n'est pas pour lui déplaire, au contraire.

Expliquant pourquoi elle n'avait pas réussi à gagner un autre tournoi en sol américain à la suite de sa sensationnelle victoire à Montréal, elle dit:

"J'ai bien joué par après, mais évoluer devant les siens est une motivation extraordinaire. Lorsque mes consoeurs américaines traverseront la frontière, elles sauront qu'elles envahissent mon territoire."

Et voilà l'odyssée peu ordinaire d'une jeune Québécoise, diplômée en éducation physique de l'Université de Montréal, vedette internationale et dont le rêve immédiat est de mettre fin à cette carrière très exigeante, "dans trois ans environ", afin de se consacrer, les victoires apportant l'aide financière nécessaire, à l'exploitation d'une base de plein air bien à elle dans les Laurentides.

1. Traction avant
2. Freins à disque à l'avant
3. Pneus à carcasse radiale
4. Plus de place pour les jambes que dans une Eldorado
5. Dimensions extérieures plus petites que celles d'une Super-Coccinelle Volkswagen
6. Direction par pignon et crémaillère

MAINTENANT QUE VOUS SAVEZ CE QU'OFFRE LA FIAT 128, VOUS AUREZ PROBABLEMENT DU MAL À CROIRE CE QU'ELLE COÛTE

EUGÈNE CARRIÉ
AUTOMOBILE LTÉE
2107 ouest, Ste-Catherine — 937-3991
2 rues à l'est du Forum - Stationnement gratuit
3485, Blvd Rosemont coin Iberville 376-6080

FIAT
La voiture la plus vendue en Europe.

ÉPATANT
Confirmation instantanée

877-4032
Télex: 05-25505
St-Jean, T.-N. Hôtel Newfoundland
Halifax Hôtel Nova Scotian
Moncton Hôtel Beauséjour
Montréal Le Reine Elizabeth*
Vancouver Hôtel Vancouver*
Ottawa Château Laurier
Winnipeg Hôtel Fort Garry
Edmonton Hôtel Macdonald
Jasper Le Jasper Park Lodge
*administré par Hilton Canada

hôtels CN

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H.-Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Mareau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Yvon Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A.
G. Barduas, C.A. J.G. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Dumont, C.A. J.L. Richard, C.A.
G. Bouchard, C.A. F. St-Aubin, C.A.
P. Contant, C.A. M. Gagné, C.A.
L. Lemoy, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand'Mère, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Lévis, St-Georges de Beauce, Chicoutimi, Baie-Comeau.
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

LORENZO BELANGER ET ASSOCIES
Comptables Agréés
En collaboration avec
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Étienne, France
Londres, Grande-Bretagne
2055 rue Peel - Suite 1025
Montréal 110
Tél.: 849-9167

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÉTREAULT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C.-Raymond Souchereau, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
André Tétreault, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal — 845-0209

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
Raymond Robillard, C.A.

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES"
MONTRÉAL-NORD
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. J.G. Bonnycastle, C.A.
M. Camirand, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A.
W.A. Farlinger, C.A. H.R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. A.W. Gilmour, C.A.
G. Gingras, C.A. G. Limoges, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. Mackenzie, C.A.
R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents
Montréal -- Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
L. Cloutier, M.S.C., C.A. C. Charbonneau, C.A.
R. Fontaine, C.A. Y. Séguin, C.A.
G. Croteau, C.A. R. Lafond, C.A.
1320, Boul. Graham,
Ville Mont-Royal, Qué.
H3P 2G7

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. Martin Lajeunesse, C.A.
Hubert Mercier, C.A. Jean-Paul Berti, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIES
Comptables Agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sosseville, B.A., L.S.C., C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAULT, MARCHAND & CIE
Comptables Agréés
50, Place Crémazie
Suite 610,
Montréal 351 — 384-0430

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
Montréal 126 — 844-3307

W. PIERCE GOULD
Comptable Agréé
Chambre 914,
Édifice Sun Life,
Montréal, P.Q.
866-4375

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MacGILLIVRAY & CIE
LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde.
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes au Canada. Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique.
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE
Comptables Agréés
Paul-E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. Gilles Choquette, C.A.
J. G. Hébert, C.A. Jean-J. Lecavalier, C.A.
Joseph E. de Repentigny, C.A. A. Massé, C.A.
D. Robert Goriépy, C.A. Jean La Couture C.A.
René Chénier, C.A.
G. De Grandpré, C.A. Louise Doucet, C.A.
Michel D'André, C.A. Claude Sarrazin, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, H3G 1R8
Téléphone: 861-8241
Succursale St-Jérôme

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie Suite 921
Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIES
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 — 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.
5 Place Ville-Marie 866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE.
Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
Raymond Campbell
Montréal, Sherbrooke, Rouyn, Toronto, Ottawa, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton
820, Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
(514) 878-2691

RIDDELL, STEAD & CIE
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montréal, New Westminster, Ottawa, Québec, Régina, St-Jean T.-N., Toronto, Vancouver, Winnipeg.
McLintock
Main Lafrentz & Co.
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
Incorporant
K. NAKASHIMA & CIE
Comptables agréés
J.G. St-Georges, C.A. E. Ghirotto, C.A.
K. Nakashima, C.A. J.C. Legault, C.A.
M. Girard, C.A. J. Lefebvre, C.A.
401 est, boul. St-Joseph
Montréal H2J 1J6 Tél.: 844-1044

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal — Québec
Rimouski — Sherbrooke
Trois-Rivières — Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 115 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE
FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Régina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria,
Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Caymon, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde.
1 Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jasques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave. Verdun, Verdun 204
7708, rue Édouard, LaSalle 690
769-2871

CARRIÈRES PROFESSIONS ET SIONS

Fonction publique Canada — Public Service Canada

CONCOURS OUVERTS ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

AGENTS D'APPROVISIONNEMENT TECHNIQUE

(A) Direction de l'électricité et de l'électronique
(B) Direction de l'informatique
Échelle de traitement: $15,263 - $20,557
(En cours de négociation)
Ministère des Approvisionnements et Services
Ottawa (Ontario)

(A) Direction de l'électricité et de l'électronique
FONCTIONS:
Planifier, organiser et diriger l'approvisionnement en matériel électronique complexe requis par les ministères fédéraux.

(B) Direction de l'informatique
FONCTIONS:
Planifier, organiser et diriger l'approvisionnement en matériel informatique recoupant tous les aspects des tests et du matériel connexe requis par les ministères fédéraux.

Ces fonctions recoupent toutes les étapes du processus d'approvisionnement: il s'agit notamment d'aider les ministères clients à définir leurs besoins et à formuler des programmes d'acquisition, d'analyser les demandes, de choisir les meilleures sources d'approvisionnement, de décider de la méthode de sollicitation des prix, d'évaluer les soumissions, de négocier les prix, les modalités et les stipulations, de préparer les contrats et d'administrer les marchés.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
Aptitude manifeste à traiter tous les aspects pratiques d'un approvisionnement complexe en matériel électronique (poste A) ou à traiter tous les aspects pratiques d'un approvisionnement en matériel informatique (poste B); diplôme universitaire en génie ou en commerce ou l'équivalent.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
Pour certains postes, la connaissance de l'anglais est essentielle. Pour d'autres, le titulaire devra connaître le français et l'anglais. Les unilingues peuvent également poser leur candidature à ces derniers postes. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. Ces postes sont aussi ouverts aux personnes employés de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Faire parvenir la demande d'emploi PSC 367-401, que l'on peut se procurer dans les bureaux de poste, les Centres de main-d'oeuvre du Canada et à la Commission de la Fonction publique, au plus tard le 19 mars 1974, à l'adresse suivante:

SOUS-SECTION DE LA DOTATION EN PERSONNEL "A"
CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0M7

Référence à rappeler: Concours numéro 4-A-G-001-10

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

L'Université de Moncton
Département de Chimie
recherche

UN PROFESSEUR DE BIOCHIMIE

Fonctions:
L'enseignement de la biochimie au niveau sous-gradué avec possibilité de faire la recherche.
Qualifications requises:
Ph. D. ou l'équivalent
Rang et traitement:
Professeur adjoint
Salaire minimum $12,500
Adresser toute candidature à:

M. Victorin Mallet
Directeur
Département de Chimie
Université de Moncton
Moncton, N.-B.
E1A 3E9

SURVEILLANT DE PRODUCTION

Notre division des opérations forestières a des postes vacants pour des Surveillants de production.

Voici une occasion fort intéressante pour des personnes qui désirent poursuivre une carrière dans la supervision.

LES CANDIDATS DOIVENT:
Avoir de solides connaissances et de l'expérience dans le moissonnage mécanique de la pâte de bois.

ACCÈS À TOUS LES CHANTIERS PAR DES ROUTES PAVÉES ET BIEN ENTRETENUES EN TOUTE SAISON.

NOUS OFFRONS:
- Un emploi à l'année longue avec d'excellentes chances d'avancement.
- Généreux bénéfices marginaux.
- Allocation pour relocalisation.
- Salaire selon expérience et compétence.

Écrire en toute confiance au:

DIRECTEUR DES RELATIONS INDUSTRIELLES,
MANITOBA FORESTRY RESOURCES LTD,
WOODLANDS DIVISION
C.P. 1950,
THE PAS, MANITOBA

COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

PROFESSEUR

Sciences de l'administration

Titre attaché au poste:
Selon les qualifications (de chargé de cours à titulaire).
Nature des fonctions:
Enseignement: Méthodes quantitatives de gestion.
Conditions requises:
1. M.B.A (Méthodes quantitatives) ou M.A. (Méthodes quantitatives, Statistiques) ou M.A. (Recherche Opérationnelle).
2. Expérience dans l'enseignement.
3. Etre bilingue.

L'échelle de traitement va de $7,600 à $30,000.

Prière de faire parvenir sa demande d'emploi au plus tôt à l'aide de la formule PSC 367-401 de la Commission de la Fonction publique du Canada que l'on peut se procurer à tous les bureaux de poste, ainsi que son curriculum vitae à l'adresse suivante:

Le Principal et directeur des études
Collège militaire royal de Saint-Jean
Saint-Jean, Qué.

URGENT !

MÉDECIN DEMANDÉ

Pour clinique située à Québec, spécialisée en obésité (cellulite) et varicosités.

Adresser curriculum vitae à:

Case 2281, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS
POSTES OUVERTS

DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES

ENDROIT:
Siège social à Hull
FONCTIONS:
— Coordonner, sur une base régionale, les admissions dans les Centre d'accueil;
— Assurer la participation du C.S.S.O. au Comité d'admissions de chaque Centre D'Accueil;
— Participer à l'élaboration, la négociation et le renouvellement des contrats de services régissant la participation du C.S.S.O. au Comité d'admissions et la distribution des services sociaux dans les Centres d'accueil;
— Assurer dans le cadre de ces contrats de services, la direction et la supervision professionnelle des praticiens oeuvrant à plein temps dans les Centres d'accueil et assurer l'application et le respect des politiques et procédures administratives et professionnelles en vigueur au C.S.S.O.
— Assurer l'exécution et le respect des ententes contractuelles et faire le lien continu entre la direction du C.S.S.O. et celle des Centres d'accueil;
— Assurer la participation du C.S.S.O. à tous projets de développement de ses ressources.

QUALIFICATIONS:
— Détenir un diplôme universitaire en service social
— Posséder quelques années d'expérience pertinente en service social.

SALAIRE:
Selon l'échelle P-1 de la convention collective.

Superviseur (Service aux Indiens)

ENDROIT:
Filiale de Maniwaki
FONCTIONS:
Sous la direction du directeur de la filiale, tout en travaillant lui-même auprès de la clientèle, voit à l'entraînement, au développement professionnel et à la coordination du groupe de praticiens sociaux affectés au travail social auprès de la population indienne.

QUALIFICATIONS:
Diplôme universitaire en service social
Trois (3) ans d'expérience
Connaissance pratique du français et de l'anglais
— Connaissance du milieu indien.

SALAIRE:
Selon l'échelle T-1 de la convention collective.

FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 15 MARS 1974 AU:

Directeur du Personnel
Centre de Services Sociaux de l'Outaouais
Case Postale 577
Hull, (P.Q.).

L'Université de Moncton
Département de Chimie
recherche

UN PROFESSEUR DE CHIMIE ANALYTIQUE

Fonctions:
L'enseignement de la chimie instrumentale et de l'électrochimie au niveau sous-gradué et gradué.
Qualifications Requises:
Ph.D. ou l'équivalent
Rang et Traitement:
Selon les qualifications
N.B. Ce poste est pour un an seulement
Adresser toute candidature à:

M. Victorin Mallet
Directeur
Département de Chimie
Université de Moncton
Moncton, N.-B.
E1A 3E9

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

(Vie de groupe)

Fonctions:
— Sous l'autorité du directeur général, il doit coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques.
— Il doit être animateur de la vie clinique et du régime de vie.
— Membre et animateur de la régie interne.
— Responsable de la formation et du perfectionnement du personnel éducateur et surveillant.

Exigences:
— Equivalence d'un diplôme universitaire.
— Expérience dans un milieu institutionnel.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 12 mars 1974 à:

Jean-Marc Poliquin, directeur général
Centre d'Accueil St-Vallier
5960 rue St-Vallier
Montréal, Qué.
H2S 2P3

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

(Centre Communautaire de Santé - C.C.S.)
(Centre de plus de 400 lits)

Recherche un:

DIRECTEUR DU PERSONNEL

QUALIFICATIONS REQUISES:
Détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives, ou en sciences de l'homme, ou en relations industrielles.
OU: Possédant une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la direction du personnel d'un centre hospitalier.
OU: Toute autre expérience et/ou études jugées équivalentes.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL:
Tels qu'établis par le ministère des Affaires sociales.

DATE LIMITE:
Faire parvenir curriculum vitae avant le 20 mars 1974, à:

M. J. ALBERT LAVOIE
Directeur général,
Hôpital du Haut-Richelieu
920, Boul. du Séminaire
St-Jean P.Q.
J3A 1B7

CENTRE HOSPITALIER DE CHANDLER
C.P. 1000
CHANDLER, COMTÉ GASPÉ, P.Q.

COORDONNATEUR DU C.L.S.C.

LE CANDIDAT ACCEPTÉ:
sera responsable sous l'autorité du Directeur Général du Centre Hospitalier de réaliser les démarches devant mener à l'implantation du C.L.S.C., d'implanter les services du Centre et de coordonner les activités du Centre.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Formation de niveau universitaire en sciences humaines ou en administration publique, posséder une expérience administrative valable, connaître le secteur des Affaires sociales, Santé et Service social, posséder les qualités d'animateur.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes en vigueur au ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae avant le 29 mars 1974 à l'adresse suivante:

YVES LAMBERT
DIRECTEUR GÉNÉRAL
CENTRE HOSPITALIER DE CHANDLER
C.P. 1000
CHANDLER, Cté Gaspé, P.Q.

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

(Centre Communautaire de Santé - C.C.S.)
(Centre de plus de 400 lits)

RECHERCHE UN:

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

FONCTIONS:
Le Directeur des Services Professionnels doit, sous l'autorité du Directeur général:
a) Coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement;
b) Vérifier le fonctionnement des comités du Conseil Consultatif des Professionnels et du Conseil des Médecins et Dentistes et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs fonctions et, dans le cas du Conseil des Médecins et Dentistes, qu'ils contrôlent adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement.

QUALITÉS REQUISES:
- Doit être médecin autorisé à exercer sa profession en vertu de la Loi médicale.
- De préférence, membre du Conseil des Médecins et Dentistes d'un hôpital depuis au moins 5 ans.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
- A discuter.

DATE LIMITE:
Faire parvenir curriculum vitae avant le 30 mars 1974, à:

J. Albert Lavoie
Directeur général
Hôpital du Haut-Richelieu
920 Boul. du Séminaire
St-Jean, P.Q. J3A 1B7

HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

(Centre Communautaire de Santé - C.C.S.)
(Centre de plus de 400 lits)

Recherche un

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

EXIGENCES:
Le titulaire de ce poste doit être un médecin membre du Conseil des Médecins et Dentistes de l'Hôpital.
Les candidats à ce poste doivent être titulaire d'un diplôme spécialisé dans le domaine de la santé publique, ou de la santé communautaire, ou posséder une formation jugée équivalente à tel diplôme. Règlements, art. 4.5.2.2, Loi 65.

FONCTIONS:
Celles décrites à l'article 4.5.2.3 des règlements de la Loi 65.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Telles que définies par le ministère des Affaires sociales.

DATE LIMITE
Faire parvenir curriculum vitae et demander formule d'inscription avant le 20 mars 74, à:

M. J. ALBERT LAVOIE
Directeur général,
Hôpital du Haut-Richelieu,
920 Boul. du Séminaire
St-Jean P.Q. J3A 1B7

IBM prend de l'expansion.

A VOUS D'EN PROFITER!

Suite à la décision d'IBM Canada Ltée de regrouper dans son usine de Bromont, au Québec, toutes les opérations de fabrication de la division Matériel de bureau, d'intéressantes carrières s'ouvrent maintenant aux acheteurs industriels et aux adjoints techniques au service des achats compétents. Ce regroupement va en effet augmenter de beaucoup les achats faits à Bromont entraînant d'excellentes possibilités de carrière.

IBM recherche des candidats qualifiés pour occuper des postes dans deux domaines importants de l'achat. On accordera la préférence aux candidats bilingues. Salaire initial intéressant. Allocations de réaménagement. Conditions de travail excellentes. Programme complet d'avantages sociaux payés par la compagnie. Possibilités d'avancement basées sur le rendement de l'employé.

Acheteurs industriels

Le service des Achats de la division Matériel de bureau est à la recherche d'acheteurs professionnels, possédant de l'expérience dans le domaine technique, pour se charger de l'approvisionnement en assemblages et pièces complexes. Ces postes offrent aux acheteurs professionnels la possibilité de se tailler une carrière à titre de cadre dirigeant dans le contrôle du matériel. Il sera de son ressort de sélectionner les fournisseurs et de négocier l'acquisition de grandes quantités de pièces.

Les candidats doivent posséder de l'expérience dans le domaine des achats industriels, faire preuve d'initiative, avoir un sens aigu des affaires et des aptitudes en administration. Des connaissances techniques des procédés impliquant pièces en fonte coulée, produits d'usinage, moulures de plastique, pièces emboutées, métal concrétionné et composants de décolleteuses seraient un atout.

Adjoints techniques au service des achats

On recherche des adjoints techniques au service des achats pour travailler dans le service des Achats et venir en aide aux fournisseurs dans la fabrication de pièces complexes faites sur mesures. Les candidats devront avoir une connaissance empirique des procédés de fabrication et des outils impliqués dans la production massive de pièces en fonte coulée, produits d'usinage, moulures de plastique, pièces emboutées, métal concrétionné et composants de décolleteuses.

Les candidats seront appelés à aider les fournisseurs à dépister certains problèmes inhérents à la fabrication de composants de précision. Une certaine expérience dans la fabrication ou la conception d'outils serait un atout.

Prière de présenter sa candidature par écrit, en précisant qualifications et expérience à:

IBM
M. B. Goulet
IBM Canada Ltée
700, boul. de l'Aéroport
BROMONT, Québec
J0E 1L0

montréal

Marché indécis

Les prix étaient mixtes et le volume était léger hier à la Bourse de Montréal. Le volume total des actions transigées était de 1,448,500 comparativement à 1,677,500 à la fermeture vendredi dernier.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 134 contre 95 alors que 66 valeurs demeuraient inchangées.

Les valeurs industrielles les plus actives ont été IAC Ltd qui ont perdu 1-4 pour atteindre $19 1-2 sur chacune des 80,900 actions vendues. Les valeurs minières les plus actives ont été Aldona Mines Ltd. qui ont pris cinq cents et atteint 73 cents sur chacune des 128,865 actions vendues.

Moore Corp. en hausse de 3-8 jusqu'à $52 sur chacune des 13,000 actions vendues, a rapporté des bénéfices nets pour 1973 de $54.9 millions ou $1.93 par action, comparativement à $46 millions ou $1.62 par action en 1972.

Les pétroles étaient généralement en baisse. Pan Ocean a perdu 1-2 pour se fixer à $14 1-4, Pan Canadian Petroleum 3-8 à $12 1-8, Total Petroleum 1-8 à $8 3-4 et Dome Petroleum 1-4 à $42 1-2. Imperial Oil a pris 1-8 et a terminé à $39.

Parmi les valeurs spéculatives, Massval Mines a pris sept cents et a atteint 40 cents pour chacune des 81,950 actions vendues.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	570	$13⅞	13¾	13¾	+ ⅛
Alta Gas T	400	$13¼	13¼	13¼	
Alcan	6498	$33¾	33⅛	33⅝	— ⅛
Algoma St	2105	$25⅜	25	25⅜	+ ⅜
Almin 2p	400	$33½	33½	33½	
Anglo—Cn	500	$19⅞	19¾	19¾	
Aquitaine	1107	$29¾	29⅝	29¾	+ ⅛
Astral	600	130	130	130	
Bank Mtl	6420	$20½	20⅛	20½	+ ½
Bank NS	825	$39⅜	39	39⅜	+ ⅛
Banq CN	2180	$19½	19	19⅛	+ ⅛
Bq Pv Can	125	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Bell Canad	4801	$44⅛	44	44	
Bell C pr	140	$30¼	30¼	30¼	
BM RT u	7500	$13⅜	13½	13⅜	— ⅛
BM RT w	300	250	250	250	+10
Bombrder	1200	235	235	235	—5
Border C	3900	280	270	270	—5
BP Can	610	$15¾	15¾	15¾	
Brcan a	300	$16⅞	16⅞	16⅞	+ ⅛
BC Forest	100	$19	19	19	— ⅛
BC Phone	9354	$55	53	55	+3
Brinco	200	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Calgary P	250	$24¾	24⅝	24⅝	— ⅛
Camp a	525	$9¾	9¾	9¾	
Can Cem L	453	$14½	14⅜	14⅜	— ⅜
Canforge	100	$9	9	9	
C P un	100	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
CSL pr	200	450	450	450	
C Cel	6500	$6⅞	6½	6⅝	— ⅛
C Im	3800	$31	30¾	30⅞	— ⅛
C Javln	1300	$9½	9¼	9¼	+ ¼
CPI pr	600	$35	34⅝	34⅝	— ⅜
CP Inve w	2700	340	335	340	
C Ti A	28375	$43½	39¾	41	—3⅜
CPLtd	5586	$16⅛	15⅞	16	— ⅛
Carl Ok	310	365	365	365	
Celanese	950	$5½	5½	5½	
Cent Dyn	4300	100	100	100	—5
Charter Ind	360	100	100	100	
Chrysler	650	$17½	17⅛	17⅜	
Cominco	18100	$32	31¼	32	+1¼
C Holiday I	7800	$8	8	8	— ⅛
Con Bath	3090	$26⅞	26½	26¾	
Cons Gas	460	$18⅛	17⅞	18⅛	+ ¼
CopInd	300	250	250	250	
Corby vt	100	$21⅝	21⅝	21⅝	— ⅛
Corpex	400	$6	6	6	+ ¼
Cr Fonc	110	$103	103	103	+ ¾
Cr Zell A	400	$22¾	22¾	22¾	
Dalmy a	500	$6¼	6¼	6¼	+ ½
Distl Seag	1140	$44⅜	44¼	44¼	— ⅛
Dome Pete	1100	$42½	42¼	42½	— ⅛
D Bridge	200	$41½	41½	41½	— ¼
D Corset	300	300	300	300	+75
Dofasco	4152	$33¼	32¾	33¼	+ ⅜
Dom Store	100	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ⅛
D Textile	1700	$10¼	10⅛	10⅛	— ¼
Domtar	575	$25¼	25	25⅛	— ¼
Donohue	400	$11¼	11	11	— ¼
Fairview	5000	$24	24	24	+ ¼
Fic Fund	300	$8¼	8¼	8¼	— ¾
Fin Coll	700	265	265	265	+5
Fraser a	150	$24	24	24	
Gaz Metr	114	$6¼	6¼	6¼	
Genstar L	1200	$18½	18¼	18½	+ ¼
GL Paper	100	$24¼	24¼	24¼	
Gulf Can	1878	$34	33⅝	33⅞	
Hawker S	300	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Heitman w	120	130	130	130	
Home A	230	$51	51	51	— ¼
Huds Bay	9825	$25½	25⅜	25½	
H Bay Co	2000	$16¾	16⅝	16⅝	— ¼
Husky Oil	5690	$22¼	22	22⅛	
IAC	80900	$19⅝	19¼	19½	— ¼
In Acc wt	100	$6⅝	6⅝	6⅝	
Imp Oil	635	$39	39	39	+ ⅛
Imasco Ltd	1640	$30⅜	30⅛	30⅛	— ⅛
Inglis	200	$14¾	14¾	14¾	+ ½
Int Nickel	10531	$38½	38	38⅜	— ⅜
IU Int	3200	$18	17⅜	18	
Intpr Pipe	390	$20¾	20⅝	20¾	— ¼
Inv Grp A	200	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Janock	500	$6½	6½	6½	— ⅜
Jnock b	100	$7	7	7	—5¾
Kaiser Re	2000	360	360	360	—5
Labatt a	500	$22¾	22¾	22¾	— ¼
Laidlaw	150	$7⅜	7⅜	7⅜	
Lau Fin	400	$11½	11½	11½	— ½
MB Ltd	4350	$30	30	30	
Mass Fer	5370	$18¼	18	18¼	+ ⅛
Mercantl	2100	$22	21⅞	21⅞	
Micrsyst	119	$8⅛	8⅛	8⅛	
Molson A	875	$22⅝	22½	22⅝	
Moore	13300	$52	51⅝	52	+ ⅜
Multi Ac	600	$5¼	5⅛	5¼	+ ¼
NB Tel	839	$14	13¾	13⅞	+ ⅛
Noran a	1324	$51¾	51½	51¾	
Nor Ctl G	1500	$12⅝	12⅜	12⅝	— ¼
N Elec	7365	$21⅝	21½	21⅝	+ ¼
N W Sp	890	$6⅜	6⅜	6⅜	— ¼
Oshawa A	400	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Pac Pete	300	$32⅜	32¼	32¼	— ¼
Pancan	850	$12¼	12	12⅛	— ⅜
Pan Ocean	3553	$14¾	14⅛	14¼	— ½
Phillips Cb	100	$13	13	13	+2
Popular	250	160	160	160	+10
Pow Corp	3235	$11⅞	11⅝	11¾	
Pow Crp pr	100	$30½	30½	30½	— ½
Price Com	2130	$15⅛	15	15⅛	
Provigo	250	$8¼	8¼	8¼	
QSP Ltd	40300	$20⅜	20⅜	20⅜	— ¼
Que Tel	200	$16½	16⅜	16½	+ ¼
Res Ser	2000	330	320	320	—10
Royal Bank	2622	$37⅞	37½	37⅝	— ⅛
Royal Trst	1160	$27⅜	27¼	27⅜	— ¼
Russell	300	$17⅛	17⅛	17⅛	+ ⅜
Scot Lasal	1000	235	235	235	+5
Shell Can	1200	$19½	19½	19½	+ ⅛
Simpsons	4596	$9⅛	8⅝	9	+ ¼
Simpsons S	300	$12⅜	12	12⅜	— ⅛
Stham a	200	$30	30	30	
Steel Can	2865	$33¾	33	33¾	+ ¾
Steinbg A	109	$19⅞	19⅞	19⅞	+ ⅜
Sys Dem	6150	$12	12	12	—1
Thom Nes	100	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Tot Pet A	2700	$8¾	8⅝	8¾	— ⅛
Trd a	1500	$16¼	15⅞	16¼	+ ¼
Trans Mt	325	$16¼	16⅛	16¼	+ ¼
Ultrmar	1000	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Unican Sec	100	305	305	305	+5
Unigesco a	100	210	210	210	
Unigesco b	500	160	150	150	—20
Unt Bank	1575	495	490	490	—10
UAP In A	400	$26	26	26	+1
Velcro	850	$8	8	8	
Walk a	550	$52⅜	52⅜	52⅜	— ⅛
Warnco	300	$9½	9½	9½	+1½
Warn Her	300	$9¾	9¾	9¾	— ¼
Wargton	200	$5	5	5	+ ¼
Westcst	500	$23¾	23¾	23¾	
Wcoat wt	300	395	395	395	—5
Westeel	900	$22	21½	22	+ ⅜
Weston	19250	$23¼	22⅜	23⅛	+ ⅝
Woodward	1000	$23	23	23	— ⅜
Zodiac	100	200	200	200	
..Junior Industrials					
Berncam	600	130	130	130	
Cine	6000	480	390	475	+75
Com Hold	750	109	102	109	+9
Comodor	300	$6½	6	6	— ½
Int Atlas	800	50	50	50	—3
Isec	1000	150	140	150	
Mid Ind	1000	32	32	32	—1
Proflex	2100	59	55	59	+4
Reprox	900	175	175	175	+15
SMA Inc	200	100	100	100	—15
SparCap	1000	57	57	57	+2
Supack	300	275	275	275	
Val Mr A	4275	260	220	225	+15
Ziebart	100	140	140	140	—20
Mines et Pétrole					
Abcourt	900	155	150	150	+5
Abitib Asb	1000	105	105	105	+1
Abit Cop	1500	12	11½	11½	+ ½
Acroll Ltd	9400	75	72	75	
Aldona	126865	73	65	73	+5
Arno	3000	5	5	5	
Ati Tung	5000	12	12	12	—1
Augmito	1500	21	21	21	
Bateman	6000	8	8	8	— ½
Bayard	10000	16	15	15	
Beaver	19550	207	193	201	
Beltere	11000	28	27	28	+1
Bluewtr	4200	410	375	410	+35
Cabot	4100	140	131	140	—2
Cadillac Ex	2900	142	140	140	
Capri	7000	18	16	16	—1½
Cartier	2500	15	15	15	
Chsbar I	1300	250	240	250	+5
Chsbr w	700	61	61	61	—9
Chibex	8701	264	253	254	—11
Con Dev	500	53	53	53	
Cons Imp	8000	19	17	18	—2
C Louana	16450	80	75	78	+5
C Sum	4500	29	29	29	
Cop Man	1000	8	8	8	— ½
Dumgmi	700	180	179	180	
Dumont	4500	38	37	37	
East Sull	400	335	335	335	
Falinger	700	42½	42½	42½	+ ½
Fannex	714	40	40	40	—5
Flint Rk	500	28	28	28	
Fort N	2100	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Gaspe Q	10700	142	138	142	+4
Goldex	6125	$6⅜	6⅛	6⅜	
Gold Hk	21500	50	45	47	—1
Gras L	500	15	15	15	—6
G E Res	17220	9	8	9	+1
Gr Coast	1300	270	270	270	+10
Hanson	46000	12½	11	11½	—1½
Int Norval	34500	24½	22½	24	+1
Invictus	11000	63	60	63	+3
Joubi	11056	57	54	54	—1
Kiena	5700	$5⅞	5¾	5⅞	+ ¼
Kingswd	14000	6	5	5	—2
Lynx CEx	3000	72	70	72	+2
Mdonld M	5500	85	85	85	+1
Mal Hygd	12890	$5½	4⅞	5½	+ ½
Massval	81950	43	36	40	+7
Maybrun	7000	25	24½	25	
Min Res	1350	150	145	145	—5
MM Porc	500	43	43	43	—2
Mt eagle	1500	14	14	14	
Mt Laur U	1000	81	81	81	+1
Mt Jamie	13500	19½	19	19	
M Pleas	1500	28	27½	28	—1
Muscoch	9550	48½	47	48	+1
Nw Hosco	6500	50	47½	49	+2
N Insco	8100	112	108	110	+2
Nocana	79000	50	44½	48	+1
NA Asb	2500	21	20½	20½	+ ½
NA Rare	2000	17	17	17	—1½
Nordore	7000	56	54	54	—1
Pac Ni M	8000	16	16	16	
Panaca	2000	12	12	12	—1
Peso Silv	2000	65	64	64	—1
Phoenix	100	260	260	260	+5
Pitt Gold	7000	5	4½	4½	
Probe Mn	18500	72	68	68	—4
Que Expl	43500	66	61	65	+2
Que Uran	8000	49	47	47	+1
Queenstn	7500	59	56	57	+1
Renzy	1000	31	31	31	—4
Roy Agas	34630	150	143	145	—3
StL Col	1000	126	126	126	+1
St Lucie	4000	32	31	32	+1
Scope	2200	18	18	18	—2
Shield Dv	1400	105	100	105	—10
Sil Stack	19500	50	46	46	—4
Somed	3050	165	160	164	+1
S Dufault	5500	15½	15	15½	+1
Stand Gld	13000	26	25	26	+1
Stafrd	13300	206	196	200	—1
Sturgeon	2000	52	50	50	—2
Sullivan	300	345	340	340	—5
Tagami	3000	16	16	16	
Torcan	3000	11	11	11	—1
Toronado	3500	12	12	12	+ ½
Troilus	14500	23	22	23	+1
Twent C	12547	205	175	180	—15
Untd Canso	500	$19	19	19	—2½
Viewpt	2500	21	21	21	—4
Viking Res	700	$6¼	6	6¼	
W Q Mn	40500	46½	45	45	
Wh Star	21500	53	46	53	+6
Wrightbr	3000	63	62	63	+3

Les indices de Montréal

	Industr.	Serv. publ.	Banques	Comb.	Papiers
Changement	+0.35	−0.01	+1.29	+0.36	−0.17
Clôture	245.55	146.26	289.19	230.39	132.04
Semaine dern.	243.68	146.34	287.64	229.05	133.22
Mois dernier	238.15	139.66	264.47	221.54	123.46
1974 haut	246.77	147.36	291.88	231.69	135.45
1974 bas	231.58	136.43	256.82	216.37	121.59

au comptoir

Titre	Volume	Haut	Bas
Acadia uran	40000	.04	.0275
Ayrhart Mng	14000	.60	.52
Belore Mines	1000	.78	.78
Bio Vita	500	.30	.30
Brafor	2472	.75	.65
3000		.03	.03
Brune Las	3100	2.75	2.65
Bulora	1000	2.60	2.55
Caliper	4000	.12	.10
Calmet	13250	1.00	.82
Cedar City	3100	.60	.60
Cessland	100	1.75	1.75
Cie Min Ligner	2000	.90	.85
Cons Churchill	11	1.00	1.00
Cons D L P	1000	1.00	1.00
Dalhousie	2000	.25	.25
Dumar	4000	.30	.25
Dynaco	5000	.03	.03
East Amphi	11000	.14	.12
Ego	1000	.70	.70
El Coco	11000	.33	.30
Equicorp	1670	3.50	2.00
Genstar B Pfd	1000	19.00	18.875
Gowcanda	1000	.28	.28
Gulch Mines	5000	.10	.10
Hartland	500	.20	.20
Horizon	500	.50	.50
Indian Mtn	1000	.72	.72
Int Mariner	444	.15	.15
Int Systcoms	200	.35	.35
Jasmine	2500	.60	.55
Lakelyn	3072	1.55	1.40
Maclan	2000	1.40	1.40
Magister	19500	1.45	1.15
Mar TT 7% Pr	54	9.00	8.50
Matt Berry	12500	.34	.30
Hayfield	2000	.05	.05
Medipak	2000	.5	.05
Medipak	11000	.85	.65
Min Ore	4000	.0125	.01
Modico	3000	1.30	1.10
Monexco	2000	.43	.43
Monsport Park	1000	1.30	1.25
Multico	7250	2.50	2.40
North Abitibi	7000	.58	.55
Nudulama	9000	1.25	1.10
Que Manganese	5750	.70	.65
Que Nor West	8000	.40	.40
Robin Red Lk	1000	8.00	7.50
Rol Roy Drd	1000	.50	.50
S N S Mining	2000	.45	.41
2500		.16	.16
Sloan	500	.25	.25
Stople Mng	500	.30	.30
Subeo	1000	.03	.03
Unted Mcfie	2800	.10	.10
Valdez Mines	500	.11	.11
Waite Dufault	5000	.15	.15
West Allenbee	6000	.25	.22
Xoma	2100	2.25	2.10
Yellorex	2000	.28	.28
Yorbeau Mns	3000	.28	.23

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Acrofund	1.23	1.35
Adanac	1.02	——
A.G.F. Japan	11.07	12.16
A.G.F. Special	2.48	——
All Canadian Com	6.51	7.08
All Canadian Div	6.82	7.41
All Canadian Ven	3.52	3.83
All Canadian 4000	4.53	4.92
All Canadian Energy	4.23	4.60
American Growth	4.70	5.16
Andreae Equity	5.35	5.85
Associate Investors	5.94	6.00
Canada Growth	5.63	6.19
Canagex	10.73	11.60
Cdn Gas Energy	14.65	16.10
Cdn Investment	5.03	5.15
Cdn Scudder	5.02	5.02
Cdn Security Growth	5.29	5.81
Cdn South African Gold	16.41	17.27
Cdn Trusteed	4.86	5.34
Capital Growth	12.45	12.76
xChase Fund	7.59	8.30
Collective Mutual	5.21	5.72
Commonwealth Intl	13.91	——
Commonwealth Intl Lev	3.25	——
Commonwealth Venture	5.86	——
xCompetitive Capital	4.28	4.69
Corporate Investors	6.45	7.09
Corporate Investors Stock	4.89	5.37
Dominion Compound	6.80	7.39
xDreyfus Inc.	10.45	11.45
xDreyfus Intl	10.87	11.91
Eaton Viking	5.71	——
Educator's Equity	7.13	7.51
Entarea Investment	6.42	7.05
Executive Fund Cda	6.36	6.36
Executive Intl Inv	1.45	——
xFidelity Trend	20.92	22.86
Fonds Collectif A	7.57	8.27
Fonds Collectif B	5.40	5.57
Fonds Collectif C	6.53	7.14
Fonds P.E.P.	2.87	3.12
GIS Compound	8.75	9.62
GIS Income	3.10	3.41
Growth Equity	7.31	8.03
Guardian Enterprise	.97	1.07
Guardian Growth	8.32	——
Harvard Growth	6.31	6.31
Industrial Equity	4.79	5.26
Industrial Growth	14.53	15.97
International Growth	5.39	5.92
Keystone Cda	6.31	6.92
xKeystone Cust K-2	5.32	5.83
xKeystone Cust S-1	19.28	21.13
xKeystone Cust S-4	3.66	4.01
xKeystone Polaris	3.17	——
xLexington Research	12.93	14.13
xManhattan	3.21	3.51
Maritime Equity	2.86	3.12
Marlborough	4.81	5.26
Mutual Accumulating	6.09	6.70
Mutual Bond	10.13	11.13
Mutual Growth	3.23	3.56
Mutual Income	5.21	——
Natrusco	15.71	16.41
Natural Resources	4.93	5.42
N. W. Equity	5.44	5.98
N. W. Canadian	5.42	5.96
N. W. Growth	4.66	5.12
xOne William Street	14.98	——
xOppenheimer	6.44	7.074
Pacific Dividend	5.36	——
Pacific U.S.	3.63	——
Pension Mutual	7.67	7.67
Planned Resources	4.95	5.44
Principal Growth	4.49	4.93
Prudential Growth	6.37	6.97
xPutnam Growth	9.81	10.72
Regent Growth	8.88	——
Regent Venture	3.31	——
Royfund	6.82	7.10
Sav Inv Pret et Rev	7.11	7.81
Sav Inv am Pret	8.59	9.44
Scudder North America	4.22	4.22
Spec	5.30	5.80
Taurus Fund	3.66	4.02
xTech	6.12	6.71
Templeton Growth	7.55	8.27
Timed Investment	7.48	——
United Accumulative	4.66	5.12
United Accumulative Ret	5.14	5.65
United American	1.35	1.48
United Horizon	1.89	2.08
United Security	5.03	5.53
United Venture	2.75	3.02
United Venture Ret	4.32	4.75
Universal Savings Equity	8.14	8.95
Western Growth	5.58	5.94
Xanadu Fund	3.50	3.50
York Fund of Canada	4.58	4.98

x Fonds américains

dividendes

Greyhound Lines of Canada; 17 cents, le 1er avril aux actionnaires inscrits le 8 mars.

Imperial Life Assurance; 80 cents, le 1er avril aux actionnaires inscrits le 7 mars.

Mattagami Lake Mines; 35 cents intérimaire une hausse de cinq cents, le 18 mars aux actionnaires inscrits le 1er mars.

Hugh Russel; classe A, 8 3-4 cents, le 15 mars aux actionnaires inscrits le 28 février; l'action de 1er priv. à 6 1-2 p.c. de la série A, 32 1-2 cents, le 1er mars aux actionnaires inscrits le 15 mars.

Superior Acceptance Corp.; classe A, 3 4-10 cents; classe B, 4 cents; payables les deux le 31 mai aux actionnaires inscrits le 15 mai.

Texaco Canada; l'action priv. à 4 p.c., $1, le 20 avril aux actionnaires inscrits le 29 mars.

Union Acceptance Corp.; l'action de 1er priv. à 6 1-4 p.c. de la série A, 78 1-8 cents; l'action priv. à 6 1-4 p.c. de la série B, 78 1-8 cents; l'action priv. à 6 p.c. de la série C, 75 cents; tous payables le 1er mai aux actionnaires inscrits le 15 avril.

British Columbia Forest Products; 20 cents, une hausse de cinq cents; l'action priv. à 6 p.c., 75 cents; payables les deux le 1er mai aux actionnaires inscrits le 12 avril.

Dominion Foundries and Steel; l'action priv. à 4 3-4 p.c. de la série A, $1.19 le 1er mai aux actionnaires inscrits le 10 avril.

E-L Financial Corp.; l'action priv. de la série A, 12 1-2 cents, le 19 avril aux actionnaires inscrits le 29 mars.

Fruehauf Trailor; 20 cents, semestriel, le 29 mars aux actionnaires inscrits le 6 mars.

Rothmans of Pall Mall Canada; 12 1-2 cents; l'action de 1er priv. à 6.85 p.c. de la série A, $1.71 1-4; l'action de second priv. à 6 5-8 p.c. de la série B, 33 1-8 cents; tous payables le 17 mars aux actionnaires inscrits le 5 mars.

George Weston; 28 cents, le 1er avril aux actionnaires inscrits le 7 mars.

Pour réussir votre congrès en grand ... les Holiday Inn.

La réussite d'un congrès dépend beaucoup de son organisation. Nous pourrions passer sous silence tous les congrès qui font partie de notre expérience. Mais, nous en sommes fiers. De même que vous serez fier de nous avoir confié votre prochain congrès. Quel que soit le Holiday Inn de votre choix, vous serez bien servi. Salles de réunions, repas, stationnement ... ne manqueront pas de vous faire répéter avec nous que "Partout chez nous, vous êtes chez vous."

Holiday Inn — Le Châteaubriand
6500 chemin Côte de Liesse (514) 739-3391
Holiday Inn — La Seigneurie
7300 chemin Côte de Liesse (514) 731-7751
Holiday Inn Centre-ville
420 ouest rue Sherbrooke (514) 842-6111
Holiday Inn de Québec
Ste-Foy, Québec (418) 653-4901

Holiday Inn

Propriétaire/administrateur: Atlific Inns Inc.

Unity Bank

L'actif de la dernière-née des banques à charte canadiennes, la Unity Bank, s'est inscrit à $106.2 millions à la fin du premier trimestre terminé le 31 janvier 1974, comparativement à $28.3 millions l'année précédente.

La Banque a cependant enregistré un déficit d'exploitation de $284,531 pour ce premier trimestre. Le total de ses revenus s'est chiffré à $2.3 millions, tandis que ses dépenses atteignaient $2.6 millions.

GERARD PARIZEAU LTEE

Richard S. Piédalue, ing.

Monsieur Gérard Parizeau, Président du Conseil d'Administration de Gérard Parizeau, Ltée, annonce avec plaisir que Monsieur Richard S. Piédalue, ing. a été nommé administrateur de la compagnie. Monsieur Piédalue continuera à servir la clientèle commerciale et industrielle.

L'Union Canadienne
Compagnie d'Assurances
Siège social: Québec

AVIS DE DIVIDENDE

Aux actionnaires de L'Union Canadienne Compagnie d'Assurances

Prenez avis que le Conseil d'Administration, à une assemblée tenue le 26ième jour de février 1974, a déclaré un dividende de $0.25 par action ordinaire, payable le 14 mars 1974, aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrées dans les livres de la Compagnie à la clôture des opérations le 26 février 1974.

Sillery, le 28ième jour de février 1974.

Georges-H. Larouche
Secrétaire

new york

En dents de scie

Tendance indécise hier à Wall Street où la séance n'a connu qu'une faible activité. En très nette baisse dès l'ouverture, les cours ont progressivement regagné le terrain perdu pour finalement clôturer avec une avance de plus d'un point.

Les milieux boursiers attribuaient la baisse de la matinée à l'inquiétude provoquée par les résultats des élections britanniques et par la crise politique en Israël.

Aucun de ces événements ne semble en fait devoir exercer une influence déterminante, et la faiblesse des transactions indique plutôt que les investisseurs attendent pour s'engager, l'annonce de nouvelles plus décisives pour l'économie américaine.

Peu de changements importants parmi les différents compartiments, qui ont, pour la plupart, évolué avec irrégularité.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrit à 853.18 en hausse de 1.26 points; celui des transports à 195.10 en baisse de 0.58; celui des services publics à 93.17 en baisse de 0.07. 12,270,000 actions changent de main dont 1,770,000 au cours de la dernière demi-heure.

Parmi les valeurs canadiennes inscrites à la Bourse de New York, Dome Mines a gagné 1 pour se fixer, à la fermeture, à $169 1-2. International Nickel a pris 1-2 et a terminé à $39 3-4, Seagrams 1-4 à $45 7-8 et Hudson Bay 1-8 à $26 1-2. McIntyre a perdu 1-2 et s'est fixé à $56 3-4.

Alcan, Canadian Pacific, Massey Fergusson et Hiram Walker sont demeurés inchangés à $34 3-4, $16 5-8, $18 1-2, et $54 respectivement.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	12 66	55¼	54	55¼	+ ½
Addrsso	110	10⅝	10⅛	10½	+ ⅜
Admiral	7 55	12⅛	12	12	
Alcan Al	14 100	34¾	34⅜	34¾	
Alleg Cp	13 9	11¼	11	11¼	+ ¼
Allis Ch	7 50	10	9¾	9⅞	— ⅛
Alcoa	15 237	47½	46¾	47½	+ ¼
Ambac	5 10	9½	9¼	9½	
Am Hes	5 58	33½	33⅛	33¼	— ¼
Am Airl	509	11½	10⅝	11½	+ ¼
A Brnd	7 86	38	37⅝	38	+ ⅜
Am Can	7 53	28⅝	28	28⅜	— ¼
A Cyan	9 179	23	22½	23	+ ¼
A Home	32 689	40¼	39¼	40⅛	+ ½
Am Mot	6 397	10⅝	10⅜	10½	
ASmlt R	6 325	26½	25⅞	26½	+ ¼
Am Stand	6 78	13⅞	13¼	13¾	— ⅛
Am TT	10 651	52½	52¼	52⅜	— ⅛
Ampx Cp	8 95	4¼	4⅛	4⅛	— ⅛
Anacon	9 96	28½	28	28½	+ ¼
Armco St	6 352	23⅞	23⅝	23⅝	— ¼
Armst Ck	14 49	30½	29⅞	30½	+ ½
ASA Ltd	208	86	82¼	82½	—1⅞
Atl Rich	21 177	100½	98½	100¼	+ ¼
Avco Cp	6 15	7½	7¼	7½	+ ¼
Avnet Inc	5 44	9¼	9	9⅛	— ⅛
Avon Pd	21 402	51	49¼	49¼	—1¼
Bath Ind	6 43	18⅜	17½	18¼	+ ¾
Beckmn	18 86	33	32½	32¾	— ¾
Beech A	5 12	7⅞	7⅝	7⅞	
Bel How	6 83	22⅜	21⅞	22	+ ⅛
Benfl Cp	6 x195	21⅞	21	21	— ⅝
Berkey .05e	6 25	10⅜	9⅞	10⅜	+ ⅜
Beth Stl	7 386	35	34⅛	35	+ ⅜
Blair Jhn	5 11	6¾	6¾	6¾	
Boeing	6 335	15¼	14⅝	15¼	
Boise Cas	5 421	17⅛	16⅝	17	— ⅛
Borden	10 162	25	24	25	+ ⅜
Borg War	5 76	20¼	19¾	20¼	+ ¼
Brist My	14 151	46¼	45¼	46⅛	+ ¼
Brunswk	7 175	17¼	16⅝	17¼	+ ⅛
Bucy Er	20 68	38½	37¾	37¾	—1
Bulova W	6 x24	12⅛	11¾	11¾	— ⅛
Burl Ind	6 18	22¾	22½	22¾	+ ¼
Burndy	10 76	21½	20⅝	21⅜	+ ⅝
Burrghs	33 137	199⅞	195¾	199½	+ ⅝
Callah M	24 123	17¼	16⅝	17	— ¼
Camp RL	35 81	79⅞	77½	78⅞	+ ⅜
Camp Sp	14 61	36	35¼	36	+ ½
Cdn Pac	10 156	16¾	16½	16⅝	
Carling Ok	32 1	3⅝	3⅝	3⅝	
Cater Tr	13 200	60	58¾	59¼	— ¾
Cenco Inc	9 57	15	14¾	14⅞	+ ⅛
Chessi	7 71	55	54	54¼	—1⅜
Chris Craft	8 11	3	3	3	— ⅛
Chryslr	3 414	18	17½	17⅞	
CIT Fin	9 x32	41⅞	41½	41½	— ⅛
Cities Sv	10 37	55⅛	54⅞	54⅞	
Clark Eq	9 13	39¼	38¾	38¾	— ⅛
Clark Oil	4 20	18½	18⅜	18⅜	— ⅜
Clorox Co	9 189	11⅜	11	11⅛	— ¼
Coca Col	32 121	114¾	112⅝	114⅛	— ½
CBS	9 89	32	31⅜	31⅝	— ⅜
Coml Sol	14 383	25	24¼	24¾	+ ¾
Comsat	9 91	36⅛	35⅛	36⅛	+ ¾
Con Edis	9 148	21⅛	21	21⅛	
Cont Can	7 147	25½	25	25⅜	+ ⅛
Cont Cp	7 355	37⅝	37	37⅝	+ ⅝
Cont Dat	9 525	36⅝	35⅛	36½	+ ¼
Copp Rng	6 96	30¼	28¾	30	+1¼
Copw Cp	4 12	26	25¾	25¾	— ¼
CPC Int	10 74	33¼	32¾	33	— ⅛
Crane Co	4 44	19¼	18⅞	19⅛	
Crw Zell	8 41	35	34⅝	34⅞	+ ¼
Curtis Wr	13 332	13¼	11⅞	12⅝	+ ⅜
Dart Ind	6 48	18⅜	17¾	18⅛	+ ⅛
Deere Co	7 79	45½	44⅜	45½	+ ⅜
Denn Mf	5 17	19⅞	19⅜	19¾	+ ⅜
Dexter C	11 7	14¾	14½	14¾	+ ½
Digital Eq	40 223	115¾	112⅛	115½	+1¾
Disney W	26 435	45⅛	42¼	44¾	+1⅛
Dome M	22 30	172	167¾	169½	+1
Dow Ch	19 191	57¼	56	56⅞	— ⅛
duPont	13 70	161⅛	159¼	161	+ ½
Eas Kod	24 412	101⅛	99½	100⅞	— ⅝
Eaton	5 34	28⅛	26¾	28⅛	+1⅛
EG G	19 81	16	15⅛	15⅞	— ¼
ElPas NG	7 77	14⅞	14¼	14⅞	+ ⅛
Eltra Cp	5 16	25⅛	25	25⅛	+ ⅛
ESB Inc	8 38	26	25½	25⅝	— ⅜
Esmark	7 201	31	30⅜	31	+ ⅞
Ethyl Cp	5 30	26⅝	26⅜	26½	— ¼
ExCellO	7 39	16½	16	16¼	
Exxon	7 270	84¼	82⅞	84¼	+ ⅝
Fairch	11 382	61¼	58½	61⅛	+ ⅝
Fireston	5 162	16	15¾	16	— ¼
FMC Cp	8 91	20⅛	19⅞	20⅛	— ¼
Ford M	5 294	47⅛	46⅜	47⅛	+ ⅛
Frueht	6 163	25	24⅝	25	+ ¼
Gard Den	18 39	30½	29⅝	29⅞	— ⅜
Gen Dyn	6 125	25¼	23⅞	25¼	
Gen Elec	17 409	56¼	55¾	56⅛	— ⅜
Gn Food	11 125	28	27¼	28	+ ⅛
Gen Inst	8 83	15	14	15	+ ¼
Gen Mills	18 37	57⅛	56⅝	56⅝	—1
Gen Mot	6 717	50⅜	49⅝	50¼	+ ¼
Gen Port	12 35	11½	11⅛	11⅜	— ⅛
GTel El	8 306	25¾	25⅜	25½	— ¼
Gen Tire	4 82	16⅛	15½	16⅛	+ ½
Ga Pac	13 268	42⅜	40⅜	41⅞	+1⅛
Goodyr	6 121	16⅞	16½	16⅞	+ ⅛
Gould Inc	7 37	24⅛	23⅞	24⅛	
Gt AP	86	13⅞	13⅜	13¾	— ¼
Gren Giant	9 59	24¾	23⅞	24⅝	+1⅛
Gulf Oil	5 649	22¼	22	22¼	
Hecla M	47 322	32¾	30¾	31⅛	—1¼
Heinz H	12 35	43⅝	43	43¼	— ⅛
Hew Pck	38 123	80½	78¾	80⅜	+ ½
High Voltg	15 19	6⅝	6¼	6⅝	+ ½
Homestk	21 169	86⅞	84⅝	85¼	+ ¼
Honywl	14 67	74¾	73	74¼	+ ⅜
Househ F	17 135	17⅛	16⅝	16⅞	
Hud Bay	5 15	26½	26¼	26½	+ ⅛
Hunt Ch	18 3	19⅝	19⅝	19⅝	+ ⅛
Inger Rd	17 126	85⅝	84⅛	85¼	— ½
Interlk	5 14	25¾	25½	25⅝	— ⅛
IBM	21 325	236¾	231½	236¾	+ ¾
Int FlaF	51 127	39¼	37⅛	39¼	+ ⅞
Int Harv	6 216	27⅜	26⅞	27⅜	+ ½
Int Mng	20 119	19¼	18¼	18⅞	— ¼
Int Nickl	13 297	39¾	39⅛	39¾	+ ½
Int Pap	13 248	48½	47⅜	48½	— ¼
Int TT	6 647	27⅜	26⅞	27¼	— ⅜
Itek Cp	11 21	15	14⅝	14⅝	— ⅛
John Man	6 65	19¼	19	19¼	— ¼
Kayser R	6 223	15⅞	15½	15⅝	
Kellogg	19 195	17	16¾	17	+ ¼
Kennecot	8 392	41½	40½	41½	+ ¾
Kraftco	12 138	45½	44¼	45⅛	+ ⅛
Krsge SS	31 415	35¾	35	35¾	+ ½
Lib McN	7 1	5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Litton	9 523	10¼	9⅞	10¼	+ ⅛
Lockhd Air	4 32	5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Loew Cp	4 90	20⅛	19¾	20⅛	+ ¼
Mad SG	16 10	7	7	7	— ⅛
Magnvx	25 50	7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
Mallory	7 3	19	18¾	18¾	— ¼
Marathn	16	10¾	10½	10½	— ⅛
Marcor	8 35	24	23⅝	24	— ⅛
Marlen	21 34	49	48½	48¾	+ ⅛
Marq Cem	7 18	10⅞	10⅝	10⅝	— ⅛
Mars Fd	8 12	19½	19⅜	19⅜	— ⅜
Martn M	7 44	18½	18¼	18⅜	+ ⅛
Mascp Cp	22 75	42⅝	41½	41½	—1
Mass Fer	5 37	18¾	18⅜	18½	
McDonld	41 560	54⅝	51⅞	54⅝	+2⅛
McDn D	5 96	19⅛	18¾	19⅛	— ⅛
McGr H	6 70	7¼	7⅛	7¼	
McIntyre	9 z250	57¾	56¾	56¾	— ½
McKee	17 24	25¾	25⅜	25⅝	— ⅜
Merck	32 x289	78¾	77¼	78⅜	
Merrl Lyn	10 172	11½	11¼	11⅜	— ¼
MGM 1.75e	9 16	13¾	12⅞	13¾	+ ½
Midl Ros	5 87	11½	11⅜	11½	+ ⅛
Minn MM	28 266	76	75	75⅛	— ⅜
Mobil O	5 379	46¼	45	46¼	+ ⅞
Mohas	6 42	18	17½	18	+ ½
Mnsant	8 295	59¼	58¼	59⅛	+ ¼
Motorola	15 187	45⅞	43¼	45⅞	+ ⅝
N CashR	352	37¾	36½	37¾	+ ½
Nat Distil	8 56	13¾	13½	13¾	
Nat Gyp	6 x86	13⅛	12½	13⅛	+ ¼
NL Ind	6 x71	13⅝	13¼	13½	
Norflk W	7 82	69	67¼	67⅝	—1⅜
Northgt	4 229	7⅞	6¾	7¾	— ⅜
Northrop	6 14	20¼	19⅞	20¼	+ ⅛
Nor Sim	8 261	14	13½	14	+ ⅜
Occ Pet	9 376	10¾	10⅜	10½	+ ¼
Out Mar	4 68	20⅜	19⅝	20	— ⅛
Pac Petrl	23 16	33¾	33¼	33⅜	+ ¼
Pan Air	229	5⅛	5	5	— ⅛
Penn Cen	115	3⅛	3	3	— ¼
Pepsi Co	18 85	63¼	62¾	63¼	— ¼
Perk Elm	34 x31	33½	33	33½	+ ¼
Phelp D	7 56	41	40⅛	40¾	— ¼
Phil Mor	19 120	106⅛	105¼	106⅛	— ⅝
Pitney B	10 112	10	9⅝	9¾	— ⅜
Polaroid	49 380	78¼	75	78¼	+1
Prct Gm	23 149	86⅛	85½	85⅞	—1⅜
Pullman	13 40	69¼	68¼	68½	—1¼
Ralston P	18 29	41½	40⅞	41¼	+ ⅜
Raym Int	11 7	12	11¾	11¾	
RCA	8 422	20¼	19¾	20⅛	— ¼
Relia Grp	5 328	11¾	11⅝	11⅝	+ ⅜
Rep Stl	5 163	27½	26¾	27½	+ ⅞
Rich Mrl	14 28	26¾	26⅜	26⅝	— ¼
Rosario	22 x106	51¾	50⅝	50⅝	— ¾
Royl D	4 167	33¼	32¾	32⅞	— ½
Sanders	8 18	6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
SFe In	25 221	33½	32¼	32¾	—1⅛
Scher Pl	34 206	67¾	67	67	— ½
SCM Cp	5 53	11¾	11⅜	11⅝	+ ⅛
Scott Pap	10 124	16¾	16½	16¾	
Sears R	20 206	87	86¼	86⅞	— ¼
Sedco Inc	26 270	55½	54½	54¾	— ¾
Shell Oil	11 87	58¾	58	58¾	+ ½
Singer	6 217	36¼	35¾	36	
Smith AO	4 18	12⅞	12¾	12⅞	— ⅛
Sou Pac	9 99	35⅞	35½	35⅞	
Sperry R	13 115	41⅞	40⅜	41⅞	+ ⅝
St Brand	14 46	53	52⅝	52¾	
StOil Ind	12 307	93½	92	93¼	— ⅛
Stvens J	5 31	27¾	27	27¼	— ⅜
Stud Wor	3 6	33¾	33¼	33¼	— ⅝
Sun Oil	9 21	50	49¾	49¾	+ ⅛
Sunsh M	116 186	21⅛	19¾	19¾	—1½
Taft Brd	7 47	18¼	17⅞	18¼	
Technicir	6 43	7⅞	7⅝	7¾	+ ⅝
Teldyn	5 74	13⅞	13⅝	13¾	
Tenneco	7 75	22¼	22	22⅛	— ¼
Texaco	5 675	28	27⅝	27⅞	— ⅛
Texas Glf	14 438	35¾	34⅝	35⅝	+ ½
Tex Inst	29 308	109¼	106	108⅞	+ ⅜
Textron	8 55	21⅝	21⅛	21¼	— ½
Thiokol	5 28	11⅜	11¼	11¼	— ¼
Time In	7 212	37	35¾	36½	— ½
Timkn	6 17	33½	33⅛	33¼	— ⅛
Tran Un	13 40	40	39½	39⅞	— ⅛
Twen Ce	9 1456	9	8½	8⅞	
Un Carb	7 256	35½	35	35½	+ ⅜
Unit Air	5 194	26⅛	25¼	26	+ ½
Unit Cp	30	9	8⅞	8⅞	— ⅛
US Frgt	7 32	18¼	17½	18¼	+ ½
US Gyps	7 80	21½	20¾	21¼	+ ¼
US Steel	7 706	44½	43¾	44⅜	+ ⅛
Varian As	12 107	12¼	11⅝	12¼	+ ¼
Walk HA	14 2	54	54	54	
Warn Lb	19 239	34⅞	34⅜	34⅞	+ ¼
Weathrd	5 14	7⅞	7½	7¾	+ ⅜
Wolwth	5 96	17¾	17¼	17¾	+ ⅛
Xerox Cp	29 298	112⅝	110	112½	— ½
Zenith R	9 19	29⅛	28¼	28⅞	+ ⅜
Zurn Ind	11 46	10¾	10	10	— ½

Bourse américaine

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Al Art	11 23	3⅛	3	3⅛	
Amco Ind	16 27	4	3⅞	3⅞	— ⅛
Asamera	18 70	13	12¼	12¾	+ ¼
Brascan	4 41	17⅝	17½	17½	+ ⅛
Creole P	6 34	18⅞	18⅛	18½	— ¾
Cwn Cp	4 41	23⅞	23⅛	23⅝	+ ¾
Dome P	23 55	43¾	43½	43⅝	
Dynalec	25 143	5½	5⅛	5⅜	+ ¼
Filt Dyn	4 17	5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Ford C	5 z410	84½	83	84½	+ ½
Fresnillo	18 44	41⅝	40⅛	40¼	—1½
Giant Y	23 261	21⅜	19¾	19⅞	—1¾
Hartz Mt	23 146	20⅝	20¼	20½	— ⅛
Holingr	18 1	45½	45½	45½	+1
Imp Oil	22 24	40⅜	40⅛	40⅛	+ ⅛
Jup Ind	5 1	6⅝	6⅝	6⅝	+ ⅛
Lk Shore	84 92	6⅞	6½	6¾	— ⅛
Moly wt	71	15⅝	14½	15⅝	+1¼
NY Time	6 8	10½	10½	10½	— ¼
NCdn Oils	16 17	6	5¾	5¾	
Peel Eld	25 17	14½	13¾	14	— ⅝
Prat Lmb	7 x8	12½	12⅛	12⅛	— ⅛
Preston	6 8	19½	18¾	19½	+1
Rio Algm	9 4	38	38	38	
Scur Rain	33 4	21¾	21½	21½	— ½
Syntex	35 1544	62	58⅛	61⅝	+2½
Tran Lux	19 7	3¼	3⅛	3¼	+ ⅛
UN Asbes	10 5	3	3	3	
Utah IdS	33 1	13⅜	13⅜	13⅜	
Wr Harg	121	2¾	2½	2½	— ¼

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND, LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende régulier trimestriel de $0.12 par action sur les actions de classe "A" et un dividende de $0.10 3/4 par action sur les actions de classe "B" ont été déclarés payable le 15 mars 1974 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 22 février 1974.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
H.A. Leblanc,
Secrétaire

COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND, LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende régulier trimestriel de $1.06¼ par action sur les actions privilégiées cumulatives de la compagnie a été déclaré pour la période commençant à la fin du trimestre finissant le 15 décembre 1973 au 15 mars 1974 payable le 15 mars 1974 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 22 février 1974.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
H. A. Leblanc
Secrétaire

L'indice Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	848.01	854.97	841.76	853.18	+1.26
Transport	195.02	196.22	192.24	195.10	−0.58
Serv. publ.	93.21	93.69	92.34	93.17	−0.07
Ensemble	273.30	275.53	270.70	274.28	−0.01

l'or

LONDRES — L'once d'or était cotée hier à $168.25 sur le marché européen de l'or comparativement à $172.40 vendredi dernier.

l'argent

TORONTO — Handy and Harman of Canada Ltd. évaluait hier l'argent canadien à $5.364 l'once de Troyes.

Avec le Télex, les affaires, ça avance!

Le Télex n'est plus l'apanage exclusif des grosses compagnies.
Un nombre toujours croissant d'entreprises moyennes et petites qui progressent utilisent les services du Télex pour leurs communications avec les fournisseurs, les succursales, leurs clients; il y a une bonne raison à cela: c'est que le Télex est rapide, pratique et économique.

Le Télex abaisse réellement le coût des communications interurbaines.
Il est économique, car vous ne payez que le temps d'utilisation et un modique loyer mensuel pour l'appareil. A ce compte, le Télex réduit radicalement le coût des communications: pas de temps perdu en conversations qui n'ont aucun rapport avec les affaires; pas d'argent qui s'envole avec les paroles inutiles.

Le Télex est rapide, pratique et plus répandu que vous le croyez!
Un message Télex est instantané, clair et précis. Il vous parvient en copies dactylographiées. Le Télex fonctionne 24 heures par jour et n'est pas soumis aux contingences des fuseaux horaires. Il y a plus de 25,000 bureaux d'affaires au Canada qui sont abonnés au Télex: vous y retrouverez la plupart de vos clients et fournisseurs. Tous ces gens trouvent qu'avec le Télex, les affaires, ça avance!

Le groupe de spécialistes du CNCP vous offre gratuitement ses services.
Vous vous devez de rencontrer votre représentant en communication du CNCP. Il analysera vos besoins et vous expliquera, s'il y a lieu, comment vous pourrez économiser davantage avec le Télex tout en améliorant sensiblement l'efficacité de vos communications.

Les communications d'affaires: notre unique préoccupation.
Télécommunications CNCP

toronto

Chute des pétroles

Les prix ont généralement été bas et le marché plutôt faible hier à la Bourse de Toronto.

Le déclin des pétroles s'est accentué: ils ont perdu 1.82 et ont clôturé à 261.10. Ranger Oil a perdu 2 3-8 et s'est fixé à $38 1-4, United Canada 1-38 à $18 7-8, Sunningdale 3-4 à $8, Peyto 3-4 à $8 1-4 et Scurry Rainbow Oil, $20 1-4.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 294 contre 227 alors que 257 valeurs demeuraient inchangées.

Le volume des actions transigées a été de l'ordre de 2.87 millions pour une valeur de $25.40 millions comparativement à 3.95 millions d'actions vendues pour $30.90 millions vendredi dernier.

Les commerciales, les communications, les ministères et les breuvages ont été en perte. Les aciers, les chimiques, les immobilières et les services publics étaient en hausse.

Canadian Tire a perdu 6 pour atteindre $40; Canadian Tire A ont fléchi de 3 1-8 pour se fixer à $41.

B.C. Telephone a pris 3-8 pour se fixer à $55 3-8.

Placer Developpement a décliné de 1-2 pour clôturer à $22 1-2. Moore Corp. a gagné 1-4 pour atteindre $52. Kaps Transports a perdu 15 cents et s'est fixé à $4.25. Allerco Development a perdu 1 1-8 et a atteint $8 3-8. Toronto Dominion Bank 5-8 à $39 1-4, Inco 1-2 à $38 1-4 et Brascan A 1-4 à $16 5-8.

Great West Life a gagné 1 et s'est fixé à $63 3-4, Weston 1 à $23 1-4, Conduits national 3-4 à $10 1-2, Guaranty Trust 5-8 à $10 5-8 et Stelco 5-8 à $33 3-4.

Rio Algom Mines a perdu 7-8 à $35 7-8, Tara 1-2 à $24 1-4 et Bethléem 1-2 à $14 1-2.

Vestgron Mines a pris 3-4 à $19 et Agnico Eagle 3-4 à $9 3-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Industrielles

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	8000	$14	13⅞	13⅞	
Acklands	400	$12	11⅞	11⅞	— ⅛
Acklnd 2p	300	$14	13½	14	+ 1
Acme Gas	5000	15	14	15	
Acres A pr	z115	$43½	43¼	43½	
Adanac M	1000	45	45	45	+ 3
Advocate	100	135	135	135	
Afton Min	200	$7¾	7¾	7¾	
A.G.F.M	100	290	290	290	
Agnico E	9494	$9¾	9⅜	9¾	+ ¾
Agra Ind	300	$8⅝	8½	8⅝	
Akaitcho	4200	240	230	230	—10
Albany	5800	67	65	65	— 1
Alt East G	3180	$7¼	7⅛	7¼	
Alta Gas A	1400	$13⅜	13¼	13⅜	+ ¼
Alta G C p	z50	$63	63	63	
Alta Nat	200	$19½	19¼	19½	+1⅛
Alcan	7829	$33¾	33⅛	33⅝	— ¼
Alcan pr	z50	$24	24	24	
Algo Cent	900	$14¼	14	14¼	+ ¼
Algoma St	6108	$25½	24⅞	25½	+ ½
Allarco Dv	1950	$9½	8⅜	8⅜	—1⅛
Alliance B	300	$10¼	10¼	10¼	
Alminex	3060	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅜
Alpa Ind	200	$8½	8⅜	8½	+ ¼
Alum 4 pr	z75	$17½	17½	17½	
Alum 4½ p	z60	$33½	33½	33½	
Am Larder	2100	86	84	85	— 3
Am Eagle	700	110	110	110	— 2
A Quasar P	100	$13	13	13	+ ⅜
Andres W	900	$18	18	18	
Anglo-cn	1425	$20	19½	19½	— ½
Ang CT 4½	z25	$27¾	27¾	27¾	
Ang CT 290	150	$35½	35½	35½	+ ¼
Ang CT 315	110	$39	39	39	+ 1
Ang U Dev	4900	133	125	125	—10
Aquitaine	4532	$29⅞	29⅝	29⅞	+ ¼
Args 250 p	100	$31	31	31	— ⅞
Argus B pr	z35	$32⅞	32⅞	32⅞	
Arg C p	10200	$12⅜	12½	12½	
Asamera	3500	$12¾	12	12⅝	+ ⅜
Asbestos	1003	$19⅜	19¼	19¼	
Ashland C	100	$10½	10½	10½	
Asoc Porc	2754	215	200	200	—18
Atco A	1675	$18⅛	18	18	— ½
Atl C Cop	2000	62	62	62	+ 2
Atlas Yk	2500	19	18	18	— 1
Auto El	395	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Ato Hard A	200	$10	10	10	
Avoca M	1500	74	72	72	— 2
Bad Boy	150	$6⅜	6⅜	6⅜	
Balindery	400	140	140	140	
Banister C	100	$17	17	17	
Bankeno	2000	495	480	485	— 5
Bank B C	z25	$22	22	22	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Bk Mtl	11774	$20⅝	20⅛	20⅜	+ ¼
Bank N S	3026	$39⅝	39	39⅝	+ ¼
B Cdn Nat	1341	$19½	19⅛	19¼	+ ⅜
Bary Expl	6000	75	75	75	— 5
Baton B	3000	495	490	495	+ 5
Becker B p	z50	340	340	340	
Bell Canad	8881	$44⅛	44	44⅛	+ ⅛
Bell A pr	349	$45¾	45¾	45¾	+ ¼
Bell B pr	264	$46⅞	46½	46½	— ½
Bell C pr	200	$30⅜	30⅜	30⅜	
Beth Cop	1650	$14⅞	14½	14½	— ½
Bl Hawk	500	70	70	70	— 2
Black P A	100	$5⅜	5⅜	5⅜	
Blkwod A	1100	495	495	495	
Block Bros	4030	345	335	345	— 5
Bovis Cor	4305	200	198	198	
Bow Valy	845	$26⅜	26⅛	26¼	— ¼
BP Can	1220	$15⅞	15¾	15¾	— ⅛
B.alor Res	500	230	225	225	— 5
Bramalea	5550	$6⅝	6⅜	6⅝	
Brameda	1278	57	57	57	— 3
Brscn A	17269	$16⅞	16⅜	16⅝	— ¼
Brenda M	910	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
Bright A	200	$14	13¾	14	+ ½
Brinco	3441	$5⅜	5¼	5¼	— ⅛
BC Forest	111	$19	19	19	— ¼
BC Frest p	100	$39	39	39	— 2
BC Sugar A	625	$21½	21¼	21½	+ ¼
BC Sugar p	z10	$14¾	14¾	14¾	
BC Phone	3770	$55½	52¾	55⅜	+3⅞
BCPh 4⅜ p	325	$54½	54½	54½	
BCPh 4.84	100	$14½	14½	14½	— ⅜
BCP 7.04 p	100	$23¼	23¼	23¼	
Broul R	3500	75	72	75	+ 3
Bruck A	100	$12	12	12	
Brunswk	1450	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Budd Auto	1100	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Bulora Cor	8100	264	255	259	+ 4
Burns Fds	300	$14½	14½	14½	
Cad Dev	1320	$17½	17⅜	17⅜	— ⅛
Cad Dev b p	100	$20½	20½	20½	— ½
CAE Ind	200	$10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
Cal Pow	1200	$24¾	24⅝	24⅝	— ⅛
Cal P 4 p	z15	$52	52	52	
Cal P 5 p	z10	$62½	62½	62½	
Calvrt Dle	200	195	195	195	
Calvert	25500	21	18	18	— 4
Cam Mine	2500	22	21	22	+ 1
Cambridg	500	$18	17¾	18	
Camflo	3905	$19⅛	18¾	18¾	— ⅛
Cam Chib	1400	$8⅜	8	8⅛	— ¼
Camp RL	705	$77½	76	77½	+1½
Campau A	3205	$9⅞	9⅝	9⅞	+ ¼
Campu 7p	100	$11½	11½	11½	+ ¼
Can Cem L	715	$14½	14¼	14⅜	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Can Malt A	500	$28½	28½	28½	— ¼
C Nor West	9165	$8⅜	7⅞	8	— ⅜
C Pakrs C	475	$24½	24⅛	24¼	— ⅜
Can Perm	1100	$20⅛	20	20⅛	+ ⅜
CS Pete	5600	$5½	5¼	5¼	— ⅛
C Tung	4500	375	365	370	+ 5
Cdn Arrow	2000	30	30	30	—1½
C Bonanza	1100	140	135	140	
C Cablesy	942	$16½	16¼	16¼	— ¼
Cdn Can A	1900	$9⅛	9	9	— ⅛
Cdn Cel	6900	$6⅞	6½	6⅝	— ⅛
CC Man A	4650	$24½	24½	24½	+ ½
CC Man B	800	$24	24	24	
C Curtis	4000	65	65	65	
Cdn Equty	300	$19¼	19¼	19¼	— ¼
C Ex Gas	2200	325	315	315	—15
C Found pr	154	$10¾	10¾	10¾	+ ⅛
C Homestd	1730	$6⅞	6⅝	6⅞	— ⅛
C Hydr	5150	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
C Imp Bank	4465	$31	30⅞	30⅞	
C Ind Gas	4399	$9¾	9¼	9¼	— ½
CIL	231	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
C Int Pow	100	$12⅞	12⅞	12⅞	
C Lencour	6000	17	17	17	—2½
C Manoir	690	395	395	395	+ 5
C Malart	2000	53	53	53	— 2
C Marconi	z10	340	340	340	
C Ocdental	600	$13⅜	13⅛	13⅛	— ¼
CP Inve	3235	$17½	17¼	17⅜	— ⅛
CP Inve pr	1090	$34⅞	34½	34⅞	
CPIn w	10360	345	335	335	— 5
CP Ltd	8362	$16⅛	15⅞	16	— ⅛
CPL A p	150	$10½	10½	10½	
C Reserve	600	450	430	430	—20
CRenol A p	100	$14	14	14	+ 2
Cdn Sup O	666	$57	56¼	57	+ ¼
Cdn Tire	1945	$45	39½	40	— 6
C Ti A	57380	$42¾	39¾	41	—3⅛
C Uilties	108	$10⅛	10⅛	10⅛	
C Util $1.25	325	$20⅜	20¼	20¼	
CWN G 4 pr	z27	$10	10	10	
Canron	500	$21¾	21⅝	21¾	— ¼
Capit Div	2000	32	30	30	— 1
Cara	250	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Carl OK	3670	365	360	365	
Carl OK A p	250	$23½	23½	23½	— ¼
Carl OK B p	z10	$28	28	28	
Carma D	2931	$11⅜	11⅛	11⅛	— ⅛
Carrier JD	500	215	210	210	+ 5
Cassiar	250	$10¾	10¾	10¾	
Cassidy L	200	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Cassidy p	300	$8⅝	8⅝	8⅝	
CC Yachts	350	365	350	350	—10
Celanese	600	$5½	5⅜	5½	
Cent Pat	1400	125	120	120	— 9
CFCN	100	$7	7	7	— ¼
Chemaloy	9400	260	255	256	— 4
Chestrvile	1500	16	16	16	— 1
Chib Kay	2000	24	23	24	+ 1
Chieftan D	1050	$9⅞	9¾	9¾	— ½
Chrysler	3372	$17½	17	17¼	— ⅛
CHUM	z20	$8	8	8	
CHUM B	z90	$8½	8½	8½	
Clarcan	299	$5⅝	5⅜	5⅜	— ⅛
Coch Will	6900	235	225	230	
CWill r	13783	19½	18	19½	+ ½
Cckfield	200	$5¼	5¼	5¼	
Cbin Lake	2500	28	28	28	— 2
Coldstm	200	296	296	296	+ 1
Coles Book	500	$6½	6⅜	6⅜	— ¼
Compro	100	250	250	250	—75
Comb Met	2000	13½	13½	13½	+ ½
Cominco	9090	$31⅞	31¼	31⅞	+ ⅝
Com Cap	600	235	235	235	
C Holiday I	1485	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Conduits	4550	$10½	10	10½	+ ¾
Coniagas	2100	180	175	180	— 5
Conn Chm	225	490	490	490	—10
Conn Bath	1965	$27	26½	27	+ ⅜
Con Bath p	940	$18¾	18½	18¾	+ ¼
Con Bath w	1532	190	185	185	— 5
Con Bldg	3710	335	325	335	+ 5
Con Fardy	5050	160	155	156	— 1
C Durm	29500	87	83	85	+ 1
C Marben	1300	100	100	100	
C Morisn	9400	226	221	226	+ 1
Con Nichol	1000	11	11	11	
Cons Pipe	150	300	300	300	+10
Cons Pr	114400	199	180	190	— 5
C Rambler	2100	325	315	325	+10
C Rexpr	13000	33	32	32	— 1
Con Textle	500	400	395	400	+ 5
Con Distrb	1225	$12⅝	12½	12½	— ⅜
Cons Gas	2430	$18¼	17⅞	18⅛	+ ⅛
Con Glass	z50	$8¾	8¾	8¾	
Conwest	400	$5½	5¼	5¼	
Cooper C	250	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
Coprcorp	3000	26½	26½	26½	+1½
Cop Fields	1365	165	160	160	— 2
Corby vt	300	$21⅝	21½	21½	
Cornat Ind	655	475	470	475	+ 5
Corp Food	300	425	425	425	—70
Coseka R	400	242	236	236	— 1
Costain R	100	$8	8	8	
Costin R w	200	335	335	335	
Courvan	4000	20	19	20	
Craigmt	1550	$6	6	6	— ⅛
Crain R L	300	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Crestbrk	1400	$9½	9⅜	9½	+ ¼
Cstland	3916	22	22	22	
Crwn Life	z10	$66¾	66¾	66¾	
Crow Nest	100	$27	27	27	
Crush Intl	1555	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Cuvier M	5200	270	265	270	+10
Dale R	200	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ¼
Dalmy A	1300	$6¼	6	6¼	+ ⅛
Daon Dev	2800	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
Decca R	300	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
D Eldona	1391	48	47	47	— 1
Delhi Pac	z250	7	7	7	
Delta Ben	400	210	210	210	— 5
Denison	2368	$52⅜	52	52	— ¼
Dicknsn	2250	$8½	8¼	8⅜	— ⅛
Digtech	1400	175	140	155	+10
Discovry	2000	174	171	173	+ 1
Distl Seag	8152	$44⅝	44¼	44½	
Doman I	850	$8	8	8	
Dome	685	$166	163½	164½	+ 1
Dome Pete	z125	$42⅜	42	42¼	
D Citrus	400	$6¾	6¾	6¾	— ¼
D Dairies	z81	$33	33	33	
D Explor	3000	56	55	56	+ 2
Dofasco	6655	$33⅛	32¾	33⅛	+ ⅜
Dom Store	734	$14½	14½	14½	— ⅛
D Textie	1425	$10⅜	10⅛	10⅛	— ¼
Domtar	2080	$25⅛	25	25⅛	— ⅛
Donlee M	825	$5	465	5	+45
Douglas L	100	350	350	350	+ 5
Dover Ind	300	$10	10	10	+ ⅛
DRG Ltd A	200	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Dr Mc C A	100	$17½	17½	17½	
Dunraie	500	29	29	29	— 4

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Du Pont	102	$28	28	28	+ ⅜
Dylex L A	1600	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅛
Dynasty	1645	$10¼	10	10¼	+ ⅜
Estn Can S	110	$15½	15½	15½	+ ¼
Estn Prov	100	425	425	425	
East Mal	2455	$8⅞	8¼	8⅞	+ ⅝
East Sull	2350	335	320	335	+ 5
Econ Inv	200	$15¼	15¼	15¼	— ¾
E-L Fin	300	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Electro ltd	250	$8¾	8⅝	8¾	
Emco	1000	$6½	6¼	6⅜	
Extndcar	1500	$7⅞	7¾	7⅞	— ⅛
Fairview	4800	$24	23½	24	+ ¼
Falco C	13625	$12⅞	12½	12⅞	+ ⅜
Falcon	2750	$63¼	63	63	+ ⅜
Fed Ind Ltd	100	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅛
Fields S	150	$16½	16½	16½	
Finning T	4400	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
F City Fin	200	$12	12	12	
F City F wt	100	$7	7	7	
F Orenada	5250	18	17	17	— 1
Fittings	100	$20	20	20	— ½
Foodcrp Lt	2350	122	121	121	— 1
Ford Cnda	440	$81½	81½	81½	— ½
Fort Reinc	2000	33	32	32	+ 3
F Sea A pr	325	$7¾	7¾	7¾	
F Season w	120	255	255	255	—10
Francana	200	$10	10	10	
Fraser A	500	$23¾	23¾	23¾	— ¼
Frobex	21500	32	30½	31	— ½
GH Steel	400	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅜
Gaz Metr	1430	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Gen Baker	100	355	355	355	—20
Gen Distrb	100	$9⅜	9⅜	9⅜	
GMC	1240	$49	48½	49	
Genstar L	1822	$18½	18⅜	18½	+ ⅛
Gnstar L w	500	$5½	5½	5½	— ¼
Gesco Dis	100	$5	5	5	
Gt Mas	21513	210	180	191	—20
Giant Yk	175	$21½	21½	21½	+ 1
Gibral	10650	$10⅞	10¾	10⅞	— ⅛
Glendale	110	$7⅜	7⅜	7⅜	
Gold Crest	600	$6½	6⅛	6½	+ ½
Goldund M	7080	114	105	114	+ 9
Goldray	500	62	62	62	+ 1
Goldrim	7500	7	7	7	
Gozlan	400	$8¼	8	8¼	
Graft G	z10	$23⅞	23⅞	23⅞	
Granduc	6300	310	275	285	—25
Gt COilsds	600	$10	10	10	
GL Nickl	1450	249	245	245	— 2
GL Paper	400	$24⅛	24⅛	24⅛	
GN Capital	650	$7¼	7	7¼	+ ⅛
Gr Plains	150	$28⅞	28⅞	28⅞	+ ¼
Gt W Life	541	$63¾	63	63¾	+ 1
Gt West S	1300	360	355	355	— 5
Green A L	300	250	250	250	
Green Pnt	2000	8½	8½	8½	+ ½
Grey G	100	430	430	430	
Greyhnd	620	$17¾	17⅝	17⅝	— ¼
GSW Cl B	1200	475	475	475	
Guar Trst	741	$10⅝	10½	10⅝	+ ⅜
Guard Cap	z50	465	465	465	
Gulf Can	4180	$34	33⅝	33⅞	
Gulfstrem	6515	128	125	125	
Halifax D	900	225	225	225	
Hambro C	3300	380	370	375	— 5
H Group	620	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Hardee	3100	117	115	117	+ 2
Hard Crp A	150	$6½	6½	6½	+ ¼
Hard Crp C	100	$6	6	6	
Harlequin	100	$14	14	14	+ ½
Harris J S	670	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Hawker S	4795	$6¼	6	6¼	+ ¼
Hawker pr	z25	$65	65	65	
Hayes D A	626	$7⅛	7	7	— ¼
Hedway C	300	455	450	450	—15
Hollinger	230	$43¾	43¾	43¾	— ¼
Homco Ind	100	420	420	420	+10
Home A	1203	$51½	51	51½	
Home B	100	$46½	46½	46½	+ 1
H Bramor	200	480	480	480	—10
Houston O	9000	276	275	275	— 7
Huds Bay	2865	$25½	25⅜	25½	
H Bay Co	3456	$16⅞	16⅜	16⅜	— ¼
HB Oil Gas	1028	$45¾	45¼	45½	+ ¼
Hu-Pam	1500	38	36	36	+ 2
Huron Eri	400	$29⅛	29	29	— ¼
Husky Oil	3050	$22⅛	21⅞	22⅛	
Husky A pr	z30	$41½	41¼	41½	
Husky B pr	z50	$41¼	41¼	41¼	
Husky D w	z24	$5¾	5¾	5¾	
Husky E w	2200	$9¼	9⅛	9⅛	
Hydrd	50165	94	79	83	— 2
Hy's Ltd	300	350	350	350	
IAC	2925	$19⅝	19⅛	19⅝	+ ⅛
IAC wt	300	$7	7	7	— ¼
Imasco	1675	$30¼	30	30⅛	— ⅛
Imasco A p	700	390	390	390	+10
Imp Gen	600	$5	5	5	
Imp Gen w	4000	50	46	50	+ 7
Imp Life	10	$100	100	100	
Imp Oil	5519	$39⅛	38⅞	38⅞	— ⅛
Indal Can	800	$12½	12¼	12½	
Indusmin	z24	$9½	8⅞	8⅞	
Inland Gas	505	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
Inland G p	100	$13	13	13	+ ¼
Inter-City	1900	$5⅝	5½	5½	— ⅛
Inter C B w	1750	360	350	350	—10
Intrmetco	5000	495	450	480	+30
IBM	94	$226	222	226	
Int Mogul	800	$10½	10⅛	10¼	— ¼
I Mogul A	300	$17	16⅞	17	+ ¼
Inco	35564	$38½	38	38¼	— ½
Int Obaska	7000	39	38	38	— 1
Interpool	1655	$13¾	13⅜	13½	+ ¼
Intpr Pipe	3797	$20⅞	20⅝	20⅞	— ⅛
Int Pipe w	550	$6⅜	6⅜	6⅜	— ¼
Ipsco	816	$15⅜	15⅛	15⅜	+ ⅛
Inter Tech	6000	28	26½	28	+ 1
Inv Group	300	$9	9	9	+ ¼
Inv Grp 5 p	350	$19½	19½	19½	
Irish Cop	6000	9	7½	7½	—2½
Iron Bay T	2200	415	415	415	+15
Irwin T A	1100	305	290	290	—10
Iso	1600	208	203	208	+ 5

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ITL Ind	950	300	290	290	— 5
IU Intl	9468	$18	17⅜	18	
Ivaco Ind	300	$11¾	11⅝	11¾	+ ¼
IWC Com	1500	215	210	215	
Jannock	1312	$6⅞	6½	6¾	
Jannock A	700	$13	13	13	+ ¼
Jannock B	460	$13	12⅝	13	+ ¼
Jelex	10000	25½	23½	25	+ 1
Joliet	1000	26	26	26	+ 1
Jonsm	11000	8	8	8	— ½
Jorex Ltd	5500	80	77	77	— 1
Joutel	z20	49	49	49	
Kaiser Re	8270	365	355	355	—15
Kaisr w	16100	161	158	160	+ 2
Kam Kotia	1300	81	80	80	— 4
Kaps Tran	5930	435	415	425	—15
Keen Ind	300	$10	10	10	
Keeprite B	150	$9¾	9¾	9¾	+ ⅛
Kelsey H	300	$9	9	9	+ ¼
Kerr Add	7834	$14⅝	14	14	— ½
K Anacon	z570	44	37	37	
Koffler	100	$5	5	5	
Koffler A p	700	$8¾	8⅝	8⅝	— ⅛
Labatt A	1050	$23	22¾	22¾	— ¼
Labatt A p	150	$22¾	22¾	22¾	— ⅛
Lab Min	z50	$41	41	41	
Lacanex	5700	107	105	107	+ 2
Lacanex w	2500	28	25	28	— 2
Lacroix I	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Laidlaw T	900	$7⅝	7½	7½	
Lailaw B p	150	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Lakehead	3500	17	16	16	— 1
LOnt Cem	400	400	400	400	
L Osu	2500	9	8½	8½	
L Shore	220	$6½	6½	6½	
Lambda M	200	150	150	150	
Langis	3000	17	17	17	+ 3
Laura Sec	178	480	480	480	— 5
Laurasia	5050	69	66	66	— 2
Lau Fin	150	$11½	11½	11½	
Lau F 2.00	300	$23¾	23¾	23¾	— ⅜
L J A	100	$17	17	17	
Leigh Inst	2950	420	400	410	—10
Leons Frn	150	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Levy A pr	150	$5¼	5¼	5¼	
Lincoln Tr	150	$16⅛	16⅛	16⅛	
LL Lac	2222	325	315	315	—10
Livingsto	100	$8½	8½	8½	
Living pr	z25	$39	39	39	
Lob Co A	360	$6½	6⅜	6½	
Lob Co B	1950	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Lob Co pr	z55	$26⅝	26⅝	26⅝	
Lob Ltd Ap	z15	$16⅜	16⅜	16⅜	
Lob Ltd Bp	300	$17½	17½	17½	+ ¼
Lob Inc	100	425	425	425	+10
Lochiel	3700	286	280	284	+ 6
Loeb M	100	380	380	380	
Lost River	1900	350	340	340	—15
Maclarn A	175	$28	28	28	
Mclan H A	700	$8¾	8¾	8¾	— ¼
MH Cable	850	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
MB Ltd	11275	$30	29⅝	30	+ ⅛
Madlin	13300	$5¼	5	5⅛	— ⅛
Madsen	9638	300	296	300	
Magna Int	2993	$12⅝	12¼	12¼	— ⅜
Magnetcs	1500	70	70	70	— 1
Maher pr	100	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅛
Maislin I	100	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Major H D	100	340	340	340	
Malartic	171	255	255	255	— 3
Man Ba	11326	195	181	190	— 8
M Lf Gard	100	$29½	29½	29½	+ ½
M Lf Mills	1600	$21¼	21¼	21¼	
M L Mills p	75	$100	100	100	
Marcana	z166	20½	20½	20½	
Maritime	z8	$18¼	18¼	18¼	
Markboro	400	$16¼	16¼	16¼	
Martin	28750	59	53	55	— 4
Mas F	15074	$18¼	17⅞	18⅛	
Match	34500	20	17	19	— ½
Mattgmi	1550	$33½	33⅛	33½	+ ¼
Mc Adam	9000	40	38	40	
McGraw H	100	440	440	440	
Mc Intyre	728	$55½	55¼	55¼	+ ¼
McLaghin	150	$21¼	21¼	21¼	+ ¼
McLagn w	z50	$11	11	11	
MDS Helth	100	305	305	305	
Melchers	100	$6	6	6	
Melton R E	1935	430	415	425	+10
Melton A w	4000	280	270	270	— 5
Mentor	3650	257	250	255	
MEPC w	300	380	380	380	
Mercantil	2406	$22¼	22	22¼	+ ⅜
Merland E	1100	210	210	210	+ 2
Meta Uran	6500	25	22½	22½	—3½
Met Stores	300	$13	13	13	
Met Stors p	z25	$17⅛	17⅛	17⅛	
Met Str 67 p	z25	$17⅞	17⅞	17⅞	
MICC	1000	$17	17	17	
Microsyst	1441	$8⅛	8	8	— ⅛
Micrsys w	500	370	355	355	—15
Midrim	6500	21	21	21	+ 2
Milt Group	100	275	275	275	—15
Minda	14733	435	420	420	
Molson A	6553	$22¾	22½	22⅝	
Molson B	100	$22	22	22	
Montrey A	1000	25	25	25	+ 1
Mtl Trust	z5	$18¼	18¼	18¼	
Moore	6000	$52	51¾	52	+ ¼
Morse A	z50	$18½	18½	18½	
Morse B	z50	$18½	18½	18½	
Morse pr	100	$38⅜	38½	38½	+ ¼
Morse B pr	z20	$34½	34½	34½	
Mt Wright	1030	18	18	18	
Multi	40500	82	74	79	+ 5
Multi Acc	1558	$5¼	5	5¼	+ ¼
Murphy	700	$8½	8½	8½	
Murritt P	1300	205	200	200	—10
Mymar M	5957	70	70	70	+ 2
NaChr	12375	$7¾	7½	7½	— ¼
Nat Pete	6126	41	38½	41	+ 2
Nat Sea A	100	$15	15	15	
Nat Trust	194	$17½	17½	17½	— ½
N B Cook	300	250	250	250	—14
NBU Mine	2700	425	415	415	—10
Neonex	2800	260	250	250	—10

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
NAth	10250	32	30	32	+ 3
NB Tel	623	$14	13¾	13¾	+ ⅛
N Cal	15000	41	39	39	
Newconx	600	$5⅝	5⅝	5⅝	
N Dimens	1400	24	24	24	
N Gvue	14250	24	23	24	+ 2
Nnor	15000	10½	10	10	— ½
NPro D	24500	35	30	30	— 8
N Que Ragl	750	$6¼	5¾	6	— ⅛
N Sen	22000	21	20½	21	+ ½
N York Oil	1150	71	70	70	— 2
Nfld LP	725	$10½	10¼	10½	+ ¼
Niag Struc	z10	$15	15	15	
Nick Rim	3500	12	11½	12	— ½
Noble M	500	95	95	95	— 5
Nor-Ac	11000	23	21	21	— 3
Noran A	10779	$52	51¾	51⅞	+ ¼
Norbaska	1260	25	25	25	
Norlex	58000	39	31	36½	+2½
Normick P	200	475	475	475	
NC Oils	4100	$5⅝	5⅜	5⅜	— ¼
N Canada	z90	68	68	68	
Nor Ctl G	5263	$12⅝	12½	12⅝	
Nor Cl A p	300	$23⅛	23⅛	23⅛	
Nor Ctl B p	350	$24¾	24¾	24¾	— ¼
Nor Ctl w	1300	355	355	355	— 5
Nor El	18065	$21¾	21½	21¾	+ ⅜
N Gate	31676	$8	7⅜	7½	— ⅜
Nthld	13000	25	22½	22½	—1½
N Rock	2000	30	30	30	
N Beauc	3000	40	40	40	— 4
Nowsco W	277	$11½	11½	11½	— ¼
NRD	11000	50	48	49	
NSI Mark	1600	110	105	110	+10
Numac	330	$15⅞	15⅝	15⅞	— ⅜
NuWest D	2000	$11½	11⅜	11½	
NW Fin	2058	150	150	150	
Oakwod	75300	218	200	212	—10
Obrien	9500	130	127	127	— 3
Ocdentl Pt	400	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ¼
Oil Patch	650	290	285	290	— 5
Orchan	600	435	430	435	
Orlando R	150	$11½	11½	11½	— ½
Oshawa A	1300	$7⅜	7¼	7¼	— ⅛
Osisko	1500	29	29	29	
Pac Coper	500	111	111	111	— 1
Pac Pete	310	$32⅜	32¼	32¼	— ⅛
Pac West A	1700	$7⅞	7⅝	7⅞	+ ¼
Page Pet	200	380	375	375	—15
Pmour	10277	$14½	14	14	— ⅜
Pancana I	1700	210	205	210	+ 4
Pan Centr	866	176	160	160	—15
P Ocean	13481	$14⅞	14⅛	14¼	— ⅜
PanCdn P	1900	$12½	12	12	— ½
Patino N V	235	$23	23	23	— ¼
Paulin	600	375	370	370	— 5
Pe Ben O	200	$6	6	6	— ⅛
Peel Elder	800	$14	13½	14	
Peerless	500	$6	6	6	
Pembin B	500	310	310	310	
Pennant	1500	284	275	275	—10
Penningtn	z25	$8½	8½	8½	
P Dept S	250	$7½	7½	7½	— ⅛
Petrol	10000	180	175	180	+ 1
Peyto O	29973	$8¾	8	8¼	— ¾
Phillips Cb	225	$13	13	13	— ⅛
Pick C	48600	73	70	72	+ 3
Pine Point	425	$33¾	33½	33¾	+ ⅛
Pinnacle P	2150	22	22	22	— 1
Place G	500	54	54	54	+ 1
Placer	4225	$23	22⅜	22½	— ½
Pominex	5100	86	85	86	— 4
Pow Corp	295	$11¾	11¾	11¾	
Pow Crp pr	z10	$30¼	30¼	30¼	
Pow C 5 pr	1850	$12	12	12	— ½
Prado Exp	300	200	195	195	— 5
Pre Cable	100	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Preston	6634	$18½	18	18¼	+ ¼
Price Com	3100	$15	15	15	
Puma P w	1500	51	45	45	— 8
Pure Silv	6100	385	375	375	—25
Pursides	6539	175	171	171	—14
Qasar Pet	1700	$5⅝	5½	5½	— ¼
Que Man	1000	28	28	28	— 1
Q Matta	33500	110	85	101	— 4
Que Sturg	1831	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅛
Quenswe	1200	335	335	335	— 5
Radiore	4000	35	33	33	— 3
Ram	3000	235	226	226	+ 1
Rang	30385	$40½	36¼	38¼	—2⅜
Rank Org	1500	$6¼	6	6⅛	— ⅛
Rayrock	4700	130	120	125	—10
Readers D	300	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅛
Realty A	500	410	410	410	—20
Redpath I	710	$23½	23	23	— ¼
Reed Oslr A	3100	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ¼
Reichhold	1080	$19⅝	19⅜	19½	— ⅛
Reich wt	500	$10½	10⅜	10½	+ ¼
Reitman A	100	$8	8	8	
Rembrant	100	$7¼	7¼	7¼	
Repub Res	1500	120	115	120	— 1
Res Servic	1500	325	325	325	
Revnu P	90545	241	222	233	— 5
Reynold p	z50	$58⅛	58⅛	58⅛	
Rileys D	2000	150	146	150	+ 5
Rio Algom	4177	$36½	35⅞	35⅞	— ⅞

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Rio 580 pr	z5	$76½	76½	76½	
R Little	690	325	285	325	+35
Rolland	z50	$8½	8½	8½	
Roman	5730	$14⅛	13¾	13¾	— ¼
Ronyx Cor	200	115	115	115	— 5
Rothman	310	$13⅜	13⅛	13⅛	+ ⅛
Rothm 2p	350	$17	17	17	
Rothmn w	1300	220	220	220	— 5
Royal Bnk	4319	$37⅞	37⅜	37⅜	— ⅛
Royal Trst	737	$27½	27¼	27½	
Russel A	5222	$17½	17	17½	+ ½
Ryanor	4500	11½	11½	11½	
St Fabien	3000	9	9	9	
StL Cem A	100	$19¾	19¾	19¾	— ¼
Sayvette	400	290	290	290	+ 5
Schneid b p	100	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ¼
Scot York	7300	270	265	269	
Scot Paper	100	$19	19	19	
Scurry Rn	5000	$21¼	20⅛	20¼	— ¾
Seaway M	500	360	360	360	—25
Selkirk A	100	$13⅜	13⅜	13⅜	
Shell Can	6337	$19½	19⅜	19½	+ ¼
Sherr	11741	$14½	13⅞	13⅞	— ⅜
Sieben	10570	$18⅛	17¼	17⅝	— ½
Sifton Pro	120	$9¾	9¾	9¾	
Sigma	370	$35	35	35	
Silvmq	4500	29½	28	28½	— ½
Silverwd A	285	$12	12	12	
Simco Eri	700	250	250	250	+10
Simps	10078	$9⅛	8¾	9⅛	+ ⅜
Simpson S	1119	$12⅛	12	12⅛	— ⅜
Sklar M	1650	$6¼	6	6¼	+ ⅛
Sklar W	509	395	395	395	
Skye Res	1300	$5¼	5⅛	5¼	— ½
Skyline H	300	405	400	405	— 5
Slater Stl	2510	$11	10½	11	+ ⅜
Slat W Can	300	$7⅝	7⅝	7⅝	
Sogepet	4200	187	186	186	— 4
Southm A	2075	$30	30	30	— ¼
Spooner	7500	40	38½	40	+1½
Stafford	400	325	325	325	
St Brodcst	503	$8½	8¼	8¼	— ¼
Stand Ind	500	$8½	8½	8½	
Stelco	11817	$33⅞	33	33¾	+ ⅝
Steep R	22201	242	233	239	+ 9
Steinbg A	z5	$19⅜	19⅜	19⅜	
Steintron	1400	$6½	6¼	6½	
Sud C	19700	80	73	76	+ 5
Sullivan	1380	345	340	340	— 5
Sunbrst E	5000	18½	17	18½	+ ½
Sundale O	7900	$8⅝	8	8	— ¾
Superior E	600	135	135	135	
Systems D	525	$12¼	12	12	— ½
Tara	43830	$25¼	24¼	24¼	— ½
Teck Cor A	3964	$5⅜	5⅛	5⅜	
Teck Cor B	3466	485	460	460	—20
Teledyne	z75	480	480	480	
Texaco	125	$48¾	48¾	48¾	+ ½
Texasglf	4155	$34⅝	33¾	34⅝	+ ⅜
Texmont	8500	32	29	32	+3½
Texore	16525	22½	21½	21½	— 1
Tex-Sol	3000	31	31	31	
Thoms N T	100	275	275	275	+45
Thom L	4500	53	50	50	— 3
Thom Nes	4966	$13¼	13	13¼	
Tombill	2800	130	125	125	— 5
Tor Dm Bk	6016	$39½	39⅛	39¼	— ⅝
Tor Star B	780	$15⅞	15⅞	15⅞	
Total P	10725	$8⅞	8⅝	8⅞	
Total P A p	700	$18⅜	18¼	18⅜	
Traders A	3875	$16⅛	16	16	
Trader 66 w	300	$5½	5½	5½	
Trader 69 w	100	$6½	6½	6½	— ¼
Trnsair	150	225	225	225	
Tr C Glass	750	$6	5⅞	6	+ ⅛
Tr Can PL	515	$33⅛	32⅞	33⅛	+ ⅛
Tr Can Pl p	100	$36¾	36¾	36¾	
Tr Can C pr	150	$41½	41½	41½	+ ½
Tr Can P w	200	475	475	475	
Tr Can	37650	147	130	132	—16
Trans Mt	2025	$16¼	16⅛	16¼	+ ¼
Travlway	400	$7⅛	7	7⅛	— ⅛
Tribag	22700	64	60	60	+ 1
Trimac	100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Trin Chib	1000	16	16	16	— ½
Trizec Crp	5025	$25	25	25	
Trizec w	1550	66	66	66	— 1
Tru-Wall	200	$5	5	5	
Tundra	2300	52	50	51	— 2
Turbo R	1000	75	75	75	+ 3
Ulster Pet	3200	134	130	130	
Ultramar	100	$5	5	5	
Unican S	100	300	300	300	
Unicorp F	300	190	185	185	—10
Un Carbid	2737	$17⅜	17⅛	17¼	+ ⅛
U Gas	10430	$10¼	10	10⅛	+ ⅛
U Mining	2000	60	55	55	— 5
U Asbesto	600	292	290	290	— 5
U Can	61400	$20⅝	18¾	18⅞	—1⅜
U Keno	800	$10⅝	10⅜	10⅜	— ¼
Un Reef P	500	15	15	15	
U Sisco	28151	$9¾	9¼	9⅜	+ ⅛
Un Tire	100	205	205	205	
Un Trust	325	$8¼	8	8	— ¼
UWbn 6¼p	z50	$37¼	37¼	37¼	
Univr Gas	3100	375	370	370	
Upp Can	1000	375	365	375	+ 5
Van Der	100	$7½	7½	7½	
Van Ness	1900	295	285	285	—10
Vencap	200	210	210	210	+ 4
Venpower	1500	91	91	91	
Versatile	1870	$7⅞	7¾	7⅞	+ ¼
Versati A	8500	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Vespar	3100	22	22	22	
Vestgron	3125	$19¼	18⅞	19	+ ¾
Vic G Tr	100	$28⅛	28⅛	28⅛	— ⅜
Voyagr P	4600	$7	6¾	6¾	— ⅛
VS Servic	325	390	380	380	—10
Wajax A	800	$11⅛	11	11⅛	— ⅛
Walk GW A	3935	$52½	52¼	52¼	— ½
Wal Redkp	100	250	250	250	
WCI Can	100	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Weldwod	250	$12	11¾	12	+ ¼
Wstburne	975	$12	12	12	
Wbur A p	200	$36	36	36	— ¼
Wburn wt	110	$7	7	7	— ¼
Wcoast Pt	950	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
W Pet A p	675	$19⅞	19½	19⅞	+ ⅛
Westcost	1405	$23¾	23⅝	23⅝	— ⅜
Wcoast w	1880	390	380	380	—20
Westeel	1805	$22⅛	21⅞	22	+ ⅜
W Bcas A	2100	$12	11⅞	11⅞	— ¼
W Bcas C p	500	$35½	35¼	35½	— ½
W Cdn Seed	1000	360	355	360	+ 5
W Decalta	1600	$7¾	7½	7¾	
West Mine	5600	335	325	325	— 5
W Realt	12600	$6	5⅞	5⅞	+ ⅛
WSuppls A	400	$22½	22¼	22¼	+ ¾
Westfair	z25	$25	25	25	
Westfield	6900	138	130	130	
Westnhse	425	$20⅜	20⅛	20⅜	+ ⅜
Westmill	100	410	410	410	
Weston	4390	$23¼	22½	23¼	+ 1
Wstn 6pr	z5	$76	76	76	
Whithorse	600	345	340	345	
White Pas	905	$9	8⅞	8⅞	— ⅛
Whonok A	1400	$7	7	7	
Wilco	15500	23	21	21	— 2
Wiley Oil	1000	$5⅜	5¼	5¼	— ¼
Willroy	6380	175	170	172	
Winco S	625	490	490	490	—10
Windfall	3000	17	17	17	— ½
Woodr	11000	14	13	14	— 1
Woodwd A	3825	$23¼	23	23	— ¼
Wr Harg	z50	240	240	240	
Yk Bear	750	495	490	490	—10
Yukon C	700	166	165	166	+ 4
Zellers	2700	$10⅜	10¼	10¼	— ¼
Zenmac	3000	12	12	12	
Zulapa	1000	22	22	22	+ 1
Trust Units					
BBC R wt	1180	290	290	290	
BM-Rt un	585	$13⅝	13⅝	13⅝	
BM-RT wt	1100	250	240	250	+10
C Perm un	600	$10⅜	10¼	10⅜	
Heitman u	4630	$10⅛	9¾	9¾	— ¼
Htmn w	40293	135	128	130	+ 2
TD Rlt un	232	$30	30	30	
TD Relt w	438	405	405	405	

bénéfices

ITL Industries: bénéfices annuels au 30 novembre 1973 de $521,548, soit 23 cents par action, comparativement à $275,752 de pertes ou $1.01 par action en 1972.

Leigh Instruments: bénéfices semestriels au 31 décembre 1973 de $111,000 ou 4 cents par action, comparativement à $336,000 ou 16 cents pour la même période en 1972.

Giant Mascot Mines: bénéfices annuels au 30 septembre 1973 de $79,490, soit un cent par action comparativement à des bénéfices de $704,299 ou 8 cents par action en 1972.

Gold Crest Products: bénéfices annuels au 30 novembre 1973 de $689,987, soit 65 cents par action, comparativement à $501,819 ou 53 cents par action.

les obligations

Baisse des prix

Les prix étaient généralement bas et l'activité peu intense hier sur le Marché canadien des obligations.

Le marché des obligations à court terme était en baisse de 10 cents. Les obligations à moyen et long terme ont perdu les unes et les autres 1-8 de point.

Les obligations des provinces et des sociétés ont fléchi de 1-4 de point.

L'argent au jour le jour était disponible à un taux de 6 1-2 pour cent. Aucun bon du Trésor fédéral de trois et six mois n'était disponible.

		Achat	Vente
GOUVERNEMENT DU CANADA			
7½, 1er déc.	1980	101	101½
5½, 1er déc.	1974	99	99½
7¼, avril 1	1975	100½	101
5½, oct. 1	1975	97¾	98¼
3¼, juin 1	1976	92¾	93¼
7, juillet 1	1977	100¾	101¼
6½, juin 1	1979	96	97
3¼, oct. 1	1979	82½	83
4½, sept. 1	1983	80¾	81¼
6¼, avril 1	1980	95	95½
3¼, mars 15	1998	58	59
CN, 4 fév.	1981	80¾	81¼
CN, 5 oct. 1	1987	76	76½
Perpétuel	1996	38	40
6½, avril 1	1977	99	99½
6½, oct. 1	1995	85	86
Canada 7¾ 1er oct.	1973	103¼	103¾
PROVINCIALES			
A.G. 7½, 15 déc.	1991-87	90	91
Albet Gas 7⅞ 15 oct	1991	93½	94½
Pr. N.B. 7¾ ms	1966-94	89¾	90¾
Ont. Hyd. 8½		98½	99
O. Hyd. 7⅝ 18 sep.	1992-88	85½	86½
Ont. Hyd. 8¾ 30n.	1995-90	100½	101½
Qué. 8¾ 15 oct.	1998-95	99¼	100¼
Man. Hyd. 8⅜ 17d.	1998-93	95½	96
T.N. 8⅞ 15 sep.	1994	98½	99
Québec 8½, 15 déc.	1998	96¾	97¾
N.B.E. 8½, 15 nov.	1998-96	96¾	97¾
MUNICIPALES			
Com. Ur. Mtl 8⅝, 1 mai		91	93
Mét. Tor. 8⅜ 20 oct.	1993	96¾	97¾
SERVICES PUBLICS			
Alb. Gas 9¼	1990	101	102
Bel. Tél. 9⅜, 14 août	1970	102	104
N & C 9⅜, jan. 5	1990	101	103
TCP Line 9¾ 20 In	1990	103	105
Mar. Tel & Tel.		100½	—
INDUSTRIELLES			
AG Trunk 8⅛	1992	91½	92½
BNS 7½	1988	96	97
BNS Mfge 8¾	1979	100	100½
B of M 7¼	1987	95½	96½
BM RT 7	1978	94	94½
Bell 8⅛	1994	93	93½
BC Tel 9	1997	99¾	100¼
BC Forest 9	1994	99¼	99¾
Cal Power 8½	1993	95	96
Cda Cement 8¾	1992	97	98
Cdn Util. 8⅜	1992	94	95
CIBC 7½	1993	95½	96½
Cons Gas 8⅜	1992	95½	96½
Cominco 8½	1991	95½	96½
DCS 7⅜	1991	89	91
Eaton Acc 9	1993	98½	99½
Falconbridge 7¾	1991	88	89
HB Accept 8¾	1991	95	97
Husky 8½	1991	94	96
Inland 8⅜	1991	92½	93½
Int Nickel 8⅜	1991	97½	98½
IPL 8⅛	1993	92	93
Maritime Tel 8¾	1993	98	98½
Nfld Tel 9	1993	99	100
Pan Cd 8⅛	1992	91	92
TD Bank 7½	1993	96	97
RBC 7½	1987	96	97
Steinberg Realty 8⅞	1993	97	99
Trader 9	1993	96	97
TRP 8¾	1992	97	98
Union Carbide 8⅜	1992	94	96
Union Gas 8¼	1993	93	95
WTC 8	1991	90½	91½
WTC 8½	1993	93½	94½
WDS 8¾	1993	97	99
NOUVELLES EMISSIONS			
Laurentides 9⅜	1994	101	101½
Niagara 9	1994	100¾	101¾
UDC 9	1994	100½	101½
F.C.I. 9	1989	100⅞	101⅛
Spruce Falls 9¼	1994	98⅝	98⅞
CONVERTIBLES			
ACK 7½	1998	97	102
AGT 7½	1990	128	132
AOD 7	1989	82	—
AHX 5	1993	89	91
CGT 5½	1989	87	88
DTX 5¾	1992	100	101
GPD 5	1993	90	91
GST 6½	1992	129	—
HBC 6	1993	102	103
MAS 7	1989	110	115
NUW 8¾	1991	111½	—
PPE 5	1992	98½	99½
SCR 7¼	1988	93	95
SSR 4½	1988	136	—
WTC 7[illegible]	1991	109½	110½

cours des changes

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4544
Allemagne	Deutsche Mark	.3627
Angleterre	Livre	2.2164
Argentine	Peso	.1959
Australie	Dollar	1.4459
Autriche	Schilling	.0494
Belgique	Franc	.0240
Brésil	Cruzeiro Novo	.1540
Danemark	Couronne	.1536
Espagne	Peseta	.0166
France	Franc Etranger	.1987
France	Franc Financier	.1984
Hollande	Florin	.3468
Italie	Lire	.001489
Japon	Yen	.003333
Mexique	Peso	.0777
Etats-Unis	Dollar	.9704
Norvège	Couronne	.1701
Nouvelle Zélande	Dollar	1.3908
Suède	Couronne	.2088
Suisse	Franc	.3081

Les indices de Toronto

	Industr.	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	—0.16	+3.44	—0.51	—1.82
Clôture	222.51	526.65	104.89	261.10
Semaine dern.	221.46	550.32	104.63	261.22
Mois dern.	211.56	551.98	105.85	266.90
1974 haut	224.53	602.88	109.23	274.81
1974 bas	206.48	416.36	94.06	248.81

NOMINATIONS ALCAN

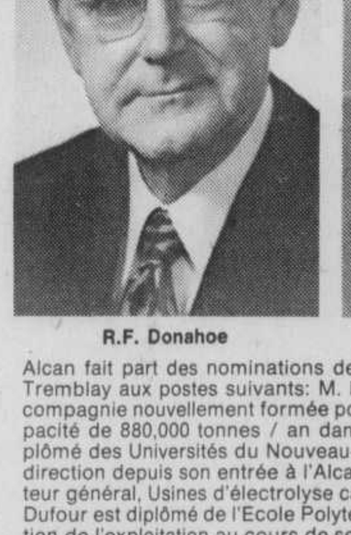

R.F. Donahoe

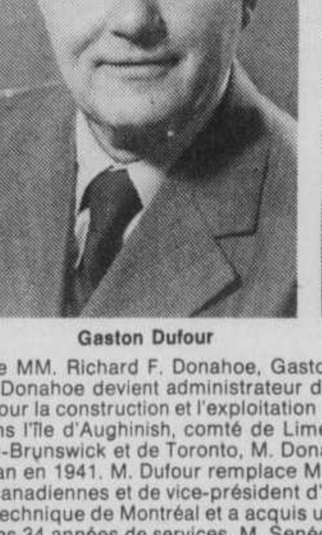

Gaston Dufour

F. Senécal-Tremblay

Alcan fait part des nominations de MM. Richard F. Donahoe, Gaston Dufour et François Senécal-Tremblay aux postes suivants: M. Donahoe devient administrateur délégué d'Alcan Ireland Limited, compagnie nouvellement formée pour la construction et l'exploitation d'une usine d'alumine d'une capacité de 880,000 tonnes / an dans l'île d'Aughinish, comté de Limerick, République d'Irlande. Diplômé des Universités du Nouveau-Brunswick et de Toronto, M. Donahoe a occupé divers postes de direction depuis son entrée à l'Alcan en 1941. M. Dufour remplace M. Donahoe aux postes de directeur général, Usines d'électrolyse canadiennes et de vice-président d'Aluminium du Canada, Ltée. M. Dufour est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Montréal et a acquis une riche expérience de la direction de l'exploitation au cours de ses 34 années de services. M. Senécal-Tremblay prend la relève de M. Dufour au poste de directeur régional, Saguenay-Lac-Saint-Jean, et, à ce titre, il dirige toutes les activités des secteurs électrolyse, transport et énergie dans la région. Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Montréal et du Centre d'études industrielles de Genève, M. Senécal-Tremblay entra au service de la compagnie en 1956 et y a occupé divers postes de direction à Arvida, en Guyane et à Kitimat.

Nomination
Publicité Foster Cie Limitée

Michel Provost

M. T.D. Jotcham, vice-président exécutif, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Michel Provost au poste de vice-président, service français, de Publicité Foster Cie Ltée. M. Provost continuera de diriger les services français des sept bureaux de Publicité Foster au Canada.

RAPPEL

aux détenteurs d'obligations 8% du Gouvernement du Canada échéant le 1er octobre 1974

Vous n'avez que jusqu'au lundi 1er avril 1974 pour vous prévaloir de l'offre d'échange contre une valeur nominale égale

d'obligations 8% du Gouvernement du Canada non remboursables par anticipation échéant le 1er octobre 1986

Les obligations sont échangeables à n'importe quelle agence de la Banque du Canada, au plus tard le lundi 1er avril 1974.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous désirez de plus amples renseignements concernant cet échange, consultez sans tarder votre courtier en valeurs mobilières, votre banque ou votre conseiller financier.

Finances Finance

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE UNIONMUTUELLE DU CANADA

POINTS SAILLANTS DE NOS TROIS PREMIÈRES ANNÉES

	1971	1972	1973
Primes perçues	$4,260,054	$6,895,670	$8,943,046
Revenus de placement	181,721	341,262	636,014
Sinistres réglés et réserve pour le règlement de sinistres à venir	1,810,673	3,252,837	5,276,813
Bénéfice net	59,353	71,621	251,099
Rapport du placement de l'actif	8.58%	8.45%	8.57%
Total de l'actif	$4,568,660	$7,193,458	$12,454,934
Bénéfice net calculé comme pourcentage du capital et du surplus de la compagnie (revenu de placement)	3.9%	4.5%	15.39%

Faites votre demande pour notre rapport annuel de 1973:

au bureau du Président,
au Siège social,
55 rue Yonge, Toronto, M5E 1J6.
Téléphone: (416) 360-1560.

aux 4 coins du monde

La Plume d'or de la liberté à l'éditeur d'OEstado de Sao Paulo

PARIS (AFP) — Le bureau exécutif de la Fédération internationale des éditeurs de journaux et publications (F.I.E.J.), annonce dans un communiqué que "constitué en jury le 1er mars 1974, il a décidé de décerner la "Plume d'or de la liberté" 1974 à M. Julio de Mesquito Neto, éditeur de l'"O Estado de Sao Paulo", pour le combat solitaire et courageux qu'il mène contre la censure de la presse au Brésil. Par cette désignation, ajoute le communiqué, le bureau de la F.I.E.J. a voulu rendre hommage à l'action personnelle d'un directeur de journal qui, sans tenir compte des directives gouvernementales, se refuse à toute autocensure, forçant des censeurs officiels à intervenir tous les soirs dans son quotidien, alors que celui-ci est déjà composé et prêt à être imprimé". La "Plume d'or de la liberté" sera remise solennellement à M. de Mesquito Neto au cours de la cérémonie d'ouverture du XXVIIème congrès de la F.I.E.J., le 2 septembre prochain, à Copenhague (Danemark). "Tout en témoignant, par cette attribution, sa profonde admiration pour la bravoure et l'indépendance journalistique de M. Mesquito Neto, le bureau de la F.I.E.J. a tenu à souligner la préoccupation que lui causait la situation faite à la presse écrite en Grèce", déclare en outre le communiqué qui conclut: "Il a chargé son président, M. Claude Bellanger (France), de protester à nouveau, auprès des autorités civiles et militaires, contre la fermeture pour six mois, le 1er décembre dernier, du quotidien "Vradyni", exprimant son vif espoir de voir ce journal reprendre incessament sa publication".

Cloutier est de passage à Paris

PARIS (AFP) — Le ministre de l'Education du Québec, M. François Cloutier est de passage à Paris, de retour de Lomé, où il a participé à la Conférence des ministres de l'Education des pays d'expression française. Il n'est pas prévu que le ministre québécois ait des entretiens avec des responsables français au cours de son court séjour à Paris mais il donnera cet après-midi une conférence de presse pour exposer, croit-on savoir, les résultats de la conférence de Lomé.

Un vol de diamants à Turin

TURIN (AFP) — Des diamants valant près d'un milliard de lires ($1,500,000) ont été volés dans la nuit de dimanche à lundi dans un entrepôt de l'aéroport de Turin par deux individus armés et masqués. Ceux-ci ont immobilisé un des employés qui s'y trouvaient et lui ont lié les poignets avec une chaine et fermé la bouche avec un sparadrap. Puis ils ont contraint l'autre à ouvrir le coffre-fort où sont conservés les bijoux avant d'être dédouanés. Ils ont pris trente sacs de toile contenant des diamants et des pierres précieuses. Après avoir ligoté et bâillonné cet employé, ils sont sortis de l'entrepôt et sont partis dans une voiture qui les attendait. L'opération a été favorisée par l'obscurité et la neige qui tombait en abondance. Une demi-heure après, les employés ont réussi à se libérer de leurs liens et à donner l'alerte. Les diamants étaient arrivés à l'aéroport il y a quelques jours et devaient être dédouanés par des commerçants italiens. A Milan, le 14 février dernier, des lingots d'or valant 800 millions de lires ($1,200,000), avaient été volés dans un bureau de la douane.

France devient enclave chinoise

HONG KONG (AFP) — Le paquebot "France" est devenu en l'espace d'un jour et d'une nuit, une enclave chinoise estompant ainsi pour un moment les 25 nationalités différentes que l'on retrouve parmi les 1,098 passagers qui effectuent la dernière partie de la croisière autour du monde. Les consignes du bord ayant enjoint aux passagers de s'habiller à la manière chinoise, l'habit à la Mao, notamment, a fait une entrée remarquée. Plusieurs centaines de personnes avaient en effet profité d'une excursion à Canton pour acheter le désormais traditionnel costume du Chinois du XXème siècle. Les passagers ont également dîné et dansé chinois dans des salles décorées à cet effet. Après Singapour où le navire fait escale aujourd'hui, France changera de visage. Le sous-continent-indien, en particulier, sera à l'honneur avec une soirée des maharadjas. Enfin, le paquebot subira une nouvelle métamorphose en abordant les côtes africaines et ses passagers dépenseront des trésors d'imagination pour se mettre au goût du jour.

Son et lumière au Capitole en 1976

WASHINGTON (AFP) — Le Capitole, siège du Congrès américain depuis le début du 19ème siècle, sera le sujet d'un spectacle "son et lumière" qui sera inauguré à l'occasion du bi-centenaire de l'Indépendance des Etats-Unis en 1976. "Ce sera un très grand show", dont le coût pourrait atteindre $5 millions, ont annoncé le président de la Société historique du Capitole, M. Fred Schwengel, et deux responsables de la société française Son et Lumière, MM. André Weil et Pierre Arnaud, dont ce sera la soixante dix neuvième réalisation à travers le monde. Ce projet, intitulé "Nous, le peuple...", qui a fait l'objet d'une loi adoptée à l'unanimité par le Congrès, permettra de mettre en valeur le "symbole de liberté" que représente le Capitole pour le monde et les "énormes possibilités d'un grand pays", ont expliqué les promoteurs du spectacle.

L'Américain boit moins de café

NEW YORK (AFP) — La consommation de café par habitant continue de diminuer aux Etats-Unis, révèlent les statistiques du secrétariat à l'Agriculture. Les premiers chiffres publiés pour 1973 montrent en effet que l'Américain a consommé en moyenne l'an dernier 13.6 livres de café (estimation en livres de café vert) contre 13.9 l'année précédente. Les statistiques publiées par le Bureau pan-américain du café, révèlent d'autre part que les achats de café des ménages américains se sont élevés en 1973 à 121,160,000 sacs soit 1.6 pour cent de moins 204,452 que l'année précédente. Les achats de café ordinaire se sont élevés à 9,221,000 sacs de café vert contre 9,510,000 l'année précédente, et celle de café soluble à 2,940,000 contre 2,856,000.

Woods, Gordon & Cie
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL, QUÉBEC
ASSOCIÉS RÉSIDENTS
H. M. CARON M. L. DAIGNAULT W. A. FARLINGER
G. A. GAGNON J. M. A. LACHANCE C. LEMIEUX
OTTAWA TORONTO HAMILTON KITCHENER LONDON
WINNIPEG EDMONTON CALGARY VANCOUVER
Membres de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration
l'Association des Ingenieurs Conseils en Administration
l'Association de Normalisation et de Recherche M.T.M.

Votre meilleur placement... est assuré par un personnel compétent qui consacre tout son temps à la gestion de portefeuilles personnels et institutionnels. Tous n'ont qu'une préoccupation: augmenter la valeur de vos placements par des conseils judicieux et la gestion du Fonds Bolton, Tremblay.
Pour obtenir plus de renseignements ou un prospectus sur le Fonds Bolton, Tremblay Ltée, écrire ou téléphoner à:
BOLTON, TREMBLAY & COMPANY
1245 ouest, rue Sherbrooke, bureau 1225, Montréal 109, Québec 849-4591
44 ouest, rue King, bureau 2519, Toronto 1, Ontario 864-1480

Le conflit reste entier entre le haut commissariat et les trois grands organismes de sports et loisirs

par Jean-Luc Duguay

Le conflit opposant le Haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports aux trois grands organismes privés de sports et loisirs du Québec ne semble pas près de se dénouer.

Déjà, les échéances fixées par le HCJLS quant au regroupement sous une même centrale administrative de la Confédération des sports du Québec, de la Confédération des Loisirs du Québec et de la Fédération québécoise de plein air ont été repoussées à trois reprises. Et tout indique que la CSQ, la CLQ et la FQPA ne sont pas prêts à rompre le front commun qu'ils ont opposé jusqu'ici au projet du HCJLS.

"Beaucoup de questions restent encore sans réponse", a souligné hier M. Gilles Morel, directeur adjoint de la CLQ au bureau de Montréal, ajoutant que le ministre responsable du HCJLS, M. Paul Phaneuf, n'a pas vraiment voulu étudier de près les propositions faites par les trois corporations privées.

Le HCJLS estime que le regroupement sous une même centrale administrative des trois organismes serait un facteur d'efficacité vu que les services offerts seraient utilisés à leur maximum et que tous les organismes profiteraient des mêmes avantages, ce qui n'est pas le cas actuellement puisque la CSQ est de loin la plus puissante et la plus influente des trois organisations.

D'autre part, le HCJLS propose d'établir CSQ, CLQ et FQPA dans un édifice en construction du ministère de l'éducation, rue Fullum à Montréal, ce qui constituerait une mesure d'économie au point de vue de l'occupation de l'espace et de la distribution de certains services de soutien.

Enfin, le HCJLS propose que la centrale soit administrée par un conseil formé de quatre représentants de la CSQ, de deux représentants de la CLQ, de deux représentants de la FQPA et de deux fonctionnaires.

Devant l'opposition des organismes intéressés, le ministre leur avait donné jusqu'en octobre d'abord, jusqu'en janvier ensuite, jusqu'au 1er mars enfin pour en venir à un accord.

Mais la dernière échéance est passée sans que les positions changent, et l'impasse est toujours aussi totale.

La CLQ et la CSQ ont fait savoir à M. Phaneuf qu'elles continuaient de dire non au projet. Quant à la FQPA, elle s'est donnée jusqu'au 6 mars pour consulter ses conseillers juridiques et donner une réponse définitive.

"Le projet du HCJLS ne reflète pas exactement la situation, de dire M. Morel. Ainsi, il ne répond pas à la question: qui fera partie de la centrale administrative? A la CLQ, il y a des groupes membres qui sont subventionnés par le ministère des affaires culturelles et d'autres qui ne le sont pas du tout. Feront-ils partie de la nouvelle centrale?

"De fait, le ministre nous demande de signer un chèque en blanc. Procédons au regroupement, dit-il, et après nous verrons. Il n'a même pas voulu, comme nous le demandions, étudier d'abord la rentabilité d'une seule centrale.

"Nous ne nous opposons pas au regroupement en soi. Nous souhaitons nous regrouper sous une coopérative avec droit de vote au conseil d'administration mais le ministre n'a pas étudié cette proposition".

M. Morel souligne que la CLQ, installée à Québec, a décidé en assemblée générale de déménager à Montréal. "Mais nos genres d'activités sont bien différents de ceux de la CSQ, par exemple, et il n'est pas souhaitable peut-être de se regrouper avec le secteur sports", ajoute M. Morel dont la Confédération comprend des organisations telles l'Age d'Or, les loisirs-danse, les clubs 4-H, les scouts, les loisirs scientifiques, etc.

Les trois grands organismes n'ont pas, dans le passé, caché leur crainte devant le projet gouvernemental et ont même prétendu que le HCJLS visait tout simplement à "étatiser" le secteur sports-loisirs au Québec.

A cela, M. Phaneuf a toujours répondu que l'Etat ne voulait pas s'intégrer dans les affaires internes de la CSQ, de la CLQ et de la FQPA. Mais, note-t-il, comme ces organismes sont largement dépendants, au niveau financier, des subventions gouvernementales, le HCJLS a le droit et le devoir de veiller à ce que l'utilisation des fonds publics se fasse de la façon la plus rationnelle possible.

Il n'a pas été possible de rejoindre hier M. Phaneuf pour savoir quelle mesure il entend prendre pour briser l'impasse, le ministre représentant le gouvernement du Québec aux Jeux de l'Arctique, à Anchorage.

Une invitation de Toupin

Les capitaux français seraient bien accueillis dans l'agro-alimentaire

PARIS (d'après PC et AFP) — Le ministre québécois de l'Agriculture a mis fin hier à une tournée de 10 jours en France en lançant une invitation aux industriels français intéressés à l'agro-alimentaire. Ces investisseurs seraient assurés, a dit M. Normand Toupin, d'une collaboration technique et d'une aide financière du gouvernement québécois.

Plus tôt hier, le ministre s'était entretenu avec des représentants du ministère français de l'Agriculture. L'on sait qu'entre la France et le Québec existent déjà des ententes pour: l'élevage bovin et avicole, la cunuiculiculture, les produits laitiers, la fabrication du vin, les grains de provende pour le bétail et la volaille, les conserves, le machinisme agricole et le matériel de conserverie alimentaire. On envisage soit la signature d'autres ententes couvrant la charcuterie, la confiserie, le cidre, les boissons non alcoolisées et autres réalisations inspirées par le gouvernement, après entente avec les industriels et les fermiers.

Aux industriels français, M. Toupin rappelle la communauté de langue avec les Québécois mais aussi la possibilité de rayonner vers l'Ontario et le nord-est américain fort dense (principal marché de consommation en Amérique du Nord).

Au passage, M. Toupin a signalé que le problème principal au Québec était celui de la fixation des prix qui doivent être acceptables pour le producteur, le consommateur et l'industriel. La protection des sols arables déjà limités à la vallée du Saint-Laurent et menacés par l'extension urbaine et industrielle est un autre sujet de préoccupation.

En réponse à des questions, le ministre a indiqué que le gouvernement n'était pas hostile à la production d'eau-de-vie de pomme, qu'on avait établi des objectifs de production dont quelques-uns avaient été gênés par les conditions climatiques qui ont nécessité la recherche, notamment dans le domaine céréalier, de graines s'adaptant au climat. En tout état de cause, a ajouté M. Toupin l'économie agricole québécoise doit se spécialiser, en fonction du climat, tout en maintenant le principe de la diversification.

M. Toupin a précisé que les Etats-Unis absorbent présentement 80% des exportations agricoles et alimentaires québécoises qui représentent environ $150 millions.

Les subventions gouvernementales valent, a rappelé M. Toupin, en autant qu'il y a création d'emplois et établissement d'industries.

Selon le ministre, des accords de licence pourraient être conclus entre Québécois et Français en vue de la fabrication de fromages français dont la consommation au Québec est la plus élevée des provinces canadiennes et où elle prend encore de l'ampleur.

A titre d'exemple, M. Toupin mentionne la participation possible de la France à la modernisation et à l'expansion des conserveries québécoises qui, sans abandonner la conserverie traditionnelle, opteraient pour des procédés nouveaux comme la stérilisation rapide et continue.

Le remaniement ministériel en France a empêché M. Toupin de rencontrer son homologue français. Le ministre a visité le 11ième Salon de l'agriculture dans la capitale française et a pris contact avec des représentants de l'industrie agro-alimentaire de Montpellier et d'autres centres de France.

Bon Gîte Bonne Table*
PISCINE INTÉRIEURE
SAUNAS
STATIONNEMENT GRATUIT
AU COEUR DE QUÉBEC!
*Repas "appétit illimité"
Hôtel Paul Baillargeon
638 Ouest, St-Vallier
Québec 529-3787
Classé par le Guide des Hôtels du Québec

Une affaire de coeur

Ce qui manque le plus, c'est l'amour. Il y a beaucoup de place dans nos vies pour plus d'amour.

C'est pourquoi la Campagne des Fédérations est une affaire de coeur. Quand on aime, on y met le prix.

Nous avons besoin d'argent. Sans argent, les belles paroles ne sont que des belles paroles. La Campagne des Fédérations veut agir dans les faits. Elle vise à changer la réalité quotidienne. Elle veut avoir les moyens d'agir.

Une affaire de coeur.

Se sentir plus proche des autres et moins seul. Oublier les formalités, les états civils, âges, dates, domiciles. Nous sommes tous là, ensemble, et nous ne savons pas nos noms. Ceux qui sont plus heureux donnent la main aux autres.

Penser à ceux qui sont mal logés, mal vêtus, à ceux qui manquent de verdure et de distractions, penser aux infirmes, aux vieillards solitaires, aux mères de familles qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Penser aux malades qui pourront vivre grâce au sang de la Croix-Rouge.

Pour ceux qui ont de la misère à vivre, l'argent est primordial.

Main dans la main

La Campagne des Fédérations